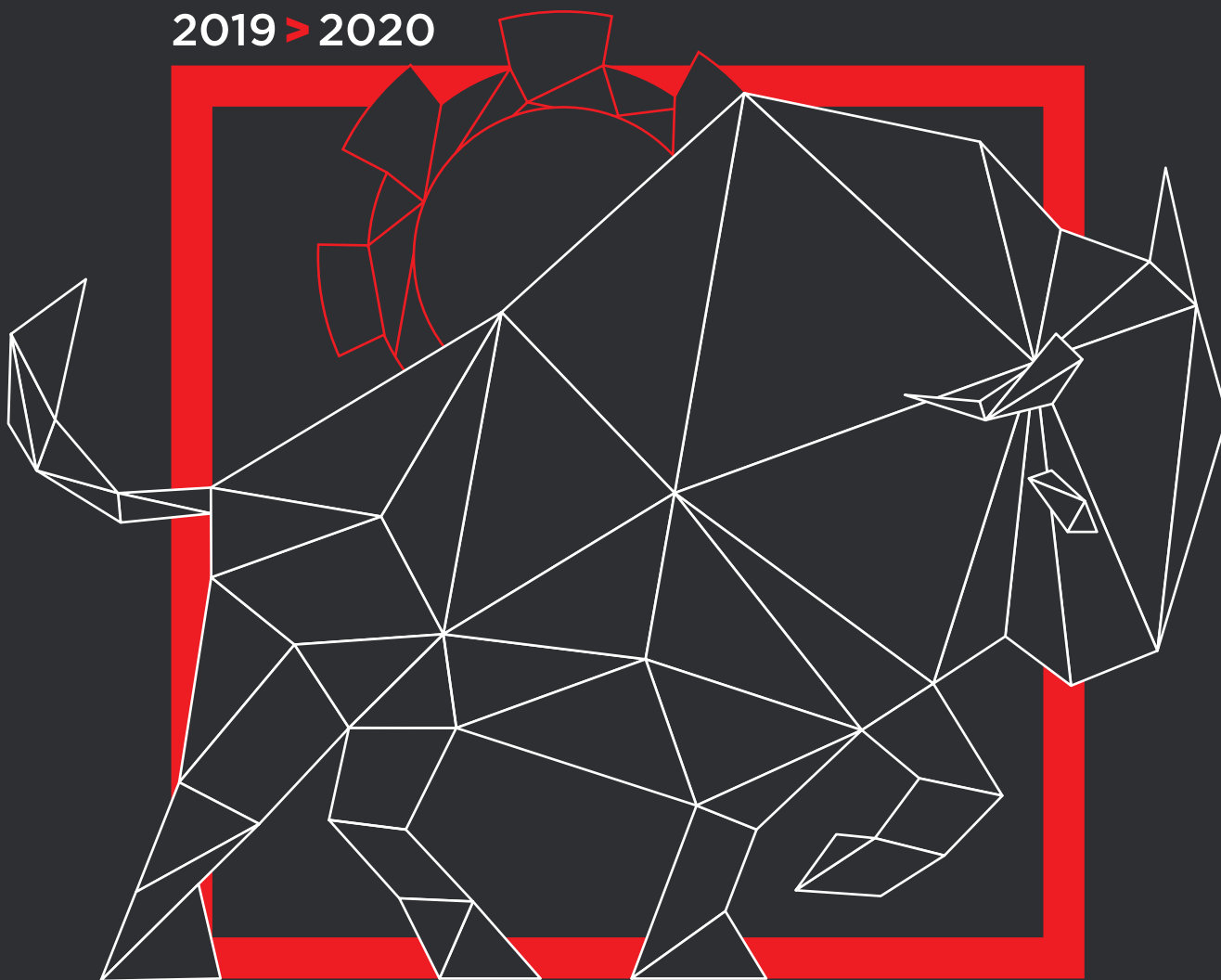




DERICHEBOURG

2019 > 2020



**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

2019 > 2020

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Sommaire



Profil du Groupe 2

1 Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière) 11

1.1	Présentation des métiers et du modèle d'affaires	13
1.2	Principaux risques RSE	30
1.3	Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	32
1.4	Incarner un rôle d'employeur engagé	33
1.5	Réduire l'empreinte environnementale du Groupe	43
1.6	Être un acteur majeur de l'économie circulaire	49
1.7	Consolider les relations de confiance avec les partenaires	53
1.8	Devoir de vigilance	56
1.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	57

2 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise 61

2.1	Le Conseil d'administration	63
2.2	Les comités spécialisés du Conseil d'administration	74
2.3	Le Directeur général délégué	76
2.4	Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs	77
2.5	Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société	82
2.6	Conventions réglementées	83
2.7	Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)	84
2.8	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	84
2.9	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	85
2.10	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	86

3 Rapport de gestion du Groupe 89

3.1	Événements marquants de l'exercice	91
3.2	Résultat des différentes activités et situation financière	94
3.3	Facteurs de risque	106
3.4	Actionnariat et franchissements de seuils	113
3.5	Résultats financiers des cinq derniers exercices	115
3.6	Organigrammes du Groupe	115
3.7	Déclaration de performance extra-financière	122
3.8	Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021	122

4 États financiers 131

4.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020 en normes IFRS	132
4.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2020	186
4.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	212

5 Informations sur la Société et le capital 213

5.1	Capital social : montant du capital souscrit	215
5.2	Capital autorisé mais non émis	215
5.3	Titres non représentatifs du capital	215
5.4	Titres donnant accès au capital de la Société	215
5.5	Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions	216
5.6	Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	216
5.7	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	216
5.8	Droits de vote	217
5.9	Seuil statutaire de 2 %	217
5.10	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	217
5.11	Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	218
5.12	Actionnariat des salariés	218
5.13	Accords entre actionnaires	218
5.14	Modifications des statuts de la Société	218
5.15	Règles applicables à la convocation des assemblées générales	219
5.16	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier pour l'émission ou le rachat d'actions	221
5.17	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	221
5.18	Dividendes	222

6 Informations complémentaires 225

6.1	Responsable du document d'enregistrement universel	227
6.2	Nom du responsable de l'information financière	227
6.3	Contrôleurs légaux des comptes	228
6.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	229
6.5	Bilan du programme de rachat d'actions 2019/2020	230
6.6	Descriptif du programme de rachat 2020/2021	231
6.7	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	233
6.8	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	235
6.9	Contrats importants	235
6.10	Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel	236
6.11	Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	237



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2019/2020

incluant le rapport financier annuel



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 14 décembre 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

En application du règlement (UE) n° 2017/1129, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- ▣ la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels que présentés respectivement aux pages 85 à 117, 119 à 168, et 169 à 171, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2019 sous le numéro D.19-1011 ;
- ▣ la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés respectivement aux pages 79 à 112, 113 à 163, et 164 à 167, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2018 sous le numéro D.18-0977 ;
- ▣ les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 12 décembre 2019 sous le numéro D.19-1011 aux pages 81 à 83 et le 12 décembre 2018 sous le numéro D.18-0977 à la page 77.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document d'enregistrement universel et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

PROFIL DU GROUPE

Derichebourg, opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités.



42 200
COLLABORATEURS



10
PAYS



400
SITES



2,5 Md€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



4 900
COLLABORATEURS

9
PAYS

283
SITES

1,6 Md€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



37 300
COLLABORATEURS

6
PAYS

117
SITES

0,8 Md€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



**NOTRE MISSION,
SERVIR LES HOMMES
TOUT EN PROTÉGANT
LEUR ENVIRONNEMENT**

**PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT
ET SES RESSOURCES**

Nous préservons et optimisons les ressources de la planète à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.

NOS VALEURS HUMAINES ET PROFESSIONNELLES, SOCLE DE NOTRE STRATÉGIE ET DE NOTRE ACTION QUOTIDIENNE



L'EXPERTISE

Façonnés par plus de 60 années d'expérience, de recherche et d'innovation, nos savoir-faire métier sont unanimement reconnus et activement promus par une politique ambitieuse de recrutement et de formation.



LE SENS DU SERVICE

Dans chacun de nos métiers et chacune de nos activités, le sens du service est une valeur essentielle qui inspire notre action au quotidien et nous pousse à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de nos clients.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au travers de nos activités, nous sommes au cœur des questions environnementales et portés par la volonté de contribuer à la mise en œuvre de modes de développement durable.



LA PROXIMITÉ

Dans un marché mondialisé, nous sommes en mesure de proposer une offre de services homogènes et de garantir, localement, une grande proximité à chacun de nos clients.



ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Nous contribuons à la propreté et au fonctionnement du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.



OPTIMISER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Nous offrons une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

**UN ESPRIT PIONNIER
AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

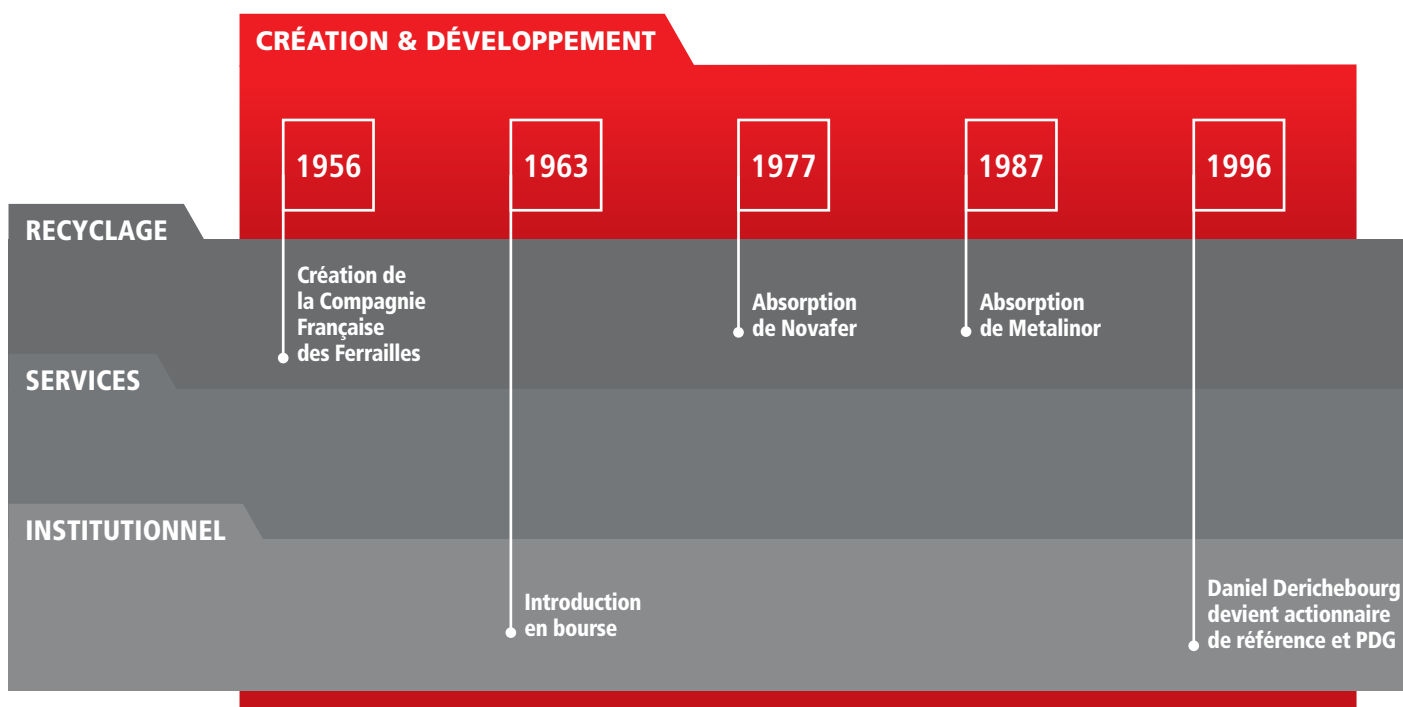
**OPÉRATEUR GLOBAL ET ACTEUR LOCAL
AUX POSITIONS DE LEADER**



Présent dans **10 pays** et comptant près de **400 implantations dans le monde**,

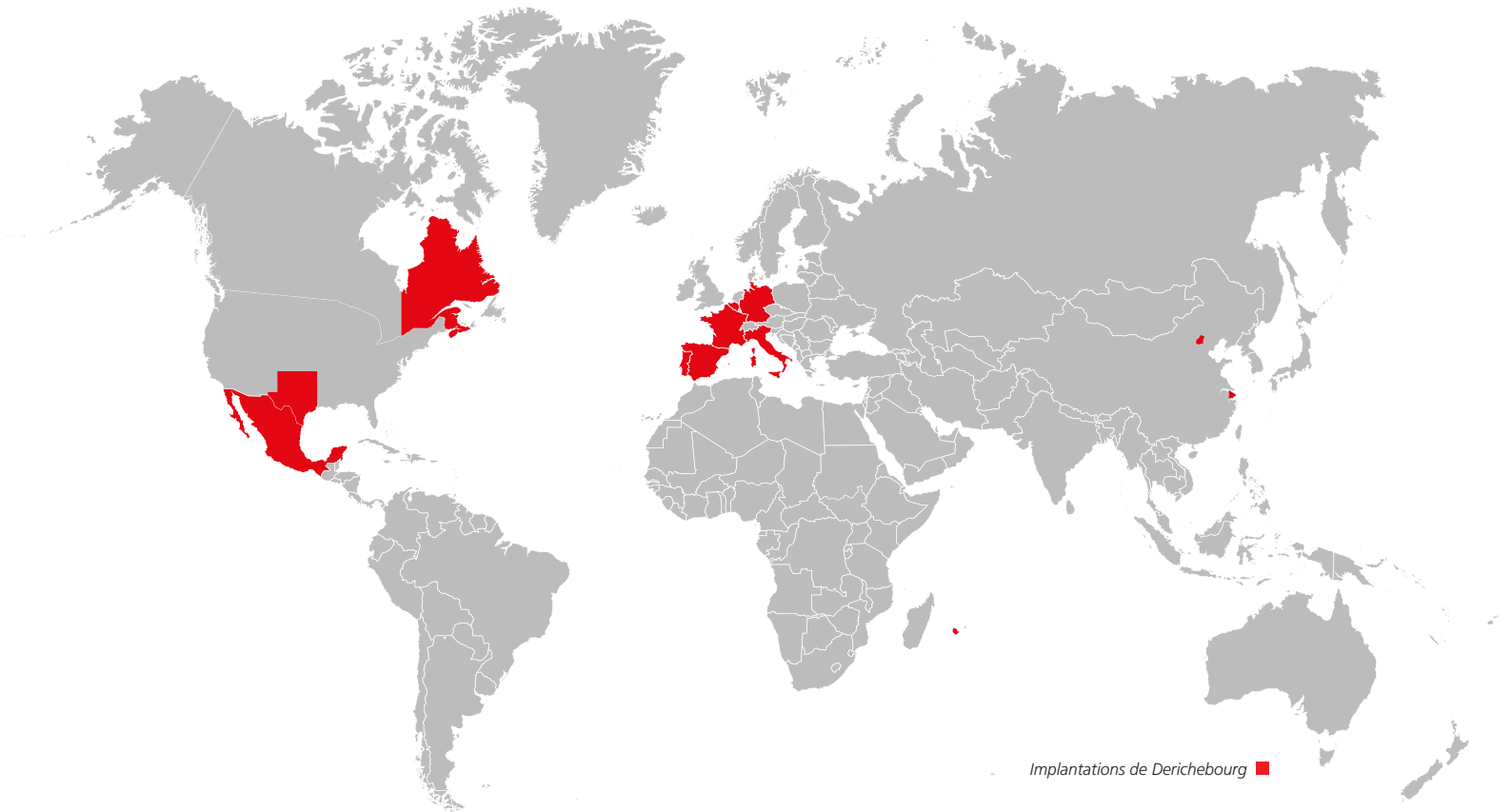
Derichebourg conçoit ses implantations internationales comme une exigence de proximité et d'efficacité au service de ses clients. Une même et indispensable proximité en France et partout dans le monde.

**DERICHEBOURG
EN QUELQUES DATES CLÉS**





Une logique d'implantations à l'international dictée par *une exigence de proximité et d'efficacité*



DIVERSIFICATION / RATIONALISATION

2005
2007

Acquisition de Penauille Polyservices et fusion de CFF Recycling

2013

Cession de Servisair pour se recentrer sur le cœur de métier et se désendetter

CONSOLIDATION

2015
2016

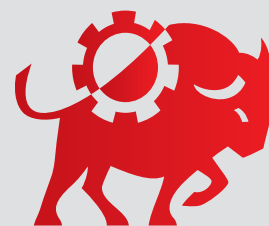
Acquisition de 40 sites :
Valerio (10/2015)
Galloo IdF (01/2016)
SLG (01/2016)
Bartin (12/2016)

2019

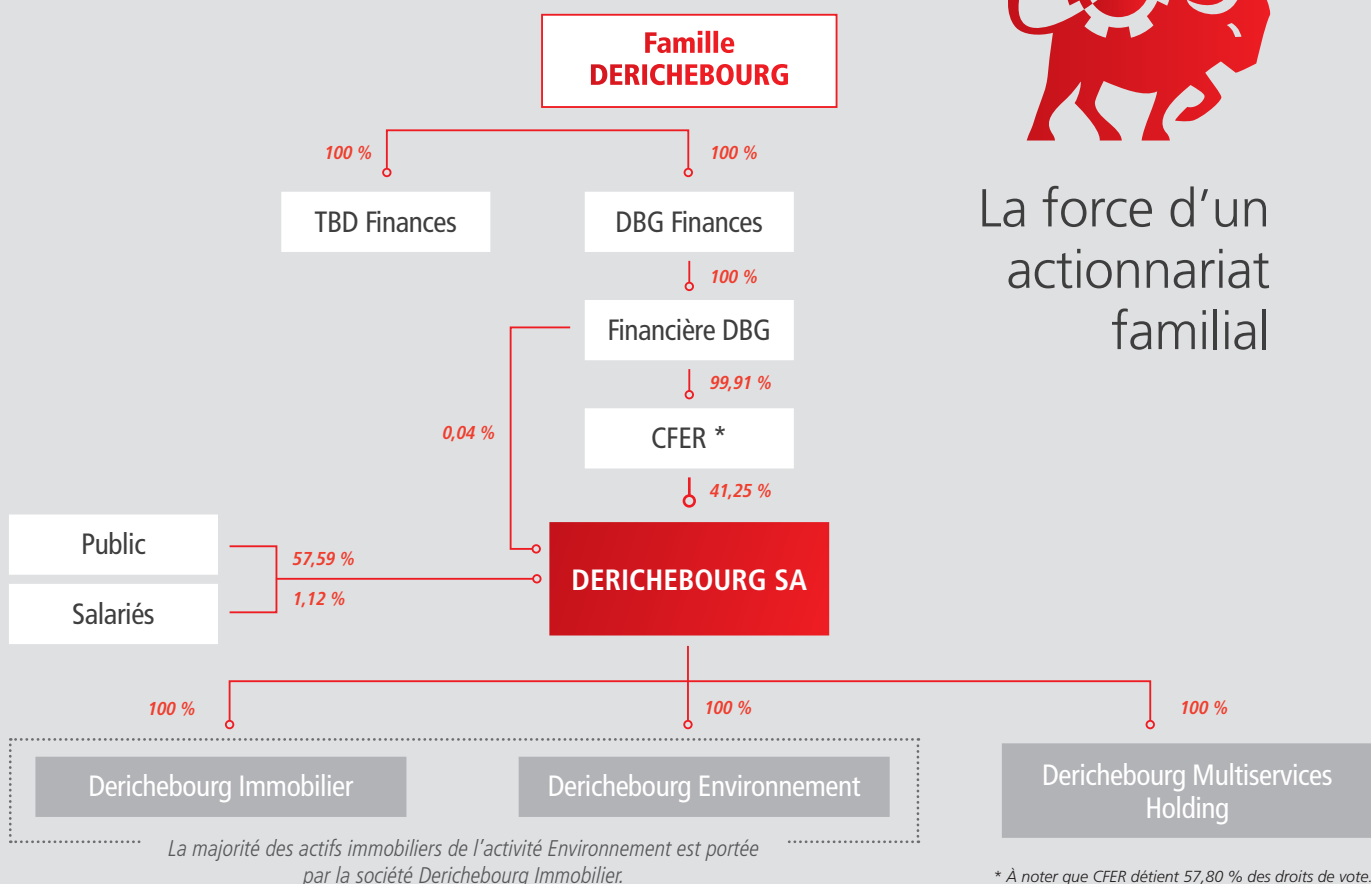
Signature du contrat d'acquisition du groupe espagnol Lyrsa exploitant 18 centres de recyclage (17 en Espagne et 1 au Portugal)

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Un groupe coté à Euronext Paris.



La force d'un
actionnariat
familial



PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE

En millions d'euros	2020	2019	VAR	VAR %
Chiffre d'affaires	2 464,1	2 705,0	(241,0)	(8,9 %)
Ebitda courant	180,9	191,2	(10,4)	(5,4 %)
Résultat opérationnel courant	62,4	103,1	(40,8)	(39,5 %)
Résultat opérationnel	56,2	97,5	(41,3)	(42,4 %)
Résultat avant IS	41,5	87,0	(45,5)	(52,3 %)
Résultat net revenant aux actionnaires	21,3	55,6	(34,3)	(61,6 %)
Dividende par action proposé	-	0,11	(0,11)	-
Endettement financier net	341,1	124,9	216,2	173 %

Ratios	2020	2019
Ebitda courant (en % du chiffre d'affaires)	7,3 %	7,1 %
Résultat opérationnel courant (en % du chiffre d'affaires)	2,5 %	3,8 %
Ratio de levier ⁽¹⁾	1,84	0,65

(1) Pro forma des acquisitions, impact sur 12 mois glissants.



UNE OFFRE ORGANISÉE EN DEUX MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT

- CA : **1 627,4 M€**
- Ebitda courant : **142,2 M€**
- Métaux ferreux : **3 159,2 milliers de tonnes**
- Métaux non ferreux : **552,3 milliers de tonnes**
- Lingots d'aluminium : **77 100 t**
- VHU valorisés : **409 000**
- DEEE : **206 100 t** recyclées par an dans le monde
- Nombre de broyeurs : **28**
- Nombre de presses-cisailles : **67**
- Superficie en propriété et exploitée : **465 ha**
- Taux de valorisation des résidus de broyage : **33,1 %**

NOS SOLUTIONS



INDUSTRIES

- Collecte
- Filière ferraille
- Filière métaux non ferreux
- Filière VHU
- Démolition industrielle et déconstruction



COLLECTIVITÉS

- Collecte de déchets
- Nettoyement urbain
- Gestion des déchèteries



ÉCO-ORGANISMES

- Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)
- Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

DERICHEBOURG MULTISERVICES

- Taux de croissance annuel moyen : **4,8 %**
- Nombre de salariés : **37 300**
- Nombre d'implantations : **117**
- Nombre de métiers : **19**

NOS SOLUTIONS



TERTIAIRES

- Services aux bâtiments & installations (propreté et services associés, nettoyage industriel, espaces verts...)
- Services aux occupants (Accueil, Courriers et Services...)



ESPACES URBAINS

- Services villes et extérieurs (Éclairage public, Affichage urbain ...)



INDUSTRIES

- Solutions aux industries automobile, agro-alimentaire, santé & pharmaceutique
- Solutions à l'aéronautique



SOURCING RH ET INTÉRIM

- Solutions intérim (Intérim généraliste et spécialisé - Intérim aéronautique, Intérim éolien)
- Solutions Sourcing & RH (Recrutement, Centre de formation, Externalisation)

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PERFORMANT

La *complémentarité* de ses deux branches d'activités

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT

Une exigence d'agilité pour agir sur des cycles courts, avec des variations de prix quotidiennes.

UN MAILLAGE DENSE

- Être près du lieu de production des déchets afin de réduire les coûts de transport
- Optimiser le taux d'utilisation de notre outil industriel

UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION VERTICALE

La densité de notre réseau nous permet de collecter suffisamment de matières justifiant économiquement le développement de lignes de traitement spécialisées :

- Flottation
- Affinerie d'aluminium
- Préparation de mélange de déchets en acier inoxydable
- Broyage d'aluminium
- Grenillage de cuivre

UN MODÈLE DE GESTION À LONG TERME

- Une faiblesse de notre stock réduisant l'exposition à des baisses de prix
- Une approche patrimoniale caractérisée par un objectif moyen terme de ROCE (retour sur capital employé) à deux chiffres
- Un système d'information commun à toute l'activité

DERICHEBOURG MULTISERVICES

Un marché de prix fixés dans le cadre de contrats souvent pluriannuels : une exigence de fiabilité pour fidéliser les clients dans le cadre de cycles plus longs. Le modèle économique de Derichebourg Multiservices s'inscrit dans un cercle vertueux qui repose sur 3 axes majeurs.

UNE STRATÉGIE D'INNOVATION ET DE DIGITALISATION

- Permet une différenciation grâce à l'innovation, intégrée chez Derichebourg Multiservices dans l'élaboration de nouvelles offres de services pour les bâtiments et les occupants.
- Permet de s'inscrire dans l'évolution de nos marchés vers le digital.
- Offre plus d'efficacité énergétique en visant à contribuer à la performance de nos clients.

UN RENFORCEMENT DE LA DENSITÉ DU MAILLAGE

Allie un maillage local dense à une politique de conquête de nouveaux territoires à l'étranger, dans les métiers de :

- Propreté : gain de part de marché par la croissance organique et une politique active de croissance externe (locale et internationale).
- Travail temporaire : densification du maillage territorial pour faire face à des acteurs concurrents de taille significative.
- Aéronautique : diversification sur d'autres marchés notamment en Chine et aux États-Unis.

UNE OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉS

- Propose des modèles offrant de nombreuses possibilités de personnalisation face à la demande croissante de services multiples par les entreprises et les collectivités.
- Garantit l'excellence de services et le niveau d'exigence permettant aux clients d'optimiser les coûts et de répondre aux enjeux spécifiques de chacun.

UNE STRATÉGIE RSE 2018-2022 "CONCRÈTEMENT RESPONSABLE"

NOTRE ENGAGEMENT POUR ÊTRE UN LEADER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Son cœur de métier étant au service de **la lutte contre le réchauffement climatique**, le groupe Derichebourg démontre non seulement **l'exemplarité de son savoir-faire** dans la gestion des déchets et de la propreté, mais aussi **la force de son engagement en faveur d'une économie circulaire** dont il fut l'un des pionniers et dont il est aujourd'hui un acteur de premier plan.

DES OBJECTIFS RSE EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1

INCARNER
UN RÔLE
D'EMPLOYEUR
ENGAGÉ

- Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs
- Agir pour l'emploi et le développement des compétences
- Contribuer à construire une société solidaire

2

CONSOLIDER
LES RELATIONS
DE CONFIANCE AVEC
LES PARTENAIRES

- Maîtriser les risques RSE sur la chaîne de valeur
- Offrir un service durable

3

RÉDUIRE
L'EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE
DU GROUPE

- Améliorer l'impact de nos installations
- Contribuer à la neutralité carbone
- Garantir la performance environnementale de nos prestations de service

4

ÊTRE
UN ACTEUR MAJEUR
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

- Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations

UNE PERFORMANCE MESURABLE



SOCIAL

6,7%Salariés en situation
de handicap**62%**

Femmes

38%

Hommes

118

Nationalités



ENVIRONNEMENT

5,3 millions de tonnesContribution à un volume
d'émissions de CO₂ évitées**206 100t**

DEEE valorisés

409 000

VHU valorisés

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE

COMPOSITION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX



TABLEAU DE PRÉSENTATION DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations
Daniel DERICHEBOURG	*		
Boris DERICHEBOURG			
Thomas DERICHEBOURG			
Abderrahmane EL AOUIR		sur invitation	sur invitation
CFER			
Matthieu PIGASSE			
Bernard VAL		*	
Françoise MAHIOU			
Catherine CLAVERIE			*

* Président.

01

RAPPORT RSE (FAISANT OFFICE DE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE)

I.1	Présentation des métiers et du modèle d'affaires	13
I.1.1	Activité Services à l'Environnement	14
I.1.2	Activité Multiservices	23
I.1.3	Modèle d'affaires du groupe Derichebourg	28
I.2	Principaux risques RSE	30
I.2.1	Analyse des risques RSE	30
I.2.2	Stratégie RSE	31
I.3	Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales	32
I.4	Incarner un rôle d'employeur engagé	33
I.4.1	Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs	33
I.4.2	Agir pour l'emploi et le développement des compétences	34
I.4.3	Contribuer à construire une société solidaire	38
I.5	Réduire l'empreinte environnementale du Groupe	43
I.5.1	Améliorer l'impact de nos installations	43
I.5.2	Contribuer à la neutralité carbone	45
I.5.3	Garantir la performance environnementale de nos prestations de services	48



I.6 Être un acteur majeur de l'économie circulaire	49
I.6.1 Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations	50
I.7 Consolider les relations de confiance avec les partenaires	53
I.7.1 Maîtriser les risques RSE sur la chaîne de valeur	53
I.7.2 Offrir un service durable	54
I.8 Devoir de vigilance	56
I.9 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	57

I.1 Présentation des métiers et du modèle d'affaires

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de Services aux Entreprises et aux Collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, les services aéronautiques externalisés.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

Les activités Services à l'Environnement et Multiservices sont soumises à des cycles économiques différents.

L'activité historique du Groupe est l'activité de recyclage de déchets métalliques. Cette activité connaît une certaine cyclicité, liée à celles des secteurs de la sidérurgie et de la métallurgie. Au milieu des années 2000, la volonté d'adjoindre au recyclage une activité plus résiliente s'est traduite par l'acquisition des activités Multiservices.

Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	2020		2019		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	1 628	66 %	1 847	68 %	(11,9 %)
Services aux Entreprises	836	34 %	858	32 %	(2,5 %)
Holding	0	0 %	1	0 %	(100 %)
Total	2 464	100 %	2 705	100 %	(8,9 %)

Chiffre d'affaires par zone géographique	2020		2019		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
France	1 779	72 %	2 161	80 %	(17,7 %)
Autres pays européens	543	22 %	323	12 %	67,9 %
Continent américain	140	6 %	171	6 %	(18,1 %)
Afrique	0	0 %	48	2 %	(100 %)
Asie	2	0 %	3	0 %	(33 %)
Total	2 464	100 %	2 705	100 %	(8,9 %)

Les données publiées correspondent aux pays d'implantation des filiales.

I.1.1 Activité Services à l'Environnement

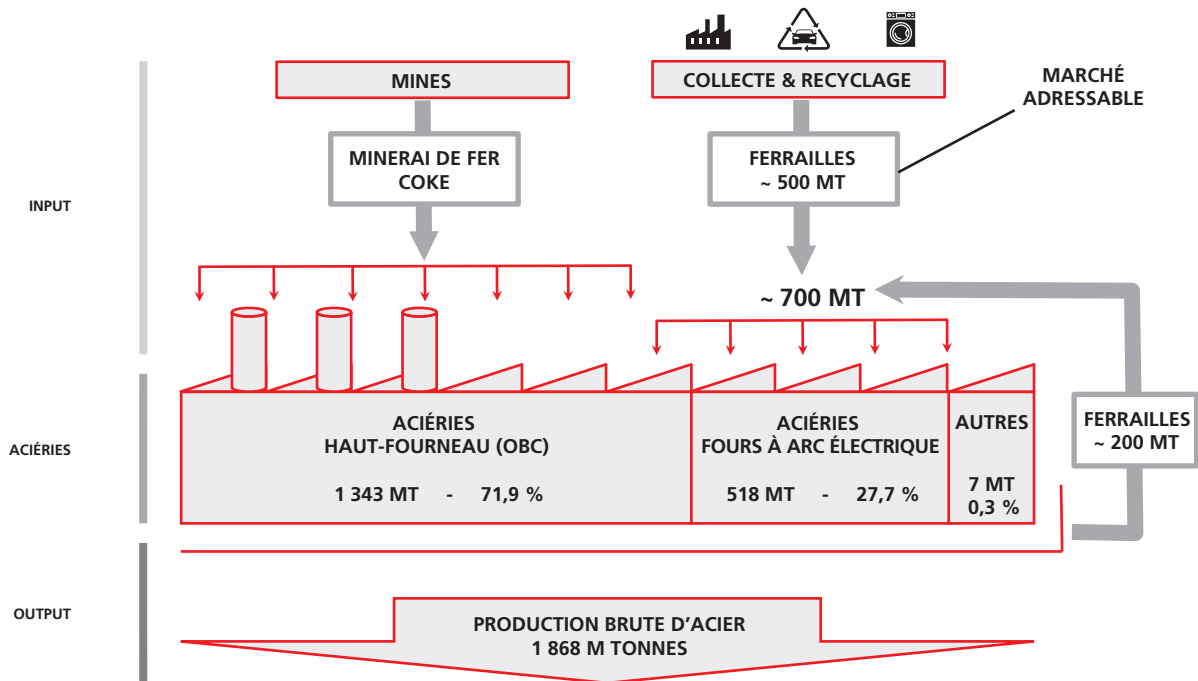
I.1.1.1 Activité Recyclage

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux contenus dans les biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), dans les matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et dans les chutes neuves industrielles du processus de transformation des métaux (chutes de fabrication).

I.1.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

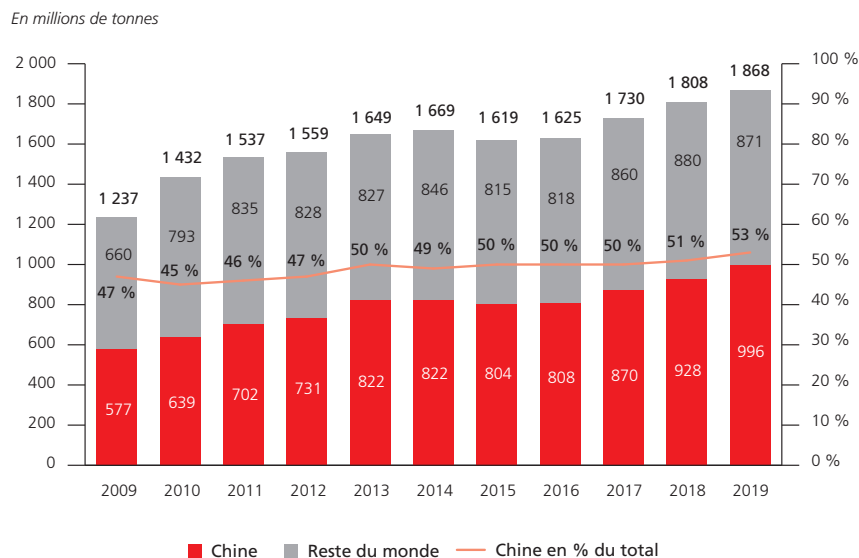
Le marché du recyclage des ferrailles est à l'interface d'un marché amont, constitué par l'offre de déchets et d'un marché aval, constitué par les besoins des aciéries.

Le marché des ferrailles est estimé à environ 700 millions de tonnes par an (source BIR), dont 500 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage, le solde étant constitué de chutes sidérurgiques, recyclées en interne.



Les facteurs suivants affectent le marché des ferrailles :

- La production mondiale d'acier



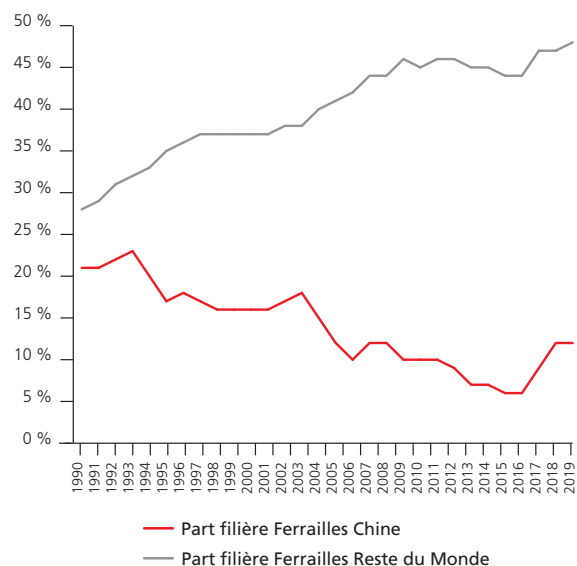
Source : Worldsteel Association.

La production mondiale d'acier a progressé de 2,3 % par an au cours des cinq dernières années. La Chine représente à elle seule 53 % de la production mondiale. En 2020, la production hors Chine devrait diminuer significativement à cause des conséquences économiques de la crise Covid-19.

- La répartition de la production d'acier entre filière haut-fourneau et filière électrique

La filière haut-fourneau consomme du minerai de fer, du coke sidérurgique, et une petite proportion de ferrailles (10-15 %), qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La filière électrique consomme presque exclusivement des ferrailles.

En théorie, les deux filières permettent de produire tous les types d'acier. En pratique, l'acier issu de la filière électrique est utilisé pour produire les aciers longs et les armatures. Les coils (bobines d'acier plat) sont en majorité fabriqués à partir de la filière haut-fourneau.



Source : Worldsteel Association.

On constate dans le graphique précédent que la part de l'acier issu de la filière électrique a tendance à progresser année après année, régulièrement dans les pays hors Chine, et plus récemment en Chine. Les avantages concurrentiels de l'acier issu de la filière électrique sont les suivants :

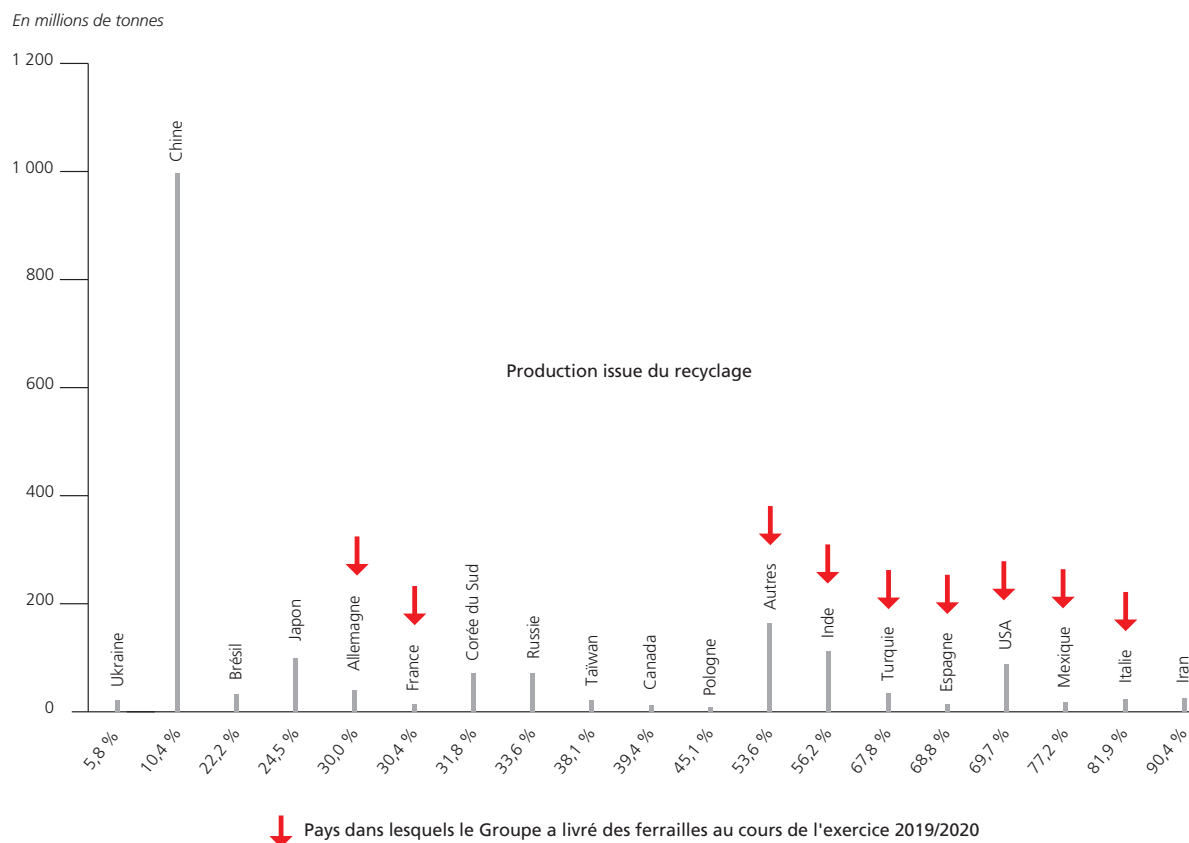
- moindre investissement ;
- souplesse d'utilisation accrue, avec possibilité d'arrêter et redémarrer la production ;
- très net avantage environnemental (moins d'émissions de gaz à effet de serre à la tonne produite, rapport de 1 à 2,3) et énergétique (moins d'énergie consommée à la tonne produite) par rapport à la filière haut-fourneau, en particulier dans les pays où la part du nucléaire dans le mix énergétique est élevée ;

- approvisionnement de proximité ;
- facilité d'accès à la production d'acier pour les pays en développement grâce à un investissement moindre.

En contrepartie, la filière haut-fourneau bénéficie en général d'un coût de production à la tonne plus faible.

La Chine produisait son acier à 90 % *via* la filière haut-fourneau. Afin de réduire la pollution, elle a décidé de favoriser dans les prochaines années l'acier issu de la filière électrique, en mettant en place son propre réseau de collecte de ferrailles, en ouvrant de nouvelles aciéries électriques, et en fermant de vieux hauts-fourneaux.

Dans les autres pays, la part de l'acier issu de la filière électrique est détaillée dans le graphique suivant :



Source : Worldsteel Association.

▣ Les flux commerciaux de l'acier et des ferrailles

Le marché des ferrailles est également sensible aux flux du commerce international de l'acier et des ferrailles.

L'intensité des exportations chinoises d'acier influence significativement le marché de l'acier européen, et par conséquent son besoin en ferrailles. À compter de mi-2016, la Chine a fortement réduit ses exportations d'acier vers l'Europe, à cause de sa forte demande intérieure, ce qui a permis aux aciéristes européens et turcs d'améliorer leur production et leurs ventes sur leur marché de proximité. Les clients européens du Groupe, et indirectement le Groupe, ont bénéficié de cette situation de mi-2016 à fin 2018. Depuis, les exportations d'acier turc vers l'Europe ont fortement progressé, à cause de la faiblesse du marché intérieur turc liée à la crise économique que traverse le pays. Ces exportations concurrencent les aciéristes européens, et donc les principaux clients du Groupe en volume.

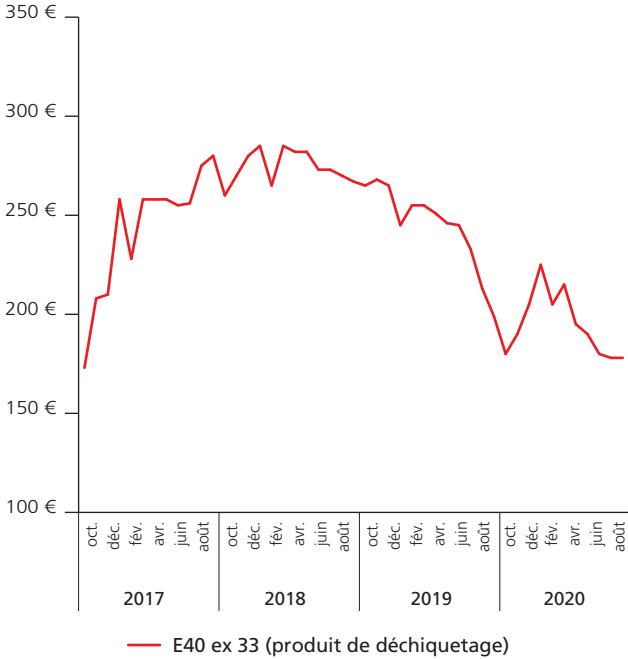
La Turquie constitue le principal importateur mondial de ferrailles (elle produit 34 Mt d'acier, à 68 % d'origine filière électrique, avec un gisement local insuffisant, et importe environ 19 Mt/an de ferrailles, soit 19 % du commerce mondial). À la différence des marchés

domestiques, où les négociations de prix avec les aciéries sont mensuelles, le marché turc achète au marché spot des navires (jusqu'à 40 000 t). L'évolution des prix turcs se répercute donc dans les zones d'approvisionnement que sont les États-Unis et l'Europe, qui sont eux excédentaires en ferrailles. La situation économique en Turquie est également un facteur d'influence pour le marché des ferrailles.

Ces dernières décennies, la globalisation et la libéralisation du commerce international s'étaient traduites par une quasi-disparition des droits de douane. En conséquence, c'est la demande marginale qui influençait les prix mondiaux. Depuis le printemps 2018, la donne a changé, avec l'instauration de droits de douane de la part des États-Unis sur la majorité des importations d'acier.

Le marché du recyclage des ferrailles est perçu comme relativement volatil, dans la mesure où l'évolution des prix et celle des volumes se combinent souvent : une demande accrue en ferrailles de la part des aciéristes induira une rareté sur les tonnes supplémentaires recherchées, et une pression à la hausse sur les prix. Inversement en cas de diminution.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du prix de la ferraille broyée (E40) au cours des dernières années :

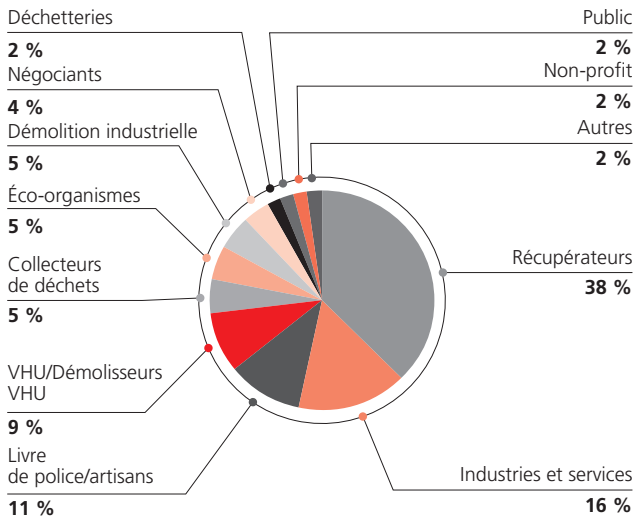


Source : Derichebourg.

□ L'offre de déchets

Les biens de consommation arrivés en fin de vie (80 % environ, y compris les démolitions industrielles) et les chutes de production dans la transformation de l'acier (20 % environ) constituent les approvisionnement des collecteurs de ferrailles. Le niveau de l'activité économique générale influence donc le gisement de ferrailles disponibles.

Pour le groupe Derichebourg, la répartition des entrées sur les chantiers par type de fournisseur est la suivante :



Source : Derichebourg.

Note : la totalité des achats de Derichebourg España a été positionnée auprès de récupérateurs pour 2020.

1.1.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux (MNF)

Les acteurs du recyclage des ferrailles sont souvent les mêmes que ceux des métaux non ferreux. Les volumes de métaux non ferreux traités par les récupérateurs sont beaucoup plus faibles (souvent 1 pour 10) que ceux des ferrailles. Par contre, les prix unitaires sont beaucoup plus élevés, ainsi que les marges unitaires.

Le tableau ci-dessous récapitule la production mondiale des principaux métaux non ferreux, ainsi que la part de la production issue du recyclage.

Le tonnage collecté en France par les acteurs de la filière MNF est de 1,91 million de tonnes (chiffres 2019), pour une contre-valeur de 2,7 Md€.

Sur le marché français (67 % des tonnes collectées par le Groupe), la répartition des métaux non ferreux collectés par la profession est la suivante :

- aluminium et câbles alu : 23 % ;
- plomb et batteries : 10 % ;
- inox et alliages : 16 % ;
- cuivres hors câbles et moteurs : 9 % ;
- câbles cuivre : 9 % ;
- laiton alliages : 4 % ;
- zinc : 4 % ;
- autres : 25 %.

Source : Federec, chiffres clés du recyclage, 2019.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

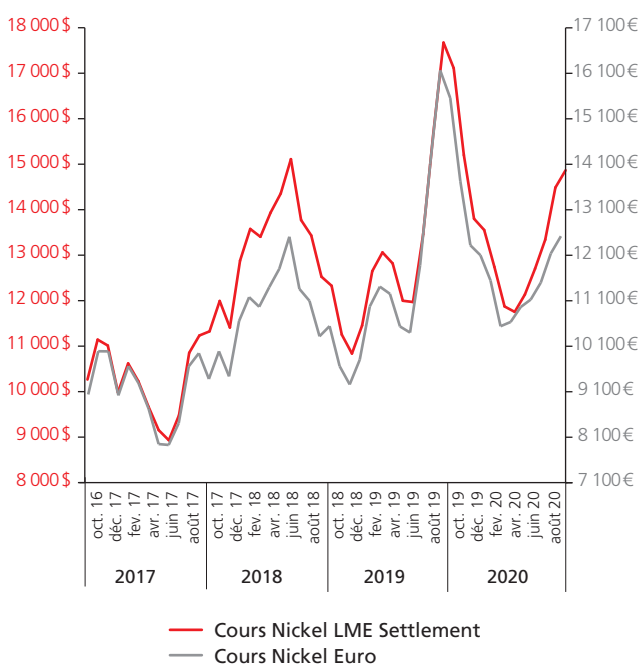
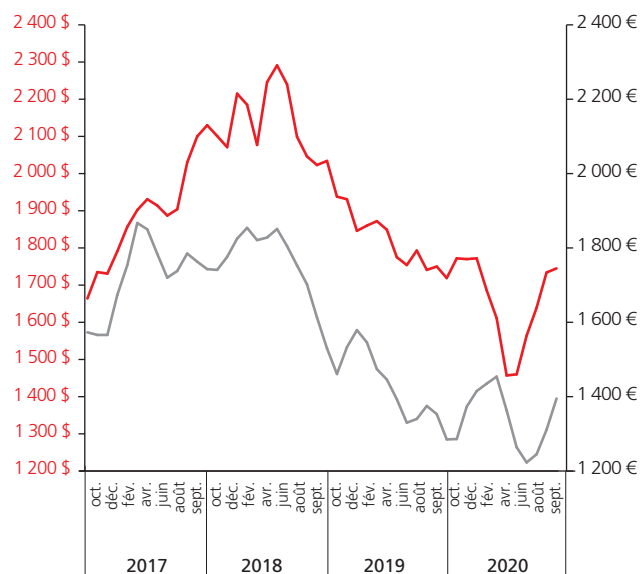
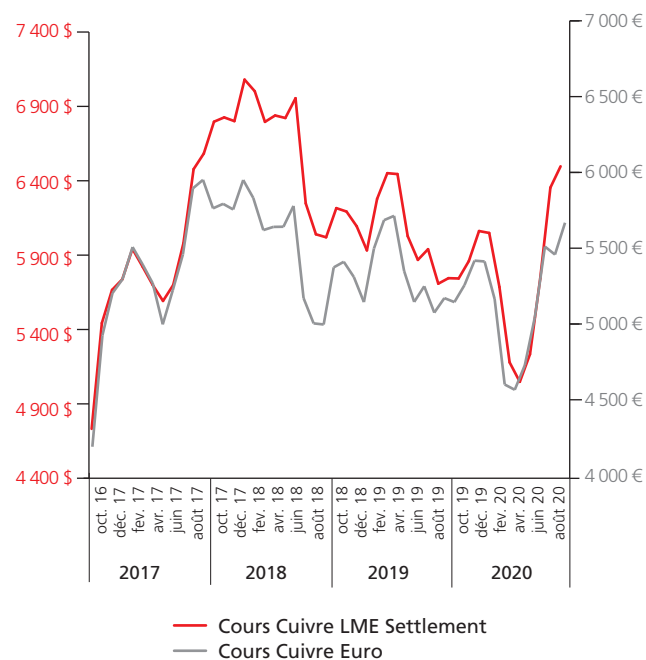
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevée et de contraintes en termes d'émissions de gaz à effet de serre de plus en plus fortes.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie représente environ 35 % de la production des métaux non ferreux dans le monde (source Bureau international du recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

Une inflexion importante s'est produite en 2018, avec la décision de la Chine de publier des cahiers des charges très stricts sur le taux d'impureté contenu dans 19 classes de produits (dont les métaux non ferreux) afin de pouvoir être importés en Chine. Ces taux maximums sont en pratique très difficiles à atteindre, et le volume d'importations chinoises a significativement diminué à partir du printemps 2018. En conséquence, les volumes précédemment consommés par la Chine se sont reportés sur d'autres marchés, entraînant une pression baissière sur les prix des différents métaux non ferreux. Les graphiques ci-contre récapitulent l'évolution des prix des différents métaux.

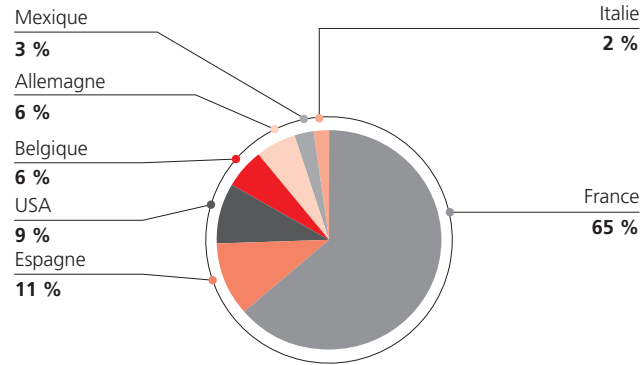
Il est prévu qu'au 1^{er} janvier 2021, la Chine sorte du statut de déchet les plus belles qualités de métaux non ferreux (grenailles de cuivre notamment) et accepte de nouveau des importations de ces produits.



Il convient de noter que ces courbes, en particulier celles du cuivre et du nickel, reflètent imparfaitement l'évolution des prix de vente du Groupe, qui sont certes basés sur les cours du LME, mais qui prennent également en compte une décote pour le métal secondaire. Cette décote évolue en fonction des conditions de marché. Au cas particulier des déchets d'acier inoxydable (qui contiennent en moyenne 7 à 8 % de nickel qui constitue l'essentiel de la valeur de l'inox), la décote a progressé au fur et à mesure que les prix du nickel montaient, annulant l'effet de la hausse.

1.1.1.1.3 Le portefeuille d'activités

L'activité Recyclage du Groupe est présente dans sept pays, avec une part prépondérante de son activité réalisée physiquement en France. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des achats par pays (ferrailles et métaux non ferreux).



Le Groupe opère sur 200 centres de recyclage, dont 162 en France.

Cette activité emploie environ 3 000 collaborateurs.

Dans cette activité, les éléments qui différencient le Groupe de ses compétiteurs sont les suivants :

- ▣ la densité du maillage géographique ;
- ▣ l'intégration verticale permise par ce maillage : le vaste maillage du Groupe lui permet d'installer de manière rentable des lignes de traitements secondaires (flottation, affinerie d'aluminium, préparation de mélanges de déchets d'acier inoxydables, préparation d'aluminium première fusion pour les extrudeurs), nourries avec les flux des différents chantiers, sans qu'il soit nécessaire d'acheter significativement à l'extérieur du Groupe ;
- ▣ la gestion des opérations dans une perspective de long terme, qui se traduit notamment par une politique de stocks bas : 15 jours d'activité pour les ferrailles, 15 à 25 jours pour les métaux non ferreux. En période d'augmentation des prix, le Groupe profite moins de la reprise que certains de ses concurrents qui ont davantage de stocks. Il traverse en général mieux que ses concurrents les périodes de baisse de prix, ce qui peut le placer en position d'acteur consolidateur en bas de cycle.

1.1.1.1.3.1 La filière ferrailles

Le Groupe a traité 3,16 millions de tonnes de ferrailles au cours de l'exercice, soit un volume en diminution de 8,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

En France, le Groupe dispose du maillage le plus important de la profession (162 sites). Comme le transport représente une part importante du coût des déchets entrant sur site, cette proximité du lieu de production des déchets est stratégique.

Avec ses 28 broyeurs-déchiqueteurs et 67 presses-cisailles en activité, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

En France, le Groupe estime disposer d'une part de marché de 16 à 17 % sur la collecte des ferrailles, et de l'ordre de 23 % (estimation Derichebourg sur la base de données issues de Federec, 2018) pour le traitement (la différence entre les deux chiffres s'explique notamment par les tonnages achetés à des récupérateurs n'ayant pas d'outil industriel).

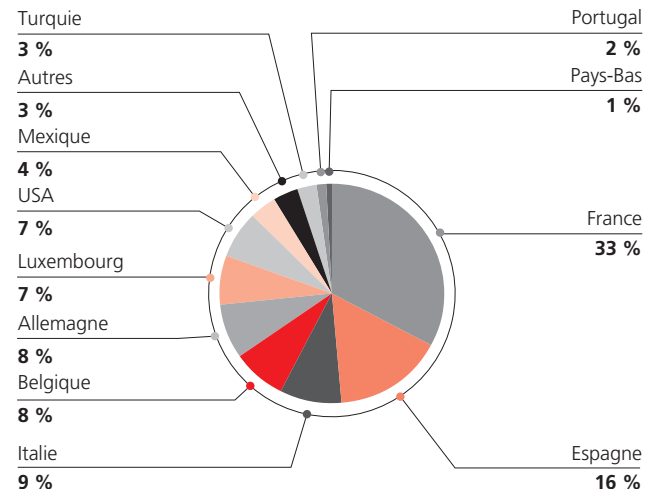
Le deuxième acteur avec une présence nationale est le groupe Ecore, dont la part de marché dans le traitement des ferrailles est de l'ordre de 15-20 % (source Derichebourg).

La société Boone Comenor (groupe Suez Environnement) est très active pour les appels d'offres d'enlèvements de chutes dans les usines automobiles.

Dans chaque région, le Groupe est par ailleurs en compétition avec un grand nombre d'acteurs régionaux, qui disposent de quelques sites.

Une fois préparées et triées, les tonnes sont commercialisées auprès d'aciéristes domestiques ou à la grande exportation (10 % des volumes environ) lorsque le Groupe est proche de zones portuaires.

Le tableau ci-dessous présente les principales zones de destination des ferrailles du Groupe :



NB : pour 2020, impact de l'acquisition de Derichebourg España sur neuf mois

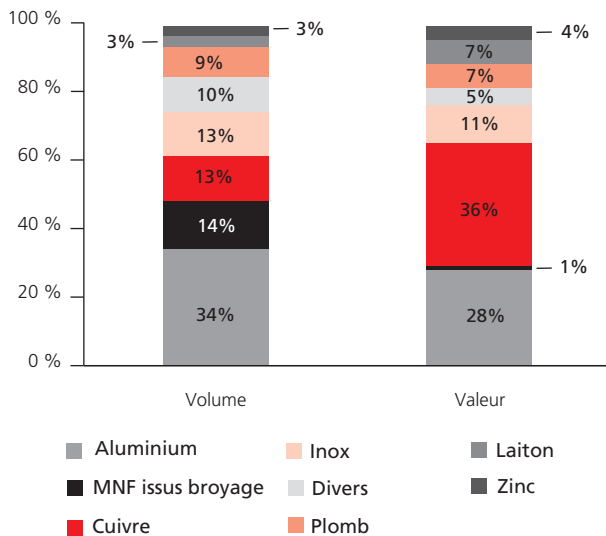
Le Groupe s'efforce de limiter ses stocks (15 jours d'activité environ), afin de ne pas être trop exposé aux variations de prix des ferrailles.

Le Groupe n'exploite pas d'aciérie.

L'activité broyage du Groupe génère des résidus de broyage (mélange de mousse, plastique, verre, bois, etc.) qui ne peuvent être commercialisés en l'état. Le Groupe mène plusieurs actions de développement afin d'améliorer constamment le taux de valorisation (énergie ou matière) et de limiter les volumes envoyés en centre d'enfouissement, qui se sont élevés à environ 133 700 tonnes en 2020 (périmètre France).

I.1.1.1.3.2 La filière métaux non ferreux (MNF)

La répartition du chiffre d'affaires par métal est la suivante :



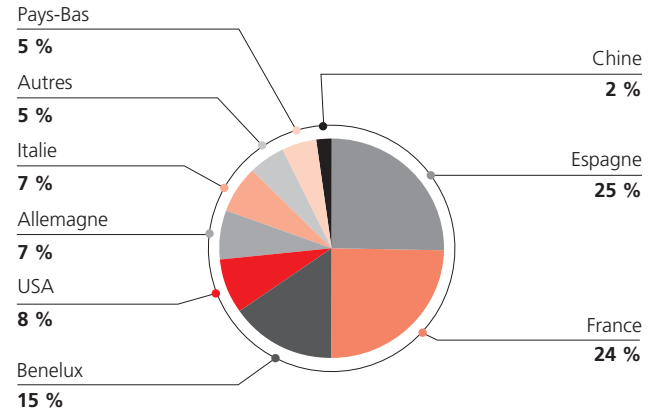
Comparé à ses concurrents, le Groupe traite un volume relatif de métaux non ferreux plus important. Disposer d'une forte part de marché sur les métaux non ferreux est une caractéristique historique du Groupe. Cela s'explique par la diversité des flux traités :

- activité classique d'achat, tri, préparation de tous métaux non ferreux ;
- par ailleurs, Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateurs par induction et dispose en Europe de deux unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton, etc.). L'aluminium dense (carter broyé flotté) est transformé en lingots sur le site lillois de Refinal Industries. Ces lingots (qualité AS9U3) sont majoritairement vendus aux fonderies de pièces automobiles. L'affinerie du Groupe produit 57 533 tonnes de lingots d'aluminium de seconde fusion. Le Groupe a investi dans une deuxième affinerie (four rotatif) à Prémery (Nièvre), qui produira à terme 15 000 tonnes de lingots par an (11 000 tonnes en 2020) ;
- la filiale Inorec prépare des mélanges des différents métaux entrant dans la composition des aciers inoxydables, conformes aux cahiers des charges des clients, afin que ces derniers puissent être directement enfournés ;
- le Groupe prépare de la grenaille de cuivre à partir de câbles cuivreux (environ 7 000 tonnes par an).

Derichebourg España possède une orientation métaux ferreux encore plus marquée que le périmètre historique de Derichebourg. Flottation, affinerie d'aluminium, mais également une activité de broyage de batteries et d'affinage de lingots de plomb, qui permet au groupe de disposer d'une intégration verticale dans un autre métal.

Au cours de l'exercice 2019/2020, le Groupe a traité 552 300 tonnes de métaux non ferreux, en augmentation de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous détaille les ventes de métaux non ferreux (y compris déchets d'acier inoxydable) par pays de destination :



La part des volumes de métaux non ferreux exportés vers la Chine est de l'ordre de 2 %.

I.1.1.1.3.3 Les prestations de services

Le Groupe réalise également des prestations de services (environ 109 M€/an), dans les domaines suivants :

I.1.1.1.3.3.1 Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive relative à la responsabilité élargie des producteurs, la France a choisi de confier la responsabilité de la collecte et du traitement des biens mis sur le marché dans 15 filières à des éco-organismes. Le groupe Derichebourg s'est positionné depuis la création de ces filières auprès des éco-organismes en charge des DEEE, principalement sur les activités de traitement. Le Groupe traite 206 100 tonnes par an de DEEE sur 11 sites. Le Groupe est présent sur trois flux de DEEE sur cinq :

- le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ;
- le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs). Pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associée avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale détenue à 50 %, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire, Oeko-Service (connu sous le nom de SEG). En 2019, le Groupe a installé, à Bassens (33), la première plateforme française capable de valoriser à la fois les réfrigérateurs et les ballons d'eau chaude, tous deux contenant des gaz fluorés représentant un potentiel de réchauffement élevé pour la planète ;
- les PAM (petits appareils en mélange).

Derichebourg accompagne les éco-organismes dans l'atteinte de leurs objectifs de progression des volumes collectés et valorisés.

Au cours de l'exercice 2019/2020, le flux de traitement des DEEE est le seul flux dont l'activité s'est accrue sensiblement.

I.1.1.1.3.3.2 Gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles

Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 300 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadres avec les constructeurs et importateurs.

I.1.1.1.3.3.3 Traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels

Le Groupe réalise à façon des prestations de services, du type préparation de ferrailles bouletées utilisées comme chutes refroidissantes, et peut être amené à gérer des parcs à ferrailles d'aciéries.

I.1.1.1.3.3.4 Collecte papiers, cartons, DIB

Le Groupe fait bénéficier à ses clients de son maillage territorial pour proposer des activités de collecte et tri de déchets industriels banals, de papiers et de cartons. La filiale Revival a inauguré au cours de l'exercice 2019 un nouvel établissement à Noisy-le-Sec, en région parisienne, d'une capacité de traitement de 88 000 t/an, avec une insertion soignée dans le paysage urbain.

I.1.1.1.4 La stratégie du Groupe dans l'activité Recyclage

Le Groupe est actuellement le 4^e acteur européen en termes de chiffre d'affaires, derrière les sociétés EMR, TSR, et Chi-Ho Environmental Group (Scholz). Le Groupe a pour ambition de gagner une place d'ici les cinq prochaines années, que ce soit par croissance organique ou externe.

La réussite de cette ambition se traduit par la stratégie suivante :

- ▣ consolider la position de fournisseur de premier plan de la sidérurgie et de la métallurgie, en livrant des produits conformes aux cahiers des charges des clients, et en élargissant sa base de clients, en particulier pour les ferrailles ;
- ▣ mettre en œuvre les meilleures technologies de tri disponibles, afin de conserver toute la valeur ajoutée des différents produits, et réduire la part de résidus dirigée vers la filière d'enfouissement ;
- ▣ disposer d'une équipe de management unie dans la mise en œuvre de la même stratégie dans tout le Groupe, et former les salariés ;
- ▣ mettre à jour l'outil informatique du Groupe, sans toucher à ses principales caractéristiques qui font de lui l'un des outils les plus pertinents du marché (connaissance des stocks et de la marge en temps réel sur tous les sites du Groupe) ;

- ▣ développer des métiers de niche, sur lesquels il y a moins d'intervenants, tels que la flottation des métaux induits, l'affinage d'aluminium ou de plomb, la préparation à froid de mélanges destinés aux aciéries produisant de l'inox. Le Groupe cherche également à développer des tris complémentaires sur les fractions non ferreuses issues du processus de broyage. À terme, le Groupe ambitionne de réaliser 20-25 % du chiffre d'affaires de l'activité Recyclage sur ces segments ;
- ▣ développer le réseau de collecte, en France et à l'Étranger, en étant dans chaque pays de présence soit un leader national, soit un leader régional, et en explorant les possibilités de croissance externe dans une approche de long terme. Le Groupe est ainsi bien placé pour être un consolidateur de marché en bas de cycle.

I.1.1.2 Activité Services aux Collectivités

Le Groupe réalise environ 146 M€ de chiffre d'affaires dans cette activité. Il est présent en France et au Canada.

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et le respect des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur elles. Poly-Environnement (France) et Derichebourg Canada gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, etc.), en porte-à-porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. Poly-Environnement propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage...).

Poly-Environnement, au travers de ses filiales, assure la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés dans quatre des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et la collecte des ordures ménagères dans trois arrondissements de Marseille (2^e, 15^e et 16^e). Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a renouvelé son contrat à Paris, et a même étendu le champ de ses prestations, puisqu'il a également été adjudicataire dans les 10^e et 18^e arrondissements.

Les contrats (marchés publics) sont le plus souvent d'une durée de cinq à sept ans, il est fréquent que la collectivité demande du matériel neuf lors du renouvellement des marchés.

Le Groupe se positionne sur des appels d'offres qui accordent une part suffisante à la note technique, qui permet de valoriser la qualité du service et les moyens déployés par le soumissionnaire, et non uniquement le prix le plus bas, afin d'obtenir une rentabilité des capitaux employés.

Cette activité emploie environ 1 700 collaborateurs.

1.1.1.3 Propriétés immobilières, usines, équipements, immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

La stratégie du Groupe est d'être propriétaire ou bénéficiaire économique de tous les actifs de long terme qu'il utilise fréquemment.

Le tableau ci-dessous détaille les principales familles d'actifs et matériels utilisés dans l'activité Recyclage :

Famille	Nombre et commentaires
Terrains	465 hectares en propriété, et exploités
Broyeurs	28 broyeurs en activité
Cisailles	67 cisailles en activité
Grues fixes	64 grues fixes, presque toutes électriques
Camions	490 camions, avec une politique de renouvellement aux dernières normes environnementales

Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable de ces actifs :

En millions d'euros	30-09-20	30-09-19
Valeurs brutes	1412	1 398
Amortissements cumulés	(934)	(932)
Valeur nette	478	467

NB : Les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de Services à l'Environnement. Le Groupe est propriétaire, notamment via Derichebourg Immobilier et ses filiales, ainsi que via Derichebourg España de plus de 465 hectares de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il peut exister des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ est intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

1.1.1.4 Activité de recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage. L'objectif est de diminuer de 20 % d'ici 2022 les volumes mis en enfouissement (à volume égal traité par les broyeurs).

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit 31 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries.

1.1.2 Activité Multiservices

1.1.2.1 Les marchés du Multiservices

L'activité Multiservices regroupe de nombreux métiers qui ont deux points communs :

- la volonté des clients donneurs d'ordre d'externaliser certaines fonctions afin de se concentrer sur leur cœur de métier ;
- une forte intensité en main-d'œuvre des prestations réalisées.

Dans cette branche, le Groupe est présent en France (85 % du chiffre d'affaires), au Portugal, en Espagne et en Allemagne principalement.

1.1.2.2 Le portefeuille d'activités

Derichebourg Multiservices est un opérateur de référence des services externalisés aux entreprises industrielles et tertiaires, aux services publics et aux collectivités.

Acteur global de proximité, Derichebourg Multiservices apporte à ses clients **quatre solutions** complémentaires :

- tertiaire : offres modulables garantissant le bon fonctionnement des bâtiments et installations, et le bien-être des occupants ;
- industrie : expertises « sur mesure » de sous-traitance globale industrielle au service de la production du client ;
- espace urbain : ensemble de prestations dédiées aux villes et infrastructures urbaines pour un cadre de vie plus qualitatif ;
- sourcing RH et intérim : solutions visant à offrir des ressources au client, pour renforcer ses compétences tout en s'affranchissant des contraintes inhérentes.

Ces solutions sont déployées par 19 filiales réparties dans six pays.

Des métiers, des filiales

Support à l'industrie aéronautique Support aux opérations aériennes	DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES
Propreté et services associés Nettoyage et maintenance industriels Manutention et logistique	DERICHEBOURG PROPRETÉ
Génie électrique et climatique Maintenance multitechnique	DERICHEBOURG ÉNERGIE
Facility Management	DERICHEBOURG FM
Télésecurité	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES
Accueil & accueil événementiel Accueil retail & spectacle Courrier	DERICHEBOURG ACCUEIL
Éclairage public Signalisation	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Affichage urbain Maintenance de mobilier urbain	DERICHEBOURG SNG
Espaces verts VRD	DERICHEBOURG ESPACES VERTS
Intérim généraliste Intérim spécialisé Recrutement	DERICHEBOURG INTÉRIM
Intérim aéronautique Intérim éolien Recrutement aéronautique	DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT
Centre de formation	DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING

Contribution au chiffre d'affaires par solution

SOLUTIONS	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)
INDUSTRIE	105
TERTIAIRE	560
ESPACE URBAIN	47
SOURCING RH & INTÉRIM	124

1.1.2.2.1 Solutions pour le secteur Tertiaire

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations qui garantissent le bon fonctionnement des bâtiments et qui permettent de les pérenniser ; comme les travaux de génie climatique et électrique, les interventions de maintenance multitechnique, la propreté, la télésecurité, la manutention et les espaces verts.

Ces prestations s'adressent également au bien-être des occupants avec l'accueil en entreprise, le service courrier et le factotum.

Les deux métiers les plus importants, par le chiffre d'affaires, dans les solutions pour le Tertiaire sont l'énergie (génie climatique, électrique et maintenance multitechnique) et la propreté.

1.1.2.2.1.1 Derichebourg Propreté

Évoluant dans un marché très concurrentiel, la propreté est aujourd'hui un métier stratégique, influant directement sur de nombreux facteurs clés pour les hommes et les organisations : bien-être, performance, confort, santé, image... Ce marché est également en pleine mutation : aux besoins du client « donneur d'ordre » se superposent les attentes du client « final » : l'utilisateur.

Derichebourg Propreté est l'un des acteurs de référence français. Parce que les enjeux et les modalités d'intervention diffèrent d'un secteur d'activité à l'autre, la filiale propose des savoir-faire spécifiques « secteur » au profit du secteur privé et des acteurs publics. Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services couvrant les lieux les plus simples aux plus exigeants.

Secteurs d'intervention :

- ▣ industrie : nettoyage industriel et maintenance de 1^{er} niveau ;
- ▣ agroalimentaire ;
- ▣ santé ;
- ▣ pharmacie/ultra-propreté ;
- ▣ locaux tertiaires et administratifs ;
- ▣ retail ;
- ▣ services habitats, voiries, transports en commun.

Derichebourg Propreté dispose également de compétences lui permettant d'assurer des services de manutention et logistique.

Chiffres clés 2020 :

- ▣ 18 000 spécialistes ;
- ▣ 100 implantations réparties sur toute la France ;
- ▣ 10 000 clients.

Son engagement à exécuter une maintenance préventive assure la pérennité des installations.

I.1.2.1.2 Derichebourg Énergie

Un gestionnaire de parc immobilier doit, pour valoriser ses actifs et maximiser son résultat d'exploitation, rechercher en permanence la performance énergétique, tout en veillant à la fiabilité et à la pérennité des bâtiments et leurs installations. Il doit également aux occupants des bâtiments les meilleurs standards de sécurité et de confort.

Derichebourg Énergie réalise, exploite et maintient sur la durée les installations en génie climatique et génie électrique. La filiale intervient au travers d'une gamme de prestations allant des travaux à la maintenance monoteknique et multiteknique en site fixe ou en itinérance.

Travaux en génie climatique	Travaux en génie électrique	Maintenance
<ul style="list-style-type: none"> ▣ Chauffage, climatisation, ventilation, réfrigération, régulation ▣ Aéraulique, hydraulique ▣ Traitement des fluides ▣ Plomberie 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Courants forts ▣ Courants faibles ▣ Régulation, automates programmables ▣ Secours électrique 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Climatisation, ventilation, chauffage ▣ Courants forts, courants faibles ▣ Plomberie, protection incendie ▣ Second œuvre ▣ Gestion déléguée des contrats

I.1.2.2.2 Solutions pour l'Industrie

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations où les métiers interviennent au cœur des process de production des clients, principalement dans le secteur aéronautique.

Derichebourg Aeronautics Services intervient sur l'assemblage des aéronefs ainsi qu'au niveau de l'inspection qualité.

Elle intervient comme sous-traitant majeur du secteur aéronautique et propose une gamme complète de prestations clé en main allant du manufacturing engineering à l'assistance à la livraison.

Support à l'industrie aéronautique	Support aux opérations aériennes
<ul style="list-style-type: none"> ▣ Processus industriel ▣ Assemblage/fabrication ▣ Assistance à la livraison ▣ Services d'assistance au sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Gestion de navigabilité ▣ Représentation client & assistance livraison ▣ Transitions d'aéronefs ▣ Formation & transfert de connaissance

Chiffres clés 2020 :

- ▣ présence dans cinq pays : France, Espagne, Allemagne, États-Unis, et Chine ;
- ▣ 1 500 collaborateurs.

I.1.2.2.3 Solutions pour Sourcing RH & Intérim

L'intérim est un outil d'ajustement de l'emploi au service des entreprises et des candidats. Les entreprises recherchent de plus en plus de réactivité et de souplesse dans leur organisation du travail et dans la gestion de leur masse salariale. L'intérim est également un tremplin pour les candidats qui accèdent plus facilement à des postes et à des formations qui leur permettent d'évoluer professionnellement.

Ce secteur en pleine mutation se centre sur la création de compétences et s'inscrit comme un levier d'employabilité.

Les solutions Sourcing RH & Intérim regroupent l'intérim généraliste, l'intérim aéronautique, le recrutement et un centre de formation aux métiers de l'aéronautique.

Le chiffre d'affaires réalisé par les métiers Solutions Sourcing RH & Interim est de 124 M€.

I.1.2.2.3.1 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim et Recrutement apporte une réponse globale (recrutement en intérim, CDD et CDI) aux problématiques des entreprises qui connaissent aujourd'hui d'importants besoins en recrutement, à la fois pour pouvoir se développer, répondre aux demandes croissantes du marché et absorber des pics d'activité saisonniers.

Derichebourg Intérim et Recrutement délègue des collaborateurs aux entreprises dans de multiples secteurs : tertiaire, banque/finance/assurance, logistique/transport, vente/retail, BTP et industries.

Chiffres clés 2020 :

- ▣ 5 000 clients en France ;
- ▣ plus de 250 000 missions d'intérim ;
- ▣ 38 implantations en France.

I.1.2.2.3.2 Derichebourg Aeronautics Recruitment

Derichebourg Aeronautics Recruitment recrute dans le secteur aéronautique, naval et ferroviaire.

Le réseau d'agences Derichebourg Aeronautics Recruitment détache son personnel intérimaire pour des missions de courte ou longue durée et réalise également du recrutement en CDI et CDD.

Chiffres clés 2020 :

- ▣ plus de 33 000 missions d'intérim ;
- ▣ 31 000 intérimaires inscrits ;
- ▣ 11 implantations en Europe dont 9 en France.

I.1.2.2.3.3 Derichebourg Aeronautics Training

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Aeronautics Training, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- ▣ ajusteur monteur (CQPM),
- ▣ monteur câbleur (CQPM),

- ▣ intérateur cabine avion (CQPM),
- ▣ CAO CATIA,
- ▣ inspection/qualité,
- ▣ facteurs humains et CDCCL.

Chiffres clés 2020 :

- ▣ plus de 11 000 personnes formées depuis la création du centre ;
- ▣ un taux de retour à l'emploi dans les trois mois de 78 % pour les stagiaires ayant suivi une formation qualifiante.

I.1.2.2.4 Solutions pour l'Espace Urbain

Cette solution regroupe l'ensemble des prestations destinées aux collectivités territoriales pour améliorer le cadre de vie et la performance énergétique des villes.

Aujourd'hui, les villes se doivent de répondre aux attentes grandissantes en matière de services, de mobilité, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale. L'aménagement de l'espace urbain est représentatif des enjeux auxquels sont confrontées les villes.

L'éclairage public, l'affichage urbain, l'installation et la maintenance de mobilier urbain et les espaces verts ainsi que les travaux de voirie et réseaux divers sont autant de domaines sur lesquels peut se jouer l'attractivité d'une commune.

Les deux filiales les plus importantes, par le chiffre d'affaires, des solutions à l'espace urbain sont celles en charge de l'éclairage public et de l'affichage urbain.

I.1.2.2.4.1 Éclairage public : Derichebourg Énergie E.P.

L'éclairage public participe à dynamiser les villes et assurer leur lisibilité, à renforcer le sentiment de sécurité et à diminuer les nuisances lumineuses. Il représente par ailleurs une source importante de réduction de la facture énergétique.

Derichebourg Énergie E.P. propose une offre dédiée en matière d'éclairage public pour concevoir, réaliser et entretenir les installations au travers de quatre activités majeures :

- ▣ éclairage urbain et de stades ;
- ▣ signalisation tricolore, bus à haut niveau de service ;
- ▣ éclairage festif et embellissement ;
- ▣ vidéoprojection.

Chiffres clés 2020 :

- ▣ 300 ingénieurs et techniciens ;
- ▣ 1 000 clients.

I.1.2.2.4.2 Affichage urbain : Derichebourg SNG

Le mobilier urbain est aujourd'hui un outil d'aménagement stratégique. Il doit s'adapter aux nouvelles formes de mobilité, respecter les normes d'accessibilité, être durable et s'intégrer dans une logique environnementale. L'affichage urbain, quant à lui, répond à trois impératifs : respecter le cadre de vie, prévenir les nuisances lumineuses et réduire les consommations énergétiques.

Maîtrisant ces enjeux, Derichebourg SNG propose une offre complète de prestations allant de l'affichage à l'installation et à la maintenance du mobilier urbain.

Mobilier urbain	Affichage urbain
<ul style="list-style-type: none"> ▣ Installation et travaux ▣ Maintenance corrective ▣ Entretien préventif 	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Affichage ▣ Maintenance ▣ Gestion de la visibilité

Chiffres clés 2020 :

- ▣ 42 implantations réparties sur toute la France ;
- ▣ 68 000 dispositifs gérés par an ;
- ▣ 2 500 installations de mobilier urbain par an.

1.1.2.3 Les marchés des Multiservices

À travers ses 19 métiers et filiales qui se positionnent toutes comme des challengers sur des marchés conséquents, porteurs et en forte croissance, Derichebourg Multiservices tire le meilleur parti des synergies qui existent entre ses quatre pôles d'activités, notamment en termes d'ingénierie technique, de gestion sociale, de développement commercial, d'innovation, de digital, d'excellence de services.

Les filiales du pôle Multiservices ont des positionnements de marché variables :

- ▣ leader européen du marché de la sous-traitance sur les chaînes d'assemblage Airbus ;
- ▣ leader national au Portugal avec la filiale Derichebourg Facility Services qui occupe la 3^e place sur le marché portugais, en termes de chiffre d'affaires ;
- ▣ challengers nationaux : Propreté France et SNG ;
- ▣ challengers régionaux (Île-de-France) : Énergie ;
- ▣ les autres filiales ont une pénétration du marché plus faible : Accueil, Technologie, Intérim, Éclairage Public, Espaces verts...

1.1.2.4 La stratégie du Groupe dans le Multiservices face aux nouveaux défis

Les marchés sur lesquels opère Derichebourg Multiservices évoluent fortement et entament de profondes mues.

- ▣ **Le développement du digital.** Le progrès technologique va permettre le développement de nouveaux outils encore plus performants. Cela est également le cas pour la maintenance des bâtiments, que ce soit dans le préventif ou le curatif. Les outils numériques représentent une opportunité pour monter en gamme en basculant vers une maintenance augmentée des bâtiments. En parallèle, la production de données d'occupation continuera de se développer dans le cadre de la consommation énergétique, mais aussi pour les services aux occupants.
- ▣ **La montée en puissance des exigences environnementales** qui viennent impacter le marché de l'efficacité énergétique en croissance soutenue depuis plusieurs années tiré par les rénovations suscitées par la lutte contre le réchauffement climatique.
- ▣ **Demande croissante d'externalisation.** Afin de se concentrer sur leur cœur de métier, les sociétés se voient de plus en plus contraintes de confier une part de leur activité opérationnelle afin de bénéficier des compétences, du pilotage et de disposer pour leur structure économique d'une meilleure flexibilité et d'un meilleur contrôle des coûts.

- ▣ **L'émergence de la valeur de bien-être au travail.** Cette tendance fait évoluer le marché du Multiservices et nécessite d'apporter de nouvelles offres sur mesure à nos clients. Il devient nécessaire de passer d'une attitude de prestataire de services à une posture qui intègre l'excellence du service, à la fois pour l'utilisateur final et pour nos clients.

Nos orientations pour répondre à ces nouveaux défis

Les marchés du Multiservices s'ouvrant à de nouveaux types de demandes, les clients s'attendent désormais à ce que le Groupe leur propose des solutions de services innovantes, à forte valeur ajoutée, ciblées utilisateur final et construites pour atteindre et maintenir les niveaux de satisfaction et de rentabilité souhaités.

Pour y répondre, Derichebourg Multiservices déploie :

▣ Nouvelles offres de services

L'innovation est un facteur différenciant que Derichebourg Multiservices intègre dans l'élaboration de nouvelles offres de services pour les bâtiments et les occupants. Les départements Digital, innovation et RSE interviennent en support des activités opérationnelles afin d'identifier et d'accompagner les développements et déploiements de ces nouveaux services qui visent à donner le pouvoir aux occupants du bâtiment.

Ces offres s'orientent vers plus d'efficacité énergétique en visant à contribuer à la performance de nos clients dans ces domaines.

- ▣ **Facility Management** Face à la demande croissante de services multiples par les entreprises et collectivités, la réponse de Derichebourg FM est de leur proposer un seul contrat intégré dont elle confie à ses propres équipes la gestion et l'exécution de chacun des services attendus.

Elle peut ainsi garantir l'excellence de services et le niveau d'exigence correspondant aux enjeux spécifiques de chacun de ses clients.

- ▣ **Modernisation de la stratégie ressources humaines** afin de répondre aux évolutions technologiques et sociétales de façon à accompagner ses collaborateurs, attirer et conserver les talents.

▣ Développement du maillage national

- Dans la Propreté, principal métier par le volume de chiffre d'affaires, le Groupe dispose d'une structure présente sur le territoire national, ce qui lui confère un maillage territorial cohérent. Le Groupe cherche à accroître sa part de marché tant de manière organique que par des opérations de croissance externe ciblées, afin de mieux amortir ses coûts de structure.
- La logique est voisine dans les métiers de travail temporaire, où le Groupe est en concurrence avec des concurrents de taille très significative. La densification du maillage territorial et la croissance du chiffre d'affaires sont deux axes de travail pour ces activités.

RESSOURCES



FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES

- **Actionnariat familial** (+ de 57 % en droits de vote)
- **Coté à Euronext Paris** (Eurolist B)
- **Présent dans 10** pays sur **3** continents
- **400** Sites



ACTIFS INDUSTRIELS

- **28** broyeurs-déchetteurs VHU en activité
- **67** presses-cisaillles
- **490** camions avec une politique de renouvellement aux dernières normes environnementales
- **425** bennes à ordures ménagères et **1 870** VL VU Multiservices



INNOVATION ET DIGITAL

- Plateformes de pilotage digital pour nos activités au service de nos clients (My pilot, Dclic, plateformes de suivi énergétique)
- Digitalisation des process RH
- Digitalisation du service des flux physiques (camion)
- Digitalisation de suivi des sinistres

MISSION

SERVIR
les Hommes tout
en protégeant leur
environnement

Nos valeurs humaines
et professionnelles,
socle de notre
stratégie et
de notre action
quotidienne



L'EXPERTISE



LE SENS
DU SERVICE



LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



LA PROXIMITÉ

DÉFIS

—
**MONTÉE
EN PUISSANCE
DES EXIGENCES
ENVIRONNEMENTALES**

—
**ADAPTER NOTRE
MODÈLE D'AFFAIRES
À LA CONJONCTURE
ÉCONOMIQUE**

—
**DÉVELOPPEMENT
VIA LE DIGITAL**

—
**DEMANDE
CROISSANTE
D'EXTERNALISATION**

—
**PERSONNALISATION
DES SERVICES**

ACTION



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES

En préservant et optimisant les ressources à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.



ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

En contribuant à la propreté et à l'amélioration du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.



OPTIMISER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

En offrant une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités, leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

CRÉATION DE VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES

FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES

- **CA 2,5 milliards d'euros**
 - Derichebourg Environnement : **1,6 milliard d'euros**
 - Derichebourg Multiservices : **836,2 millions d'euros**
- **180,9 millions d'euros** Ebitda courant



MANUFACTURIER

- Recyclage de **3,16 millions de tonnes** de métaux ferreux et **552 300 tonnes** de métaux non ferreux permettant d'éviter l'émission de **5,3 millions de t éq CO₂**
- **77 100 tonnes** de lingots d'aluminium produits



INNOVATION ET DIGITAL

- Gains énergétiques (Alertgasoil, Effenco et LED)
- Pilotage de l'activité et de la relation client
- Proximité RH et client





CAPITAL HUMAIN

- 42 200 collaborateurs
- 118 nationalités
- Une culture de la santé sécurité
- 1 centre de formation professionnelle créé en 2008



ÉCOSYSTÈME RELATIONNEL DE PROXIMITÉ

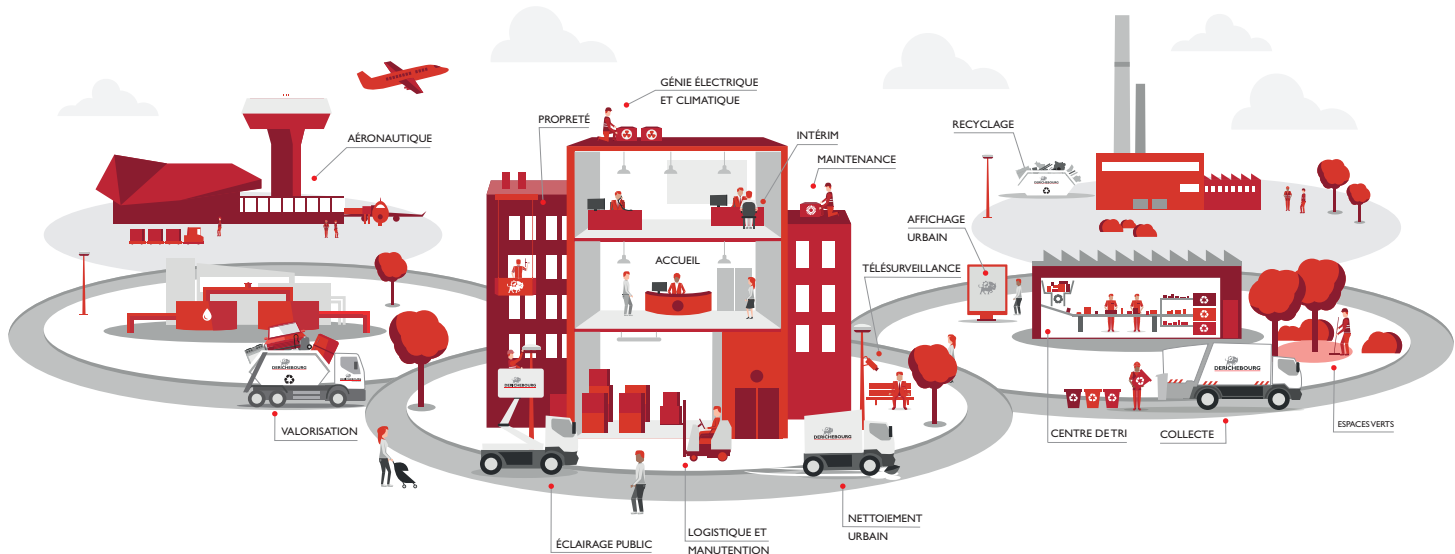
- Proximité Fournisseurs : usines, professionnels, particuliers
- Des clients divers : industries, collectivités, tertiaires, éco-organismes
- Partenariats institutionnels et associatifs



CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- 465 hectares en propriété et exploités
- 47,7 % des sites industriels certifiés ISO 14001
- Acteur majeur de l'économie circulaire

Un opérateur majeur des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités, organisé en deux branches complémentaires : Services à l'Environnement et Multiservices



HUMAIN

- 6,7 % de salariés en situation de handicap
- 62 % de femmes / 38 % d'hommes
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : 27,6
- 248 100 heures de formation dont 78 500 heures dédiées à la sécurité



ÉCOSYSTÈME RELATIONNEL

- 14 partenariats avec des organisations permettent de renforcer l'insertion
- note moyenne de satisfaction clients Multiservices : 8,3



ENVIRONNEMENTAL

- 33,1 % des résidus de broyage mis en filière de valorisation
- 206 100 tonnes de DEEE valorisés
- 409 000 véhicules hors d'usage valorisés



I.2 Principaux risques RSE

I.2.1 Analyse des risques RSE

L'analyse des risques a permis d'identifier les risques potentiels dans les domaines social/sociétal, environnemental, droits de l'homme et lutte contre la corruption. Les dispositifs de maîtrise et de contrôles en place permettent d'atténuer ces risques et de définir les actions prioritaires présentées dans le programme « Concrètement responsable 2018-2022 ».

Ce paragraphe répond également aux dispositions de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance présentées au chapitre 1.8.

Deux cartographies d'analyse des risques distinctes ont été élaborées à partir d'une méthodologie unique :

- ▣ une cartographie des risques spécifiques en matière de corruption répondant aux exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2 ;
- ▣ une cartographie des risques RSE (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement).

Ces cartographies permettent d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques afin d'établir des plans d'actions adaptés à partir de la méthode suivante :

- ▣ identification des risques potentiels ;
- ▣ identification des mesures de contrôle interne et des moyens de maîtrise des risques cette année ;
- ▣ hiérarchisation et cotation des risques résultant de l'impact et de la probabilité d'occurrence de ces risques.

La cotation de ces risques a fait ressortir trois niveaux de risques potentiels :

- prioritaire,
- secondaire,
- faible.

Les risques potentiels identifiés comme prioritaires font l'objet d'actions et de contrôles décrits dans la feuille de route RSE permettant d'atténuer et de maîtriser ces risques.

Les risques potentiels prioritaires inhérents aux activités du Groupe et faisant l'objet de mesures de maîtrise spécifiques sont les suivants :

- ▣ environnemental lié au taux de valorisation des résidus de broyage insuffisant ;
- ▣ santé et sécurité au travail liés aux accidents du travail ;
- ▣ environnemental lié à des pollutions de l'air, du sol, etc. ;
- ▣ incendie ;
- ▣ perte du patrimoine clients lié à des insatisfactions clients ;
- ▣ droits humains et respect du droit du travail ;
- ▣ pandémie (intégré à la matrice des risques lors de cet exercice).

Au titre des actions d'atténuation des risques RSE, le groupe Derichebourg poursuit le déploiement de son programme « Concrètement responsable 2018-2022 ».

Les risques listés précédemment et présentés dans le présent chapitre sont les éléments déclarés matériels à l'issue de l'analyse des risques.

Au vu de ses activités, le Groupe ne détaille pas les thématiques suivantes, car évaluées comme étant non-matérielles :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la lutte contre la précarité alimentaire,
- le respect du bien-être animal,
- une alimentation responsable, équitable et durable.

Le Groupe ne met pas en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

Face à la pandémie de la Covid-19, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion de crise spécifique détaillé ci-dessous :

1. Avant la décision de confinement arrêtée par le Gouvernement français

Le groupe Derichebourg a mis en place les mesures de prévention du risque de pandémie de la Covid-19 suivantes :

- constitution d'une cellule de crise par pôle à travers les comités de direction,
- déploiement des plans de continuité d'activité par filiale intégrant la communication des consignes à suivre pour se protéger et protéger les tiers,
- achat d'équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, etc.),
- mise à jour de l'évaluation des risques dans chaque document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le Groupe a veillé à l'adaptation constante de ces mesures pour tenir compte des évolutions de la pandémie et des mesures gouvernementales.

2. Pendant le confinement du printemps 2020

Pendant la période de confinement dans les différents pays où le Groupe est présent, les activités identifiées par les gouvernements comme essentielles au fonctionnement du pays ont été maintenues (nettoyage, collecte des déchets, recyclage). Les modes opératoires ont été mis à jour afin de poursuivre les activités en sécurité. Des modes opératoires spécifiques liés à la décontamination ont été créés.

Les autres activités non indispensables ont dû être arrêtées conformément aux dispositions gouvernementales.

Les fonctions essentielles au fonctionnement de l'entreprise telles que les ressources humaines et les services financiers ont été maintenues.

Des mesures adaptées ont été prises selon la nature des activités et des fonctions : activité partielle (près de 10 500 collaborateurs en France à fin juin 2020), télétravail, poursuite de l'activité avec des mesures de protection adaptées.

Plus d'une centaine de collaborateurs en activité partielle a bénéficié du dispositif FNE-Formation. Des modules de formation complémentaires spécifiques ont été mis à disposition des salariés sur la Derichebourg Academy : télétravail, les clés pour comprendre la Covid-19, désinfection Covid-19.

Ces modalités ont été validées avec les institutions représentatives du personnel qui ont été consultées pendant toute cette période.

Les plans de prévention des risques intègrent désormais le risque de la Covid-19.

3. Post-confinement

Des plans de reprise d'activités (PRA) ont été mis en place dès les décisions gouvernementales de déconfinement (4 mai 2020 en France), intégrant les préconisations définies dans les protocoles sanitaires nationaux :

- définition des rôles et responsabilités en lien avec la prévention des risques ;
- mesures sanitaires : gestes barrières, distanciation physique, port du masque, affichage, sens de circulation et sur certains sites, prise de température, etc. ;
- nettoyage et désinfection périodique des équipements et parties communes ;
- maîtrise des chaînes de contamination à travers la gestion des cas contacts et des cas avérés ;
- envoi aux salariés d'un livret « Une reprise d'activité en toute sécurité » via le portail salariés. Ce livret mentionne l'impact de la crise au sein de l'entreprise, les mesures de prévention, les mesures à adopter en cas de symptômes, les interlocuteurs pouvant répondre aux questions, etc. ;
- organisation du travail : limitation de l'utilisation des transports en commun, réorganisation des espaces et sens de circulation dans les locaux, bureaux, open space, livraisons, lieux de pause et de restauration, mise à disposition pour l'ensemble des salariés de deux numéros verts, l'un permettant de poser des questions générales sur le coronavirus et l'autre de bénéficier d'un soutien psychologique.

1.2.2 Stratégie RSE

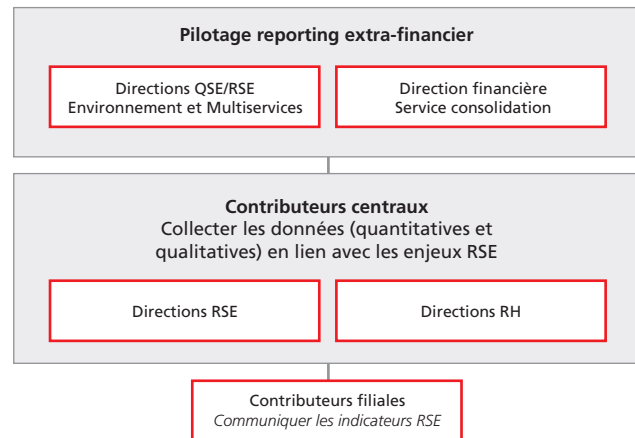
Le comité RSE, composé de participants permanents (secrétaire général, direction financière, directions ressources humaines et RSE) et experts ponctuels (assurance, juridique, etc.) a pour mission de suivre les plans d'actions et l'efficacité des dispositifs mis en place à travers des indicateurs de pilotage.

En complément de l'analyse de risques, les enjeux majeurs ont été définis selon les étapes suivantes :

- consultation des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, fédérations professionnelles, etc.) ;
- animation d'ateliers thématiques internes ;
- réalisation de benchmarks sectoriels.

Ces travaux ont abouti au programme « Concrètement responsable 2018-2022 », feuille de route définissant les actions prioritaires ainsi que les indicateurs de performance et les objectifs associés.

Les indicateurs présents sur le rapport de cette année font l'objet d'un suivi sur le périmètre global, sauf précision contraire. Le pilotage de la déclaration de performance extra-financière est défini selon l'organisation suivante :

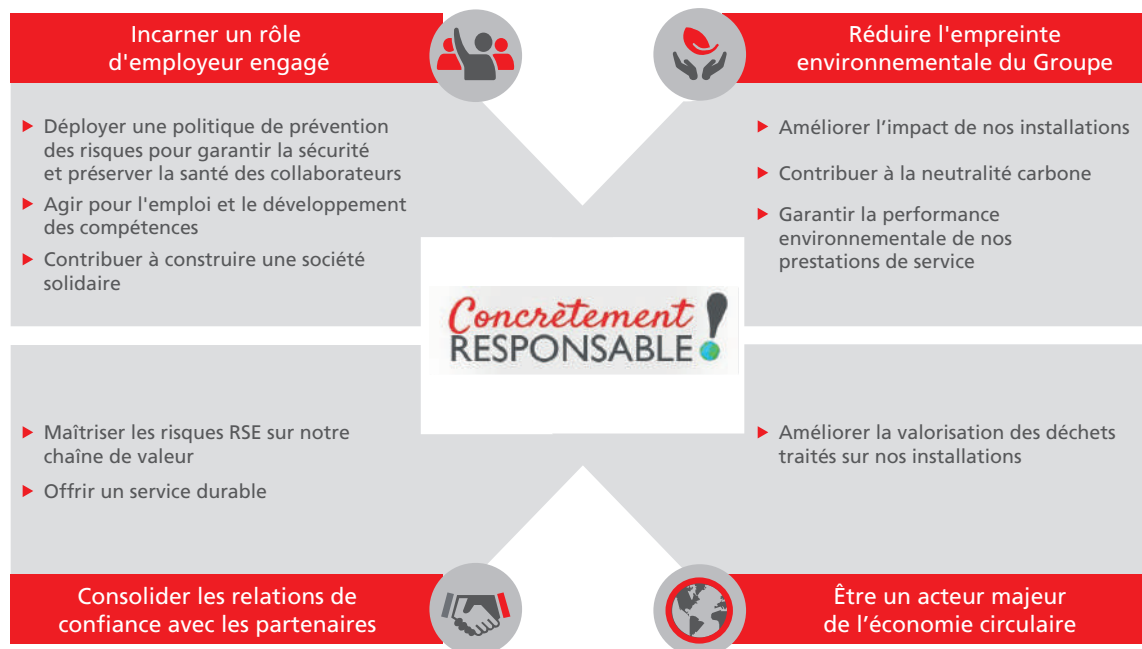


Les contributeurs filiales collectent, contrôlent et analysent les indicateurs correspondant à leurs activités. La vérification de la cohérence des données est effectuée par les contributeurs centraux et le service consolidation.

Les indicateurs font ensuite l'objet d'un audit par l'organisme tiers indépendant EY (voir le rapport correspondant en fin de chapitre ; section 1.9).

Le programme 2018-2022

4 Axes stratégiques → 9 Ambitions principales



I.3 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales

Cette section a vocation à mettre en lumière les indicateurs qui illustrent le plus l'impact de l'activité du Groupe et de ses actions sur les critères environnementaux, sociaux et sociétaux. Les chiffres présentés dans cette section sont repris plus en détail dans la suite du rapport.

	Objectifs 2022	2020	2019
Taux de fréquence des accidents du travail	28	27,6	34,6
Taux de salariés en situation de handicap	7 %	6,7 %	6,2 %
Part des sites industriels certifiés ISO 14001	100 %	48 %	25 %
Consommation d'énergie des sites de recyclage à la tonne traitée*	30 kWh PCI**/t	32,5 kWh PCI/t	30,4 kWh PCI/t
Consommation de carburant pour 100 km parcourus de l'activité recyclage***	42 l/100 km	43,1 l/100 km	42,8 l/100 km
Émission de CO ₂ par km parcouru de l'activité recyclage***	1 200 g CO ₂ /km	1 324 g CO ₂ /km	1 313 g CO ₂ /km
Part des résidus de broyage mis en filière de valorisation*	40 %	33,1 %	27,6 %
Note moyenne de satisfaction des clients Multiservices (/10)	8	8,3	7,8

* Périmètre France.

** Pouvoir calorifique inférieur : quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible.

***Périmètre Allemagne, Belgique et France.

I.4 Incarner un rôle d'employeur engagé

I.4.1 Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs

Au-delà de l'obligation et du devoir moral de garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs et partenaires, le groupe Derichebourg s'engage à bâtir un environnement de travail sain et sûr pour tendre vers le « Zéro accident ». Cet engagement s'affirme par le respect de la réglementation mais aussi par la définition d'objectifs ambitieux, repris dans une politique commune signée par la direction générale. Les objectifs communiqués à l'ensemble des filiales du Groupe sont les suivants :

- éradiquer les accidents graves et mortels ;
- réduire le taux de fréquence (TF) de 20 % à horizon 2022 par rapport à 2018 ;
- mettre en place des systèmes de management certifiés ISO 45001 ⁽¹⁾ sur l'ensemble des sites à horizon 2022 ;
- prévenir les maladies professionnelles ;
- maîtriser le risque d'incendie sur les sites d'exploitation ;
- maîtriser les risques liés à l'externalisation des activités et les risques d'interférence liés à la co-activité.

Ces objectifs pourront être atteints par la mise en place de moyens conséquents :

- la capitalisation des retours d'expérience par la communication et la digitalisation des remontées d'information sur les accidents du travail et incidents, pour agir au plus vite et fiabiliser les données ;
- l'adhésion des acteurs pour insuffler une culture de la sécurité partagée par tous :
 - constituer un maillage national et international de référents sécurité,
 - former dès l'accueil au poste de travail et ce, tout au long du parcours professionnel,
 - animer la sécurité par la mise en place d'outils de communication ;
- les exigences du Groupe appliquées aux partenaires :
 - prévenir les risques et mesurer l'accidentologie des intérimaires,
 - former les équipes à l'élaboration des plans de prévention,
 - privilégier les partenaires qui partagent nos valeurs en matière de santé et sécurité au travail ;

▫ Des risques maîtrisés :

- renforcer nos outils d'identification et d'analyse des risques,
- mettre en œuvre les moyens de prévention et les équipements adaptés.

En France, près de 43 % des sites du Groupe sont certifiés OHSAS 18001/ISO 45001⁽¹⁾. Des relais sécurité sont chargés de déployer les programmes de prévention des risques sur chacune des filiales.

La culture santé/sécurité de l'entreprise se décline par des « causeries », flashes et réunions sécurité sur l'ensemble des filiales permettant ainsi d'impliquer tout le personnel. L'engagement de la direction générale du Groupe à son plus haut niveau est rappelé lors de tous les comités de direction et permet de partager les différentes expériences en matière de santé et sécurité.

Depuis juin 2019, cinq modules de e-learning ont été créés et sont utilisés pour la prévention des accidents du travail, la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), la prévention des chutes, la bienveillance, le comportement face à une situation dangereuse. Cette formation a été suivie par 1 062 personnes pendant l'exercice 2019/2020.

Un outil digital d'alerte en cas d'accidents ou d'incidents est opérationnel sur l'activité Recyclage en France et en Belgique. Ce même dispositif est en cours de déploiement sur l'activité Collecte ainsi qu'en Allemagne, en Italie et en Espagne (avec pour objectif une mise en service au plus tard en 2022). Il permet de garantir l'information et la prise en compte immédiate de l'incident aux plus hauts niveaux de l'entreprise et favorise la réalisation du retour d'expérience.

L'outil MIQSE (Management Intégré Qualité – Sécurité – Environnement) a été mis en test en juillet 2020 au sein de la filiale Derichebourg Propreté du pôle Multiservices afin d'alerter les personnes concernées en cas d'accident, d'analyser les causes des accidents pour mettre en place des actions de correction et d'amélioration de la prévention. Cet outil sera déployé sur les autres filiales du Multiservices et a pour vocation de couvrir d'autres domaines de la QSE (plan de prévention, document unique, etc.).

nombre d'heures de formation
à la sécurité

78 500



(1) La norme ISO 45001 a été publiée en avril 2018. Elle se substitue progressivement à la norme OHSAS 18001.

	Objectif 2022	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Total	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ⁽¹⁾	28	37,4	46,5	25,8	32,0	27,6	34,6
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ⁽²⁾	N/A	2,9	2,6	1,6	1,8	1,8	1,9
Nombre d'heures de formation à la sécurité	N/A	49 145	26 940	29 372	31 776	78 517	58 716

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

(2) Le taux de gravité correspond au nombre de journées perdues pour cause d'accidents du travail, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période. Au global, on note une amélioration significative de près de 20 % du taux de fréquence et de

8 % du taux de gravité. Les résultats en termes de taux de fréquence et taux de gravité des deux principales activités en volume d'effectifs (Recyclage et Propreté) demeurent meilleurs que ceux de leurs branches respectives.

Les taux de fréquence et taux de gravité de branche (statistiques 2018) de ces deux activités sont présentés dans le tableau suivant :

Code NAF	Taux de fréquence	Taux de gravité
8121Z Nettoyage courant des bâtiments (CTN I)	32,4	3,1
3832Z Récupération de déchets triés (CTN C)	50,3	3,4

Données issues de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) / DRP. Sinistralité AT 2018.

Cette année, le taux de fréquence de la branche Multiservices est en baisse suite au retrait dans le calcul, des accidents du travail sans arrêt sur la filiale portugaise. La crise sanitaire a également généré une baisse d'activité notamment dans le secteur de l'aéronautique qui a donc réduit le nombre d'accidents du travail.

Le résultat de la branche Environnement est meilleur en termes de taux de fréquence (- 20 %) notamment par l'amélioration des taux de l'activité Services aux Collectivités (TF = 41,3 contre 69,0 en 2018/2019) qui reste encore élevé. Le taux de gravité se dégrade légèrement.

Afin d'assurer la maîtrise des accidents liés à la réalisation de l'activité par des personnes extérieures au groupe Derichebourg, le suivi du taux de fréquence des intérimaires est assuré depuis cette année. Ce chiffre est de 32,1 avec 40 accidents du travail sur la période. L'activité Recyclage est celle qui présente le plus fort taux de fréquence.

La maîtrise des risques liés à la coactivité est également une priorité pour le Groupe. L'outil e-learning de formation au plan de prévention développé en interne sera opérationnel avant la fin de l'année 2020. Les premières formations auront lieu dès le premier trimestre 2021.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sur la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 sur le périmètre Groupe est de 61 contre 95 en 2019. Cette baisse est notamment marquée par la baisse significative sur l'activité Propreté qui a diminué de 30 %.

Le nombre de jours d'absence liés aux accidents du travail et maladies professionnelles est de 97 787 sur la période (- 1 % par rapport à la période précédente).

1.4.2 Agir pour l'emploi et le développement des compétences

La recherche constante de l'excellence opérationnelle est la clé du succès. Elle permet de faire converger toutes les initiatives et toutes les forces vers la satisfaction du client.

Le Groupe doit faire face à la fois à la pénurie de profils sur plusieurs métiers et à la nécessité de fidéliser les talents en leur offrant des perspectives de mobilité et d'évolution au sein du Groupe. La gestion des carrières et des compétences est donc un point essentiel dans la conduite de la politique ressources humaines.

1.4.2.1 Le recrutement

Le recrutement est le premier contact entre l'entreprise et le futur embauché. Il est également un acte stratégique qui permet à l'entreprise d'assumer son ambition et de progresser grâce à la qualité des femmes et des hommes qui la composent.

Des difficultés de recrutement pouvant être liées à des tensions sur le marché du travail ou spécifiques à des postes à forte technicité liés aux activités du Groupe ont été identifiées.

Le processus de recrutement a été adapté afin qu'il soit plus performant, traçable et objectif. Un site de recrutement commun aux filiales du Multiservices a été déployé. L'outil permet de partager des profils et de gérer un vivier, que les candidatures soient internes ou externes pour une plus grande réactivité. Des partenariats ont été noués avec des écoles, notamment avec l'Institut de gestion sociale (IGS) pour la création d'une formation spécifique à la filière RH et Audencia pour la formation des futurs managers de proximité.

Plusieurs actions sont menées en parallèle afin de trouver les candidats permettant de pourvoir un poste vacant au sein d'une équipe :

- favoriser la mobilité interne ;
- réaliser un pesage des fonctions et benchmark des rémunérations sur l'ensemble des postes clés pour être en adéquation avec le marché ;
- recruter des profils juniors, des apprentis ou des contrats de professionnalisation, accompagnés par un tuteur en interne ;
- recruter des personnes en reconversion professionnelle ;
- poursuivre l'opération « jeunes pousses » permettant d'intégrer de jeunes diplômés (bac + 5), dans l'optique de les former au métier de responsable d'exploitation ;
- communiquer auprès des écoles pour se faire connaître.

Le bilan de ces différentes actions s'est concrétisé par un délai moyen de recrutement de 39 jours (périmètre France) pour un objectif de 90 jours.

1.4.2.2 Accompagner le développement des compétences

La carrière est l'une des orientations stratégiques du Groupe, c'est un élément indispensable pour fidéliser, satisfaire et développer les compétences des collaborateurs. Ainsi, le Groupe s'engage à travers sa politique RH à consolider la mise en place d'une gestion des ressources humaines par les compétences :

- promouvoir une évolution professionnelle respectueuse des personnes et ouverte à la diversité des projets professionnels ;
- répondre aux souhaits d'évolution professionnelle des collaborateurs ;
- fidéliser les collaborateurs en leur offrant davantage de perspectives d'évolution professionnelle ;
- accompagner la modernisation de l'entreprise en permettant la mobilisation des compétences lorsqu'elles sont nécessaires.

L'objectif est d'asseoir une politique gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) prenant en compte l'évolution des métiers et la croissance des organisations qui vise à :

- mettre en adéquation le savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre les organisations plus efficaces ;
- anticiper les futurs besoins ;
- orienter la politique formation ;
- détecter le potentiel d'évolution des collaborateurs.

La mobilité interne constitue un moyen incontournable pour répondre à l'axe carrière. À ce titre, une charte de mobilité interne a été signée par la direction générale sur Derichebourg Multiservices.

Une Bourse à l'emploi est accessible à tous les collaborateurs et permet à chacun de se positionner sur un poste ouvert au sein du Groupe.

Cette politique de gestion de carrière se concrétise par la mise en place d'une école de formation interne : Derichebourg Academy.

L'Academy se veut globale à travers différentes composantes :

- le dispositif de l'alternance est un levier essentiel de l'emploi et constitue un vivier de recrutement des collaborateurs de demain. La politique de recrutement des alternants touche toutes les

classifications du CAP jusqu'au master. Pendant l'exercice 2019/2020, Derichebourg Propreté a compté 134 contrats de professionnalisation et 81 contrats d'apprentissage. Pour élargir cette approche, le Groupe souhaite structurer cette démarche via des classes permettant d'affiner leur professionnalisation et maximiser leur insertion ;

- les parcours de formations métiers ;
- l'offre de formation en libre-service via le programme de formation « Passeport Derichebourg » composé de l'ensemble des formations disponibles pour l'ensemble des collaborateurs ;
- le réseau des formateurs internes ;
- la gestion des carrières (mobilité, parcours individuels, coaching, etc.) ;
- Derichebourg Aeronautics Training France, filiale dédiée à la formation métier ;
- des cycles de conférences ;
- des parcours d'intégration.

Dans la continuité de la gestion des emplois et des parcours professionnels, l'entreprise met en place des entretiens d'évaluation annuels au-delà des obligations légales pour les collaborateurs cadres, agents de maîtrise et techniciens. Une revue des talents tous les deux ans permet de détecter les potentiels et de les accompagner au travers de parcours de formation individuels afin de leur proposer des évolutions au regard des opportunités.

Ces entretiens permettent aux collaborateurs de bénéficier d'un accompagnement particulier.

Les entités françaises ont réalisé 58 % des entretiens annuels au cours de cet exercice. Ce taux est en progression par rapport à l'année dernière qui a été marquée par le démarrage de cette démarche sur la branche Environnement. 88 % des collaborateurs évalués répondent aux attentes du poste.

Le Groupe est particulièrement engagé dans la démarche de professionnalisation et de certification des collaborateurs. En effet, depuis plusieurs années :

- Derichebourg Propreté propose à ses salariés de suivre des certificats de qualification professionnelles (CQP) spécifiques aux métiers de la propreté et du management en vue d'obtenir une certification. Pendant l'exercice 2019/2020, 101 personnes en CDI ou en contrat de professionnalisation ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un CQP au sein de cette filiale ;
- la professionnalisation chez Derichebourg Aeronautics Services s'articule autour de trois axes destinés aux collaborateurs et futurs collaborateurs :
 - l'alternance : les apprentis ou contrats de professionnalisation sont accompagnés par des tuteurs expérimentés et formés,
 - la professionnalisation des managers : via des parcours de certifications de compétences professionnelles interbranches – CCPI (gestion des activités de l'équipe et cohésion et gestion des relations de l'équipe),
 - la professionnalisation sur l'évolution technique des métiers au travers de plus de 85 modules techniques ;
- la division Recyclage poursuit sa politique de CQP en encourageant les salariés volontaires à passer des diplômes spécifiques, reconnus par une ou plusieurs branches professionnelles. Détenir un CQP

permet au salarié d'établir qu'il possède bien les savoirs, savoir-faire et capacités nécessaires à l'exercice d'un métier. Sur l'exercice, 28 salariés ont été inscrits aux CQP « Animateur d'équipe » et « Opérateur de maintenance industrielle » ;

- une centaine d'opérateurs de production de la division recyclage ont reçu, depuis 2019, une formation technique sur la prise en main, l'entretien et la maintenance des engins de chantiers ; cette formation, dispensée par la société Liebherr, a pour objectif d'améliorer la sécurité des utilisateurs, leur efficacité, optimiser leur

performance, et réduire les coûts de maintenance et de fonctionnement des outils.



	2020	2019
Nombre d'heures de formation	248 099	196 368
Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne	5,9	5,3

On note une progression de 26 % des heures de formation, liée en partie à la formation réalisée à distance pendant la période de confinement.

1.4.2.3 Garantir le respect des droits des salariés

L'entreprise a à cœur de rétribuer ses collaborateurs à leur juste valeur et de garantir le respect de leurs droits. Le Groupe s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'assurer une paie de qualité et d'apporter des garanties dans l'élaboration des contrats de travail. La professionnalisation des équipes en est le point central. Une organisation en centre de service partagé (CSP) permet un traitement optimum de la paie par un pôle d'experts.

Le Groupe a fait le choix de moderniser la stratégie de ses ressources humaines en déployant la solution « Facility RH » pour simplifier le quotidien de chaque collaborateur, via plusieurs outils :

- le portail salarié FORYOU permet la mise à jour du dossier du collaborateur et de la gestion de ses demandes ;
- la dématérialisation du bulletin de salaire via MyPeopleDoc et la mise à disposition d'un coffre-fort numérique ;
- la signature électronique des documents contractuels RH.

La prise en charge progressive des processus ressources humaines par des logiciels ou plateformes dédiés (pour le recrutement, les bulletins de paie, dossier du personnel, etc.) constitue un gain de temps, de productivité et va permettre d'améliorer la communication.

La dématérialisation des documents RH (bulletins de paie, courriers RH, notes d'information, etc.) à destination des salariés, dans des coffres-forts numériques sécurisés, gratuits et mis à disposition « à vie » facilite et fiabilise l'information.

Relations sociales

Le groupe Derichebourg s'efforce de maintenir avec ses partenaires sociaux un dialogue social de qualité ; il s'agit d'un facteur essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.

Dans ce contexte sanitaire sans précédent, il a été particulièrement important d'intégrer des procédures de concertation sociale sur les réactions de l'entreprise face à la crise. En effet, et conformément aux directives gouvernementales et à la doctrine administrative du ministère du Travail, les partenaires sociaux ont été régulièrement et systématiquement associés lors de chaque décision d'entreprise.

C'est ainsi que l'ensemble des comités sociaux et économiques (CSE) a voté favorablement à l'activité partielle dans un premier temps et dans un second temps au protocole de reprise d'activité (PRA) lors du premier déconfinement. Il a été nécessaire aussi de s'adapter à des situations particulièrement mouvantes pendant cette crise et les CSE des filiales du pôle Multiservices ont su multiplier leurs rencontres, tout comme la commission santé-sécurité et conditions de travail qui a été automatiquement intégrée au préalable de chaque consultation du CSE pour apporter son expertise dans les domaines relevant de son domaine de compétences. C'est ainsi que certaines filiales, dont Derichebourg Propreté, ont organisé de janvier à fin septembre 2020 pas moins de 30 réunions d'instances représentatives du personnel.

À titre d'exemple, les partenaires sociaux ont eu un regard particulier sur les modalités de :

- mise en application opérationnelle du protocole national sanitaire ;
- mise en œuvre du télétravail ;
- recours à un partenaire (l'institut d'accompagnement psychologique et de ressources, IAPR) dans l'accompagnement psychologique des salariés ;
- réflexion et de constitution de modules de formation en lien avec la crise sanitaire.

Au-delà de l'intensification de l'animation du dialogue social, l'entreprise a su aussi maintenir, malgré les contraintes opérationnelles, des négociations sociales fréquentes. Ce sont ainsi 70 accords qui ont été conclus (dont 34 réglementaires) sur les thèmes suivants : rémunération, dialogue social, organisation du travail, santé et sécurité et diversité.

Compte tenu de sa présence effective en « seconde ligne » pendant toute la crise sanitaire, Derichebourg Multiservices, et spécifiquement certaines filiales, ont été confrontés à des mouvements sociaux dont l'origine portait sur les conditions de travail, la généralisation d'un 13^e mois ou encore la mise en application de la prime dite « Macron » sur le pouvoir d'achat. Ces mouvements locaux ont eu peu d'impact sur la structure. La crise sectorielle impactant la filière aéronautique du pôle Multiservices, a également entraîné des mouvements sociaux.

Cette dernière traverse en effet une crise sans précédent, tant au niveau de son intensité que de sa durée. Face à une baisse du trafic aérien de près de 80 %, Boeing et Airbus ont vu leurs ventes s'effondrer et ont dû réduire leur production de plus de 50 %.

Dans ce contexte, et après un dialogue quotidien avec les partenaires sociaux, la direction de Derichebourg Aeronautics Services France a, avec l'accord du syndicat majoritaire, Force Ouvrière, fait le choix de l'employabilité en signant le vendredi 12 juin 2020, un accord de performance collective (APC).

Cet accord, allié au dispositif étatique d'activité partielle de longue durée (APLD) entrant en vigueur au 1^{er} novembre 2020, a permis de sauver les 1 590 emplois de l'entreprise. 160 collaborateurs ont refusé la signature de l'accord : 85 personnes avaient un autre projet professionnel ou personnel, 39 personnes ont souhaité prendre leur retraite, plus d'une trentaine de salariés sont partis en préretraite et 4 collaborateurs avaient déjà signé une promesse d'embauche dans une autre société. L'intégralité des emplois seront préservés jusqu'en juin 2022, en contrepartie d'une baisse salariale mensuelle de 170 euros bruts par salarié et, pour les salaires de plus de 3 800 euros bruts mensuels, de la suppression du 13^e mois.

Cet impact industriel a été néanmoins beaucoup plus lourd pour la filiale Derichebourg Aeronautics Recruitment France (DARF) compte tenu de son lien de dépendance envers l'ensemble des acteurs de l'aéronautique qui ont brutalement et durablement arrêté leur demande en matière d'intérimaires spécialisés dans l'aéronautique, et qui recourent ou ont recouru massivement à l'activité partielle de longue durée. L'épidémie de la Covid-19 a en effet créé le chaos dans l'économie en général et dans le transport aérien en particulier. L'association internationale du transport aérien a chiffré à plus de 314 milliards de dollars la baisse du chiffre d'affaires des compagnies aériennes en 2020 liée à la crise sanitaire. Ce faisant, la pérennité de l'entreprise a dû se faire fin août au travers d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), signé par le syndicat majoritaire au sein de cette filiale. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place en collaboration avec un cabinet spécialisé telles que la formation, des congés de reclassement supra légaux de six mois et de neuf mois pour les salariés identifiés comme vulnérables (salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés – RQTH, seniors).

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Nombre de jours de grève	8	2	261	255	0	0	269	257
Nombre d'accords réglementaires	28	25	7	18	0	0	35	43

Organisation du temps de travail

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'emploi des salariés non-managers	97,6 %	96,3 %	55,8 %	61,3 %	100 %	97,3 %	60,5 %	65,5 %

Au 30 septembre 2020, le temps de travail moyen Groupe est de 60,5 % d'un temps plein. Ce ratio s'explique par la spécificité de l'activité Propreté qui a fortement recours au travail à temps partiel. Cette année a été marquée par la nécessité d'adapter les ressources à la fermeture des sites clients (liée à la pandémie de la Covid-19) et notamment les sites sur lesquels les salariés sont principalement à temps plein.

Ce dernier est lié aux exigences clients du métier de la propreté. La nature des prestations à réaliser implique dans certains cas la mise à disposition de salariés sur des durées inférieures à un temps plein (surfaces faibles, intervention en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes). Pour cette raison, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs, ce qui leur permet d'atteindre un temps plein.

Derichebourg Propreté a pour objectif de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché et des souhaits des salariés. Au regard des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, l'accroissement du temps partiel n'a pas été un sujet prioritaire.

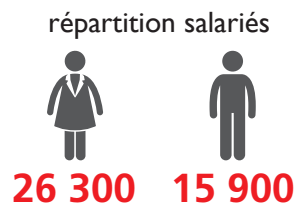
Égalité de traitement

Être au plus près des salariés, c'est pour le Groupe un engagement fort avec des actions concrètes déployées dans cinq domaines d'intervention : l'égalité professionnelle, l'emploi des seniors et des jeunes, le handicap et la multiculturalité.

I.4.3 Contribuer à construire une société solidaire

I.4.3.1 Promouvoir la diversité

Œuvrer pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Proportion des femmes managers	19,6 %	17,9 %	32,9 %	32,0 %	37,2 %	40,7 %	29,8 %	29,2 %
Proportion des hommes managers	80,4 %	82,1 %	67,1 %	68,0 %	62,8 %	59,3 %	70,2 %	70,8 %

Services à l'Environnement

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Amérique		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Salaire moyen annuel femmes managers	55,5	60,5	34,3	N/A	44,5	57,2	50,1	60,2
Salaire moyen annuel hommes managers	68,2	82,0	63,7	100,2	42,8	36,8	64,5	80,8
Salaire moyen annuel femmes non-managers	23,1	29,4	24,9	34,3	46,3	36,9	24,3	30,3
Salaire moyen annuel hommes non-managers	27,7	30,6	26,8	27,8	31,3	30,4	27,8	30,4

Services aux Entreprises

En milliers d'euros	France		Europe (hors France)		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Salaire moyen annuel femmes managers	47,0	50,0	33,8	49,3	44,9	49,8
Salaire moyen annuel hommes managers	53,6	57,4	57,3	91,0	53,9	65,0
Salaire moyen annuel femmes non-managers	19,2	34,8	6,9	32,7	12,4	32,5
Salaire moyen annuel hommes non-managers	21,1	30,1	11,9	26,0	19,8	29,3

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois de l'année.

Sur la division Environnement, seuls les index « égalité professionnelle femmes/hommes » du siège et de la filiale Derichebourg Propreté Océan Indien étaient calculables avec comme résultats respectivement 79 et 90/100.

Le pôle Services aux Entreprises a publié ses « index égalité professionnelle » pour neuf de ses filiales (Derichebourg Énergie, Derichebourg Énergie EP, Derichebourg Aeronautics Recruitment

France, Derichebourg Automobiles Services, Derichebourg Intérim et Recrutement, Derichebourg Accueil, Derichebourg Retail, Derichebourg SNG et Derichebourg Propreté). La moyenne générale de 79,6 points sur 100 atteste que les efforts déjà engagés sont à maintenir pour les filiales et qu'ils sont en constante croissance d'année en année. Ces dernières se distinguent positivement et particulièrement grâce à leurs résultats en matière de rémunération et d'augmentations individuelles.

Spécifiquement, nombreuses des filiales du pôle Multiservices avaient perdu 15 points du fait de l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour du congé maternité ou d'adoption. Le service des ressources humaines a donc mis en œuvre des procédures très strictes d'accompagnement des congés maternité et a automatiquement augmenté les salariées en retour de congé maternité, conformément aux dispositions en vigueur. Ce faisant, la période de référence 2020 vise le 100 % au titre de cet indicateur.

Si la progression dans l'égalité professionnelle femmes/hommes doit effectivement passer par une capitalisation de nos qualités sur la démarche, un travail de fond sur les faiblesses est nécessaire. À ce titre, la moyenne globale des filiales est tirée vers le bas par les résultats en matière d'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes et de l'absence de femmes dans les plus hauts salaires de l'entreprise.

Par conséquent, Derichebourg Multiservices ouvre un chantier prioritaire en matière d'évolution professionnelle. La revue du personnel est essentielle et les négociations relatives à l'égalité professionnelle cibleront une promotion qualitative. La Bourse d'emploi interne doit permettre par ailleurs que 100 % des offres d'emplois soient publiées sur le site et accessibles aux salariés.

Au-delà de la vision financière de l'égalité professionnelle, Derichebourg Multiservices s'attache à agir dans une démarche globale de l'égalité. Ainsi les femmes soumises à des risques de violence en entreprise doivent systématiquement avoir connaissance du dispositif « de protection » du protocole de gestion des conflits.

De plus, les filiales s'engagent à rendre la formation plus accessible et plus équitable : formation e-learning, séances d'information mensuelles instaurées par webinaires via la plateforme Derichebourg Academy, un espace dédié à l'égalité professionnelle accessible sur l'intranet, etc.

Au 1^{er} trimestre 2021, les référents diversité nommés par la direction des ressources humaines seront professionnalisés et seront en charge de communiquer autour de cette action via une charte de référence qui sera intégrée notamment dans le pack embauche.

Enfin, les filiales communiqueront toujours plus sur le recrutement diversifié en mettant la lumière sur des portraits de femmes en particulier sur les métiers techniques et de management. À cette fin, l'accès des femmes à des formations qualifiantes de type MBS (Montpellier Business School) et HEC fera l'objet d'une attention particulière.

Répartition des effectifs, emploi des jeunes et des seniors

Dans le cadre de sa politique Seniors, le Groupe offre à ses collaborateurs la possibilité de bénéficier d'un entretien retraite avec Humanis (Derichebourg Propreté) et AG2R (Derichebourg Environnement). Cet entretien a pour but de faire un point sur la carrière professionnelle du collaborateur, de l'accompagner dans ses différentes démarches ou tout simplement de lui apporter des informations. Ces entretiens « information retraite » individuels sont proposés à tous les salariés qui ont 45 ans et plus.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Part des salariés ayant plus de 55 ans	20,5 %	21,6 %	27,2 %	23,5 %	18,0 %	17,2 %	26,4 %	23,2 %

La proportion des 55 ans et plus sur l'ensemble du Groupe est en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée au maintien dans l'emploi des salariés expérimentés afin de transmettre les savoirs aux plus jeunes.

Au sein du Groupe, un dispositif de transmission des savoirs a été mis en place : chaque alternant qui arrive dans le Groupe a son tuteur.

Ce dernier est son référent dans l'entreprise et va le guider tout au long de son cursus. Plusieurs formations au tutorat sont dispensées dans l'année afin de donner aux tuteurs l'ensemble des outils pour accompagner les jeunes.

	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Part des salariés en contrat d'alternance	0,4 %	0,7 %	0,3 %	0,3 %	3,3 %	1,4 %	1,1 %	0,4 %

Opération « Jeunes Pousses »

Afin d'assurer le renouvellement de ses cadres opérationnels, la division Derichebourg Environnement a lancé en 2019 le recrutement de jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce au niveau national. Cette opération a été l'occasion de faire connaître et valoriser l'ensemble des métiers de la chaîne du recyclage, de communiquer sur le Groupe et de nouer des partenariats avec les écoles.

Plus de 600 candidatures ont été réceptionnées. Au cours du processus de sélection, plusieurs entretiens ont été réalisés par un cabinet de recrutement extérieur et par les équipes opérationnelles et RH des filiales régionales.

Six jeunes diplômés ont été sélectionnés et ont rejoint la division Derichebourg Environnement. Ils suivent actuellement un parcours d'intégration « métier » d'une durée d'un an comprenant des modules de formation terrain portant sur des sujets propres au métier (exploitation, achats, transport, commerce, etc.) ainsi que des évaluations d'étape.

Maintien et retour à l'emploi

Le pôle Services aux Entreprises s'est doté d'un dispositif d'accompagnement individualisé, pour faciliter le retour à l'emploi des salariés en situation de reclassement suite à une réorganisation ou à une inaptitude.

Le dispositif se caractérise par un accompagnement d'une durée de trois mois avec :

- 3 entretiens modulables pour établir un diagnostic professionnel, définir le projet du salarié et appuyer sa mise en œuvre ;
- 1 plateforme interactive et simple d'utilisation permettant d'effectuer ses recherches d'emploi, de préparer son CV et ses entretiens de recrutement.

Pour ce faire, le pôle Services aux Entreprises s'est associé à un partenaire spécialisé dans la reconversion professionnelle : AKSIS.

Handicap

Le groupe Derichebourg décline un plan d'actions concret et ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

Les actions se déclinent autour de cinq axes à travers la mission handicap – le recrutement, le maintien dans l'emploi, la collaboration avec le milieu protégé, le suivi personnalisé et la formation/sensibilisation – et ont pour objectif de :

- faire progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés ;
- développer une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- déployer les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagner le maintien au poste de travail en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- permettre aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;

- renforcer les liens et les prestations confiées aux entreprises adaptées ;
- poursuivre le déploiement d'une politique active de formation.

Des référents locaux volontaires et formés à cette thématique ont pour missions d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien dans l'entreprise des travailleurs en situation de handicap.

salariés
 en situation
 de handicap
6,7 %



Au 30 septembre 2020, le Groupe atteint un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 6,7 %, soit au-dessus de l'obligation légale fixée à 6 % et en progression par rapport à l'exercice précédent (6,2 %). La branche Services aux Entreprises atteint elle un taux de 7,5 %.

L'engagement du Groupe en matière de handicap se traduit également par l'élection de la Directrice des ressources humaines de Derichebourg Multiservices, le 11 septembre 2018, à la présidence de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour une durée de trois ans.

1.4.3.2 Développer notre ancrage territorial

Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
France	3 439	3 528	25 357	25 990	150	145	28 946	29 663
Autres pays européens	965	603	11 975	6 199	0	0	12 940	6 802
Europe	4 404	4 131	37 332	32 189	150	145	41 886	36 465
Amérique	355	368	0	0	0	0	355	368
Total	4 759	4 499	37 332	32 189	150	145	42 241	36 833

L'augmentation des effectifs de 15 % s'explique par l'intégration de nouvelles filiales étrangères notamment Grupo NET et Lyrsa (Derichebourg España) en Espagne (avec plus de 5 600 collaborateurs) au périmètre de reporting Groupe.

Les effectifs de la branche Services aux Entreprises représentent 88 % de l'effectif du Groupe. En effet, il s'agit d'activités de prestations de services demandant un fort besoin de main-d'œuvre, tandis que l'activité Recyclage des Services à l'Environnement est davantage consommatrice d'outils de tri et de transformation que de personnel.

Les effectifs de l'activité Services aux Entreprises incluent les intérimaires détachés chez les clients des filiales de travail temporaire.

Au 30 septembre 2020, les intérimaires représentent 8 % de l'effectif des sociétés de Services aux Entreprises.

salariés
42 200

Embauches et départs

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères/Nettoieement (Services à l'Environnement) et Propreté (Services aux Entreprises) sont sujettes, tant en France qu'à l'étranger, à des réglementations qui peuvent prévoir, selon des modalités

spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat. Ces collaborateurs exercent essentiellement sous CDI. Les variations d'effectifs sont donc directement liées aux variations d'activité.

Embauches

Le tableau ci-dessous détaille les départs par activité :

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Tous types de contrats	715	874	70 820	71 511	25	32	71 560	72 417

Départs

Le tableau ci-dessous détaille les départs par activité :

Effectif	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises		Holding		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Tous types de contrats	868	773	68 655	69 788	27	25	69 550	70 586

Malgré la crise sanitaire, le Groupe a maintenu un niveau d'embauche et de départ quasiment équivalent à l'année précédente, notamment sur sa filiale Derichebourg Propreté.

Multiculturalité

Le groupe Derichebourg est signataire de la Charte de la diversité au sein de l'Union européenne. Le Groupe témoigne ainsi de sa volonté de poursuivre et de renforcer les actions qui sont menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité aussi bien dans le recrutement que dans la gestion des carrières.

Les managers du Groupe animent des équipes composées de salariés issus de plus de 118 nationalités. En cela, Derichebourg est un acteur important d'intégration.

Certaines filiales offrent à leurs salariés la possibilité de suivre des cursus de formations sur les savoirs de base et le français (obtention du DILF⁽¹⁾). Ces cursus ont des impacts positifs tant sur le plan professionnel que personnel. En effet, cela améliore l'employabilité des collaborateurs et facilite leur travail puisqu'ils ont, suite à ces formations, une meilleure compréhension des directives. Les salariés s'expriment et communiquent beaucoup plus facilement et peuvent avoir une plus grande autonomie sur leurs postes de travail. Sur le plan personnel, ces formations facilitent la vie quotidienne des collaborateurs. Les démarches administratives deviennent plus faciles et ils peuvent aider leurs enfants à faire leurs devoirs.

Des actions d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Dans le cadre de contrats de recyclage de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), plusieurs établissements confient le démontage et le démantèlement de gros électroménagers ou de petits appareils en mélange à la fédération d'entreprises d'insertion ENVIE. Un partenariat qui dure désormais depuis plus de 10 ans. Le groupe Derichebourg dispose en France de 11 plateformes de valorisation des DEEE. Sur six d'entre elles, le Groupe est en partenariat avec la fédération ENVIE et, tous les jours, ce sont 110 salariés en insertion qui travaillent avec le Groupe.

Ce partenariat a été salué par la préfecture des Hauts-de-Seine qui a décerné au Groupe le 8 octobre 2018 le diplôme « Achats responsables et responsabilité sociale des entreprises Hauts-de-Seine » pour le site de Gennevilliers.

Derichebourg Multiservices dispose de 14 partenariats avec des organisations permettant de renforcer l'insertion dans les filiales du Groupe. Derichebourg Multiservices a également choisi de s'engager pour lutter contre les inégalités en termes d'éducation et d'accès à l'emploi avec un programme de parrainage de jeunes.

(1) Diplôme initial de langue française.

Partenariats avec des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et des EA (entreprises adaptées)

Des dispositifs de co-traitance ou sous-traitance avec des EA ou des ESAT sont conclus notamment sur les activités Facility Management pour des services d'accueil ou d'espaces verts. L'entreprise souhaite, au-delà de l'emploi direct des salariés en situation de handicap, nouer des partenariats durables avec le secteur protégé.

Depuis janvier 2016, la société Refinal Industries sous-traite auprès d'un ESAT la fabrication de ventouses pour trois robots prélevant les lingots d'aluminium. Près de 200 ventouses sont confectionnées tous les mois.

De par ses activités, le groupe Derichebourg est un pourvoyeur important d'emplois locaux et durables.

Les activités de Derichebourg Environnement nécessitent que ses plateformes de recyclage soient situées au plus près des gisements à traiter. Ces activités de proximité génèrent donc de l'emploi non délocalisable.

Les activités de services de Derichebourg Multiservices favorisent l'emploi local afin de fournir des prestations au plus près de ses clients.

Le 10 juillet 2020, Derichebourg Multiservices a rejoint le réseau Paqte avec les quartiers pour toutes les entreprises. Ce programme d'accompagnement propulsé par IMPACT partenaires et Bpifrance a été lancé par le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. Cet engagement affirme la mobilisation du Groupe pour l'inclusion économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à travers la sensibilisation des jeunes, le recrutement, la formation et les achats sur ces territoires. Au 30 septembre 2020, plus de 20 % des salariés de Derichebourg Multiservices résident dans un QPV.

L'engagement des collaborateurs

Depuis mars 2020 Derichebourg Multiservices a mis à disposition de ses collaborateurs une plateforme de l'engagement solidaire. Elle donne la possibilité à l'ensemble des salariés d'accéder à des programmes qui soutiennent des actions et causes sociétales en faveur de l'environnement, de l'éducation, etc.

Ces programmes, comme l'arrondi sur salaire, le parrainage, les séminaires solidaires, le bien-être et le sport sont disponibles tout au long de l'année.

- ▣ Le dispositif d'arrondi sur salaire permet aux collaborateurs qui le souhaitent, de soutenir une des quatre associations partenaires (Simplon, qui propose des formations gratuites au codage à des jeunes éloignés de l'emploi ; Le Rire Médecin, qui offre des parenthèses enchantées aux enfants hospitalisés en France ; Sport dans la Ville, qui est la principale association d'insertion par le sport en France ; APHP pour la recherche contre la Covid-19), en faisant un micro-don sur leur salaire (compris entre 0,5 et 5 €).

Derichebourg Multiservices double le montant de chaque don. C'est la co-solidarité employé-employeur. Plus de 300 collaborateurs participent à ce dispositif.

- ▣ Un programme bien-être et sport. Pendant la période de confinement, Derichebourg Multiservices a mis à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs, United Heroes, une application qui leur permet de garder sa motivation, renforcer son bien-être au quotidien et s'informer avec des articles et astuces pour mieux bouger, manger... Cette application a aidé les salariés à rester actifs et connectés ensemble durant cette période.
- ▣ Un programme de parrainage auprès de trois associations :
 - Nos quartiers ont des talents (NQT). Depuis 2006, l'association agit en faveur de l'égalité des chances en accompagnant vers l'emploi, l'alternance et l'entrepreneuriat les jeunes diplômés bac + 3 et plus, âgés de moins de 30 ans issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux modestes ;
 - DUO for a JOB met en contact des jeunes de la diversité et réfugiés avec des personnes de plus de 50 ans, expérimentées, du même secteur professionnel, afin que ces dernières les accompagnent dans leur recherche d'emploi ;
 - Sport dans la ville est la principale association d'insertion par le sport en France. L'ensemble des programmes permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 5 000 jeunes inscrits à l'association, en participant activement à leur progression et à leur développement personnel.

D'autres programmes ponctuels du calendrier citoyen sont animés sur cette plateforme comme le Giving Tuesday, journée consacrée au don et à la générosité, qui a permis de collecter des jouets sur plus de 30 sites en faveur d'enfants défavorisés en partenariat avec la Croix-Rouge.

Le 8 mars, à l'occasion de la journée de la femme, comme chaque année, les femmes de l'entreprise ont été mises à l'honneur. Cette année, l'opération « portraits de femmes » sur la division Recyclage a révélé les parcours d'une trentaine de femmes au sein de l'entreprise qui dirigent, conduisent, collectent, réceptionnent, assistent, trient, pilotent, flottent, valorisent, recyclent, placent, pèsent, nettoient, contrôlent, transportent, vendent, informatisent, etc. Ces multiples parcours sont une fierté supplémentaire pour le groupe Derichebourg.

Pendant la période de confinement, le calendrier citoyen a été adapté en proposant des projets de solidarité d'aide aux plus démunis ou aux soignants : participation à l'opération « Les Paniers Solidaires », permettant de rendre service aux soignants en gardant leurs enfants ou en allant faire leurs courses.

Un programme de formation en e-learning aux « gestes qui sauvent » a été proposé à l'ensemble des salariés.

I.5 Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

I.5.1 Améliorer l'impact de nos installations

Derichebourg a signé en juillet 2019 un contrat de prêt de 130 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destiné à contribuer au financement à long terme d'un programme pluriannuel d'investissements en France dans le domaine du recyclage et de l'économie circulaire. Les investissements de ce programme pluriannuel concerneront principalement l'amélioration des taux de valorisation des matières traitées, l'adaptation des broyeurs aux meilleures techniques disponibles (en matière de traitement des eaux, captation des fumées, protection contre le bruit) et la réduction de la consommation d'énergies fossiles (camions et engins de manutention).

I.5.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique des sites

Derichebourg Environnement est engagée dans une démarche volontaire de maîtrise de la consommation d'énergie à travers notamment la certification ISO 50001 dans les deux filiales Refinal Industries et Derichebourg Umwelt GmbH.

Le groupe Derichebourg a mis en place différentes actions visant à réduire la consommation énergétique de ses unités de production. Les plus significatives sont :

- l'installation sur les lignes de broyage de variateurs de fréquence permettant d'ajuster en temps réel la fourniture d'énergie aux besoins ;
- le remplacement progressif des moteurs des unités de broyage par des moteurs à meilleur rendement énergétique ;
- l'acquisition de nouvelles presses-cisailles équipées de technologies à variateurs de fréquence.

Par ailleurs, la deuxième phase d'audits énergétiques réglementaires s'est déroulée en 2019 et 2020 pour l'ensemble des filiales françaises concernées. Pour les activités les plus consommatrices d'énergie, ces audits sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces sociétés s'engagent à répondre aux exigences de la norme européenne NF EN 16247 (1 à 4) et permettront au Groupe d'établir un plan d'actions 2022 en matière d'efficacité énergétique.

Le suivi du plan d'actions sera réalisé en parallèle du suivi du nouvel indicateur défini dans la feuille de route RSE, à savoir la consommation d'énergie des sites d'exploitations ramenée à la tonne traitée.

En kWh PCI** par tonne traitée	Activité Recyclage*		
	Objectif 2022	2020	2019
Consommation d'énergie des sites à la tonne traitée	30	32,5	30,4


* Périmètre France, hors REFINAL INDUSTRIES.

** Pouvoir calorifique inférieur : quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible.

Cet indicateur prend en compte les consommations d'électricité et de gasoil non routier des sites. Les consommations de gaz n'étant pas significatives (hormis pour les deux sites d'affinage d'aluminium de Refinal Industries), par souci de simplification, elles ne sont pas prises en compte. La société Refinal Industries ne fait pas partie du périmètre de cet indicateur ; son activité est d'une part très spécifique et est, d'autre part, encadrée par la certification ISO 50001.

La dégradation de cet indicateur est notamment liée à l'impact de la pandémie de la Covid-19. En effet, les installations du Groupe ont fonctionné pendant plusieurs mois en sous-capacité, expliquant la surconsommation à la tonne traitée.

Par ailleurs, les consommations énergétiques en valeur absolue sur l'ensemble du Groupe (périmètre monde) sont les suivantes :

consommation électrique 
121,8 GWh
+ 3,8 % par rapport à 2019

consommation carburant

 **25,3 millions de litres**
- 9,0 % par rapport à 2019

consommation de gaz

 **31,9 millions de m³**
+ 113,1 % par rapport à 2019

L'évolution de la consommation d'électricité (+ 3,8 %) est liée au changement de périmètre avec l'intégration de la société espagnole Lyrsa (aujourd'hui Derichebourg España) et ses 14 GWh de consommation. À périmètre constant c'est une baisse d'environ 8 % qui est constatée, baisse essentiellement due à la pandémie de la Covid-19.

La baisse de la consommation de carburant sur l'ensemble du Groupe (- 9 %) est également essentiellement due à la pandémie de la Covid-19. À périmètre constant, la baisse est encore plus importante (- 15,4 %) ; l'activité de transport ayant été très impactée durant le confinement.

La consommation de gaz du Groupe a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à l'acquisition de la société Lyrsa qui possède deux raffineries (aluminium et plomb) utilisant du gaz comme source d'énergie dans les fours d'affinage. À périmètre constant, c'est une baisse de 9,5 % qui est constatée liée à la pandémie de la Covid-19.

Avec l'acquisition de la société Lyrsa, la consommation de gaz est donc désormais portée à 92 % par l'activité d'Affinage (Refinal Industries et Derichebourg España) et à 7 % par l'activité Services aux Collectivités (véhicules roulant au GNV). Les autres consommations de gaz sont donc totalement marginales.

1.5.1.2 Maîtriser les risques environnementaux

Derichebourg Environnement veille, par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés et un entretien au quotidien de ses installations, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sur ses 224 sites industriels.

Les investissements en matière de protection de l'environnement se sont élevés au cours de l'exercice 2019/2020 à près de 15,8 M€,

auxquels s'ajoutent les dépenses en faveur de l'environnement de près de 2,6 M€ (analyse des déchets, des rejets dans l'environnement, entretien et maintenance, etc.) et permettent au Groupe de disposer d'un outil industriel en phase avec ses obligations réglementaires.

Le niveau d'investissement du Groupe en matière de protection de l'environnement est très proche de celui de l'exercice précédent (16 M€), et ce, malgré le contexte de la Covid-19.

Le travail sur des zones imperméabilisées (zones bétonnées) et le traitement des eaux de ruissellement sont deux facteurs importants de limitation de la pollution des sols et des cours d'eau. Le Groupe apporte une extrême vigilance à l'entretien de ses infrastructures, et chaque année, reprend et réhabilite les zones bétonnées usées par le passage des engins.

Pour assurer la maîtrise globale des risques environnementaux, les filiales du Groupe ayant des sites industriels ou des exigences clients spécifiques se sont engagées dans des certifications ISO 14001 de leurs systèmes de management environnemental avec pour objectif une certification de 100 % des sites concernés en 2022.

Anticipant cet objectif, plusieurs filiales ont d'ores et déjà obtenu la triple certification QSE pour tout ou partie de leurs sites d'exploitation :

- AFM RECYCLAGE : 38 sites certifiés ;
- ESKA : 23 sites certifiés ;
- POLY-ENVIRONNEMENT : 14 agences certifiées ;
- REVIVAL : 19 sites certifiés.

La part des sites certifiés ISO 14001 a, de ce fait, nettement progressé au cours de cet exercice (+ 22 points).

	Objectif 2022	2020	2019
Part des sites certifiés ISO 14001 ⁽¹⁾	100 %	47,7 %	25,5 %

(1) Calcul par rapport aux sites industriels, sites pour lesquels une exigence client a été exprimée ou sites pour lesquels une certification a été décidée dans le cadre d'une politique d'entreprise.

Limiter les nuisances dues aux installations – Respect des exigences du BREF⁽¹⁾ Broyeur

Les différentes filiales du Groupe concernées respectent leurs obligations de suivi des rejets dans l'air et dans l'eau. Des plans de surveillance sont établis dans chaque filiale.

Dans le cadre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets ont été publiées le 10 août 2018.

Comme le prévoit la réglementation, le Groupe a déposé, pour chacun des sites concernés, les dossiers de réexamen « au regard des meilleures techniques disponibles ».

Un plan d'actions et d'investissements Groupe sera déployé jusqu'en 2022 afin de mettre en conformité les différentes installations quand cela sera nécessaire. Le prêt de 130 millions d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (voir 1.5.1.1) pourra être utilisé dans ce cadre.

Remise en état des sites – Cessation d'activités en cours

Une des forces du groupe Derichebourg réside dans la maîtrise de son foncier. Ainsi, les filiales font l'objet d'une analyse permettant de recenser les sites qui seront amenés à cesser leur activité à plus ou moins long terme.

Les cessations d'activités actées font l'objet de plans de gestion, et le cas échéant de provisions prenant en compte le coût financier global de la remise en état des sites.

(1) Best Available Technology REFERENCE.

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2020	2019
Services à l'Environnement	6,7	3,8

De plus, le Groupe constitue des garanties financières (transport transfrontalier de déchets, mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (décret n° 2012-633 du 3 mai 2012), etc.).

Le montant des garanties financières émises au 30 septembre 2020 s'élève à 10,1 M€ contre 4,2 M€ au 30 septembre 2019.

Relations avec le voisinage

Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Cet engagement est suivi via l'indicateur suivant :

	Services à l'Environnement		
	Objectif 2022	2020	2019
Part des plaintes ayant été traitées (réponse écrite apportée) ⁽¹⁾	100 %	100 %	77,1 %

(1) Périmètre monde.

L'objectif est atteint pour la première fois cette année.

De plus, le nombre de plaintes reçues au cours de l'exercice est également en forte baisse (- 63 % par rapport à l'exercice précédent) avec un total de 13 plaintes enregistrées.

Afin de faciliter et de ce fait fiabiliser encore davantage la remontée et le traitement des plaintes, il a été décidé d'utiliser le nouvel intranet QHSE qui permettra d'en assurer un suivi centralisé.

La future procédure Groupe concernant la gestion des plaintes, précisera cette nouvelle organisation au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, différentes actions sont menées au quotidien sur les sites d'exploitation du Groupe afin de créer du lien avec le voisinage et d'améliorer l'intégration des sites dans le paysage local.

Plusieurs sites (Athis-Mons, Bruyères-sur-Oise, Gennevilliers, Vitré) organisent régulièrement des visites scolaires ou journées « Portes ouvertes » autour de la thématique du recyclage.

1.5.2 Contribuer à la neutralité carbone

L'ambition du groupe Derichebourg est de s'inscrire dans les engagements de l'accord de Paris pour la lutte contre le réchauffement climatique ; engagement marqué par la signature du French Business Climate Pledge en août 2019.

Plusieurs filiales sont d'ores et déjà engagées dans la définition de leur trajectoire carbone visant à contribuer à la neutralité carbone.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels ou sonores et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains.

Ainsi, en cas de plaintes en lien avec les aspects RSE, celles-ci sont gérées par les services QSE en filiales.

Afin d'assurer une gestion irréprochable des plaintes par le Groupe, il a été décidé d'apporter systématiquement une réponse écrite à chaque plainte.

Pour relever le défi du réchauffement climatique, le Groupe a engagé la mise en œuvre des trois étapes clés :

- la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre (GES),
- la réduction,
- la compensation.

MESURE

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées sur le scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes associées à l'énergie) représentant pour l'exercice 2019/2020 : 169 221 tonnes équivalent CO₂.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe se décomposent en :

- électricité achetée : 18 787 tonnes équivalent CO₂,
- consommation de combustibles fossiles liée aux installations : 88 593 tonnes équivalent CO₂,
- consommation de carburant liée aux déplacements : 61 841 tonnes équivalent CO₂.

52,4 % des émissions de GES sont liées aux consommations d'énergie (hors électricité) sur site et 36,5 % liées au transport.

Ces émissions ont augmenté de 20,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est liée à l'acquisition des deux affineries d'aluminium et de plomb, en Espagne qui utilisent du gaz pour leurs outils de production (fours d'affinage). À périmètre géographique équivalent, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 8,4 %

RÉDUCTION

Le Groupe dispose de deux leviers permettant d'agir activement contre le réchauffement climatique : d'une part par son activité de recyclage et d'autre part par la réduction de ses propres émissions de GES.

En effet, de par son activité de recyclage des déchets métalliques, Derichebourg Environnement permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre comme présenté dans la section 1.6 : « Être un acteur majeur de l'économie circulaire ».

Le Groupe travaille également sur le projet de valorisation des résidus de broyage en combustible solide de récupération (CSR). Cette technique permettra de produire un combustible issu de déchets en substitution des énergies fossiles (charbon, fuel, etc.).

Concernant ses propres émissions de GES, Derichebourg Environnement utilise principalement pour ses unités de recyclage, de l'électricité comme source d'énergie. La forte proportion d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique en France contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre de l'activité Recyclage en France.

De plus, Derichebourg Environnement a conclu un partenariat avec la société Total Flex pour la mise à disposition de capacités d'effacement de sa consommation d'électricité.

L'effacement ou flexibilité électrique est la capacité d'un site à diminuer, voire arrêter sa consommation en cas de forte demande ou de pénurie d'offre, et ce, à la demande de Réseau de Transport Électricité (RTE). En effet, en cas de pic de consommation, pour ne pas avoir à redémarrer des centrales électriques anciennes et polluantes (notamment au charbon, très émettrices de CO₂), RTE sollicite les entreprises volontaires pour qu'elles diminuent fortement leur consommation et atténuent ledit pic.

L'impact est double : cela permet d'éviter un éventuel black-out sur le territoire et contribue à réduire l'intensité carbone du mix énergétique français.

Le Groupe met ainsi à disposition de RTE via Total Flex une capacité de 19 MW au travers de 36 sites de production.

À titre de comparaison, cette puissance correspond à la puissance de quasiment 3 200 foyers français types (en prenant comme puissance souscrite par logement 6 kVA).

Le transport représente 36,5 % des émissions de GES du Groupe (allant jusqu'à 92,1 % des émissions de GES pour l'activité Services aux Entreprises). Des actions ont donc été menées afin de réduire ces émissions comme présenté dans les paragraphes 1.5.2.1 et 1.5.2.2.

COMPENSATION CARBONE

Au-delà du plan de réduction de ses émissions de GES, la filiale Derichebourg Propreté a choisi de compenser ses émissions incompressibles sur l'exercice 2019/2020.

Ce sont plus de 6 000 tonnes équivalent CO₂ qui ont été compensées par l'achat de crédits carbone avec le projet Mendefera Water en Érythrée. Ce projet réhabilite les puits de forage cassés pour fournir de l'eau propre aux communautés tout en fournissant un mécanisme de financement pour assurer l'entretien à long terme. Ainsi, les familles n'ont plus à faire bouillir l'eau, ce qui permet d'économiser du bois de chauffage et d'éviter les émissions de carbone associées.

(1) Temps moteur allumé véhicule à l'arrêt.

1.5.2.1 Améliorer la performance du transport - Services à l'environnement

La division Environnement du Groupe a engagé la transformation stratégique de son activité transport.

L'entreprise dote sa flotte de camions, d'outils et de procédures lui permettant de contrôler et d'optimiser sa consommation de carburant.

Le plan de transformation transport s'articule autour de plusieurs solutions cumulatives :

- ▣ le renouvellement de la flotte sur la période 2018-2020 vise les objectifs suivants :
 - le redimensionnement de la flotte par le biais de l'élimination des véhicules anciens surnuméraires, objectif atteint avec un bilan de 360 camions détruits depuis fin 2017,
 - le renouvellement de 150 véhicules sur les un peu plus de 400 dédiés à la collecte que compte désormais le parc de la division Environnement (hors Poly-Environnement) dont 140 véhicules ont d'ores et déjà été livrés au 30 septembre 2020. Les nouveaux véhicules répondent tous a minima à la norme Euro VI et sont tous équipés du système AdBlue™ et de filtres à particules. Ainsi, à ce jour, 58 % de la flotte (périmètre Europe hors Espagne et Italie) répond d'ores et déjà à la norme Euro VI,
 - le choix de la bonne motorisation afin de réduire la consommation de carburant. La puissance des camions est limitée au minimum et systématiquement adaptée à la géographie locale ;
- ▣ le déploiement de la technologie AlertGasoil™.

AlertGasoil™ est une solution complète de mesure et de contrôle de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre pour faciliter le pilotage global et réduire les gaspillages (suivi du TMAVA⁽¹⁾, comportement de conduite, etc.) ; la technologie utilisée par la société ADD AlertGasoil est certifiée « classe 4 » par l'ADEME, soit le plus haut niveau de certification possible de l'exactitude des mesures de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

L'équipement du parc automobile avec le dispositif embarqué AlertGasoil™ permet d'avoir un suivi exhaustif et précis de la consommation de carburant.

Le déploiement des capteurs embarqués a démarré au début de l'exercice 2018/2019, et s'est terminé en juin 2019 couvrant ainsi le parc automobile français, belge et allemand. En 2021, le Groupe prévoit de déployer cette technologie en Espagne pour l'activité Recyclage ;

- ▣ la formation en France de 100 % des chauffeurs à l'écoconduite à l'horizon 2022.

L'écoconduite rassemble les enjeux du développement durable (utilisation efficiente de l'énergie) et de la sécurité routière, en apportant aux collaborateurs toutes les solutions à mettre en œuvre au quotidien permettant d'adopter une conduite responsable, économique et écologique tout en réduisant le risque routier et la consommation de carburant.

Les différentes filiales du Groupe ont débuté les sessions de formation et, au cours de l'exercice, 83 chauffeurs en ont bénéficié ;

□ l'aide à la planification des tournées.

Une action commune sera menée entre les responsables d'exploitation, les services de planification des tournées et les équipes commerciales afin d'optimiser l'organisation des tournées de collecte et la mutualisation des moyens roulants, réduisant ainsi le nombre de km inutiles.

Dans le même état d'esprit, Derichebourg a signé un partenariat en 2016 avec le groupe Michelin pour la gestion de son parc de pneumatiques. Ainsi, le Groupe a choisi de privilégier le prolongement de la vie des pneumatiques en les faisant rechapier et recréuser quand cela est possible, ce qui contribue à réduire la quantité de matière première consommée en comparaison avec la fabrication d'un pneumatique neuf.

La mise en place d'un suivi de la pression des pneumatiques a également contribué à réduire la consommation de carburant. La baisse d'émission de gaz à effet de serre par rapport à un scénario en l'absence de ces mesures a été de 59 tonnes équivalent CO₂ en 2019 (données Michelin).

Ainsi par ces différentes actions, le Groupe souhaite à horizon 2022 :

- maintenir la consommation des véhicules inférieure à 42 litres/100 km ;
- diminuer le volume de gasoil consommé ;
- réduire les émissions de CO₂ de l'activité Transport de près de 10 % par rapport au 31 décembre 2018.

Le pilotage de la performance énergétique du transport pour l'activité Recyclage est assuré par les indicateurs suivants :

En litre par 100 km	Services à l'Environnement		
	Objectif 2022	2020	2019
Consommation de carburant pour 100 km parcourus*	42	43,1	42,8
En gramme de CO ₂ par km parcouru	Objectif 2022	2020	2019
Émission CO ₂ par km parcouru*	1 200	1 324	1 313

* Périmètre Europe, hors Espagne et Italie.

Ces indicateurs remplacent l'indicateur de suivi des consommations de carburant par tonne transportée car il s'agit des indicateurs de pilotage de l'activité transport depuis le déploiement complet de la solution AlertGasoil™ en 2019.

Ces indicateurs n'avaient pas pu être mesurés sur l'exercice complet l'année dernière ; la valeur présentée était celle au 30 septembre 2019. La mesure est désormais effectuée sur l'exercice et la valeur 2018/2019 a pu être retraitée afin de la comparer à celle obtenue cette année. C'est une très légère dégradation qui est donc constatée, notamment liée à la puissance des nouveaux camions qui a augmenté. Cette puissance est désormais limitée au minimum.

S'agissant des transports aval, le Groupe privilégie toujours quand cela est possible la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures de nouveaux sites se font dès lors que cela est possible à proximité de voies d'eau.

Pour mémoire, le Groupe bénéficie d'infrastructures fluviales ou maritimes pour la plupart de ses filiales : Marseille (Purfer), Rouen et Valenciennes (Revival), Houston (Derichebourg Recycling USA), Nantes (AFM Recyclage), Bruxelles et Liège (Derichebourg Belgium), Karlsruhe (Derichebourg Umwelt GmbH), Strasbourg (Eska) etc.

Les deux dernières lignes de broyage du Groupe n'ont pas failli à cette règle : Gennevilliers (sur le domaine de HAROPA – Ports de Paris) et depuis fin septembre 2018, la nouvelle ligne de broyage de Bassens (située sur le domaine du grand port maritime de Bordeaux).

Le Groupe poursuit également l'utilisation du transport ferroviaire. Ce mode de transport constitue une alternative au transport routier (un wagon pour deux camions). Il est moins développé que le transport par voie d'eau, et ce, davantage pour des raisons structurelles que par une volonté réelle du Groupe.

La part des tonnages transportés par voie fluviale et/ou maritime et par voie ferroviaire au niveau monde (hors Espagne) est la suivante :

matières premières
secondaires transportées
par voie d'eau



matières premières
secondaires transportées
par voie ferroviaire



En milliers de tonnes transportées	2020	2019
Matières premières secondaires transportées par voie d'eau*	792,4	897,6
Matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire*	264,5	316,1

* Périmètre Groupe Hors Espagne

À titre d'information, les modes de transport par voie d'eau ou ferroviaire ont permis d'éviter la circulation d'environ 42 300 poids lourds tout au long de l'exercice 2019/2020 (sur la base de 25 tonnes transportées par un poids lourd).

La filiale Poly-Environnement (Services aux Collectivités) a poursuivi ses investissements dans les transports propres pour la réalisation de ses prestations.

Ainsi, le déploiement de la technologie Active Stop-StartMC de la société québécoise Effenco s'est poursuivi sur plusieurs agences de la région parisienne portant à 86 le nombre de véhicules équipés de cette technologie. Ce système est conçu pour couper le moteur d'un véhicule poids lourd lorsque celui-ci est immobile tout en maintenant opérationnels ses accessoires ainsi que ses équipements, tels que le lève-conteneurs et le système de compaction de la benne. D'une manière générale, ces arrêts représentent 40 % à 50 % de temps d'utilisation du véhicule et permettent ainsi de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, au cours de l'exercice, la société a acquis 6 camions bennes pour la collecte des ordures ménagères (bennes OM) roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV) pour un montant d'investissement de 1,8 M€.

À ce jour, plus de 40 % de la flotte de bennes OM de Poly-Environnement (périmètre France) roule au GNV.

Pour finir, le montant des investissements en matière de véhicules légers (utilitaires, véhicules de service...) roulants au GNV, hybrides ou électriques s'est élevé pour la filiale Poly-Environnement à plus de 440 000 € au cours de l'exercice.

La flotte de véhicules de fonction et de service de Poly-Environnement (périmètre France) est composée à 59 % de véhicules hybrides ou électriques.

1.5.2.2 Améliorer la performance de la flotte de véhicules - Services aux Entreprises

Plus de 90 % des émissions de GES de Derichebourg Multiservices sont dus au parc automobile.

Derichebourg Multiservices a actuellement référencé trois fournisseurs automobiles qui intègrent des critères environnementaux. La flotte de véhicules comprend plus de 1 870 véhicules dont 70 % de véhicules utilitaires principalement composés de camionnettes. La flotte de Derichebourg Multiservices est constituée de 3 % de véhicules électrifiés.

Une étude du parc automobile a été menée cette année avec pour enjeux majeurs de réduire le taux moyen de CO₂ de la flotte, d'assurer la continuité de service de l'activité malgré le renforcement de la réglementation environnementale et d'optimiser le Total Cost of Ownership (TCO). Les actions à court terme portent sur la mise en place d'un logiciel de gestion de flotte et sur la modernisation de la flotte automobile avec une révision de la car policy.

1.5.3 Garantir la performance environnementale de nos prestations de services

De par ses activités, Derichebourg Multiservices consomme peu de matières premières. Néanmoins, ses offres de service intègrent la mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact environnemental de ses prestations.

Derichebourg Multiservices intègre à ses process d'intervention des matériels disposant de technologies économes en eau et en énergie. L'activité Propreté utilise par exemple des produits hyper concentrés et des systèmes de dosage adaptés afin d'obtenir une réduction des déchets à la source. Enfin, Derichebourg Propreté veille à favoriser l'utilisation de produits chimiques à label écologique : produits enzymatiques, éco-labellisés ou issus de solutions d'hydrolyse et d'ionisation de l'eau. 33,7 % des produits utilisés sur la période font partie de la gamme écoresponsable.

Dans ses activités liées à l'entretien des espaces verts, les activités Derichebourg Propreté et Derichebourg Espaces Verts veillent à proposer des solutions alternatives permettant de réduire la quantité de produits phytopharmaceutiques utilisée.

I.6 Être un acteur majeur de l'économie circulaire

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire est au cœur de l'actualité politique française. Découlant de la feuille de route économie circulaire parue en 2018, ce texte comporte des dispositions centrales pour l'industrie du recyclage, comme la fixation de taux d'incorporation de matières premières de recyclage dans les nouveaux produits, une meilleure prise en compte de la recyclabilité des produits, ou encore une refonte des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).

Par ailleurs, des solutions doivent être trouvées face au manque d'exutoires en installations de stockage de déchets, pour accorder un accès privilégié aux déchets ultimes issus des opérations de tri et de recyclage. En effet, liée à l'objectif de division par deux des déchets enfouis à horizon 2025 par rapport à 2010, la diminution des capacités autorisées en centres de stockage a impacté l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage depuis 2018. Parallèlement, un encadrement strict doit être mis en place pour limiter l'accès des déchets valorisables en centre de stockage.

Ainsi, le groupe Derichebourg s'est fortement mobilisé en 2019 pour aller à la rencontre des parlementaires sur les territoires, en organisant des visites de sites à leur attention, afin de les sensibiliser au métier du Recyclage qui est un pilier incontournable de l'économie circulaire. L'arrivée de la Covid-19 en 2020 a freiné quelque peu cette dynamique.

Une activité au service de l'économie circulaire : la valorisation des déchets métalliques

De par la nature de son activité historique, le recyclage de déchets métalliques, Derichebourg Environnement contribue à la préservation des ressources naturelles (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.) tout en diminuant les quantités de déchets éliminés.

Les déchets métalliques sont tout d'abord triés. Ceux ne nécessitant aucun traitement sont directement regroupés par qualité puis revendus. Les ferrailles nécessitant un processus de préparation industriel avant d'être consommées par les aciéries sont soit cisailées ou découpées (ferrailles épaisses) soit broyées (ferrailles légères ou mélangées à d'autres matières).

Derichebourg Environnement a traité au cours de cet exercice 3,16 millions de tonnes de ferrailles et plus de 552 300 tonnes de métaux non ferreux.

Dans la continuité de cette activité de traitement de déchets métalliques, Derichebourg dispose également en France de deux affinerie d'aluminium. L'affinerie historique de Lomme a produit 57 500 tonnes de lingots d'aluminium. L'affinerie de Prémery acquise plus récemment a produit cette année 11 000 tonnes de lingots en consommant d'autres variétés d'aluminium que celles consommées à Lomme.

Le Groupe a également accru sa capacité de production d'aluminium par l'acquisition de la société Lyrsa (renommée Derichebourg España) qui a produit 8 640 tonnes de lingots dans son affinerie depuis le 1^{er} janvier 2020 (date de l'intégration de cette société).

Par ailleurs, toujours par l'acquisition de la société Lyrsa, le Groupe possède désormais une affinerie de plomb qui a produit 15 340 tonnes de lingots depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, en remettant sur le marché des matières premières secondaires de qualité, le groupe Derichebourg contribue à la réduction de la consommation globale d'énergie. En effet, le recyclage des métaux économise une grande quantité d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux : jusqu'à 94 % pour l'aluminium et 40 % pour l'acier (source : ADEME/Federec, Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV⁽¹⁾ – mai 2017).

De plus, l'utilisation de matières premières secondaires pour la production d'acier neuf ou de métaux non ferreux permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur production à partir de matières premières. En effet, la production d'une tonne d'acier issue de matières recyclées permet de réduire de 58 % les émissions de CO₂ et même 93 % pour la production d'une tonne d'aluminium de seconde fusion (source ADEME/Federec, Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV – mai 2017).

Le Groupe estime à 5,3 millions de tonnes équivalent CO₂ le volume d'émissions évitées grâce à son activité, soit les émissions annuelles de plus de 757 000 habitants en France⁽²⁾.



volumes d'émissions évitées

5,3 millions de tonnes eq. CO₂

émissions annuelles de

= 757 000 français

(1) Analyse du cycle de vie.

(2) Étude Zen 2050 EpE émission de 7 tonnes de CO₂/habitant/an.

1.6.1 Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations

1.6.1.1 Limiter la quantité de résidus de broyage produits

Le Groupe exploite 28 lignes de broyage dédiées aux déchets métalliques en mélange dans le monde, dont 17 en France. L'avantage de cette technologie est de permettre de séparer des fractions métalliques ferreuses des fractions métalliques non ferreuses, un mélange contenant à la fois des métaux, des plastiques et des résidus de broyage.

Les « mines de surface » qu'exploite Derichebourg Environnement se complexifient avec les avancées technologiques des produits de grande consommation. Parallèlement, les évolutions réglementaires en Europe, et notamment en France, imposent des taux de recyclage et de valorisation (déchets d'équipements électriques et électroniques, véhicules hors d'usage, etc.) de plus en plus élevés, nécessitant de la part du Groupe des investissements constants en R&D. Les efforts dans ce domaine lui permettent de disposer de technologies de séparation et de tri qui font référence dans les métiers du recyclage.

Longtemps, les résidus de broyage, les plastiques, et même quelques résidus métalliques non détectés, ont été mis en centre d'enfouissement. Historiquement, jusqu'à 25 % des tonnes entrantes sur un broyeur étaient ainsi enfouies. Depuis plusieurs années, et

notamment depuis l'amélioration des techniques de détection (induction pilotée, détection infrarouge, rayons X, tri optique...), le Groupe s'efforce de réduire la part de résidus expédiés en centre d'enfouissement. Au cours de l'exercice, les lignes de broyage du Groupe (hors Espagne) ont produit 292 000 tonnes de fractions résiduelles (en baisse de 14 % par rapport à 2018/2019 liée en grande partie à la pandémie de la Covid-19).

Les opérations de dépollution et de démantèlement pré-broyage (pare-chocs, réservoirs, pare-brises sur les VHU, contrepoids en béton sur les GEM HF⁽¹⁾...) permettent également de faire baisser les quantités de résidus de broyage produits.

La filière des véhicules hors d'usage (VHU)

La réglementation française fait porter la responsabilité de l'atteinte des taux de recyclage et de valorisation sur le couple centre VHU-broyeur VHU. Chaque broyeur est en relation avec plusieurs centres VHU, chargés d'assurer la dépollution du véhicule avant broyage. Les taux de recyclage présentés ci-après ont été déterminés pour chaque broyeur, puis une moyenne pondérée (au regard du nombre de VHU traités) a été calculée pour le Groupe. Les données sont celles de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Le tableau ci-dessous présente les taux moyens de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation atteints par l'ensemble des sites de broyage français du Groupe.

taux moyen de réutilisation et de recyclage des VHU

86%*
* données 2018



taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU

93%*
* données 2018

	Objectif réglementaire	2020	2019
Taux moyen de réutilisation et de recyclage des VHU	85 %	86,1 %*	87,1 %
Taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU	95 %	93,0 %*	94,8 %

* Données ADEME 2018.

Il est rappelé que les chiffres communiqués dans le présent rapport correspondent aux déclarations relatives aux destructions réalisées en 2018 compte tenu du délai de certification des déclarations.

Le taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU est en baisse pour l'année 2018 et ne permet pas au Groupe de respecter les obligations européennes.

Ce taux est intimement lié au traitement des résidus de broyage. Leur hétérogénéité rend particulièrement complexe leur valorisation matière. Ainsi, à ce jour, une des principales solutions de valorisation des résidus de broyage est l'incinération avec valorisation énergétique.

Or, en 2018, le Groupe a connu de grandes difficultés avec plusieurs exutoires pour cette filière de traitement, notamment sur les filiales Eska et Revival (incinérateurs fermés, incidents d'ordres administratifs et techniques...).

(1) Gros électroménager hors froid

Ces difficultés ont été rencontrées par toute la profession qui a vu son taux de valorisation chuter à 94,2 % au niveau national, caractérisant une tendance conjoncturelle.

La situation est partiellement rentrée dans l'ordre courant 2019.

Par ailleurs, la diversification des exutoires pour le traitement des refus d'induction et des fines (autres résidus permettant d'atteindre les taux de valorisation) va contribuer à récupérer des points de valorisation non métallique (matière et/ou énergétique).

À titre d'exemple, les refus d'induction présentent une part en plastiques qui peut être valorisée en cimenterie (valorisation énergétique et valorisation matière à travers l'incorporation des cendres dans le ciment).

Ainsi, le Groupe, conscient des résultats perfectibles enregistrés en 2018, a engagé de nombreuses actions dès l'année 2019 qui permettront dès cette année d'atteindre à nouveau, les taux réglementaires.

Le Groupe, via sa filiale ECO-VHU, gestionnaire-distributeur de VHU, assure depuis 1993 l'interface entre les constructeurs automobiles, les concessions et les centres VHU partenaires de son réseau.

ECO-VHU a mis en place et anime un réseau de plus de 300 centres VHU agréés partenaires sur toute la France afin de répondre aux obligations réglementaires de ses donneurs d'ordres. Il s'agit particulièrement de l'arrêté du 27 juin 2011 relatif aux réseaux de centres VHU qui doivent être mis en place par les producteurs (de véhicules) en application de l'article R. 543-156-1 du Code de l'environnement.

Depuis 2010, ECO-VHU est partenaire du groupe PSA (1^{er} constructeur automobile en termes de performance RSE) et assure la gestion du réseau du constructeur pour une grande partie du sud de la France. Au cours de l'exercice 2019/2020, ce sont plus de 47 000 VHU du réseau PSA qui ont ainsi été traités par ECO-VHU.

Suite au rachat d'Opel par le groupe PSA, ECO-VHU est désormais l'opérateur gestionnaire des VHU de cette marque sur la grande partie sud de la France.

ECO-VHU est également le partenaire privilégié de la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) depuis 2014 pour la mise en destruction de leurs véhicules hors d'usage sur tout le territoire.

ECO-VHU bénéficie de toute l'expérience de Derichebourg Environnement en matière de VHU, de relations avec les démolisseurs et profite des synergies de l'ensemble des filiales de Derichebourg Environnement.

ECO-VHU dispose également d'un outil informatique spécifiquement développé lui permettant de communiquer avec les différentes parties prenantes internes et externes, et de garantir la traçabilité des VHU.

Par son suivi, ses actions d'accompagnement et d'animation, ECO-VHU est en mesure de garantir l'atteinte réglementaire des taux de recyclage des VHU de 85 % (taux de réutilisation et de recyclage) et de 95 % (taux de réutilisation et de valorisation).

	2020	2019
Nombre de centres VHU agréés*	106	106
Nombre de broyeurs VHU agréés*	17	19

* Périètre France.

En France, au cours de l'exercice 2020, le Groupe a traité dans ses broyeurs près de 361 000 tonnes de VHU.

La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

En France, les DEEE font l'objet d'un traitement séparé. Pour cette filière, les taux de recyclage des flux sont au minimum conformes à ceux figurant dans les cahiers des charges des éco-organismes.

Les sites de recyclage de DEEE du Groupe sont engagés dans une démarche de labellisation selon le référentiel européen WEEELABEX. Ce label garantit aux éco-organismes que nos installations réalisent une dépollution performante, atteignent les taux de recyclage et de valorisation fixés et assurent la traçabilité des filières aval empruntées par les fractions issues du traitement.

Les taux de recyclage et de valorisation des différentes unités du Groupe répondent parfaitement aux obligations réglementaires.

recyclage et valorisation gros électroménager froid

94% 

recyclage et valorisation gros électroménager hors froid

90% 

recyclage et valorisation petits appareils en mélange

83% 

	Objectif réglementaire	Taux atteints par le Groupe *	
		2020	2019
Filière DEEE			
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager froid (GEM F)	85 %	94 %	94 %
Taux de recyclage et valorisation gros électroménager hors froid (GEM HF)	85 %	90 %	88 %
Taux de recyclage et valorisation petits appareils en mélange (PAM)	78 %	83 %	86 %

* Résultats des campagnes annuelles de caractérisation.

Les nouvelles installations

Une nouvelle unité de recyclage des GEM Froid, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, a été inaugurée en 2019 dans la région de Bordeaux. Cette nouvelle ligne de traitement permet également de valoriser les ballons d'eau chaude. Jusqu'à ce jour, il n'existait aucune

solution industrielle en France pour extraire les gaz à effet de serre présents dans les mousses d'isolation des ballons d'eau chaude qui posent des difficultés particulières de broyage (tôle épaisse, forme cylindrique, présence de calcaire).

Le Groupe, sur son site de Gennevilliers (92), a investi en 2020 dans une nouvelle ligne de recyclage dédiée au gros électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge). Cet investissement s'est avéré nécessaire face à l'augmentation du gisement de la région francilienne qui ne dispose que d'une seule unité pour ce flux. La cabine de tri « dernière génération » permet d'atteindre de meilleurs taux de recyclage et améliore les conditions de travail des opérateurs. Le site est exploité en lien avec l'entreprise d'insertion Envie, avec qui Derichebourg Environnement a un partenariat depuis 2007.

Suite à l'évolution des tonnes réceptionnées sur le site de Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise), le Groupe a pris la décision d'installer une ligne mobile en parallèle de la ligne fixe déjà existante. Cette nouvelle ligne est en fonctionnement depuis mi-juillet 2020.

La phase 1 de la ligne fixe a également été modifiée afin d'améliorer les conditions de travail des opérateurs et d'augmenter les taux de recyclage et de valorisation grâce à une meilleure extraction des huiles et gaz présents dans les circuits des GEM Froid. Un tableau de bord électronique permet de suivre en temps réel les indicateurs prioritaires de performance de la ligne.

Les contrats gestionnaires de déchets (GDD)

Le Groupe est également un des précurseurs de la réintégration des DEEE dans le circuit de collecte officiel.

Ainsi, en partenariat avec les éco-organismes ECOSYSTEM et ECOLOGIC, dans le cadre de contrats « gestionnaires de déchets (GDD) », le Groupe a mis en place sur la majeure partie de ses différents sites d'exploitation (140 sites dont 17 unités de broyage) des opérations de tri des DEEE des lots de ferrailles à broyer.

Ces DEEE dits « égarés » (car hors filière éco-organisme) sont réintégrés dans la filière officielle afin d'y être traités en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur, et font l'objet d'un reporting auprès des éco-organismes.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition (pour les sites français) des résidus de broyage en fonction de leur destination :

<i>En milliers de tonnes</i>	Objectif 2022	2020	2019
Résidus de broyage générés	-	199,8	227,9
Résidus de broyage mis en filière de valorisation	-	66,1	62,9
Part de résidus de broyage mis en filière de valorisation	40 %	33,1 %	27,6 %

Les tonnes mises en filière de valorisation incluent à la fois les tonnages envoyés dans des filières de valorisation énergétique et les tonnages envoyés dans des filières de valorisation matière, pour leur tonnage brut. Ces tonnes font l'objet de toutes les réflexions visant à améliorer leur valorisation.

La hausse observée au regard de l'exercice précédent est liée à la mise en place de nouveaux partenariats pour la valorisation énergétique et à la consolidation de nos partenariats existants pour la valorisation mixte.

Le Groupe travaille toujours à une solution interne pour la valorisation des résidus de broyage et a mis en place une cellule au sein du service technique pour le développement des filières de valorisation. De nombreux tests avec différents équipementiers et potentiels nouveaux exutoires ont été menés tout au long de l'exercice. Une installation de

Cette activité, répondant à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a été déployée en 2019 sur les flux DEEE professionnels.

Toujours dans ce contexte, le Groupe a conclu en septembre 2019 un partenariat avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la reprise des cuisines professionnelles.

Sur l'exercice 2019/2020, le Groupe a ainsi contribué à la réintégration dans la filière officielle de recyclage de près de 55 000 tonnes de DEEE, en augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent.

Au global, le Groupe a traité dans ses 11 installations dédiées en France, plus de 206 100 tonnes de DEEE.

Dans cette dynamique de progression, le Groupe ambitionne toujours d'augmenter sa capacité de recyclage des DEEE sur les différents flux à horizon 2021/2022.

1.6.1.2 Augmenter les efforts de recherche de traitement des résidus de broyage

Les actions menées à ce titre sont :

- ▣ extraire les fractions plastiques qui peuvent être recyclées ;
- ▣ valoriser les dernières fractions métalliques ;
- ▣ séparer les fractions fines pouvant servir de sous-couche lors de la construction de routes ;
- ▣ préparer des mélanges de déchets suffisamment homogènes et conformes à des cahiers des charges leur permettant d'être acceptés sous forme de combustible solide de récupération (CSR) soit par des cimenteries, chaufferies ou autres industriels souhaitant mettre un terme à l'utilisation de combustibles fossiles.

broyage a été modifiée et dédiée au traitement des résidus de broyage afin d'atteindre un niveau de valorisation supérieur et d'obtenir un CSR de grande qualité.

Le Groupe a répondu à un appel à projets porté par le comité stratégique de filière (CSF) « transformation et valorisation des déchets ». Ce comité, sous l'égide du conseil national de l'industrie (CNI), s'est engagé en 2019 dans le développement de la filière industrielle française des combustibles solides de récupération (CSR).

Ce projet de valorisation de CSR préparés à partir de résidus de broyage a été officiellement validé par le comité stratégique de filière le 28 mai 2019 et fait partie des 14 dossiers labellisés au niveau national qui seront accompagnés dans leur développement.

I.7 Consolider les relations de confiance avec les partenaires

Quatre filiales du Groupe (Derichebourg Propreté, Derichebourg Énergie, Derichebourg Intérim, Derichebourg Accueil) ont été évaluées par ECOVADIS en 2019/2020, première plate-forme collaborative permettant aux entreprises de suivre la performance développement durable de leurs fournisseurs dans 150 secteurs et 110 pays. La note moyenne pondérée par rapport aux chiffres d'affaires est de 67 %. Avec ces notes, les filiales Derichebourg Propreté, Derichebourg Énergie et Derichebourg Accueil font partie du top des 4 % des entreprises évaluées dans leur secteur d'activité respectif.

I.7.1 Maîtriser les risques RSE sur la chaîne de valeur

Derichebourg Multiservices adhère depuis 2013 au Pacte mondial de l'ONU : un engagement à respecter les 10 principes universels du Pacte mondial concernant les droits humains, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et à soutenir les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Devoir de vigilance

Les dispositions relatives au devoir de vigilance sont définies dans la section 1.8.

Loyauté des pratiques

Le Groupe détaille dans la section 3.3 « Facteurs de risques », les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi via sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police en France. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal. Ceci a permis de réduire les risques de vol de fonds de caisse, et d'instaurer une traçabilité des flux monétaires relatifs aux achats au détail de métaux.

Le Groupe a établi une cartographie de ses risques en matière de corruption dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 ». Cette cartographie retient des risques théoriques de corruption lesquels font l'objet d'une cotation en deux étapes :

- une cotation de l'impact et de la fréquence afin d'obtenir une cartographie des risques inhérents. Les types d'impact retenus sont d'ordre réputationnel, commercial, juridique et financier et la gravité est évaluée de faible à critique. La fréquence se définit par des intervalles de temps allant de possible (tous les 3 à 10 ans) à presque certain (plusieurs fois par trimestre) ;
- une cotation du niveau de maîtrise des risques inhérents qui a permis d'établir la cartographie des risques résiduels. Le niveau de maîtrise des risques représente le niveau de maturité du contrôle interne au regard d'un risque. Il est évalué comme étant exemplaire

lorsque le risque est couvert par un dispositif de maîtrise adapté, formalisé et supervisé.

Le Groupe dispose d'un code de conduite anti-corruption qui s'ouvre tout d'abord sur une introduction de son président-directeur général qui confirme l'engagement du Groupe en matière de lutte contre la corruption et définit le code comme un guide pour tous les collaborateurs dans l'exercice quotidien de leur activité. Il rappelle sa valeur juridique contraignante pour toutes les parties prenantes : salariés, mandataires sociaux, actionnaires, partenaires commerciaux.

Le code de conduite anti-corruption expose les différentes formes de corruption active et passive. Il reprend les définitions du trafic d'influence actif et passif, et illustre les comportements à proscrire par des exemples concrets.

Il arrête la politique du Groupe notamment en matière de cadeaux reçus ou offerts, de marques d'hospitalité, de contrats conclus avec les intermédiaires, de paiements de facilitation, de mécénat et sponsoring.

Il alerte sur la responsabilité de tous les collaborateurs et responsables hiérarchiques en rappelant les sanctions disciplinaires, civiles ou pénales associées au non-respect du dispositif.

Il conclut sur la procédure d'alerte mise à disposition des personnels et de tout tiers témoin d'acte ou de tentative de corruption. Les signalements sont recueillis dans le cadre de la confidentialité sous le statut protecteur de lanceur d'alerte avec l'assurance que le signalement sera instruit. Le secrétaire général est désigné comme le référent conformité du Groupe habilité à recevoir ces alertes via une adresse mail ethique@derichebourg.com créée spécifiquement à cet effet ou par courrier.

Un dispositif de formation clair et adapté a été déployé pour les personnes concernées, notamment membres du comité de direction, directeurs d'activités, responsables commerce, développement et achats. Les salariés concernés présents au sein du Groupe ont été formés au cours de l'exercice précédent. Les salariés ayant intégré l'entreprise après cette première campagne et identifiés comme appartenant aux catégories potentiellement exposées ont été formés sur l'exercice 2019/2020. Le nombre de personnes formées pendant la période 2019/2020 est de 165 sur 167 exposées. Soit un taux de réalisation de 98,8 %.

Par ailleurs, un renouvellement de la formation pour les personnes déjà formées est prévu tous les deux ans. Cette formation sera déployée dès l'exercice prochain par le biais d'un module interne en e-learning actuellement en cours de développement via la Derichebourg Academy.



taux de réalisation
des formations anticorruption

98,8 %

Afin qu'il soit accessible à tous, le code de conduite anti-corruption est publié en français et en anglais sur les sites intranet et internet du Groupe. Une version papier est également affichée au sein des entités. Il est intégré au règlement intérieur des entreprises pour une opposabilité aux salariés. Un document synthétisant ce code a été rédigé dans les six langues des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Afin de communiquer sur ses valeurs, le Groupe est doté d'une charte éthique à destination de ses collaborateurs et parties prenantes (clients, fournisseurs, intermédiaires, etc.). Elle décrit les principes du Groupe notamment en matière de conformité à la législation, de respect de la concurrence loyale, proscrit les conflits d'intérêt et les délits d'initiés, réaffirme la protection de l'environnement, la santé et sécurité au travail, la sincérité de l'information comptable et financière et lutte contre toute forme de discrimination et harcèlement.

Tout comme le code de conduite anti-corruption, ce corpus a force obligatoire et toute violation peut être signalée auprès du référent conformité. Des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pourront s'appliquer à tout contrevenant. En outre, il pourra être mis fin à des relations commerciales non respectueuses de ces valeurs. Pour ce faire, des clauses contractuelles ont été intégrées dans les contrats, bons de commandes et conditions générales du Groupe.

Aucune alerte n'a été signalée sur l'exercice.

1.7.2 Offrir un service durable

1.7.2.1 Accompagner les clients vers la transition écologique, sociale et sociétale

Une des ambitions de Derichebourg Multiservices est d'accompagner ses clients dans l'amélioration de leur performance environnementale. Les filiales Derichebourg Énergie, Derichebourg Énergie E.P. et Derichebourg Propreté développent ainsi leurs offres en ce sens. Derichebourg Énergie se positionne comme un partenaire de l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de ses clients. Cette filiale accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur démarche HQE (haute qualité environnementale) ISO 50001 (management de l'énergie) et leur propose des contrats de performance énergétique (incluant les prestations forfaitaires d'intéressement). Des rapports spécifiques sont mis en place et suivis par une structure dédiée à l'efficacité énergétique. Une plate-forme numérique de suivi énergétique permettant la consultation de données de consommations/confort en temps réel, la détection des dérives et la mise en œuvre de plans d'actions de performance énergétique est également utilisée. Cet outil partagé avec les clients et les équipes opérationnelles permet d'impliquer tous les acteurs et a permis de poursuivre le pilotage énergétique pendant la période de confinement.

Cette filiale accompagne ses clients dans leur diminution des émissions de gaz à effet de serre, notamment en leur apportant des conseils en leur proposant le remplacement ou le retrofit des groupes frigorifiques fonctionnant avec des fluides frigorigènes à fort potentiel de réchauffement global.

Derichebourg Énergie E.P. est un acteur important majeur en Île-de-France dans la rénovation de l'éclairage public des communes à travers le déploiement de la technologie LED et le développement de contrats à haute performance énergétique. Cette solution permet de

réduire très rapidement la facture énergétique, le coût des abonnements auprès des fournisseurs d'énergie mais également de façon considérable le coût de la maintenance. Par ailleurs, la mise aux normes les plus exigeantes en matière de colorimétrie et de perte d'éclairage permet de réduire la pollution lumineuse dirigée vers le ciel, réduisant l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité tout en améliorant là encore la consommation d'énergie

Le service proposé par Derichebourg Énergie E.P. répond au besoin des collectivités de diminuer leur budget de fonctionnement et leur impact environnemental et repose sur l'utilisation des technologies les plus avancées : lanternes à efficacité énergétique renforcée, variation de puissance, sources énergétiques photovoltaïques et éoliennes. Les moyens matériels utilisés participent également à l'objectif d'efficacité énergétique : véhicules et nacelles électriques, études de reconnaissance au moyen de drones légers, optimisation des tournées d'entretien pour en minimiser l'impact environnemental, etc.

Enfin, Derichebourg Énergie E.P. est un acteur reconnu des nouvelles mobilités électriques au travers de l'installation, la maintenance et la supervision de réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), participant à la réduction de l'empreinte carbone du parc automobile français.

L'amélioration des consommations globales d'énergie obtenues chez les clients à fin septembre 2020 et ce, depuis le début des contrats, est de 11,3 % en moyenne pour Derichebourg Énergie et de 83 % pour Derichebourg Énergie E.P. Ce taux important pour Derichebourg Énergie E.P. s'explique par le remplacement complet des lanternes réalisés sur cette activité.

La société LE STUDIO LED (LSL), filiale du pôle Multiservices, conçoit des LED innovantes sur mesure pour l'usage du client final grâce à l'analyse en amont de son environnement et de ses objectifs économiques et RSE. LSL sélectionne ses composants de façon à atteindre des niveaux de performance supérieurs aux standards du marché en matière de durée de vie notamment L90B10 ⁽¹⁾ et de rendement lumineux jusqu'à 160 lm/W. Une technologie innovante de pilotage de parc a été développée avec pour objectif d'ajuster la luminosité aux besoins réels des usagers et ainsi réduire les consommations d'énergie, tout en apportant plus de confort et services aux usagers ou à l'exploitant. Ses compétences et son expertise ont été reconnues par l'OPQIBI en 2020 qui a certifié l'entreprise RGE Études d'éclairage intérieur, qualification qui permet de valider les dossiers de subventions des certificats d'économies énergie (CEE) et marquer encore plus sa différence et son adéquation aux besoins de ses clients-partenaires. Depuis le début de son activité, 95 000 points lumineux ont été placés. En moyenne chaque point lumineux génère 75 % de baisse de consommation et moins de déchets.

Derichebourg Propreté a élargi son offre de service en accompagnant ses clients dans la mise en œuvre de solutions de tri de différents types de déchets. Cette offre permet au client d'avoir un interlocuteur unique pour sa prestation de nettoyage de bureau assurant une traçabilité et une valorisation de ses déchets. Il s'agit des déchets d'activité tertiaires et de bio-déchets principalement.

En devenant expert agréé Global Climate Initiative, Derichebourg Multiservices propose à ses clients une offre décarbonée. Cette offre consiste à mesurer les émissions de Gaz à effet de Serre de l'activité sur site client, de les réduire et de compenser les émissions incompressibles.

(1) Indicateur de la durée de vie des LED.

1.7.2.2 Offrir l'excellence de service

Une organisation au service du client a été structurée. Celle-ci passe par la mise en place de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 garantissant le respect des exigences des référentiels.

Groupe	Pourcentage de sites/agences	
	2020	2019
ISO 9001	72,6 %	70,5 %

Ce programme d'entreprise intègre un dispositif de formation dans lequel chacun s'approprie les codes d'un service personnalisé et développe ainsi des compétences clés pour exercer sa mission de service et d'accueil. 1 285 personnes ont été formées aux principes de cette démarche depuis son lancement.

Les niveaux d'engagement de service mis en place permettent de mesurer le niveau de service offert. Une enquête réalisée annuellement par les services QSE permet de recueillir le taux de satisfaction des clients. Nos clients évaluent le niveau de prestation à 8,3/10 sur plus de 4 000 clients interrogés avec un taux de réponse de 86,5 %.

Dans le cadre de la démarche d'excellence de service, la mesure de la perception client évolue. Un nouveau dispositif d'évaluation a été déployé sur la filiale Derichebourg Propreté avec pour objectif d'évaluer le niveau de satisfaction général des clients mais également de recueillir leurs aspirations. Des entretiens individuels ont notamment été menés auprès du top 50 des clients. Cette méthode qualitative est amenée à se généraliser sur l'ensemble des filiales de Derichebourg Multiservices.

Derichebourg Multiservices s'appuie sur les compétences de la direction des systèmes d'information (DSI) du groupe Derichebourg pour mettre en œuvre avec sa direction digitale des systèmes d'information à façon répondant aux besoins et aux spécificités des clients de Derichebourg Multiservices, tout en garantissant le respect des règles de l'art en matière de sécurité (physique, logistique, organisationnelle, etc.), d'intégrité, de disponibilité, de réversibilité, de contrôle et de supervision.

Plusieurs systèmes d'information à destination des clients ont été mis en place ou développés notamment pour les activités Derichebourg SNG, Derichebourg FM, Derichebourg Propreté et Derichebourg Énergie.

À titre d'exemple, dans le cadre de services de Facility Management, un portail de suivi des demandes clients, MyDBox, permet, à travers le portail du catalogue de services, de suivre les demandes, en termes de réalisation. Il est donc possible de visualiser en temps réel dans son environnement si la demande est en cours, réalisée ou clôturée et de visualiser via des indicateurs le respect des SLA « Service Level Agreements » (accords de niveau de service).

La déclaration de la demande peut être effectuée à travers le portail, une application mobile, via des QR codes ou bien des capteurs (Programme DOD – Derichebourg On Demand) en fonction de l'organisation du dossier client et des modules proposés.

La donnée collectée peut également être mise à disposition dans les outils du client, sur des plateformes Building Information Modeling (BIM) ou des logiciels de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour la maintenance multi technique.

Derichebourg Multiservices à travers son programme relatif à « l'Excellence de service » envisage la relation clients comme une nouvelle approche basée sur la délivrance d'un service. Ainsi, cette démarche intègre des attitudes de service, un « savoir-être » conformes aux exigences des interactions relationnelles avec les prospects et les clients.

Le système d'information développé pour l'activité d'affichage Dclic, permet un suivi en temps réel de la réalisation des prestations.

Derichebourg Énergie a mis en place Advizéo, logiciel permettant de suivre les consommations énergétiques des sites clients. Derichebourg Propreté a lancé cette année son nouvel outil, My Pilot, permettant au client de disposer des informations concernant le suivi de sa prestation.

La pandémie de la Covid-19 a contraint les entreprises à repenser l'organisation de leurs bâtiments et lieux d'accueil, afin de préserver la santé des occupants. Derichebourg Multiservices a développé un panel de solutions souples et modulaires avec son « offre sérénité », afin d'aider ses clients à limiter les risques de contamination sur leur site et de garantir une continuité de service dans un environnement sécurisé et sain. Cette offre permet de garantir la fiabilité de l'environnement de travail des clients et de leurs collaborateurs à travers : la prévention, la protection et la désinfection.

La prévention :

- solution de prise de température à distance via une caméra thermique autonome,
- écrans de protection plexiglass avec trappe,
- distributeurs de gel désinfectant « no touch »,
- matériels d'hygiène préventifs (masques, gel hydroalcoolique).

La protection :

- télésurveillance à distance des biens et des personnes,
- télé-accueil à distance et par bornes cobotiques,
- robotique mobile de surveillance,
- automatisation du bâtiment (ouvertures, accès, climatisation...),
- éclairage LED automatisé et piloté à distance,
- éclairage intelligent,
- comptage des flux par caméra,
- gestion des appels à distance par call-center,
- intérim, variable d'ajustement de l'emploi.

La désinfection :

- propreté automatisée (robotique et capteurs de flux),
- prestations de désinfection,
- signalétique & indicateur de passages propreté,
- traitement de l'air et alertes de renouvellement.

I.8 Devoir de vigilance

Cette section expose le plan de vigilance au titre de l'exercice 2019/2020 du groupe Derichebourg pour ses deux divisions Environnement et Multiservices. Il reprend les dispositions de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, lesquelles s'appuient sur des « mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ».

Actions réalisées :

- mise en place d'actions spécifiques exigées par le risque de pandémie de la Covid-19 : le Groupe a anticipé la gravité de ce risque sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs et partenaires. Des actions immédiates en conformité avec les directives gouvernementales ont été déployées dans l'ensemble du Groupe. Les mesures de prévention ont été mises à jour telles que définies au paragraphe 1.2.1 « Analyse des risques RSE ».
- mise à jour et actualisation des deux cartographies du Groupe telles que définies à la section 1.2 « la cartographie des risques RSE » et la cartographie des risques en matière de corruption dans le cadre la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2. Ces cartographies prennent notamment en compte les cessions de certaines filiales et les actions menées en vue de réduire les risques. Ces cartographies permettant d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques, sont revues et mises à jour régulièrement ;
- lancement des évaluations des fournisseurs, clients et sous-traitants les plus critiques : le Groupe a envoyé à ses parties prenantes les plus significatives un questionnaire regroupant les obligations au regard de Sapin 2, RSE et devoir de vigilance. Une évaluation est en cours ;
- au titre des actions d'atténuation des risques, le groupe Derichebourg s'est engagé dans quatre grandes thématiques dont les actions principales sont les suivantes :

 - en qualité d'employeur engagé, le Groupe renouvelle son implication dans les thèmes déjà définis en 2019, au-delà du respect de la réglementation et dans la définition d'objectifs ambitieux : préserver la santé et la sécurité des collaborateurs avec le déploiement d'un réseau santé et sécurité au travail, développer une culture prévention, poursuivre les actions pour l'emploi et le développement des compétences (action au long cours avec la Derichebourg Academy), garantir le respect des droits et la non-discrimination, contribuer à construire une société solidaire en développant l'ancrage territorial et en promouvant la diversité,
 - par ailleurs, le dispositif anticorruption du Groupe est déployé sur l'ensemble des entités, les piliers de la loi Sapin 2 sont vérifiés par le contrôle interne et font l'objet d'un reporting semestriel à la direction générale et d'un reporting régulier au comité de direction (CODIR),
 - pour réduire son empreinte environnementale, le Groupe poursuit les actions visant la neutralité carbone en développant une mobilité « douce », en améliorant la performance énergétique du transport et en améliorant l'impact des installations (objectif de certification ISO 14001 sur tous les sites industriels Derichebourg Environnement),
 - de plus le Groupe contribue de façon continue à la préservation des ressources naturelles en recyclant des déchets métalliques et en participant activement à l'économie circulaire. Des actions visant à valoriser le traitement des déchets dans les installations (réduction de la quantité de résidus de broyage et valorisation de ceux-ci, tels que le combustible solide de récupération) sont menées dans un objectif à long terme ;
- le Groupe a diffusé son code de conduite anti-corruption intégrant le dispositif d'alerte. Ce code, à destination d'un large public (salariés et tiers), a été envoyé directement aux salariés du Groupe. Un format papier, traduit dans les six langues pratiquées au sein du Groupe, a également été distribué rappelant notamment que l'adresse mail créée spécifiquement permet de garantir la confidentialité des informations communiquées via ce dispositif. Son champ d'action reprend notamment les problématiques liées aux droits de l'homme, à la santé, sécurité des personnes et à l'atteinte à l'environnement. Le code anti-corruption est disponible en français et en anglais sur les sites intranet et internet du Groupe ;
- le suivi des mesures et l'évaluation de leur efficacité sont assurés par :

 - le comité RSE composé de participants permanents (secrétaire général, direction financière, directions ressources humaines et RSE) et experts ponctuels (assurance, juridique), qui suit les plans d'actions et l'efficacité des dispositifs mis en place à travers des indicateurs de pilotage,
 - le contrôle interne du Groupe sous l'égide du secrétariat général.

I.9 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour le risque lié à la lutte contre la corruption, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : AFM Recyclage, Derichebourg Facility Services (Portugal) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 11 % et 38 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (13 % des effectifs, 17 % des accidents avec arrêt, 11 % des consommations de carburant, 12 % des consommations d'électricité, 38 % des résidus de broyage) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre juillet et décembre 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions QSE – RSE, ressources humaines et financière.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : la feuille de route RSE est partiellement déployée auprès des filiales internationales, représentant 31 % des effectifs inscrits.

Paris-La Défense, le 3 décembre 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY et Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Philippe Aubain
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de fréquence des accidents de travail des employés Derichebourg (Nb / million d'heures travaillées)	Le déploiement de la politique santé sécurité et des outils digitaux de remontée des accidents Les actions mises en œuvre pour le recrutement et la gestion des compétences (entretiens annuels, mobilité interne, l'outil Facility RH)
Taux de fréquence des accidents de travail des intérimaires	
Nombre d'accidents du travail mortels	
Taux de réalisation des entretiens annuels (cadres et ETAM)	
Délai moyen de recrutement	
Taux de collaborateurs répondant aux attentes du poste (cadres et ETAM)	

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommation de carburant de l'activité recyclage (litres/100 km)	Les mesures pour limiter la quantité de résidus de broyage et l'utilisation des meilleures techniques disponibles Les mesures de baisse des consommations énergétiques des outils de manutention et transport Les mesures de protection des sols et de l'environnement
Part des plaintes des riverains ayant été traitées (%)	
Part des résidus de broyage envoyés dans des filières autres que l'enfouissement (%)	

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des alertes reçues ayant été traitées (%)	Le déploiement du Code anti-corruption et de la charte éthique, les actions de formation des salariés exposés à des cas de corruption
Note moyenne de satisfaction des clients de Multiservices	

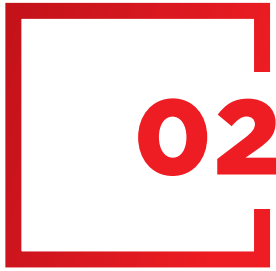
1

Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)

02

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	63
2.1.1	Structure de gouvernance	63
2.1.2	Missions du Conseil d'administration	63
2.1.3	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	63
2.1.4	La composition du Conseil d'administration	64
2.1.5	Les membres du Conseil d'administration	67
2.1.6	Conflits d'intérêts	72
2.1.7	Fonctionnement du Conseil d'administration	73
2.1.8	Code de gouvernement d'entreprise	74
2.1.9	Le règlement intérieur du Conseil d'administration	74
2.2	Les comités spécialisés du Conseil d'administration	74
2.2.1	Comité d'audit	75
2.2.2	Comité des nominations et des rémunérations	75
2.3	Le Directeur général délégué	76
2.4	Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs	77
2.4.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	77
2.4.2	Tableaux récapitulatifs des rémunérations des mandataires sociaux	79
2.4.3	Ratio d'équité	82
2.5	Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société	82



2.6 Conventions réglementées	83
2.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées	83
2.6.2 Convention de prestations de services	83
2.6.3 Contrat de licence de marque	83
2.7 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)	84
2.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	84
2.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	85
2.10 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	86
Convention de licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD Finances	86
Avenant à la convention de prestations de services avec la société DBG Finances, holding de tête ultime du Groupe Derichebourg	87

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce et a été présenté au Comité des nominations et des rémunérations puis approuvé par le Conseil d'administration en date du 3 décembre 2020.

2.1 Le Conseil d'administration

2.1.1 Structure de gouvernance

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 10 février 2016 a opté, à l'unanimité de ses membres, pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ainsi, la direction générale de la Société est assurée par M. Daniel Derichebourg.

Les fonctions de direction générale sont partagées avec M. Abderrahmane El Aoufir dont le mandat de Directeur général délégué a également été renouvelé par décision du Conseil en date du 10 février 2016. Ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général, notamment des pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers. Le Conseil a considéré qu'il occupait des fonctions opérationnelles favorisant le processus décisionnel.

Aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président-directeur général requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas, sans que cette liste soit limitative ou impérative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe significative ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou la cession d'éléments d'actifs significatifs.

2.1.2 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- veiller au respect de l'intérêt social de l'entreprise ;
- effectuer les contrôles qu'il juge opportuns dans le cadre de la marche des affaires de la Société ;
- choisir le mode de direction ;
- désigner et révoquer les mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;
- fixer la rémunération des mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;

- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- procéder à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels ;
- procéder à l'établissement des rapports d'activité de la Société et de ses filiales ;
- procéder à l'établissement du présent rapport ;
- déterminer le montant des cautions, avals et garanties que le Président-directeur général peut délivrer ;
- approuver les conventions et engagements réglementés préalablement à leur soumission au vote des actionnaires et examiner chaque année les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques ou financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie proposée par la direction générale.

Le Président porte à la connaissance du Conseil toute question ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

2.1.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

L'assemblée générale mixte du 5 février 2019 a modifié l'article 15 des statuts afin de ramener la durée de fonctions des administrateurs de six à quatre années pour les administrateurs nommés à compter de ladite assemblée. Cette durée permet un renouvellement échelonné des administrateurs, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Présidence du Conseil (article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

2.1.4 La composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un Directeur général délégué non-administrateur et de sept administrateurs, dont quatre administrateurs indépendants. Aucune évolution n'est intervenue au cours de cet exercice.

Présentation synthétique de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités

Prénom et nom	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Années de présence au Conseil	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations
Daniel Derichebourg	68	M	Française	117	1		29/06/2006	AG 2022	14		
Abderrahmane El Aoufir	59	M	Française	25 000	2		08/01/2014	AG 2022	4		
Bernard Val	78	M	Française	1	1	✓	24/06/2004	AG 2022	16	(Président) ✓	✓
Matthieu Pigasse	52	M	Française	1	2	✓	25/10/2005	AG 2022	15		
Thomas Derichebourg	44	M	Française	56	1		18/07/2007	AG 2023	13		✓
Boris Derichebourg	42	M	Française	56	1		18/07/2007	AG 2023	13	✓	
CFER représentée par Mme Ida DERICHEBOURG	89	F	Française	65 745 648	1		18/02/2013	AG 2023	7		
Françoise Mahiou	57	F	Française	662	1	✓	10/02/2016	AG 2022	4	✓	✓
Catherine Clavier	51	F	Française	1000	1	✓	30/01/2017	AG 2023	3	✓	(Présidente) ✓

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des membres du Conseil élit domicile au siège social : 119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris.

Assiduité des membres au Conseil d'administration et aux comités spécialisés

Prénom et nom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations
Daniel Derichebourg	100 %		
Abderrahmane El Aoufir	100 %		
Bernard Val	100 %	100 %	100 %
Matthieu Pigasse	75 %		
Thomas Derichebourg	100 %		0 %
Boris Derichebourg	75 %	100 %	
CFER représentée par Mme Ida Derichebourg	0 %		
Françoise Mahiou	100 %	100 %	100 %
Catherine Claverie	100 %	100 %	100 %
Taux moyen	83 %	100 %	75 %

Déclaration de non-condamnation

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle

prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'Émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.1.4.1 Président du Conseil d'administration et directeur général

Date initiale de nomination : CA 29/06/2004

Échéance du mandat : AG 2022

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

Nombre d'actions détenues : 117

M. Daniel Derichebourg, 68 ans, de nationalité française est Président du Conseil d'administration et directeur général depuis le 29 juin 2006.

Il a dirigé l'acquisition et la restructuration du Groupe Penaille Polyservices entre 2004 et 2006 avant sa fusion avec CFF Recycling intervenue en juillet 2007. Il veille aux grandes décisions stratégiques du Groupe.

Autodidacte, il a démarré sa carrière en débarrassant des caves pour aider son père dans l'entreprise familiale, une petite société de récupération de déchets. Il a pris le contrôle de la société CFER en octobre 1996. Il a mené la restructuration et le développement de la société Compagnie Française des Ferrailles puis CFF Recycling.

Il a été coopté aux fonctions d'administrateur le 29 juin 2006. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par les assemblées générales du 3 février 2010 et du 10 février 2016.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président-directeur général	CFER	DERICHEBOURG
Président	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT DERICHEBOURG VALORISATION	FINANCIÈRE DBG
Administrateur	CFER DERICHEBOURG PARIS SUD HYDRAULIQUE	QUODAM SEM RÉSIDENCE VILLENEUVE
Gérant	DBG SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE SCEA DOMAINE DES DEMUEYES SCEA DOMAINE DU CHÂTEAU DE CREMAT SCEA LES CEPES DE TOASC SCEV CHÂTEAU LA ROSE POURRET SCEV DOMAINE DU CHÂTEAU GUITERONDE SCI BERNES & BRUYÈRES SCI DE FONDEYRE SCI DERO IMMO SCI DU PARC DES CHANTERAINES SCI FINANCIÈRE DES SOURCES	SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI HEBSON SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI LES CHÊNES SCI LES MYRTES DU DETROIT SOCIÉTÉ DES DEMUEYES SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA I SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA II SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA III SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA IV SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA V
Représentant légal	LES ARRAYANES (SCI HEBSON) LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX (SCI HEBSON) SCI DE L'ORME ARGENT (SCI HEBSON) SCI DU MERISIER ROUGE (SCI HEBSON) SCI EUCALYPTUS (SCI HEBSON) SCI L'ÉCUREUIL (SCI HEBSON) SCI LES ARBOUSIERS (SCI HEBSON)	SCI LES COQUETIERS (STÉ DES DEMUEYES) SCI LES LAURIERS (SCI HEBSON) SCI LES MAGNOLIAS (SCI HEBSON) SCI LES MÛRIERS (SCI HEBSON) SCI LES NOISETIERS (SCI HEBSON)
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué à l'étranger	TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG ESPAÑA, S.A.U. DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.
Gérant commandité à l'étranger	DBG FINANCES	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur à l'étranger	CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG CASABLANCA DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT	DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG RABAT DERICHEBOURG SIDI BENNOUR DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOUI
-----------------------------	--	--

2.1.5 Les membres du Conseil d'administration

M. Bernard Val, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 24/06/2004

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

M. Bernard Val, 78 ans, de nationalité française, ancien élève des ingénieurs de la préfecture de la Seine, ingénieur général de la ville de Paris, a été détaché dans plusieurs collectivités territoriales dont la direction générale des services du département de la Corrèze (1985-1996), avant d'être nommé PDG de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes puis des Autoroutes du Sud de la France. En 2006, après la cession d'ASF à Vinci, il devient Président de Vinci Concessions et vice-Président de Vinci. Il a par ailleurs été Président de l'Association

Échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues : 1

des Sociétés Françaises d'Autoroutes, administrateur de l'établissement public d'Autoroutes de France, de Scetoroute développement, de Transroute international et de Ginger.

M. Bernard Val est également Président du Comité d'audit et membre du Comité des nominations et des rémunérations.

M. Bernard Val n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL, CÔTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES (ESCOTA)	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)
----------------	---	--------------------------------------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

M. Matthieu Pigasse, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : CA 25/10/2005

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

M. Matthieu Pigasse, 52 ans, de nationalité française, est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

Matthieu Pigasse est Partner de Centerview Partners, en charge de la France et de l'Europe continentale.

M. Matthieu Pigasse est co-actionnaire du Groupe Le Monde, du Nouvel Observateur et du Huffington Post France. Il est le propriétaire et le Président des Éditions Indépendantes, société éditrice du magazine Les Inrockuptibles. Il est vice-Président du Théâtre du Châtelet.

Il a publié trois livres : *Le Monde d'après, une crise sans précédent* (2010, Plon), *Révolutions* (Plon, 2012), *Éloge de l'anormalité* (Plon, 2014).

Échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues : 1

Il était précédemment, de 2000 à 2002, le directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent Fabius, en charge des questions industrielles et financières.

De 1997 à 2000, il était Conseiller technique du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn, en charge du secteur financier.

De 1994 à 1997, M. Matthieu Pigasse était au sein de la direction du trésor, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en charge de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.

M. Matthieu Pigasse n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président-directeur général Deputy Chairman	LAZARD FRANCE LAZARD GROUP	
Président-directeur général Vice Chairman	LAZARD AFRIQUE	
Président du Conseil d'administration	LES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	
Président	LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	YSATIS
Administrateur	GROUPE LUCIEN BARRIÈRE	THÉÂTRE DU CHÂTELET
Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE MEDIWAN	LE NOUVEL OBSERVATEUR

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur	RELAXNEWS
----------------	-----------

M. Boris Derichebourg, administrateur

Date initiale de nomination : AG 18/07/2007

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

M. Boris Derichebourg, 42 ans, de nationalité française, avait pour ambition de devenir coureur automobile quand il était jeune. En 1994, il se lance dans une carrière de pilote et monte sur de nombreux podiums (Formule 3, Formule 3000, GT et 24 heures du Mans). En 2004, après 10 ans de compétition automobile, M. Boris Derichebourg décide de mettre un terme à sa carrière de sportif pour rejoindre le Groupe familial.

Durant 2 ans, il occupe diverses fonctions au sein du Groupe CFF. En 2006, le Groupe acquiert Penauille Polyservices qui deviendra Derichebourg. M. Boris Derichebourg prend alors la direction générale de la division Multiservices puis la présidence en 2008.

Fort de son expérience de sportif de haut niveau, M. Boris Derichebourg capitalise sur ses facultés de compétiteur pour développer une approche entrepreneuriale différente. Il restructure l'entreprise et lui donne un nouveau souffle en développant de nouveaux métiers porteurs. Il parcourt le monde à la recherche de nouveaux modèles et services qui permettront d'étendre ses activités en France et à l'international. En l'espace d'une décennie, Derichebourg Multiservices devient l'acteur de référence des services externalisés en proposant des solutions à l'industrie (aéronautique, automobile...), au tertiaire (Facility Management), à l'espace urbain (éclairage public, affichage urbain, etc.) et également en intervenant en tant qu'expert sourcing au travers de ses activités d'Intérim.

Échéance du mandat : AG 2023

Nombre d'actions détenues : 56

Conscient de la nécessité de revisiter les codes qui régissent les marchés des services externalisés, il promeut l'innovation et embarque un écosystème de partenaires innovants et le digital afin de co-construire les services de demain.

M. Boris Derichebourg s'attache également à respecter une grande diversité au sein de ses équipes, et considère que la différence représente une force majeure dans la société actuelle. Ainsi Derichebourg Multiservices compte 118 nationalités et un taux de salariés en situation de handicap au-dessus de la réglementation. Profondément attaché aux valeurs humaines, il œuvre dans le « non-profit » et devient ambassadeur de la Fondation EPIC. Il met également en place l'arrondi sur salaire pour ses 37 000 collaborateurs en faveur de 3 associations impliquées dans l'insertion sociale et la santé.

Membre de Young Leaders France China Foundation, Boris Derichebourg souhaite développer les activités de son Groupe sur le marché asiatique.

En septembre 2017, le Président du MEDEF lui confie la présidence du programme Proscenium, réseau réunissant les dirigeants de 350 ETI dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros.

M. Boris Derichebourg est également membre du Comité d'audit de la Société.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président-directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Président	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG FM DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING DERICHEBOURG PROPRETÉ	DERICHEBOURG RETAIL DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG SPECTACLE DERICHEBOURG TECHNOLOGIES GROUPE ALTER SERVICES ULTEAM
Administrateur	CFER DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	PSIMMO SCI CFF BETA SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES SOPHORAS
Président à l'étranger	DERICHEBOURG FACILITY SERVICES DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI	SELMAR SA
Liquidateur à l'étranger	DERICHEBOURG MC	
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG FACILITY SERVICES DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI	SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président	DERICHEBOURG AUTOMOBILES SERVICES DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION DERICHEBOURG SHC	DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE
Gérant	CIVITAS SCI HAUTE GARONNE	MIROIR 2000 SCI LES PEUPLIERS
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG MARRAKECH	

M. Thomas Derichebourg, administrateur

Date initiale de nomination : AG 18/07/2007

Échéance du mandat : AG 2023

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

Nombre d'actions détenues : 56

M. Thomas Derichebourg, 44 ans, est de nationalité française. En 2009, il choisit de rejoindre le Groupe familial. Il a dirigé les activités des services aéroportuaires du Groupe en France.

Il est par ailleurs Président de la filiale Revival, leader du recyclage de déchets métalliques en Île-de-France, Normandie et Nord de la France.

Fort de l'expérience acquise dans les services, il a choisi de mettre son expertise au sein des collectivités et a pris la direction des activités de services aux collectivités à compter de 2009 (collecte des déchets ménagers, centres de tri). Il est l'artisan du développement de cette activité à l'international, notamment au Canada.

Il est également membre du comité exécutif de la Chambre de Commerce France-Canada.

M. Thomas Derichebourg est également membre du Comité des nominations et des rémunérations de la Société.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président-directeur général	POLYURBAINE	
Administrateur	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	POLYURBAINE
Président	DERICHEBOURG MAYOTTE DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN POLY-ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBUIIS POLYCEJA POLYCEO POLYCOROT POLY-MASSI	POLYREVA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VALYS REVIVAL SAUR DERICHEBOURG AQUA SAUR DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN
Gérant	POLY-NEA SCI LES CHARMES SCI LES CHARMES DE BONAPARTE	SCI LES CHARMES DE SAINT BENOIT SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY
Représentant permanent	AFM RECYCLAGE (REVIVAL) ALLO CASSE AUTO (REVIVAL)	DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (DERICHEBOURG) PARIS SUD HYDRAULIQUE (TBD FINANCES)
Président à l'étranger	AEP MULTISERVI SPA DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT Inc.	DERICHEBOURG CANADA MULTISERVICES Inc. DERICHEBOURG CANADA Inc.
Administrateur à l'étranger	AEP MULTISERVI SPA CRS	DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE ECOREC SRL
Représentant permanent à l'étranger	DERICHEBOURG BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général	SERAM SA	
Président	DERICHEBOURG INTÉRIM OCÉAN INDIEN ECO-PHU LIEN ENVIRONNEMENT POLYSEANE POLY-SELIA	POLY-VAL REVIVAL CHATILLON REVIVAL GELLAINVILLE REVIVAL ÎLE-DE-FRANCE REVIVAL NEMOURS

Administrateur	SERAM SA	
Gérant	LE BISON GOURMAND POLY-MILIA	POLYURBAINE 13
Représentant permanent	DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (POLYURBAINE)	HYDROVIDE (WESTEVER)
Président-directeur général à l'étranger	DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG CASABLANCA DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC	DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG RABAT DERICHEBOURG SIDI BENNOUR DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOUI
Président à l'étranger	SAN GERMANO SRL	REI
Co-Gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UK ENVIRONMENT LTD	DERICHEBOURG UK LTD
Administrateur à l'étranger	REI CMT SPA DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG AQUA MAROC DERICHEBOURG CASABLANCA DERICHEBOURG IFRANE DERICHEBOURG IMINTANOUT DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC	SAN GERMANO SRL DERICHEBOURG KENITRA DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG MAZAGAN DERICHEBOURG RABAT DERICHEBOURG SIDI BENNOUR DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOU
Représentant permanent à l'étranger	BAS LONGS PRÉS (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT) CPI (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)	DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)

Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 10/02/2016

Nombre d'actions détenues : 662

Échéance du mandat : AG 2022

Mme Françoise Mahiou, 57 ans, est de nationalité française.

Les Grands Travaux de l'État sont lancés en 1988, et c'est ainsi que Mme Françoise Mahiou rejoint, en qualité d'Ingénieur Grands Projets, l'équipe intégrée de maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre en charge de l'étude et de la construction des gares de la 1^{re} ligne de métro automatique de Toulouse (Sofretu/Sotec devenue Systra) : ingénierie, architecture, design, management, qualité ISO sont au programme, dans des délais très tendus.

Son expérience toulousaine se complète par des constructions tertiaires et industrielles pour des promoteurs privés (Sopra/Kaufman&B).

Début 1991, destination Paris, où se trouvent les initiateurs du Grand Louvre, de l'Opéra Bastille, ou encore de La Cité de la Musique. Elle assiste le Sénateur-Maire, Serge Vinçon, dans la programmation du Pôle de l'Or ; elle crée et dirige, pour Sodeteg Thomson (Thalès), la division Ingénierie des bâtiments tertiaires public-privé avec démarche environnementale au service des maîtres d'ouvrage et des architectes : École des Mines de Nantes (Aymeric Zublena), Musée des Champs Libres à Rennes (Christian de Portzamparc), Université de Médecine de Tours (Ivars et Ballet), Extension du Musée Luxembourg Paris (Sénat), Due Diligence pour Oppenheim, faisabilité du City Center de Casablanca (Alliances Accor), Siège de la DGAC (JF Jodry).

En 2004, son double profil Ingénieur/HEC Executive lui permet de prendre la direction générale du pôle Services du Groupe Segula, qu'elle développe en Branche Process « Énergies/Transports/Industries » par

croissances externes et internes, et également, grâce aux référencements grands comptes gagnés : Areva, EDF, Dassault, RATP, Essilor, etc.

De 2007 à 2012, Mme Françoise Mahiou pilote opérationnellement le Groupe AREP, filiale de la SNCF, en qualité de directeur général adjoint : elle en organise la restructuration complète avec un axe RSE : RH (baromètre d'opinion, barostress, plan seniors, intéressement, PDA/PDE...), finances orientées projet, Systèmes d'informations workflow (télétravail, fluidité des échanges...), stabilisations juridiques, lancement de la communication interne, acquisitions, pour une croissance pérenne.

En 2012, elle est promue Déléguée Générale RSE afin de diffuser les bonnes pratiques de gouvernance et d'éthique, puis elle prend la direction de ASCIUS, société d'assistance et de conseil pour les dirigeants, les actionnaires, leurs entreprises, des family offices, etc. et développe l'activité d'Operating Partner afin de répondre aux besoins opérationnels et stratégiques, créateurs de valeur pour l'entreprise et les parties prenantes.

Mme Françoise Mahiou est certifiée ASC Sciences Po Paris/IFA et membre de l'Institut français des administrateurs (IFA).

Mme Françoise Mahiou est également membre du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations de la Société.

Mme Françoise Mahiou n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président	ASCIUS
-----------	--------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Catherine Claverie, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 30/01/2017

Nombre d'actions détenues : 1 000

Échéance du mandat : AG 2023

Mme Catherine Claverie, âgée de 51 ans, de nationalité française est engagée dans la défense du droit des étrangers.

St-Germain-en-Laye. Mme Catherine Claverie a également été vice-présidente de Stepping Stones, école pour jeunes enfants anglophones.

Elle est membre du Conseil d'administration au sein de l'association Dom'asile spécialisée dans la domiciliation et l'accompagnement social et juridique des personnes en situation d'exil.

Mme Catherine Claverie est également Présidente du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité d'audit.

Elle a été consultante en communication événementielle à son compte, coordinatrice administrative de Business and Technical Language et engagée dans diverses missions associatives, communautaires, notamment au sein de la section britannique du Lycée international de

Mme Catherine Claverie n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Mme Ida Derichebourg, représentante permanente de la société CFER, administrateur

Date initiale de nomination : AG 18/02/2013

Nombre d'actions détenues par CFER : 65 745 648

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

Nombre d'actions détenues par Mme Ida Derichebourg : 112

Échéance du mandat : AG 2023

Mme Ida Derichebourg, 89 ans, de nationalité française, mère de M. Daniel Derichebourg, grand-mère de M. Thomas Derichebourg et de M. Boris Derichebourg, a épaulé son mari Guy Derichebourg dans le développement de l'entreprise familiale.

Mme Ida Derichebourg n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Administrateurs indépendants

La définition d'un administrateur indépendant selon le Code AFEP-MEDEF est la suivante : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit

avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement. »

Critères à apprécier	Bernard Val	Matthieu Pigasse	Françoise Mahiou	Catherine Claverie
Absence de statut de salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓
Absence de mandats croisés	✓	✓	✓	✓
Absence de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓
Absence de lien familial	✓	✓	✓	✓
Absence de relation de commissariat aux comptes au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓
Absence de statut d'administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	X	X	✓	✓
Absence de statut de dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓
Absence de statut d'actionnaire important	✓	✓	✓	✓

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Comité des nominations et des rémunérations du 2 décembre 2020 a émis un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance retenus pour la Société. Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020, après prise en compte de cet avis, a considéré que M. Matthieu Pigasse et M. Bernard Val pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de leur formation, ainsi que de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers. Le Conseil a toutefois considéré que cette exemption ne valait que jusqu'à la fin du mandat en cours de ces administrateurs.

Il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants : M. Daniel Derichebourg, M. Boris Derichebourg, M. Thomas Derichebourg et CFER, représentée par Mme Ida Derichebourg en raison de lien familiaux existants entre eux et de statut d'actionnaire important.

Le Conseil est ainsi composé de 4 administrateurs indépendants sur 8, soit plus du tiers des membres du Conseil.

Représentation des femmes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil veille à maintenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

Le Conseil d'administration comporte actuellement 3 femmes sur 8 administrateurs, soit un pourcentage de 37,50 %, proche de 40 %. L'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe n'est donc pas supérieur à deux, en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

Expertise

Le Conseil veille à intégrer en son sein des administrateurs disposant de compétences et d'expertises variées dans différents domaines. Il veille ainsi à s'assurer de la complémentarité des profils des administrateurs (expertise internationale, financière, industrielle, commerciale...).

2.1.6 Conflits d'intérêts

Dans le cadre de la loi, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

À l'exception :

- du bail existant entre la Société des Demueyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg et la société Revival pour des locaux à Comines (59), moyennant un loyer annuel de 34 k€ ;
- du bail existant entre Mme Ida Derichebourg et la société Polybus pour les locaux sis au 106, rue du Moulin-de-Cage, 92230 Gennevilliers : un terrain aménagé à usage de stockage de camions, vestiaires, bureaux, moyennant un loyer annuel de 45 k€. Ce bail a été conclu antérieurement à sa prise de fonction ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe (cf. 2.6.2) ;
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg (cf. 2.6.3) ;
- du projet de cession de la SCI la Futaie et de la SCEA du Château Guiteronde (société d'exploitation), au profit de la SCEV La Tour Guiteronde détenue par CFER, contrôlée par la famille Derichebourg, à la valeur d'entreprise de 2 600 k€ ;
- du bail commercial entre la SCI IDA I, filiale de la société CFER, et la société Derichebourg Multiservices Holding, filiale à 100 % de la Société, portant sur un ensemble immobilier (Immeuble Tour « ex-Pernod ») à usage de bureaux sis au 51 Chemin des Mèches à Créteil (94), moyennant un loyer annuel de 600 k€.

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. La section 2.6 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 2.9 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêts. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Compte tenu des quatre administrateurs indépendants qui siègent au Conseil d'administration, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle de la société CFER qui détient 41,25 % du capital et 57,80 % des droits de vote soit exercé de manière abusive.

2.1.7 Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 83 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2019 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 janvier 2020, le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 4 décembre 2019

- Examen et arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Communiqué de presse ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce : convention de licence de marque Derichebourg avec la société TBD Finances ; convention de prestations de services et d'assistance avec la société DBG Finances ; garanties au profit de la Banque Postale Crédit Entreprises ;
- Caution à conférer à un établissement bancaire en garantie du remboursement du prêt de 10 M€ à consentir à la filiale Derichebourg Immobilier ;
- Garantie à conférer à un établissement de crédit en garantie d'une ligne de crédit de 7 M\$ à consentir à Derichebourg Recycling USA ;
- Examen des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Examen du Rapport RSE faisant office de déclaration de performance extra-financière et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

- Point sur l'indépendance des administrateurs ;
- Point sur les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à chaque dirigeant mandataire social (article L 225-37-2 du Code de Commerce) et examen des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- Proposition de prorogation de la durée de la Société ;
- Proposition de suppression de la notion de jetons de présence dans les statuts ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 janvier 2020.

Séance du 6 mars 2020

- Mise en place d'un nouveau crédit syndiqué et remboursement du crédit existant ; Examen et autorisation du projet de contrat de crédits et des contrats et documents y afférents.

Séance du 26 mai 2020

- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2020.
- Rapport d'activité sur les comptes semestriels ; compte rendu de l'activité des deux divisions du Groupe au cours du semestre ; évolution de l'endettement ; impact du confinement ; perspectives ;
- Communiqué de presse ;
- Documents financiers et prévisionnels, suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Réflexions sur la location de la Tour Pernod à Créteil ;
- Répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ;
- Mise en place d'un comité d'investissement.

Séance du 17 septembre 2020

- Marche de la Société.
- Autorisation d'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir la location par la SCI IDA 1 à la société DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING de la Tour « ex Pernod » sise 51 Chemin des Mèches à Créteil (94000) à compter du 1^{er} octobre 2020. Cette convention a été reclassée au titre des conflits d'intérêts par décision du Conseil d'administration du 3 décembre 2020, sur recommandations des Commissaires aux comptes de la Société.

2.1.8 Code de gouvernement d'entreprise

La Société applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020. Ce code est disponible sur le site internet www.medef.com.

Le tableau ci-dessous fait état des recommandations du Code AFEP-MEDEF non encore appliquées par la Société conformément à la règle « comply or explain ».

Article du Code	Recommandation AFEP-MEDEF	Mise en œuvre par Derichebourg
9	La durée de mandat des administrateurs indépendants ne doit pas être supérieure à 12 ans	Non. Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020 a considéré que M. Matthieu Pigasse et M. Bernard Val pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers.
10	Évaluation des travaux du Conseil d'administration	L'évaluation formelle des travaux n'a pu être mise en œuvre au cours de l'exercice 2019/2020 en raison de la Covid-19. Néanmoins les membres du Conseil ont pu faire part de leurs observations sur le fonctionnement du Conseil et de ses travaux lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2020.
24	Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social	Non. Aucun administrateur n'exerçant une activité dans des secteurs opérationnels du Groupe ni ne détenant de mandats dans une société concurrente du Groupe, il n'a pas été utile de mettre en place de tels accords.
26	Ratio d'équité	En raison de la diversité des types de contrats de travail et du recours au temps partiel, la Société n'a pas été en mesure cette année de calculer ce ratio sur la totalité de ses effectifs en France mais seulement sur ceux de la Société.

2.1.9 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004 puis modifié le 12 décembre 2006, le 27 mai 2010 et le 22 octobre 2018. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- ▣ les règles de composition du Conseil ;
- ▣ la mission du Conseil ;
- ▣ les modalités de réunion du Conseil ;
- ▣ les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- ▣ les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- ▣ le rôle du comité d'audit ;

- ▣ le rôle du comité des nominations et des rémunérations ;
- ▣ le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- ▣ le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- ▣ le devoir de diligence des administrateurs ;
- ▣ le champ d'application du règlement intérieur.

Outre les missions dévolues par la loi et les statuts, le Conseil approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives, les restructurations et s'assure de la qualité, de la fiabilité des informations financières et non financières et de la communication faite aux actionnaires.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Derichebourg.

Le règlement fixe à deux le nombre minimum de réunions à tenir par exercice. Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

2.2 Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Les comités spécialisés font des propositions au Conseil, chacun dans leur domaine.

2.2.1 Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un Comité d'audit, composé de 4 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants. Le Comité d'audit comprend M. Bernard Val, (Président), Mme Françoise Mahiou, Mme Catherine Clavier et M. Boris Derichebourg.

Les mandataires sociaux exécutifs ont pu être conviés à ces réunions en tant qu'invités en fonction des sujets, à la demande des membres du Comité.

Le Comité d'audit remplit les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce. Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et, en particulier le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière, notamment au travers de l'examen du périmètre des sociétés consolidées ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, de leur déploiement et de la mise en œuvre d'actions correctrices le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de la compétence et de l'indépendance des experts extérieurs auxquels le Groupe a recours.

Dans ce cadre, le Comité a notamment pour mission :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, les méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer auprès de la direction générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- d'évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes concernant la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;
- d'examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'action, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- de donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;

- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Au cours de cet exercice il s'est réuni deux fois, le 3 décembre 2019 et le 25 mai 2020, avec un pourcentage de participation de 100 %.

Les principaux sujets examinés par le Comité en 2019/2020 ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés au 30 septembre 2019 et du rapport complémentaire des commissaires aux comptes au Comité d'audit ;
- examen des mandats des commissaires aux comptes ;
- avis et recommandations au Conseil d'administration sur le projet de document d'enregistrement universel ;
- point sur la norme IFRS 16 ;
- présentation du contrôle interne / point d'actualité SAPIN 2 ;
- examen des comptes consolidés semestriels ;
- mesures prises par le Groupe au titre de la Covid-19.

2.2.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a été mis en place par décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2018.

La composition de ce Comité est la suivante : Mme Catherine Clavier (Présidente), M. Bernard Val, Mme Françoise Mahiou et M. Thomas Derichebourg.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration et le fonctionnement de ses comités ; la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- les renouvellements et nominations de nouveaux administrateurs ;
- la détermination des administrateurs indépendants au regard des critères édictés par le Code AFEP-MEDEF ;
- le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'étude de l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'examen de l'enveloppe et des modalités de répartition des jetons de présence.

Au cours de cet exercice il s'est réuni une fois, le 3 décembre 2019, avec un pourcentage de participation de 75 %.

Les principaux sujets examinés par le Comité en 2019/2020 ont été les suivants :

- examen de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- examen des critères d'indépendance des administrateurs ;
- avis et recommandations au Conseil d'administration sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

2.3 Le Directeur général délégué

Date initiale de nomination : CA 08/01/2014

Échéance du mandat : 10/02/2022

Date du dernier renouvellement : CA 10/02/2016

Nombre d'actions détenues : 25 000

M. Abderrahmane El Aoufir, 59 ans, de nationalité française, diplômé d'un master en économie – option management à l'Université de Clermont-Ferrand, débute en 1984 à la Compagnie Française des Ferrailles au département financier. Il exerce successivement des fonctions opérationnelles, puis de direction générale, en Espagne, aux États-Unis puis dans le sud-est de la France. M. Daniel Derichebourg lui

confie en 2006 la mission de redresser Servisair, la filiale des services aéroportuaires, il parvient en six ans à porter l'Ebitda de 5 à 73 millions d'euros. Après la vente de Servisair en décembre 2013, M. Abderrahmane El Aoufir devient Directeur général délégué du Groupe. Il supervise également les activités opérationnelles des filiales du recyclage.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe et hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Président-directeur général	REVIVAL EXPANSION	
Président	BARTIN RECYCLING DERICHEBOURG EXPANSION FRICOM RECYCLING	INOEC REFINAL INDUSTRIES VALME TECHNOLOGIES
Président du Conseil d'administration	FRICOM RECYCLING	
Directeur général	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	DERICHEBOURG VALORISATION
Administrateur	AFM RECYCLAGE FRICOM RECYCLING	REVIVAL EXPANSION
Gérant	SCI DERICHEBOURG IMMOBILIER	
Président à l'étranger	REYFRA	DERICHEBOURG ESPAÑA, S.A.U.
Gérant à l'étranger	DERICHEBOURG UMWELT GmbH	
Administrateur à l'étranger	CRS DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	DERICHEBOURG RECYCLING USA INC. REYFRA SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président	VALRECY	
Co-Gérant	REFINAL INDUSTRIES	
Membre du comité de gestion	PLASTIC RECYCLING	
Administrateur	HYDROVIDE	
Administrateur à l'étranger	REI DERICHEBOURG MAROC	SAN GERMANO SRL
Gérant à l'étranger	DBG HOLDING GmbH	

La Société est également dotée de comités de direction pour les deux divisions ainsi que d'un comité stratégique et d'un comité d'investissement tels que décrits dans le paragraphe 3.3.3.3.

2.4 Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires exécutifs

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations du 2 décembre 2020, soumet à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce, le Conseil fixe une politique de rémunération conforme à l'intérêt social de la Société, qui contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, le Président-directeur général et le Directeur général délégué ne prennent part ni aux délibérations ni au vote sur les éléments de rémunérations et engagements les concernant.

La politique de rémunération 2020 et des mandataires sociaux dirigeants exécutifs est identique à celle votée par les assemblées générales mixte du 7 février 2018 et du 5 février 2019.

2.4.1.1 La rémunération des membres du Conseil d'administration non dirigeants

Rémunération fixe des administrateurs

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe liée à son activité dont le montant total maximum est voté en assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale mixte du 5 février 2019 a fixé la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 160 000 € valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Répartition de la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice 2019/2020

La répartition de la rémunération fixe des administrateurs, dans la limite de l'enveloppe maximale votée lors de l'assemblée générale, est décidée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 mai 2020, a décidé, sur acceptation des membres du Conseil eu égard au contexte économique, de réduire de moitié le montant qui leur est alloué et de le fixer à 80 000 €. Cette somme a été répartie également entre les différents administrateurs. Les rémunérations au titre de l'exercice 2019/2020 ont été versées au mois de décembre 2020. M. Matthieu Pigasse a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir de rémunération.

Rémunération autre que la rémunération fixe des administrateurs

Messieurs Boris et Thomas Derichebourg exercent des fonctions opérationnelles dans le Groupe et perçoivent une rémunération qui leur est versée par la société Derichebourg Environnement dans le cadre d'un contrat de travail, et par la société DBG Finances à hauteur de 13 000 € (pour chaque exercice).

Au mois d'avril 2020, Messieurs Boris et Thomas Derichebourg ont choisi de renoncer temporairement à 30 % de leur rémunération fixe pour la période allant d'avril à septembre 2020 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences économiques

Compte tenu de la reprise plus rapide qu'escomptée de l'activité du Groupe, Messieurs Boris et Thomas Derichebourg percevront la totalité de leur rémunération fixe pour l'exercice 2019/2020.

Avantages en nature

Messieurs Boris et Thomas Derichebourg bénéficient d'un véhicule de fonction.

Un véhicule de type Lexus ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

Un véhicule de type Renault Zoé ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

2.4.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux dirigeants exécutifs

Il est rappelé que s'agissant de l'exercice écoulé et conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat ont été approuvés par l'assemblée générale mixte du 7 février 2018, dans le cadre d'une résolution spécifique au Président-directeur général et par l'assemblée générale mixte du 5 février 2019 concernant le Directeur général délégué et n'a pas fait l'objet de modifications.

2.4.1.2.1 Rémunération de M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Rémunération fixe

M. Daniel Derichebourg ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Une rémunération fixe des administrateurs lui est versée par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec la société Derichebourg ou une société contrôlée par cette dernière.

Avantages en nature

Une Citroën DS3 est mise à la disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

Il ne bénéficie d'aucune attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de régime de retraite supplémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Daniel Derichebourg au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans le présent rapport.

2.4.1.2.2 Rémunération de M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

M. Abderrahmane El Aoufir ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur général délégué.

Rémunération fixe

Le Directeur général délégué perçoit une rémunération annuelle fixe déterminée au regard des responsabilités exercées.

Elle lui est versée par la société Coframétal, dans le cadre d'un contrat de travail préexistant et par la société DBG Finances à hauteur de 19 k€. Cette rémunération fixe s'élève à 300 000 €/an, payée sur 13 mois.

Au mois d'avril 2020, M. El Aoufir a choisi de renoncer temporairement à 30 % de sa rémunération fixe pour la période allant d'avril à septembre 2020 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences économiques

Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés par le Groupe, M. El Aoufir percevra la totalité de sa rémunération fixe pour l'exercice 2019/2020.

Rémunération variable

Au titre de son contrat de travail, M. El Aoufir peut bénéficier d'une part variable de rémunération.

La rémunération annuelle variable est déterminée sous des conditions de performance en fonction des résultats du Groupe sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- les critères quantitatifs reposent notamment sur des indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance financière du Groupe (montant du résultat net consolidé de la Société, l'Ebitda, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe) ;
- les critères qualitatifs reposent sur des objectifs de poursuite et mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de réalisation d'opérations de croissance externe, de poursuite du développement de l'activité du Groupe, de mise en œuvre d'opérations de cessions ou d'acquisitions, de repositionnements stratégiques.

La rémunération annuelle variable sera égale au maximum à une année et demie de rémunération fixe.

Elle sera déterminée selon la formule suivante :

Rémunération variable annuelle = A + B + C, où

- A représente la composante de la prime basée sur la performance financière de l'exercice.

A = (Ebitda courant de l'exercice - 120 M€)*0,15 %. Le montant A ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 60 % de la rémunération annuelle fixe.

- B est destiné à prendre en compte la performance pluriannuelle.

B = B1 + B2 + B3. Le montant B ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 45 % de la rémunération annuelle fixe, avec

- B1 = ((Dividendes au titre de l'exercice n-2 + Dividendes au titre de l'exercice n-1 + Dividendes au titre de l'exercice n)/3)*0,25 %

- B2 = (((EBITDA courant n-2 - 120 M€) + (EBITDA courant n-1 - 120 M€) + (EBITDA courant n - 120 M€))/3) * 0,075 %

- B3 = 0 si R > 3,01,

- 20 000 €, si R compris entre 2,01 et 3

- 40 000 € si R compris entre 1,01 et 2

- 60 000 € si R inférieur ou égal à 1, avec

- R = (Ratio de Levier n-2 + Ratio de levier n-1 + Ratio de levier n)/3

- B1, B2, B3 ne peuvent être négatifs.

- C, un montant compris entre 0 et 45 % de la rémunération fixe annuelle, soumis par le Directeur général au Comité des nominations et des rémunérations, destiné à récompenser l'atteinte d'objectifs individuels préétablis.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réserve la possibilité de proposer au Conseil de réajuster en fin d'exercice le montant de la rémunération variable annuelle en fonction des circonstances et des événements.

Une rémunération exceptionnelle peut, le cas échéant, être attribuée en cas de réalisation de missions particulières, telles que l'intégration d'une opération de croissance externe significative.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Aucune modification n'est apportée à ces modalités de détermination de la rémunération annuelle variable.

En application de ce qui précède, la rémunération variable annuelle de M. Abderrahmane El Aoufir due au titre de l'exercice 2019/2020 s'élève à 301.311 € (376.851€ en 2018/2019).

Avantages en nature

Un véhicule de type Citroën DS7 ou équivalent est mis à la disposition de M. El Aoufir par le Groupe.

Il ne bénéficie d'aucune attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de régime de retraite supplémentaire.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Abderrahmane El Aoufir au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans le présent rapport.

2.4.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-37-3 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à chaque mandataire social de la Société.

2.4.2.1 Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

En milliers d'euros		30-09-20		30-09-19	
		Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Catherine Claverie	Rémunération	10	20	20	15
	Autres rémunérations	0	0	0	0
CFER, représentée par Mme Ida Derichebourg	Rémunération	10	20	20	15
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Boris Derichebourg	Rémunération	611	666	666	685
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Thomas Derichebourg	Rémunération	611	666	666	686
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Françoise Mahiou	Rémunération	10	20	20	15
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Matthieu Pigasse	Rémunération	0	0	0	0
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Bernard Val	Rémunération	10	20	20	15
	Autres rémunérations	0	0	0	0
Total		1 262	1 412	1 412	1 430

2.4.2.2. Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF

En milliers d'euros	30-09-20	30-09-19
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	238	248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
Total	238	248

Tableau récapitulatif des rémunérations de Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-20		30-09-19	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	228	228	228	228
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération fixe des administrateurs	10	20	20	15
Total	238	248	248	243

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances, qui a versé la rémunération à M. Daniel Derichebourg.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	601	674
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
Total	601	674

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF

<i>En milliers d'euros</i>	30-09-20		30-09-19	
	Montants attribués	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	300	270	297	297
Rémunération variable annuelle	301	377	377	400
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération fixe des administrateurs	0	0	0	0
Total	601	647	674	697

La colonne "Montants versés" inclut la rémunération variable annuelle versée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 approuvés par l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020. La colonne "Montants attribués" inclut le montant de la rémunération variable annuelle déterminé selon les principes votés par l'assemblée générale mixte du 5

février 2019 et inchangé depuis cette date, et soumise au vote de l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020.

2.4.2.3 Autres tableaux du Code AFEP-MEDEF

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'Emetteur et par toute société du Groupe

Tableau n° 4 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 5 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant		

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Tableau n° 6 Code AFEP-MEDEF

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant					

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 7 Code AFEP-MEDEF

N° et Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Néant	

En l'absence de plans d'achat ou souscription d'actions, ou de plan d'attribution d'actions de performance, les tableaux 8 et 9 du Code AFEP-MEDEF ne sont pas présentés.

Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Tableau n° 10 Code AFEP-MEDEF

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice
Néant	

Contrat de travail, retraite spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Tableau n° 11 Code AFEP-MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Daniel Derichebourg Président-directeur général Date de début de mandat : CA du 10-02-16 Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21				
	non	non	non	non
Abderrahmane El Aoufir Directeur général délégué (non-administrateur) Date de début de mandat : CA du 10-02-16 Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21				
	oui ⁽¹⁾	non	non	non

(1) Avec la filiale Coframétal.

2.4.3 Ratio d'équité

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de commerce, sont présentés ci-dessous les ratios entre le niveau de la rémunération du Directeur général délégué et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux.

Monsieur Daniel Derichebourg, Président-directeur général, ne percevant aucune rémunération autre la rémunération fixe des administrateurs, le tableau ci-dessous ne porte que sur la rémunération versée à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué.

Est inclus l'ensemble des rémunérations et avantages versés au cours des exercices clos (rémunération fixe, variable, avantages en nature).

Le périmètre de cette information repose sur les salariés de la Société.

Abderrahmane El Aoufir Ratio d'équité	30-09-2016	30-09-2017	30-09-2018	30-09-2019	30-09-2020
Ratio avec la rémunération moyenne	2,52	2,48	3,29	3,50	3,05
Ratio avec la rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Il n'a pu être établi de ratio avec la rémunération médiane car la Société ne comprend que deux salariés.

2.5 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

- ▣ Le 2 mars 2020, la Société a été informée de l'acquisition de 3 000 titres par M. Abderrahmane El Aoufir.
- ▣ Le 25 avril 2020, la Société a été informée de l'acquisition de 5 000 titres par M. Abderrahmane El Aoufir.
- ▣ Le 7 décembre 2020, la Société a été informée de l'acquisition de 5 000 titres par M. Abderrahmane El Aoufir.

2.6 Conventions réglementées

2.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

Procédure d'évaluation des conventions courantes

En application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place lors de sa réunion du 3 décembre 2020 une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure sera mise en œuvre par le Secrétariat Général qui déterminera les critères permettant de qualifier une convention courante (activité, conditions financières...).

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Les conventions décrites aux paragraphes 2.6.2 et 2.6.3 ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de cet exercice.

2.6.2 Convention de prestations de services

Une convention de prestations de services a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans puis renouvelée au 1^{er} janvier 2015 puis au 1^{er} janvier 2018 pour des durées successives de

trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel Derichebourg, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Un avenant à cette convention a été conclu le 2 janvier 2019 afin de modifier le montant de la rémunération pour le ramener à un montant de 1 300 k€ HT pour les années civiles 2019 et 2020. Le Conseil d'administration réuni le 4 décembre 2018 a autorisé cette révision.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise et relations clients ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, la société DBG Finances a facturé une somme de 1 300 k€ à la société Derichebourg au titre de cette convention. Ce montant, établi selon un budget prévisionnel de dépenses, couvre notamment les éléments de rémunération versés par cette société à MM. Daniel Derichebourg, Thomas Derichebourg, Boris Derichebourg, Abderrahmane El Aoufir tels que détaillés en section 2.4.

2.6.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée ferme de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le Conseil du 4 décembre 2018 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention aux mêmes conditions pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Le montant de la redevance, après prise en compte de la mise à jour d'un rapport d'un expert indépendant en matière de propriété intellectuelle, a été fixé à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 061 k€.

2.7 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)

Date AG	Nature des délégations et autorisations	Plafond/limite	Durée de validité	Utilisation au cours de l'exercice
5 février 2019	Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de titres de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2021	Néant
5 février 2019	Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2021	Néant
5 février 2019	Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	50 000 000 €	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2021	Néant
5 février 2019	Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	50 000 000 € dans la limite de 20 % du capital social par an (500 000 000 € à titre d'émission de créances)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2021	Néant
31 janvier 2020	Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	10 % du capital social au prix maximum de 20 € par action	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 30 juillet 2021	Néant
31 janvier 2020	Autorisation à effet de réduire le capital social par annulation d'actions	10 % du capital social par période de 24 mois	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 30 juillet 2021	Néant

2.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 3.4 ;
- l'existence de droits de vote double sous certaines conditions, décrits en 5.8 ;
- la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 6.6 ;
- les effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 2.7) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les dispositions du contrat de licence de marque conclu avec la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, décrit en 2.6.3.

2.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les

assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

2.10 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Convention de licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD Finances

Administrateur concerné : Monsieur Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société et Administrateur Délégué de la société TBD Finances.

Le Conseil d'administration réuni le 4 décembre 2018 a approuvé la conclusion d'une convention de licence de la marque Derichebourg avec la Société TBD Finances, propriétaire de cette marque et a fixé le montant de la redevance de licence de la marque Derichebourg à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Cette convention a pris effet le 1er mars 2019 pour une durée de dix ans.

Le montant de la redevance comptabilisé en charges par votre Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élève à 2 060 764 euros HT.

2. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateur concerné : Monsieur Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société et gérant commandité de la société DBG Finances.

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2017 a autorisé, pour une période de trois années à compter du 1er janvier 2018, le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances au titre de laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe et à l'animation et au contrôle de ses filiales notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2018 a autorisé la modification du montant de la rémunération de la prestation de services facturée par la société DBG Finances afin de le ramener à la somme de 1 300 000 euros HT pour les années civiles 2019 et 2020. Un avenant à la convention a été conclu le 2 janvier 2019.

Le montant de la charge comptabilisée par votre Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élève à 1 300 000 euros HT.

Fait à Paris, Paris et à Paris-La Défense, le 10 décembre 2020

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Clarence Vergote

BM&A

Eric Seyvos

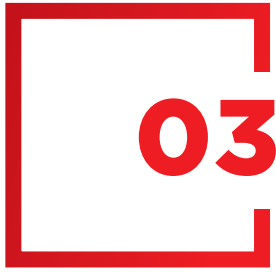
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Abily

03

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

3.1	Événements marquants de l'exercice	91
3.1.1	Acquisition du groupe Lyrsa (renommé Derichebourg España le 1 ^{er} septembre 2020)	91
3.1.2	Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques	91
3.1.3	Première application de la norme IFRS 16	93
3.1.4	Partenariat stratégique avec SAUR autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement	93
3.2	Résultat des différentes activités et situation financière	94
3.2.1	Résultats du Groupe	94
3.2.2	L'activité Services à l'Environnement	96
3.2.3	L'activité Multiservices	99
3.2.4	L'activité Holding	101
3.2.5	Perspectives d'avenir	102
3.2.6	Financement et évolution de l'endettement	103
3.2.7	Investissements	105
3.3	Facteurs de risque	106
3.3.1	Le processus d'analyse et de suivi des risques	106
3.3.2	Synthèse des principaux risques identifiés et du dispositif de maîtrise de ces risques	107
3.3.3	Le dispositif de contrôle interne	109
3.3.4	Assurances	112
3.4	Actionnariat et franchissements de seuils	113
3.4.1	Actionnariat	113
3.4.2	Franchissements de seuils	114
3.4.3	Répartition du capital par typologie d'actionnaires	114



3.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices	115
3.6 Organigrammes du Groupe	115
3.6.1 Organisation du Groupe et place de l'Émetteur	115
3.6.2 Organigramme	116
3.7 Déclaration de performance extra-financière	122
3.8 Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021	122
Ordre du jour	122
Projet de résolutions	122

3.1 Événements marquants de l'exercice

3.1.1 Acquisition du groupe Lyrsa (renommé Derichebourg España le 1^{er} septembre 2020)

Le 20 décembre 2019, Derichebourg Environnement a réalisé l'acquisition du groupe Lyrsa, leader espagnol des acteurs indépendants du recyclage de déchets métalliques. La réalisation de cette acquisition fait suite à la signature du contrat d'acquisition le 19 septembre 2019. Derichebourg Environnement a acquis 100 % des participations détenues par Layro SA dans les sociétés Lajo y Rodriguez SA (Lyrsa), Aragonesa de Chatarras y Metales SA (Archamesa) et Recuperaciones Díaz SA (Redisa). Lyrsa détenait également 50 % de Reyfra (société qui exploite un broyeur de déchets métalliques à Madrid), dont le co-actionnaire était Derichebourg Environnement.

Le périmètre d'activité du groupe Lyrsa concerné par cette acquisition a réalisé sur l'année civile 2019 un chiffre d'affaires de 450 M€ (avec intégration de Reyfra à 100 %) et un Ebitda de 17,3 M€. Lyrsa traite annuellement environ 1 million de tonnes de déchets métalliques, dont environ 160 000 tonnes de déchets non ferreux. Le Groupe emploie environ 650 salariés.

Lyrsa a été créée en 1939, elle exploite 18 centres de recyclage (17 en Espagne et 1 au Portugal). Elle exploite 3 broyeurs (dont un, avant l'acquisition de Lyrsa, en coparticipation avec le groupe Derichebourg à travers la société Reyfra), un centre de tri de métaux induits issus du broyage, une affinerie d'aluminium et une affinerie de plomb.

Le groupe Derichebourg a réalisé cette acquisition au moyen de sa trésorerie disponible et de lignes de crédit existantes. Un nouveau crédit syndiqué a été mis en place postérieurement à cette acquisition.

L'activité de Lyrsa est consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2020 (9 mois d'activité sur l'exercice).

La stratégie du groupe Derichebourg poursuivie au travers de cette acquisition est de dupliquer la stratégie d'intégration verticale qu'elle met déjà en œuvre en France : recyclage généraliste de déchets métalliques, mais également développement de métiers de niche (flottation, affinage), à forte valeur ajoutée, rendu possible par un maillage territorial dense.

Derichebourg a pour objectif que le taux d'Ebitda de Lyrsa (environ 4 % en 2019) initie un mouvement afin de se rapprocher, sur plusieurs années, sans toutefois l'égaliser, de celui du Groupe en France (environ 8 %), grâce aux actions suivantes :

- Synergies commerciales : mutualisation des contacts clients afin de faire bénéficier le Groupe des meilleures opportunités à la vente à chaque moment et approvisionnement croisé des outils spécialisés du groupe
- Quelques synergies de coûts
- Développement de la base fournisseurs de Lyrsa permettant une amélioration des marges unitaires, notamment en visant des fournisseurs de taille inférieure, en complément du réseau existant, et consolidation du marché national espagnol.

L'Espagne est un marché dynamique pour la production d'acier issu de la filière électrique. Alors que la production d'acier est du même ordre de grandeur qu'en France (15 Mt environ), la part issue de la filière électrique est proche de 70 %, alors qu'elle n'est que de 40 % en France. Le pays est déficitaire en ferrailles, et en importe, de France notamment.

3.1.2 Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques

Jusque mi-mars 2020, les activités du Groupe ont été peu perturbées par la crise sanitaire liée au coronavirus. Les mesures de confinement annoncées le 16 mars 2020 avec effet au 17 mars 2020 ont brutalement impacté l'activité du groupe en France, son premier pays d'implantation.

Confronté à ce choc sanitaire et économique sans précédent, le Groupe a pris les mesures suivantes :

Mesures de protection des salariés

- Équipement des collaborateurs (distanciation sociale, gel, masques, aération) en cohérence avec les directives des pouvoirs publics, et en fonction des situations de travail individuelles.
- Recours au télétravail pour le personnel de bureau, à chaque fois que cela était possible pendant la période de confinement.

Mesures économiques

- Recours à l'activité partielle pour les personnels dont l'activité est supprimée ou réduite en conséquence de la crise liée à la Covid-19.
- Identification de pistes d'économies : sponsoring, honoraires, voyages et déplacements (de fait).
- Décalage d'investissements.

L'impact sur les différentes activités du groupe a été le suivant :

Activité Services à l'Environnement

Dans l'activité Recyclage, l'évolution a été la suivante :

- En France, l'activité a fortement baissé, progressivement, à compter du 17 mars 2020 sous l'effet combiné de la fermeture temporaire de plusieurs usines consommatrices de ferrailles et d'une raréfaction de l'offre de déchets métalliques (filrière automobile à l'arrêt, moindre consommation générale, interdiction pour les particuliers de se déplacer), pour se stabiliser à un volume d'activité de l'ordre de 15 % du volume habituel au 10 avril. Le Groupe a été contraint de fermer la plupart de ses petits sites d'apport au détail, compte tenu de l'absence d'entrées. Tous les sites industriels sont demeurés ouverts, avec recours à de l'activité partielle. Conformément à ce qui était anticipé, les volumes d'entrées ont repris progressivement le chemin de la hausse après le week-end de Pâques, et cette hausse a été continue, amplifiée à partir du 11 mai 2020, date du déconfinement. Au mois de septembre 2020, le Groupe avait retrouvé une activité comparable à celle de l'an passé.

- En Espagne, la baisse d'activité a été plus tardive, brutale également, jusqu'à atteindre 20 % du volume habituel, avant de remonter rapidement à 40 % du niveau pré-crise sanitaire. Au mois de septembre 2020, elle avait retrouvé un niveau normal d'activité. Il convient de signaler que l'affinerie de plomb a dû fermer un mois durant l'été, faute d'approvisionnement en batteries
- Le volume d'activité a mieux résisté en Allemagne, où il n'est jamais descendu en dessous de 50 %, il est quasiment revenu à 100 % dès le mois de juin, aux États-Unis et au Mexique.

Dans l'activité Services aux Collectivités, le volume d'activité est resté proche du volume nominal pendant tout l'exercice, s'agissant d'un service essentiel à la population. Grâce à l'engagement des collaborateurs, un niveau de service de qualité a été maintenu sur les différents contrats pendant tout l'exercice.

Activité Multiservices

Dans l'activité Multiservices, l'activité a évolué comme suit :

- Activité Propreté (environ 60 % du chiffre d'affaires de la division Multiservices). Cette activité est exercée de manière très diffuse, sur des milliers de sites clients. Le taux d'activité était tombé à environ 55 % de son volume nominal aux alentours du 10 avril 2020, compte tenu de la fermeture de nombreux sites clients. Il est remonté progressivement pour atteindre 80 % fin mai et 100 % en juillet. Il convient de signaler que cette activité est peu exposée aux marchés Hôtellerie-Restaurant, Tourisme, Aéroports. Derichebourg Propreté a eu recours à l'activité partielle pour les sites fermés, et les services support qui ont connu une activité moindre. La Société a été en mesure de répondre aux besoins supplémentaires des clients en masques, gel hydroalcoolique, et travaux de désinfection des locaux. Une pression sur le dimensionnement des prestations est perceptible chez certains clients, dont les salariés ne sont pas tous revenus travailler en présentiel.
- Activité Espace urbain : cette activité suit le cycle de l'affichage publicitaire, quasiment à l'arrêt pendant le confinement. Cependant, les clients de cette activité paient contractuellement une quote-part de frais fixes, quel que soit le niveau d'activité, ce qui a permis de limiter l'impact sur les résultats.
- Activité Travail Temporaire Généraliste : les agences ont fonctionné en mode télétravail. L'activité à destination des secteurs Retail a disparu pendant le confinement, celle à destination des clients à faible volumétrie, et de l'aéronautique ont également fortement diminué. Les secteurs de la grande distribution, de la logistique, et de la banque ont mieux résisté. Le taux d'activité était de 30 % en avril, il était de 50 % fin mai, il est progressivement remonté vers 90 % en fin d'exercice, avec cependant un gros travail de modification de la base clients pour la réorienter vers des secteurs tels que la logistique, la santé.
- Activité Travail Temporaire à destination du monde aéronautique : c'est l'activité du Groupe qui a le plus souffert en termes de volume d'activité, puisque l'activité est tombée dès le mois d'avril à 30 % du chiffre d'affaires habituel, et qu'elle n'a repris qu'à hauteur de 35 % à ce jour. Compte tenu des difficultés qu'ont la plupart des clients à fournir du travail à leurs propres salariés, cette activité connaîtra un faible volume d'activité pendant l'exercice à venir. Un plan de sauvegarde de l'activité (PSE) a été mis en œuvre dans cette filiale, afin de fermer les agences qui n'avaient plus la taille critique et d'adapter les coûts au nouvel environnement.
- Activité Industrie (à destination du secteur aéronautique) : le taux d'activité est tombé à environ 30 % de l'activité nominale en avril en France, avant de remonter à 50 % dès le mois de juin, chiffre qui a peu évolué depuis. Confrontée à un manque de charge de travail pour 700 collaborateurs environ, la filiale avait deux options :
 - Mettre en œuvre immédiatement un PSE de 700 personnes, ou
 - Se donner du temps, compte tenu du soutien apporté par l'État au travers du dispositif d'activité partielle de longue durée, et espérer que l'activité reprendrait d'ici deux ans. Il convient de signaler la haute qualification des salariés, qui serait difficile à reconstituer en cas de reprise d'activité si ces salariés quittaient massivement l'entreprise. C'est la voie qui a été choisie. Un accord de performance collective a été négocié et signé par les organisations syndicales représentatives. Cet accord, proposé individuellement à tous les salariés, prévoit :
 - Un engagement d'absence de licenciement pour motif économique tant que l'activité partielle de longue durée est prise en charge sur les bases actuelles par l'État
 - Un volume d'activité partielle de 40 % pour tous les salariés, pendant laquelle les salariés effectuent de la formation,
 - Une réduction en moyenne de l'ordre de 15 % de la rémunération brute, afin de compenser le reste à charge pour la société de l'activité partielle de longue durée.

90 % des salariés ont accepté cet accord, qui a permis de préserver plus de 500 emplois menacés dans le secteur aéronautique. 163 personnes ont refusé cet accord, elles ont quitté l'entreprise dans le cadre d'un licenciement individuel. Dans les autres pays où cette activité est présente, sans représenter la même taille critique (Allemagne, Espagne, États-Unis, Canada, Chine), l'impact est encore plus sensible : fermeture de la filiale au Canada, PSE en Espagne, restructuration en Allemagne.

3.1.3 Première application de la norme IFRS 16

La comparabilité des comptes de l'exercice écoulé avec ceux de l'exercice précédent est affectée par la première application de la norme IFRS 16, qui remplace la norme IAS 17, et qui est appliquée par le Groupe selon la méthode rétrospective simplifiée comme proposé par la norme.

Certaines modalités de la norme n'apportent pas de modification par rapport à la norme IAS 17 : les contrats de crédit-bail et de location-financière figurent au bilan, en contrepartie d'une dette financière correspondant au capital restant dû, et sont amortis.

D'autres modalités apportent des modifications par rapport au référentiel antérieur : il s'agit des engagements de location d'une durée supérieure à un an, qui ne répondaient pas aux critères de classification de location-financement dans la norme IAS 17, mais qui en vertu des dispositions de IFRS 16 doivent faire l'objet de la comptabilisation d'un droit d'utilisation (classé en actif non courant), en contrepartie d'une dette financière. Cet actif est lui-même amorti. L'entrée en vigueur de cette norme modifie principalement les agrégats Ebitda courant et endettement financier net.

Le tableau ci-dessous détaille les impacts de l'entrée en vigueur de cette norme :

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	Impact IAS 17-IFRS 16	Retraité 30-09-20
Services à l'Environnement	142,2	8,8	133,4
Multiservices	44,0	12,0	32,0
Holding	(5,3)	0,1	(5,3)
Total Ebitda courant	180,9	20,8	160,1

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	Impact IAS 17-IFRS 16	Retraité 30-09-20
Endettement financier net	341,1	53,6	287,5
Ebitda courant ⁽¹⁾	185,9	20,8	165,1
Ratio de levier ⁽¹⁾	1,84	2,58	1,74

(1) Pro forma des acquisitions, impact sur 12 mois glissants.

3.1.4 Partenariat stratégique avec SAUR autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

Le 6 août 2020, Derichebourg et Saur ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement. Ce partenariat vise au développement réciproque des activités des deux groupes. Conformément aux termes de ce partenariat, Saur a acquis 51 % du capital de Derichebourg Aqua, qui détient également la filiale Derichebourg Aqua Océan Indien.

3.2 Résultat des différentes activités et situation financière

3.2.1 Résultats du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	Variation %
Chiffre d'affaires	2 464,1	2 705,0	(8,9 %)
Ebitda courant ⁽¹⁾	180,9	191,2	(5,4 %)
<i>en % du CA</i>	7,3 %	7,1 %	
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	62,4	103,1	(39,5 %)
<i>en % du CA</i>	2,5 %	3,8 %	
Contrats activité ingénierie nucléaire		(5,0)	
Changement de mode de consolidation Reyfra	7,7		
Résultat de cession AEP Multiservizi	(2,3)		
Perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau	(2,8)		
Gain en appel procès initié par Veolia	3,7		
Restructuration Lyrsa post-acquisition	(1,2)		
Restructuration Recyclage France	(1,6)		
Réévaluation coûts surveillance décharge CRS	(2,3)		
Restructuration pôle aéronautique	(5,6)		
Résultat de cession Intérim Aéronautique UK	(0,2)		
Résultat de cession Propreté Turquie	(1,5)		
Restructuration	(0,2)		
Autres		(0,6)	
Résultat opérationnel	56,2	97,5	(42,4 %)
Frais financiers nets	(12,3)	(9,7)	
Gains et pertes de change et autres	(2,3)	(0,7)	
Résultat avant impôt	41,5	87,0	(52,3 %)
Impôts sur les bénéfices	(19,5)	(30,5)	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,4	2,4	
Résultat net	22,4	58,9	(62,0 %)
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net de l'ensemble consolidé	22,4	58,9	(62,0 %)
Revenant aux actionnaires de la Société	21,3	55,6	
Revenant aux minoritaires	1,1	3,3	

(1) *Ebitda courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles nette de reprise.*

(2) *Résultat opérationnel courant = résultat opérationnel +/- produits et charges à caractère non récurrent.*

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/2020 s'élève à 2,5 Md€, en diminution de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'une baisse dans l'activité Services à l'Environnement (- 11,9 %), et d'un recul plus modéré du chiffre d'affaires de l'activité Multiservices (- 2,5 %).

En millions d'euros	2020	2019	Variation
Services à l'Environnement	1 627,4	1 846,7	(11,9 %)
Multiservices	836,2	857,6	(2,5 %)
Holding	0,4	0,8	(43,7 %)
Total chiffre d'affaires Groupe	2 464,1	2 705,0	(8,9 %)

Ebitda courant

L'Ebitda courant s'élève à 180,9 M€, soit une baisse apparente limitée de 10,4 M€ par rapport à l'an passé. L'Ebitda courant de cet exercice est calculé en tenant compte d'une annulation de charge de loyers et de locations qui n'étaient pas considérées comme des locations financières selon IAS 17 et qui donnent lieu à comptabilisation d'un droit d'utilisation selon IFRS 16, dont l'amortissement figure sous l'Ebitda courant, soit une amélioration de l'Ebitda par rapport à ce qu'il aurait été sans application de cette norme de 20,9 M€.

La baisse des volumes dans l'activité Services à l'Environnement, en particulier pendant la période de confinement en France (55 jours) et dans une moindre mesure des marges unitaires sur les ferrailles explique cette baisse, malgré une amélioration de la profitabilité des activités de services.

L'Ebitda courant pro forma intégrant l'Ebitda annuel des acquisitions réalisées sur l'exercice est de 185,9 M€.

Résultat opérationnel courant

Après prise en compte de 118,9 M€ de dotation aux amortissements sur l'exercice (dont 20,4 M€ liés à l'écart entre IAS 17 et IFRS 16), à comparer à une dotation de 88,5 M€ l'an passé, le résultat opérationnel courant s'élève à 62,4 M€, en baisse de 39,5 % par rapport à l'an passé.

Les éléments qui expliquent le passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel sont les suivants :

Dans l'activité Services à l'Environnement

- Résultat positif de 7,7 M€ lié au changement de mode de consolidation de la filiale espagnole Reyfra (passage de mise en équivalence à intégration globale) suite à l'acquisition des 50 % non détenus antérieurement, dans le cadre de l'acquisition de Lyrsa
- Perte de 2,3 M€ suite à la cession de la filiale italienne AEP Multiservizi en décembre 2019
- Perte de 2,8 M€ suite à la cession de 51 % de Derichebourg Aqua (et de sa filiale Derichebourg Aqua Océan Indien) dans le contexte du partenariat stratégique avec SAUR, conclu le 6 août 2020
- Profit de 3,7 M€ suite au gain en appel dans la procédure initiée par Veolia relative au transfert de personnel intervenu en 2014 dans le cadre du transfert de personnels sur des contrats de collecte d'ordures ménagères à Paris (11^e, 18^e, 19^e arrondissements)
- Coût des restructurations initiées postérieurement à l'acquisition chez Lyrsa (1,2 M€)

- Coût des restructurations initiées dans les différentes filiales françaises de l'activité recyclage suite à la très forte baisse des volumes intervenue pendant la période de confinement (1,6 M€).
- Réévaluation des coûts de surveillance pendant les 30 ans à venir de la décharge de CRS (Italie) (2,3 M€).

Dans l'activité Multiservices

- D'importants coûts de restructuration dans les filiales liées au cycle de l'aéronautique pour 5,6 M€, dont :
 - 3,6 M€ de coûts des départs pour les 163 salariés ayant refusé l'Accord de Performance Collective ;
 - 0,9 M€ pour un plan social chez Derichebourg Aeronautics Recruitment France;
 - 0,9 M€ pour un plan social chez Derichebourg Atis Iberica ;
 - 0,2 M€ de coûts de restructuration dans la filiale allemande.
- Des résultats négatifs de cession de filiales :
 - perte de 0,2 M€ suite à la cession de l'activité Travail Temporaire Aéronautique au Royaume-Uni ;
 - perte de 1,5 M€ suite à la cession de la filiale turque.

Dans l'activité Holding

- Des coûts de restructuration pour 0,2 M€ intervenus dans le contexte de la période de confinement

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe est inférieur de 41,3 M€ à celui de la période précédente, soit un écart défavorable de 42,4 %.

Résultat avant impôt

Après prise en compte de 12,3 M€ de frais financiers (montant en augmentation de 2,6 M€ par rapport à l'exercice précédent), et d'autres charges financières de 2,3 M€, le résultat avant impôt du Groupe s'élève à 41,5 M€, en baisse de 45,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 19,5 M€, faisant ressortir un taux apparent d'imposition de 47 %, le résultat net de l'ensemble consolidé est de 22,4 M€, dont l'essentiel revient aux actionnaires de l'entité consolidante (21,3 M€).

3.2.2 L'activité Services à l'Environnement

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	Variation %
Chiffre d'affaires	1 627,4	1 846,7	(11,9 %)
Ebitda courant	142,2	162,1	(12,3 %)
<i>en % du CA</i>	8,7 %	8,8 %	
Résultat opérationnel courant	52,5	88,2	(40,5 %)
<i>en % du CA</i>	3,2 %	4,8 %	
Changement de mode de consolidation Reyfra	7,7		
Résultat de cession AEP Multiservizi	(2,3)		
Perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau	(2,8)		
Gain en appel procès initié par Veolia	3,7		
Restructuration Lyrsa post-acquisition	(1,2)		
Restructuration Recyclage France	(1,6)		
Réévaluation coûts surveillance décharge CRS	(2,3)		
Autres		(0,7)	
Résultat opérationnel	53,7	87,5	(38,6 %)

Le chiffre d'affaires de la division Services à l'Environnement s'établit à 1 627,4 M€ en baisse de 11,9 % par rapport à l'an passé.

Les variations de périmètre contribuent partiellement à cette baisse :

Chiffre d'affaires Services à l'Environnement 2019	1 846,7
Cession des activités en Italie	(28,7)
Cession des activités au Maroc	(47,5)
Perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau	(1,9)
Contribution 9 mois Derichebourg España (ex-Lyrsa)	265,9
Évolution du périmètre constant	(407,1)
Chiffre d'affaires Services à l'Environnement 2020	1 627,4

Les tonnages vendus évoluent comme suit :

<i>En milliers de tonnes</i>	2020	2019	Variation
Ferrailles	3 159,2	3 445,8	(8,3 %)
Métaux non ferreux	552,3	535,1	3,2 %
Total volumes	3 711,5	3 980,9	(6,8 %)

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	Variation
Ferrailles	681,9	858,9	(20,6 %)
Métaux non ferreux	692,7	674,7	2,7 %
Prestations	252,8	313,1	(19,3 %)
Total chiffre d'affaires Services à l'Environnement	1 627,4	1 846,7	(11,9 %)

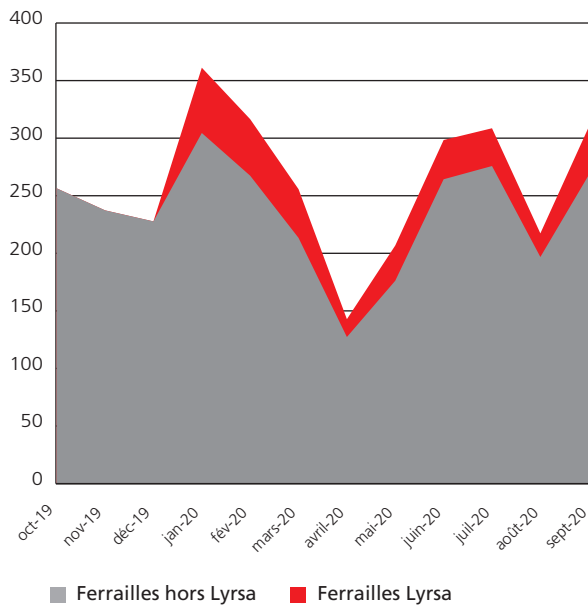
L'activité Recyclage du Groupe avait connu un début d'exercice marqué par des volumes et des prix en baisse, tant par rapport à l'exercice précédent, qu'en séquentiel. À fin février 2020, hors contribution des volumes apportés par Derichebourg España (ex-Lyrsa), la baisse des volumes traités dans l'activité Ferrailles était d'environ 8%. Ce recul était cohérent avec l'évolution de la production d'acier dans les pays dans lesquels le Groupe livre ses ferrailles.

Concernant les métaux non ferreux, l'activité était presque stable, avec une baisse limitée à 1 % à fin février.

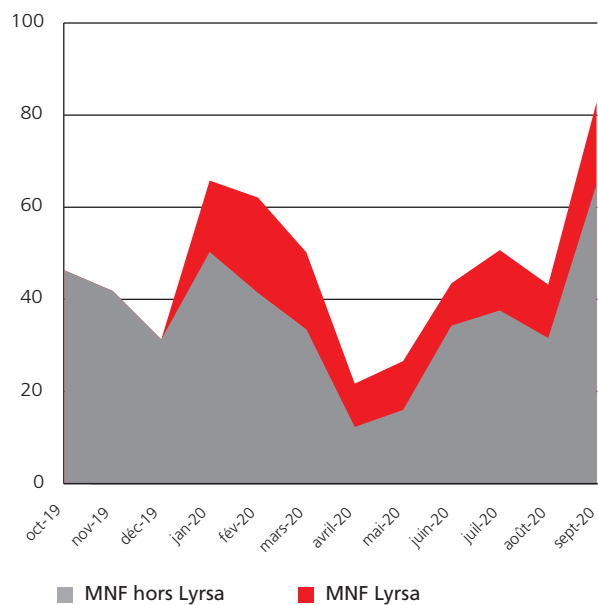
Les volumes traités, tant pour les ferrailles que pour les métaux non ferreux, ont été très faibles pendant la période mars 2020 – mai 2020, cette période mars-mai a été très fortement affectée par le confinement strict intervenu dans plusieurs pays et notamment la France et l'Espagne, les deux principaux pays où le Groupe est implanté.

Dès le confinement levé, l'activité est bien repartie, pour atteindre en fin d'exercice, à périmètre comparable, un niveau de sortie comparable avec le niveau d'entrée de début d'exercice sur les ferrailles et les métaux non ferreux, ainsi que l'illustrent les deux tableaux ci-dessous :

En milliers de tonnes



En milliers de tonnes



La contribution de 9 mois d'activité de Derichebourg España (ex-Lyrsa) aux volumes de l'exercice est la suivante :

- ferrailles 323 milliers de tonnes ;
- métaux non ferreux 125 milliers de tonnes.

Il convient de noter que Derichebourg España a temporairement stoppé son activité de négoce de ferrailles, à faibles marges, qui consistait à placer des tonnes de fournisseurs chez des aciéristes, sans qu'elles ne transitent par ses propres chantiers, à cause de la baisse des agréments des assureurs crédit sur un client en particulier.

Prestations

Le chiffre d'affaires Prestations est en retrait de 19 %, principalement pour des raisons de périmètre (cession des activités au Maroc et en Italie au cours de l'exercice précédent).

A contrario, la progression du chiffre d'affaires des Services aux Collectivités en France est de 16 %, grâce à la contribution en année pleine de contrats remportés l'an passé (collecte des ordures ménagères dans les 10^e et 18^e arrondissements de Paris notamment), et au gain de nouveaux contrats sur l'exercice (Levallois-Perret, la Garenne-Colombes et Coeur de Nacre notamment). La stratégie de Derichebourg Environnement consistant à se positionner uniquement

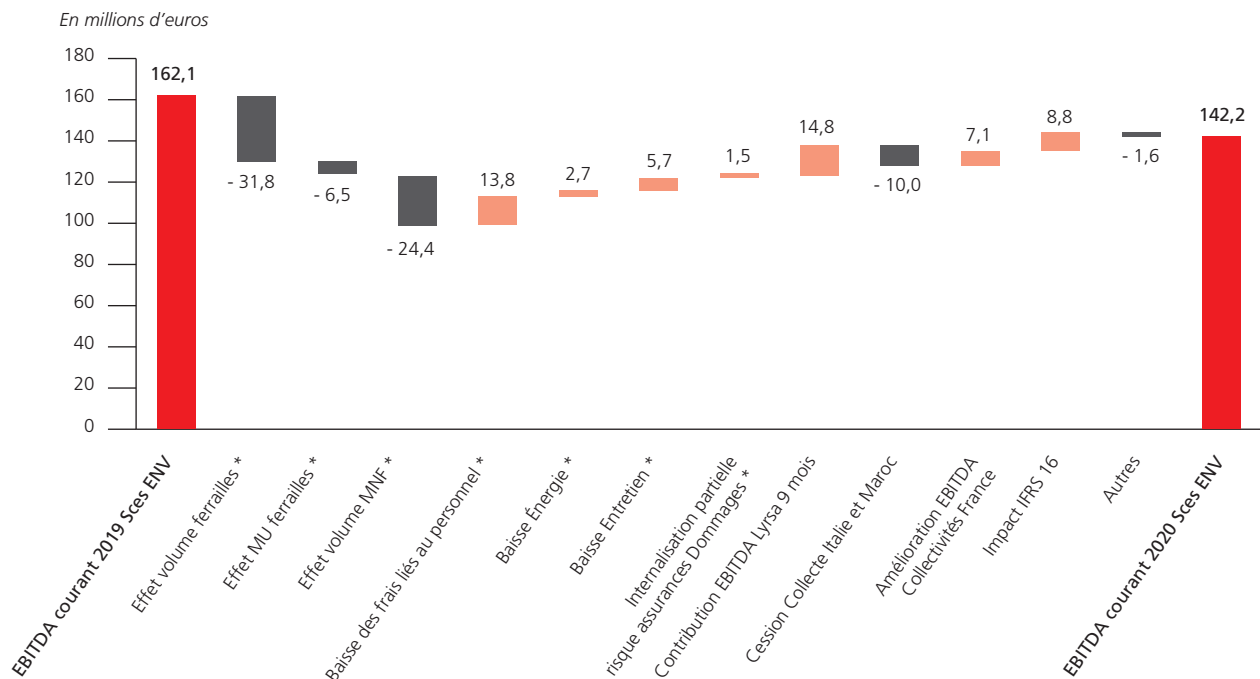
sur des contrats ne valorisant pas que le prix, mais prenant en compte la qualité de service au travers d'un encadrement de proximité, et les innovations technologiques, porte ses fruits. Un contrat significatif (10 M€ CA annuel) commencera le 1er avril 2021 (Caen-la Mer).

Le produit net (chiffre d'affaires prestations + marge commerciale) des prestations DEEE progresse. La période post-confinement a été propice au renouvellement du gros électroménager.

La contribution de Derichebourg España au chiffre d'affaires prestations est de 5 M€.

Ebitda courant

L'Ebitda courant de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 142,2 M€, en baisse de 12,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il intègre 8,8 M€ d'annulation de charge de location et loyer en application d'IFRS 16.



* Périmètre antérieur à l'acquisition de Derichebourg España (ex-Lyrsa)

Effet négatif sur le produit net : - 60 M€ environ

La marge commerciale de l'activité Recyclage est impactée négativement par :

- un effet volume sur les ferrailles (- 32 M€) traitées sur les centres de recyclage, à périmètre constant, la baisse de volumes étant de 18 %. Environ 50 % de cette baisse est attribuable à la période mi-mars mi-mai 2020 qui a coïncidé avec la période de confinement ;
- un effet marge unitaire sur les ferrailles (- 6,5 M€), constaté entièrement sur le premier semestre, la forte baisse de prix intervenue en début de premier semestre ayant rendu impossible la répercussion totale à l'achat de la baisse des prix de vente ;
- un effet volume sur métaux non ferreux (- 24,4 M€), essentiellement lié à la période de confinement. Les volumes à périmètre constant sont en repli de 20 %. Il convient de noter que l'effet marge unitaire négatif constaté au premier semestre (- 8 M€) a été entièrement rattrapé au second semestre, et qu'en année pleine, les marges unitaires sur les métaux non ferreux pris dans leur ensemble sont stables. La remontée du prix du cuivre et de l'aluminium (indice Metal Bulletin) en toute fin d'exercice explique ce rattrapage.

Les prestations de traitement des DEEE sont en augmentation sur l'exercice à cause principalement d'une hausse des volumes traités (amélioration de la collecte par les éco-organismes, et fort renouvellement de l'électro-ménager).

Au global, l'effet produit net négatif est de l'ordre de 60 M€. Il est compensé presque pour moitié par des réductions de frais.

Réduction des frais de plus de 20 M€

Une baisse de frais de plus de 20 M€ est venue limiter l'impact sur les résultats de la baisse de marge commerciale. Les principaux postes de réduction sont :

- ▣ les frais liés au personnel (incluant les frais de déplacement), en diminution de 13,8 M€. Cette baisse de 13,8 M€ se décompose comme suit :
 - chômage partiel et dispositifs équivalents : 3,5 M€,
 - éléments variables de rémunération : 4 M€,
 - autres : 6,3 M€ ;
- ▣ la diminution des frais liés à l'énergie (- 2,7 M€) et à l'entretien (- 5,7 M€) est directement liée à la baisse des volumes traités ;
- ▣ la diminution du poste assurances de 1,5 M€ s'explique principalement par une baisse de la prime dommages et pertes d'exploitation, en contrepartie d'une part de risque plus importante conservée par l'entreprise, dans un contexte de retrait des assureurs du secteur de l'environnement à cause du risque d'incendie. Il n'y a pas eu de sinistre important sur l'exercice.

Contribution positive de Lyrsa de 15 M€ sur neuf mois

La contribution à l'Ebitda courant de Lyrsa sur 9 mois est de 14,5 M€, malgré trois mois très difficiles (avril à juin). Cette bonne performance s'explique par :

- ▣ un déstockage ;
- ▣ une bonne performance sur les métaux non ferreux (cuivre en particulier) ;
- ▣ une réduction de coûts opérationnels.

L'activité affinage de plomb a connu des difficultés d'approvisionnement pendant la pandémie, ce qui a conduit à arrêter l'affinerie pendant près d'un mois l'été passé.

Amélioration de la contribution des Services aux Collectivités France

Au cours de l'exercice précédent, les filiales italiennes et marocaines, cédées depuis, avaient contribué à hauteur de 10 M€ à l'Ebitda courant.

Cette année encore, la contribution des filiales françaises de services aux collectivités s'améliore, de 7,1 M€. Comme expliqué plus haut, la division recueille les fruits de son approche sélective du marché (contrats à forte note technique), et de son organisation opérationnelle efficiente.

Résultat opérationnel courant

Les dotations aux amortissements sur immobilisations sont en hausse de 15,7 M€, dont 8,5 M€ d'amortissement des droits d'utilisation (IFRS 16), et le solde à cause de l'augmentation des investissements au cours de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 52,5 M€, en baisse de 35,7 M€, soit - 40,5 %.

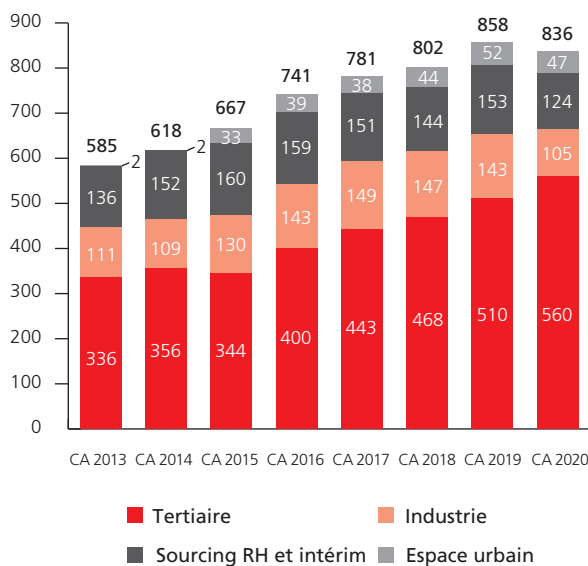
Les éléments de passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel sont expliqués au paragraphe 3.2.1.

3.2.3 L'activité Multiservices

En millions d'euros	2020 12 mois	2019 12 mois	Var.	Var.%
Chiffre d'affaires	836,2	857,6	(21,4)	(2,5 %)
Ebitda courant	44,0	33,0	11,0	33,2 %
<i>en % du CA</i>	5,3 %	3,8 %		
Résultat opérationnel courant	18,1	21,3	(3,2)	(15,1 %)
<i>en % du CA</i>	2,2 %	2,5 %		
Contrats activités ingénierie nucléaire		(5,0)		
Restructuration pôle aéronautique	(5,6)			
Résultat de cession Intérim Aéronautique UK	(0,2)			
Résultat de cession Propreté Turquie	(1,5)			
Résultat opérationnel	10,9	16,4	(5,5)	(33,7 %)

Le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices s'élève à 836,2 M€, en diminution de 2,5 % par rapport à la période précédente. Après la période de confinement (de mi-mars à mi-mai), les activités liées à l'aéronautique (services externalisés et travail temporaire) n'ont pas repris leur volume d'activité antérieur, au contraire de la majorité des autres activités de la division. L'ampleur du recul est limitée par l'effet en année pleine de la consolidation des activités espagnoles de propreté acquises en fin d'année passée (impact de 20 M€ environ sur le chiffre d'affaires), et par la consolidation du chiffre d'affaires de la société Immedia Services (travail temporaire) acquise en octobre 2019 (10 M€ environ).

En millions d'euros



Le chiffre d'affaires du segment Tertiaire est en progression de 10 %. Il inclut les effets de la croissance organique de Derichebourg Propreté, les effets en année pleine des opérations de croissance externe réalisées l'an passé en Espagne (environ 20 M€ d'impact) et en France (5 M€ d'impact). Durant la période de préparation du déconfinement, Derichebourg Propreté a réalisé environ 15 M€ de chiffre d'affaires de travaux supplémentaires (désinfection, fournitures de matériels nécessaires aux gestes barrières), ce qui est un montant nettement supérieur au montant usuel. Le chiffre d'affaires du métier Énergie est stable, le retard pris par les chantiers au printemps étant compensé par le chiffre d'affaires apporté par une acquisition réalisée l'an passé. Dans le métier Propreté dans la péninsule ibérique, les deux filiales Derichebourg Facility Services (Portugal, + 12 %) et Silnet (détenue à 60 %, Espagne, + 20 M€ en rythme annuel depuis l'acquisition) voient leur chiffre d'affaires se développer fortement.

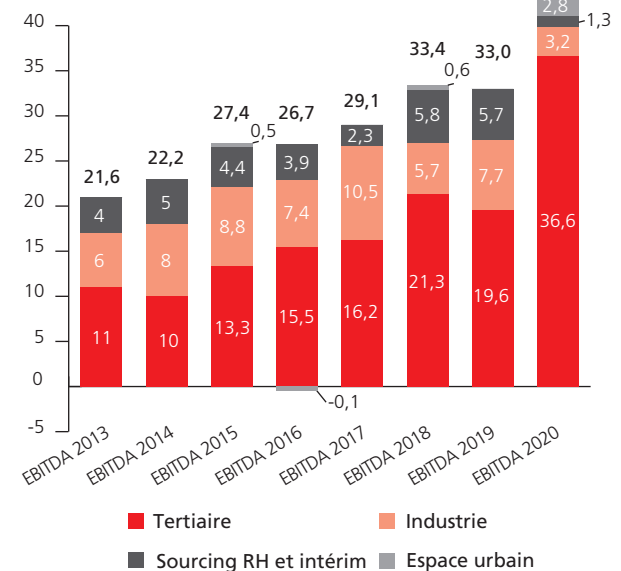
Le chiffre d'affaires du segment Industrie est en retrait de 26 %, ce qui correspond à peu près à une baisse de 50 % d'activité pendant la seconde moitié de l'exercice. Après un quasi-arrêt des usines en mars 2020, l'activité n'a pas repris pour Derichebourg Aeronautics Services au-delà de 50 % de ce qu'elle était avant la très forte baisse du trafic aérien, à compter de mars 2020 et des cadences de production d'aéronefs. Les réactions prises par la filiale pour tenter d'ajuster sa base de coûts à son nouveau référentiel d'activité sont décrites au paragraphe 3.1.2.

Le chiffre d'affaires du segment Sourcing RH est en retrait de 19 %. Deux tendances opposées expliquent cette évolution :

- un quasi-effondrement des prestations de travail temporaire à destination du monde aéronautique (- 40 % en comparaison annuelle, avec une baisse intervenue uniquement au second semestre) ;
- une bonne reprise d'activité dans le travail temporaire généraliste, dont le chiffre d'affaires progresse de 4 % par rapport à l'an passé, sous l'effet de l'acquisition de la société Immedia Services en octobre 2019, de l'ouverture de 6 nouvelles agences sur l'exercice écoulé, et d'une modification de la base de clients. Ces effets positifs font plus que compenser le manque d'activité des mois de mars à juin.

Le chiffre d'affaires du segment Espace urbain est en baisse de 9 %. Les campagnes publicitaires du principal client de ce segment ont été fortement affectées par la situation sanitaire au printemps. L'impact en est partiellement compensé par un mécanisme de facturation de frais fixes. Les autres activités (Éclairage Public, Espaces Verts) sont également en retrait de 10 % environ.

En millions d'euros



La division Multiservices a réalisé sur l'exercice un Ebitda courant de 44 M€, représentant 5,3 % du chiffre d'affaires. Le passage de la norme IAS 17 à IFRS 16 apporte un supplément d'Ebitda courant de 12 M€, principalement dans les métiers de la Propreté. Sur le plan opérationnel, l'amélioration de la performance des métiers de la Propreté compense partiellement la détérioration des résultats des métiers liés au cycle de l'aéronautique.

L'amélioration de 17 M€ de l'Ebitda courant dans les activités Services Tertiaires s'explique à hauteur de 9 M€ par le passage de la norme IAS 17 à IFRS 16, et :

- à hauteur de 7 M€ par l'amélioration de la performance des activités de Derichebourg Propreté : arrêt d'un contrat déficitaire l'an dernier, synergies tirées des acquisitions réalisées l'an passé, effet volume sur les résultats des prestations non récurrentes de désinfection et de fourniture de matériel d'hygiène ;

- à hauteur de 1 M€ par une amélioration de la performance des filiales ibériques.

La détérioration de 4,5 M€ de l'Ebitda du segment Industrie s'explique comme suit :

- cession fin 2019 de l'activité Nucléaire, qui contribuait négativement à hauteur de 3,7 M€ ;
- disparition de la rentabilité historique des activités de services aéronautiques, dont l'Ebitda est en baisse de 8,1 M€ (- 5,3 M€ en France, - 0,6 M€ en Allemagne, - 1,7 M€ en Espagne, qui est le pays qui souffre le plus par rapport à sa taille relative, - 0,6 M€ en Amérique du Nord).

L'Ebitda courant des activités de travail temporaire est en baisse de 4,4 M€. Comme mentionné dans le paragraphe relatif au chiffre d'affaires, les évolutions sont contrastées entre les deux filiales :

- l'Ebitda courant des filiales de travail temporaire généraliste résiste, il se dégrade de 0,5 M€, notamment à cause de l'évolution du mix clients, et du manque de clients de taille moyenne pendant 4 mois ;
- l'Ebitda des filiales de travail temporaires tournées vers le monde aéronautique devient négatif sur le second semestre. Il se dégrade

de 3,3 M€ par rapport à l'an passé et s'établit à -1,7 M€. Le manque de volumes explique ce basculement.

L'Ebitda courant de l'activité Espace urbain s'améliore à hauteur de 2,8 M€, et s'établit au même montant. Le passage de IAS 17 à IFRS 16 explique la moitié de l'amélioration et l'amélioration des performances des activités opérationnelles (en particulier d'affichage) explique l'autre moitié.

Résultat opérationnel courant

La dotation aux amortissements sur immobilisations augmente de 14,2 M€, dont 11,9 M€ liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 16, et le solde principalement à cause de l'augmentation des investissements l'an passé.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 18,1 M€, en baisse de 3,2 M€, soit 15,1 % par rapport à l'an passé. Au niveau de cet agrégat, l'amélioration des résultats des activités Tertiaire et Espace urbain ne compense pas la baisse de la contribution des métiers liés à l'Aéronautique.

Les éléments de passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel sont décrits au paragraphe 3.2.1 : il s'agit essentiellement de coûts de restructuration et de résultats de cession d'actifs.

3.2.4 L'activité Holding

En millions d'euros	2020 12 mois	2019 12 mois	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	0,4	0,8	(0,3)	(43,7 %)
Ebitda courant	(5,3)	(3,9)	(1,4)	35,7 %
en % du CA	na	na		
Résultat opérationnel courant	(8,2)	(6,4)	(1,9)	29,0 %
en % du CA	na	na		
Restructuration	(0,2)			
Résultat opérationnel	(8,4)	(6,4)	(2,0)	32,1 %

Des ajustements dans la refacturation des coûts communs aux filiales opérationnelles expliquent l'évolution de l'Ebitda courant.

Derichebourg SA

Derichebourg SA, société mère du Groupe, exerce principalement son rôle de holding des sociétés factières du Groupe (Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding). Elle détient également les titres de Derichebourg Immobilier, propriétaire direct ou

indirect de l'immobilier du Groupe. Elle assure le rôle de centrale de trésorerie du Groupe, et porte les contrats de crédits syndiqués, ainsi que la majorité des crédits à moyen terme. Derichebourg SA est également la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales :

En millions d'euros	2020	2019
Chiffre d'affaires	2,3	3,2
Résultat d'exploitation	(2,4)	(1,9)
Résultat financier	45,9	27,1
Résultat courant	43,6	25,2
Résultat exceptionnel	0,1	3,9
Impôt sur les sociétés	(2,2)	(0,5)
Résultat net	41,5	28,6

Le chiffre d'affaires est en diminution par rapport à l'exercice précédent, car les charges refacturées aux filiales diminuent (principalement les conventions d'assistance stratégique et de redevance de marque) moins que les charges d'exploitation, si bien que le résultat d'exploitation (- 2,4 M€) est inférieur de 500 k€ à celui de celui de l'exercice précédent.

Le résultat financier est supérieur de 18,8 M€ par rapport à l'an passé. Il s'explique par le montant des dividendes perçus de la part des filiales : Derichebourg Environnement (38 M€), montant plus élevé que l'exercice

précédent), Derichebourg Multiservices Holding (10,5 M€), Derichebourg Immobilier SCI (2,1 M€), et par des frais financiers un peu supérieurs à ceux de l'an passé.

Le résultat exceptionnel est négligeable.

L'impôt sur les sociétés, calculé dans le cadre du mécanisme d'intégration fiscale, constitue une charge de 2,2 M€.

Le résultat net est significativement bénéficiaire à 41,5 M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

En millions d'euros	Échus	Non échus	Total
Fournisseurs hors Groupe		0,1	0,1
Fournisseurs intra-Groupe		0,1	0,1
Total	0,0	0,2	0,2
Factures à recevoir		1,5	1,5
Total fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA	0,0	1,7	1,7

S'agissant d'une société holding, il n'y a pas de créance significative relative à des tiers hors Groupe (cf. échéancier des créances et dettes présenté en 3.4 de l'annexe aux comptes sociaux).

Par ailleurs :

- ▣ aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- ▣ la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées aux 1.1.1.4 et 1.6.1.2 ;
- ▣ les prises de participation et franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - à la hausse : néant
 - à la baisse : Prosimetal (constatation de la liquidation) : seuils des 50 % et 33,33 %, Reyfra (reclassement intra-groupe) : seuils des 50 % et 33,33 %.

3.2.5 Perspectives d'avenir

3.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 31 octobre 2020, une deuxième période de confinement, allégé par rapport au premier, a démarré, pour une durée initiale d'un mois. À la date du Conseil d'administration, l'impact de ce deuxième confinement sur l'activité économique en général et sur celle du Groupe est relativement faible.

3.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, informations sur les tendances

Durant cet exercice atypique, le Groupe a bénéficié de la diversité de ses métiers, et des cycles économiques différents auxquels ils sont exposés, ce qui a permis de diversifier les risques, et de limiter l'impact de la crise économique extrêmement brutale survenue au printemps, bien sûr avec le concours des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Activités Services à l'Environnement

Si les espoirs de résorption de la crise sanitaire, notamment grâce à la vaccination, se concrétisent sur l'exercice qui vient de démarrer, et pour autant que la situation géopolitique demeure sous contrôle (Turquie, USA, etc.), le Groupe considère que ses perspectives pour l'exercice à venir sont favorables :

- demande raisonnablement soutenue des clients européens en ferrailles, et un peu plus forte en Turquie ;
- prix des métaux non ferreux en forte progression, signe d'une demande en hausse, ou de crainte de pénuries (par exemple appel du marché chinois à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les grenailles de cuivre) ;
- poursuite de l'intégration de Derichebourg España (ex-Lyrsa).

En outre, la situation actuelle, passagère, ne remet pas en cause les tendances à long terme du marché de l'acier, dans lequel l'acier issu de la filière électrique et les métaux non ferreux issus de la filière du recyclage sont appelés à occuper une place croissante :

- émissions de CO₂ fortement réduites par rapport à la production primaire, dans un rapport de 1 à 2,3 pour l'acier ;
- moindre consommation d'énergie à la tonne produite ;
- ressources disponibles localement et maintien d'emplois locaux.

Activité Multiservices

L'activité Multiservices fait face à des tendances contraires :

- ▣ revalorisation du métier de la propreté dans le contexte de la crise sanitaire d'un côté, et baisse des fréquences de passage dans des surfaces tertiaires dans lesquels tous les occupants ne sont pas revenus travailler en présentiel de l'autre ;
- ▣ croissance du chiffre d'affaires Propreté dans la péninsule ibérique
- ▣ baisse du travail temporaire dans certains secteurs (distribution spécialisée) mais forte progression dans d'autres (logistique) ;
- ▣ l'activité Aéronautique (services externalisés et travail temporaire) devrait demeurer au moins sur les 6 premiers mois de l'exercice sur un rythme comparable à celui connu au cours du second semestre de l'exercice 2020.

Si bien que l'amplitude de la variation du chiffre d'affaires de la division devrait être faible.

3.2.5.3 Prévisions pour estimation de résultats

Après les deux premiers mois d'activité, le Groupe anticipe un Ebitda courant publié pour l'exercice 2020/2021 en progression de 15 % à 20 % par rapport à l'Ebitda courant publié 2020, ce qui devrait se traduire par un résultat opérationnel courant en progression de 30 % à 45 %. Il escompte également que le montant des investissements corporels soit inférieur à 50 % de l'Ebitda courant publié. Cette prévision repose sur les hypothèses suivantes :

- ▣ absence d'aggravation de la situation sanitaire ;
- ▣ absence de crise géopolitique majeure ;
- ▣ absence d'entrave supplémentaire aux flux de commerce des matières premières issues du recyclage.

La prévision a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

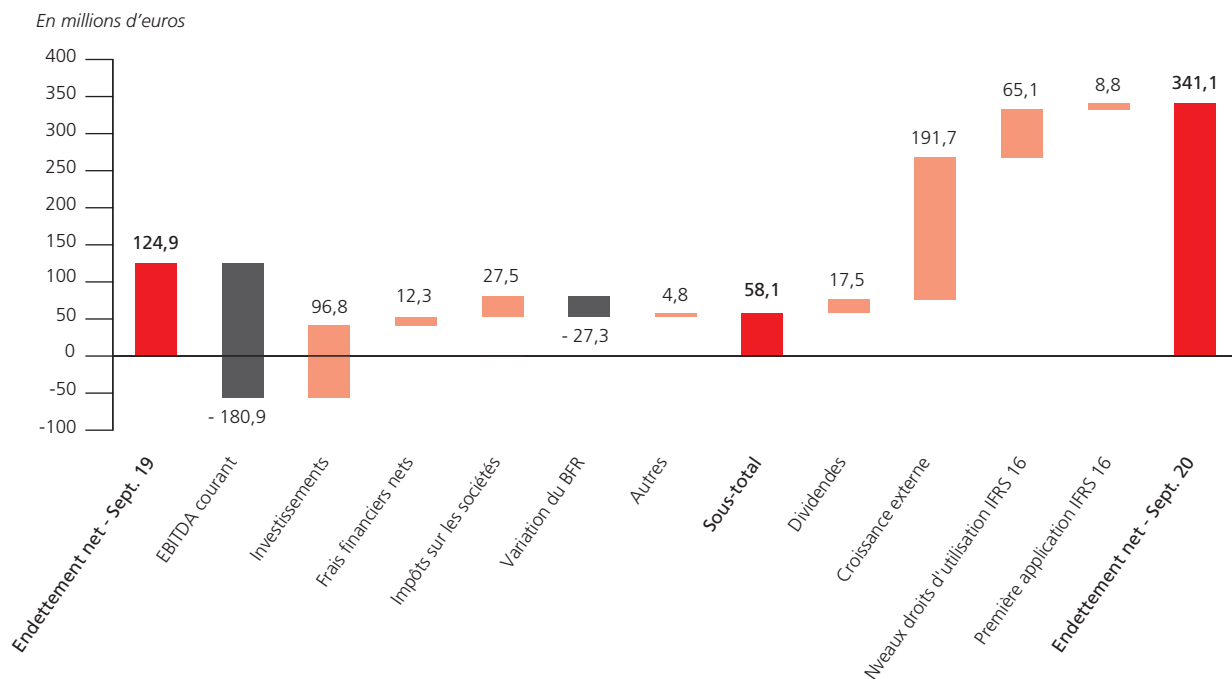
3.2.6 Financement et évolution de l'endettement

Le 19 mars 2020, le Groupe a signé un nouveau crédit syndiqué, destiné à financer les besoins généraux du groupe, dont le montant inclut le refinancement de l'acquisition du groupe Lyrsa.

Ce crédit a été mis à disposition de Derichebourg SA, l'emprunteur, le 31 mars 2020. Le solde du crédit syndiqué précédent a été remboursé à la même date (Prêt refinancement 31,8 M€ et RCF non tirée de 100 M€).

Le nouveau crédit syndiqué comprend un Prêt Refinancement de 240 M€ (tiré) et une ligne de Revolving Credit Facility de 100 M€ (non tirée à ce jour). La durée du prêt est de 5 ans, avec une faculté d'extension de deux fois un an, soumise à l'accord des prêteurs.

L'endettement financier du Groupe sur l'exercice évolue comme suit :



L'Ebitda courant réalisé par le Groupe au cours de l'exercice a déjà été détaillé dans les sections précédentes.

Concernant les investissements, il convient de noter qu'ils incluent un montant « non récurrent » de 14 M€ lié à l'acquisition de 2 ensembles immobiliers en région parisienne sur lesquels le Groupe exploite des broyeurs. Retraité de cette acquisition, et de l'impact de la norme IFRS 16 sur l'Ebitda, le taux de réinvestissement est de 54 %, ce qui est cohérent avec les pratiques historiques du Groupe (50 % à 60 %). Il convient de noter que depuis la crise liée à la Covid-19, le Groupe a réduit ses investissements.

Le principal investissement industriel réalisé sur l'exercice concerne la ligne de grenailage de câbles cuivre sur le site de Saint-Marcel (71), pour un montant de 9,5 M€. La production atteint un rythme de croisière depuis le mois de septembre 2020.

L'amélioration du besoin en fonds de roulement trouve principalement son origine dans la baisse des stocks de Derichebourg España depuis l'acquisition.

Le dividende a été versé le 11 février 2020, suite à la décision de l'assemblée générale du 31 janvier 2020.

La croissance externe inclut très majoritairement la valeur d'entreprise liée à l'acquisition du groupe Lyrsa et subsidiairement celle d'Immedia Services.

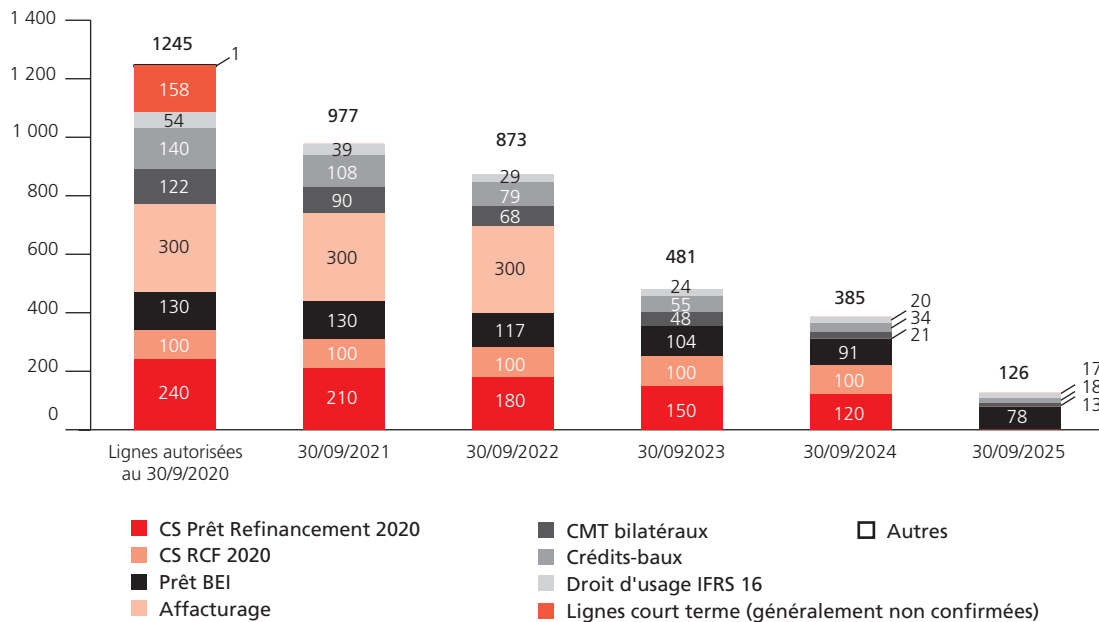
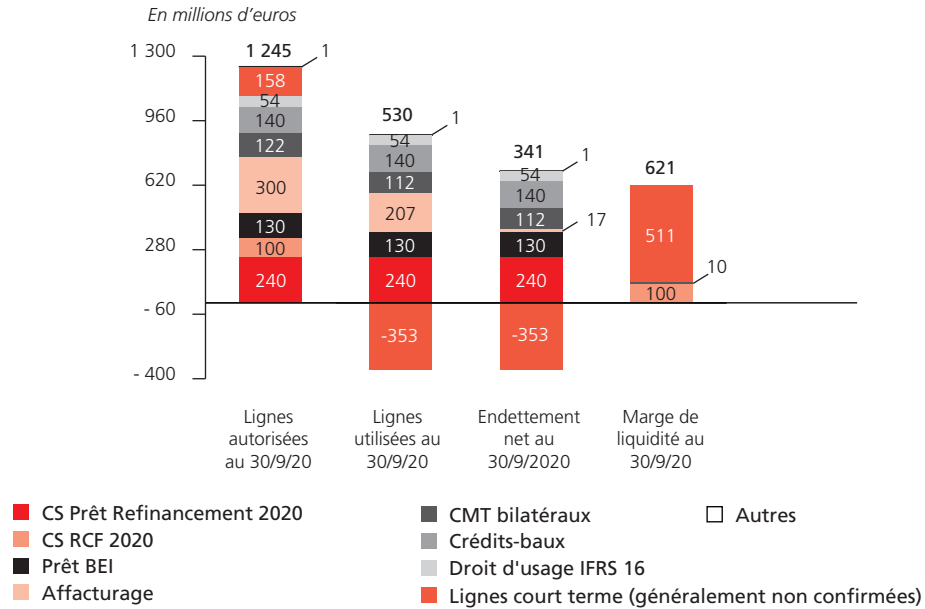
Les impacts liés à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 sont détaillés en paragraphe 3.1.3.

La structure financière du Groupe est saine.

Son ratio de levier (endettement financier net/Ebitda courant pro forma des acquisitions) est de 1,84 (engagement contractuel : inférieur ou égal à 3) et son ratio de gearing (endettement net/capitaux propres) est de 0,65.

Le Groupe dispose d'une large marge de manœuvre pour conduire ses projets d'investissement, et d'une très bonne liquidité financière.

Le détail des sources de financement du Groupe, leur utilisation, et leur maturité figurent dans les graphiques ci-dessous.



Le Groupe dispose d'une bonne assise de lignes à long terme, il a d'ores et déjà obtenu un accord de principe afin de prolonger d'un an supplémentaire son contrat d'affacturage qui était confirmé jusqu'au 31 décembre 2021.

Le ratio de levier pro forma des acquisitions réalisées sur l'exercice écoulé, et calculé sur 12 mois glissants, est égal à 1,84.

3.2.6.1 Flux de trésorerie

Au-delà des informations présentées ci-dessus, le tableau de flux de trésorerie figure en 4.1.3. La section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur les conditions des différentes lignes de financement du Groupe.

3.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.2.7 Investissements

3.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- la poursuite du maillage territorial ;
- un meilleur contrôle de la source (gisement matières) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil, ainsi que l'efficacité énergétique de cette flotte ;
- le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production et la standardisation des actifs ;
- le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales ;
- la maîtrise, quand cela est possible, des actifs fonciers des sites sur lesquels le Groupe opère ;
- l'intégration verticale par la mise en œuvre de lignes de tri spécifiques permettant de conserver de la valeur ajoutée à l'intérieur du Groupe par un tri plus poussé, et de réduire progressivement les volumes de stériles mis en décharge.

Au 30 septembre 2020, le Groupe respecte ses différents covenants financiers, et dispose de près de 621 M€ de lignes non tirées (hors lignes non tirées au titre de l'affacturage, et en incluant les lignes non confirmées, et la consommation de la trésorerie figurant au bilan).

3.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

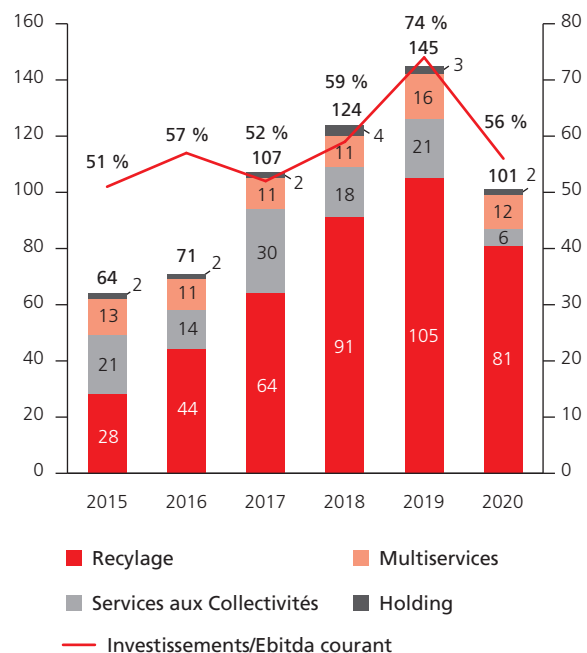
Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Activité Services aux Entreprises

- un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- l'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

Dans l'activité Services à l'Environnement, les investissements peuvent en général être étalés dans le temps, compte tenu de l'état général et du nombre d'outils dont dispose le Groupe. Aussi, le principal déterminant de l'enveloppe d'investissements est l'Ebitda disponible. Il convient également de tenir compte du délai de plusieurs mois entre l'engagement des commandes d'investissement et leur réalisation effective, à cause des délais de livraison des fournisseurs.

Le Groupe s'efforce, en règle générale, de maintenir son effort d'investissement dans une enveloppe représentant 45 à 60 % de son Ebitda courant.



3.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	2018
Investissements fonciers, infrastructures	25	13	21
Équipements de production	49	77	67
Matériels de manutention et de transport	12	36	20
Autres	0	0	0
Sous-total activité Environnement	87	126	108
Activité Propreté	7	10	6
Autres investissements Multiservices	5	6	5
Sous-total Multiservices	12	16	11
Sous-total Holding	2	3	4
Total investissements corporels et incorporels	101	145	123

Les investissements de l'exercice peuvent être détaillés comme suit :

- acquisition de foncier : 16 M€ ;
- gros entretien et réparation de broyeurs : 3 M€ ;
- acquisition de pelles et autres engins de manutention : 15 M€ ;
- acquisition de camions : 5 M€ ;
- acquisition et réparation de cisailles : 7 M€ ;
- lignes de DEEE : 4 M€ ;
- post-broyage, flottation, affinage : 4 M€
- constructions, aménagements et réaménagement de site : 6 M€ ;
- ligne de grenailage de cuivre : 6 M€

- bennes à ordures ménagères et équipements associés : 6 M€ ;
- autres : 15 M€.

Total Services à l'Environnement : 87 M€.

Dans l'activité Multiservices, il s'agit principalement d'outillages de chantier (monobrosses, autolaveuses) et de renouvellement de véhicules.

3.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissement s'élève à 22 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas été encore reçues.

3.3 Facteurs de risque

3.3.1 Le processus d'analyse et de suivi des risques

Une cartographie des risques généraux de l'entreprise a été élaborée au cours de l'exercice 2018. Elle a vocation à être actualisée à intervalles réguliers.

Le Conseil d'administration est tenu informé de l'évolution des principaux risques auxquels est confrontée l'entreprise.

Dans le cadre de son organisation opérationnelle, les dirigeants des entités opérationnelles sont responsables de l'identification et de

l'appréciation des risques liés aux activités qu'ils dirigent. Ils peuvent bénéficier pour cette appréciation des services supports du Groupe (direction financière, secrétariat général, service assurances, service technique, service juridique, service RSE).

Deux autres cartographies des risques ont par ailleurs été réalisées au cours de l'exercice : l'une en application des dispositions de la loi Sapin 2, l'autre portant sur les risques RSE.

Les risques sélectionnés sont les risques spécifiques et significatifs pour le groupe. L'évaluation de chacun des facteurs de risque est faite selon 2 critères : la probabilité d'occurrence et l'impact net pour le groupe.

3.3.2 Synthèse des principaux risques identifiés et du dispositif de maîtrise de ces risques

Risques	Dispositifs de maîtrise
Risque de pandémie	
L'apparition d'une pandémie en Europe est susceptible de réduire significativement les activités du Groupe et d'impacter sa rentabilité.	Ce risque exogène ne peut être maîtrisé. Quelques amortisseurs existent cependant : - la diversité des métiers dans lesquels le Groupe est présent, - le soutien des pouvoirs publics à l'économie, qui en cas de grave crise sanitaire peuvent prendre des mesures pour préserver la survie des acteurs économiques.
Risques géopolitiques et risques liés aux cycles économiques	
L'instauration de barrières douanières, de sanctions financières, ou d'interdictions réglementaires d'exporter, frappant certains États dans lequel le Groupe livre ses produits, entraînant une segmentation du commerce international, pourrait être de nature à peser sur les prix et/ou les volumes des matières recyclées traités par le Groupe.	
Les secteurs qui consomment les produits vendus par l'activité Recyclage du Groupe (sidérurgie, métallurgie) sont considérés comme cycliques. Un ralentissement de ces cycles est susceptible d'affecter la rentabilité de l'activité.	Ces risques exogènes ne peuvent être maîtrisés par le Groupe. Une politique de stocks et de frais fixes bas, de marge unitaire élevées, et de diversification de la clientèle est de nature à limiter, sans les annuler, les impacts de la survenance de telles situations.
Les secteurs sidérurgiques européen et turc dépendent de la force de la consommation intérieure d'acier en Chine. Lorsque cette consommation faiblit, la pression des exportations chinoises à bas coût augmente, et concurrence les aciéristes européens et turcs, ce qui diminue la demande en produits vendus par l'activité Recyclage du Groupe de la part de ses clients proches géographiquement.	
Le Groupe est exposé indirectement (Chine pour les métaux non ferreux, Turquie pour les ferrailles) à des pays situés hors d'Europe occidentale où le Groupe réalise l'essentiel de son activité. Une détérioration de la situation économique de ces pays peut affecter de manière indirecte (baisse des prix, ou modification des flux commerciaux) l'activité de l'ensemble du Groupe.	Ce risque ne peut être totalement maîtrisé. Une politique de diversification de la clientèle du Groupe est à même de contribuer à réduire ce risque.
Risque clients	
Le premier client de l'activité Services à l'Environnement représente 11 % du chiffre d'affaires de cette activité, et les cinq premiers 28 % environ. La défaillance financière, ou la diminution des relations commerciales avec un de ces clients serait de nature à affecter les résultats du Groupe.	Le Groupe a pour pratique systématique de chercher à assurer ses encours clients, d'insérer dans ses contrats des clauses de réserve de propriété, et pour le grand export d'obtenir l'essentiel du paiement avant déchargement des marchandises. De même une politique de diversification de la clientèle est de nature à réduire ce risque. Le cadre logistique (accès à des ports) nécessaire à cette diversification est posé.
Le premier client de l'activité Multiservices représente 14 % du chiffre d'affaires de cette division. Une diminution significative des prestations rendues pourrait affecter les résultats du Groupe.	Avec les principaux clients, des rencontres régulières à haut niveau se tiennent afin d'évaluer le niveau de satisfaction des clients et prestataires. Une politique de diversification de la clientèle a été initiée. Elle est de nature, à terme, à réduire ce risque.
Risques liés au déroulement des opérations	
Indisponibilité prolongée d'un outil industriel non redondant : certains outils de tri ou d'affinage n'existent que sur un seul site du Groupe. Leur indisponibilité prolongée serait de nature à affecter significativement les activités du Groupe.	Le Groupe mène une politique d'entretien régulier de ses installations. Les produits intermédiaires pourraient être vendus en l'état, à des conditions moins avantageuses. Le Groupe a entrepris de doubler certains outils : une deuxième affinerie (techniquement différente) est entrée en service, une réflexion est en cours pour le tri par flottation.
Accident majeur sur un centre de recyclage (explosion, incendie, accident corporel...) ou survenance d'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondation...) interrompant les opérations.	Le Groupe déploie une politique de sécurité au travail (cf. 1.4.1) de manière à protéger ses collaborateurs. Aucun des sites du Groupe ne traite plus de 10 % des volumes. En outre, les tonnages pourraient être détournés vers des sites peu éloignés géographiquement. Enfin, le Groupe dispose de programmes d'assurance destinés à assurer les conséquences financières assurables en cas de survenance de tels sinistres, dans un contexte où l'évolution du marché assurantiel amène le Groupe à conserver une part de risque supérieure

Risques

La filiale Derichebourg Aeronautics Services intervient dans l'assemblage ou l'inspection qualité d'un grand nombre d'avions. En cas d'accident aérien impliquant un avion sur lequel Derichebourg Atis Aéronautique est intervenu, sa responsabilité pourrait être recherchée.

Survenance d'une grève de grande ampleur dans certaines activités de services.

Dispositifs de maîtrise

L'industrie aéronautique repose sur plusieurs contrôles successifs des opérations. La filiale Derichebourg Aeronautics Services dispose d'une politique qualité dont l'application est vérifiée par son client. Par ailleurs, une police d'assurance spécifique a été mise en place.

Le nombre de jours de grève (cf. 1.4.3) est faible historiquement. Le Groupe s'efforce de maintenir une ambiance de travail professionnelle, de qualité, avec une proximité de management.

Risques réglementaires

Le Groupe exporte une part significative des tonnages de ferrailles ou métaux non ferreux qu'il traite. La majorité des volumes exportés ne nécessite pas de formalités complexes. Certaines exportations doivent faire l'objet de formalités particulières (notifications). Dans le cadre d'un contexte réglementaire en évolution, l'exportation de marchandises non conformes aux prescriptions pourrait survenir, pouvant entraîner un retour de la marchandise et/ou l'application d'amendes.

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) collectée lors de la mise en décharge de résidus de broyage va augmenter significativement, et les possibilités de mise en décharge vont se réduire. La survenance de ces situations pourrait affecter les résultats du Groupe.

L'application de la directive IED (Émissions industrielles) pourrait nécessiter la réalisation d'investissements, principalement destinés à réduire les émissions dans l'air des broyeurs, sonores, et les émissions dans l'eau.

Conséquences financières d'un non-respect involontaire de la réglementation sociale : le Groupe emploie plus de 30 000 collaborateurs dans des activités de services intensives en main-d'œuvre. La complexité de la gestion sociale (calcul des heures, allègements de charges...) pourrait donner lieu à des redressements de cotisations significatifs malgré une absence d'intention de contourner la réglementation.

Le Groupe porte le titre de dernier exploitant sur tous les sites qu'il exploite, il est tenu à une remise en état des différents sites en cas d'arrêt d'activité, selon un objectif à déterminer avec les mairies et les préfetures. Le Groupe s'efforce de limiter les éventuelles conséquences sur les milieux de son activité, notamment grâce à la présence de dalles bétons, mais il ne connaît pas l'historique de tous les sites qu'il exploite. En cas d'arrêt d'activité, des sommes significatives pourraient être décaissées pour remettre en état et dépolluer certains sites.

Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte représentant une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible, sur la base d'études préalables faisant apparaître un coût faible de dépollution. Sur la base de sondages plus approfondis, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.

Les documents accompagnant les marchandises exportées font l'objet d'un soin particulier, ils sont préparés par des personnes spécialisées dans ces sujets.

Le Groupe travaille à améliorer le tri des fractions aujourd'hui non valorisables (résidus de broyage légers, refus d'induction) dans le cadre d'un des objectifs qu'il s'est fixés en matière de RSE (cf. 1.6.1.2). Le succès de ces actions nécessite l'identification de filières commerciales capables d'utiliser les différents sous-produits. Le Groupe cherche à obtenir un accès prioritaire aux centres d'enfouissement car les résidus de broyage sont des déchets ultimes, alors que ces centres acceptent des produits moins bien triés. Sur les aspects financiers, le Groupe escompte répercuter sur ses prix d'achat l'augmentation de la TGAP. À plus long terme, l'éco-conception est de nature à permettre un meilleur recyclage des produits arrivés en fin de vie.

Cette réglementation concernera tous les acteurs de la profession en Europe. Le calendrier d'application de ces mesures est pluri-annuel. Le Groupe a mobilisé les lignes de financement pour réaliser ces investissements, dont l'enveloppe est en cours d'estimation.

Devant la complexité croissante, le Groupe regroupe les fonctions paie dans des centres de service partagés pour mutualiser les expertises.

Sur l'immense majorité des sites sur lesquels il est présent, le Groupe a une intention de poursuite de l'activité. Sur les quelques sites sur lesquels il prévoit d'arrêter son activité, le Groupe constate des provisions quand il dispose de plans de gestion établis en cohérence avec le devenir futur du site. Au 30 septembre 2020, le montant des provisions pour remise en état et dépollution s'élève à 6,6 M€.

Le Groupe n'est pas en mesure de déterminer avec une certitude suffisante s'il maintiendra effectivement une activité sur ce site, et le cas échéant, quel sera le montant de la charge de dépollution qui lui incombera.

Risques	Dispositifs de maîtrise
Risques informatiques	
Un sinistre informatique de grande ampleur (panne hardware, cybercriminalité...) pourrait affecter les activités du Groupe.	Le Groupe dispose d'une organisation informatique fiable fondée sur la duplication des salles machines, des plans de bascule testés, et la sauvegarde régulière des données. Au cours de l'exercice à venir, le Groupe mènera des plans de reprise d'activité. Le Groupe considère que la majorité de ses activités opérationnelles peuvent se poursuivre plusieurs heures en absence des capacités informatiques du Groupe.
Risques juridiques et risques liés au développement	
Dans les activités de services, le Groupe peut être sollicité pour proposer des services complémentaires à ceux qu'il propose déjà, qui peuvent présenter un risque de chiffrage et d'exécution.	Le Groupe s'efforce de disposer de la taille critique dans chacun de ses métiers afin de disposer d'une expérience suffisante pour en maîtriser tous les enjeux.
Risque de désaccord avec un partenaire dans une société commune pouvant se traduire par une situation de blocage, ou par des engagements donnés par le Groupe excédant sa quote-part dans la Société.	Il existe très peu de situations de ce type, car le Groupe contrôle la grande majorité de ses filiales à 100 %. Ces situations font l'objet d'une évaluation régulière des éventuels risques encourus.
Litiges significatifs en cours.	Cf. section 4.27 de l'annexe aux comptes consolidés.
Risques liés aux conséquences d'un comportement inapproprié	
Risque de fraude (faux président, faux factor, ou autre).	Actions de sensibilisation des différents acteurs (comptables, signataires de virement) à ce risque, limitation du nombre de personnes habilitées à intervenir sur les flux de paiement.
Risque réputationnel et risque d'interdiction à soumissionner pendant une période à des appels d'offres publics suite à une irrégularité dans les processus d'appel d'offres.	Mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin 2 comportant notamment des actions de formation des salariés concernés par ces sujets.
Risque de liquidité	
Cf. note 4.11.3 de l'annexe aux comptes consolidés et cf. 3.2.6.	
Risque d'image	
À cause de son nombre d'employés, ou de la visibilité de ses activités, le Groupe peut se retrouver involontairement présent sur les réseaux sociaux ou d'autres médias, dans le cadre d'opérations initiées par des personnes, internes ou externes, qui ne partagent pas les décisions prises.	Ces événements peuvent être de forte intensité, mais généralement de durée assez brève. La présence d'un actionnaire de long terme permet de traverser ces périodes plus sereinement.

3.3.3 Le dispositif de contrôle interne

3.3.3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques et économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

3.3.3.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

La fonction contrôle interne du Groupe Derichebourg

La fonction contrôle interne est rattachée au secrétariat général.

Le contrôle interne pilote le dispositif de maîtrise des risques mis en place par le Groupe.

Ses objectifs sont :

- la protection des actifs ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la mise en place des instructions et des orientations fixées par l'instance dirigeante ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le fonctionnement correct des processus internes.

Il permet de :

- maîtriser au mieux les activités du Groupe ;

- rendre les opérations plus efficaces ;
- optimiser les ressources ;
- identifier les risques pouvant empêcher la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels ;
- mettre en place les contrôles et les actions de suivi.

Le contrôle interne du Groupe est une fonction structurante. Il assure notamment la description des processus, la formalisation de procédures et le suivi des actions correctrices.

Il harmonise les pratiques opérationnelles et managériales des filiales.

Il contribue à l'amélioration de la performance en étroite collaboration avec les opérationnels.

Enfin, il est en prise avec les enjeux de l'organisation pour anticiper les besoins des métiers au regard des risques.

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différents.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe et le directeur général délégué, et sous le contrôle de ces derniers.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau informatique commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Depuis le 14 février 2020 un comité d'investissement a été institué. Il regroupe la direction générale, les Présidents des deux divisions opérationnelles, la direction financière du Groupe ainsi que le secrétariat général. Il a vocation à statuer préalablement sur tout projet d'investissement/restructuration quel que soit son montant et sa forme (cession/acquisition/constitution de société/achat/cession de fonds de commerce, JV, cession immobilière, tous contrats atypiques par leur montant ou leur typologie ou leur durée. Ce comité statue sur toutes

demandes d'investissement/de restructuration au regard des critères objectifs d'évaluation suivants :

- objectif stratégique ;
- montage juridique ;
- montant de l'investissement envisagé ;
- rentabilité du projet (business plan) ;
- besoin en fonds de roulement.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politiques et de procédures définies au niveau du siège, des deux divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité a posteriori afin de corroborer le bon fonctionnement des contrôles conçus : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

3.3.3.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de sociétés filiales, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement. Cette

organisation centralisée permet une application uniforme des grandes orientations et objectifs du Groupe.

Le comité stratégique

A raison d'une séance par mois, le comité stratégique composé des mêmes membres que le comité d'investissement, se réunit selon un ordre du jour déterminé par le directeur général délégué. Les décisions et orientations stratégiques du Groupe y sont arrêtées.

Les comités de direction

Chaque division dispose de son propre comité de direction :

- un comité pour l'activité Environnement, présidé par le directeur général délégué et composé de Présidents de filiales européennes de l'activité Services à l'Environnement, de la directrice des ressources humaines, du directeur financier, du secrétaire général et d'autres intervenants en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit environ une fois par mois ;
- un comité pour l'activité Multiservices, présidé par le Président de l'activité Multiservices et composé des responsables d'activités et des responsables des fonctions support. D'autres intervenants peuvent également être conviés en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Ces comités ont pour mission d'analyser les résultats commerciaux et financiers de chacune des divisions du Groupe, d'examiner l'évolution des marchés, de mettre en place les orientations du Groupe et de fixer les objectifs opérationnels et financiers.

Par ailleurs, des réunions d'activités mensuelles sont organisées pour chacune des divisions afin d'examiner les résultats du mois.

La direction financière

- Assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements).
- Gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting.
- Analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques.
- Analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles.
- Participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats.
- Assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

Le secrétariat général

Il chapeaute le service juridique, les assurances du Groupe, le contrôle interne et la compliance. À ce titre et par délégation, le service juridique :

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;

- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des avocats et des conseils juridiques du Groupe.

Les assurances, le contrôle interne et la compliance sont sous responsabilité directe du secrétariat général

3.3.3.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés en normes IFRS.
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes.
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité.
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe.
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données) sécurise et homogénéise le traitement de l'information.
- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

3.3.4 Assurances

Particulièrement soucieux de la prévention des risques, le Groupe consacre des ressources et un budget importants à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes de prévention, de protection, de sécurité, santé et environnement.

Néanmoins cette gestion des risques passe par la souscription de polices d'assurance auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Piloté depuis la maison mère, il revient au service Assurance du Groupe d'identifier les risques, pour chaque secteur d'activité, de définir le juste équilibre entre les besoins d'assurance et les garanties à souscrire ainsi que les niveaux de franchise et de plafond acceptables pour rester compétitif.

C'est la raison pour laquelle il est fait le choix, dans un souci d'économie d'échelle, de négocier des polices au niveau central. En conséquence, l'ensemble des entités du Groupe est couvert par des polices d'assurance dites « Master » desquelles se déclinent des polices locales en conformité avec les réglementations et les risques locaux identifiés. De même, le service Assurance s'appuie sur des courtiers « Master » qui relaient vers des courtiers locaux présents dans les pays d'implantation du Groupe.

Le Groupe garantit ainsi une harmonisation et une sécurisation optimale de ses polices d'assurances qu'il révisé dès que nécessaire, sur la base de remontées d'information émanant des filiales et du suivi des sinistres, et a minima, annuellement.

Le groupe Derichebourg, confiant sur la maîtrise de son risque au regard des investissements menés depuis 2 ans en termes de prévention et de protection sur son activité cœur de métier le recyclage, a initié une réflexion pour la mise en place d'une part plus importante d'auto-assurance.

Cette auto-assurance pourra revêtir une forme alternative à l'assurance classique dans un contexte assurantiel qui s'est fortement durci notamment dans le secteur du Recyclage et de la gestion des déchets avec des franchises toujours plus hautes, des couvertures plus basses et des primes croissantes.

Principaux programmes d'assurance

La politique assurantielle du Groupe s'appuie sur plus de 10 programmes dont les principaux sont les suivants :

- ▣ Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- ▣ Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- ▣ Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- ▣ Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ; il convient de noter que sur cette police particulièrement, les capacités assurantielles du marché s'assèchent pour les activités dans lesquelles le Groupe est présent, et qu'il est conduit à conserver une part de risque plus importante qu'auparavant ;
- ▣ Assurances Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- ▣ Assurances Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- ▣ Assurance Affrèteur ;
- ▣ Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- ▣ Assurances Mandataires Sociaux ;
- ▣ Assurance Workers Compensation, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relèvent d'un système spécifique aux États-Unis.

Le montant des polices du Groupe au 30 septembre 2020 représente 10 M€.

3.4 Actionnariat et franchissements de seuils

3.4.1 Actionnariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2020, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	65 745 648	41,25	131 491 296	57,80
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 787 215	1,12	1 787 215	0,79
Autodétention	0	0	0	0
Public	91 798 732	57,59	94 139 879	41,38
Total	159 397 489	100,00	227 484 284	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2019 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	65 745 648	41,25	131 491 296	57,79
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 686 029	1,06	1 686 029	0,74
Autodétention	0	0	0	0
Public	91 899 918	57,65	94 290 107	41,44
Total	159 397 489	100,00	227 533 326	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2018 était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	65 745 648	40,12	131 491 296	56,67
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 568 021	0,96	1 538 021	0,68
Autodétention	0	0	0	0
Public	96 499 217	58,88	98 888 139	42,62
Total	163 878 780	100,00	232 013 350	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

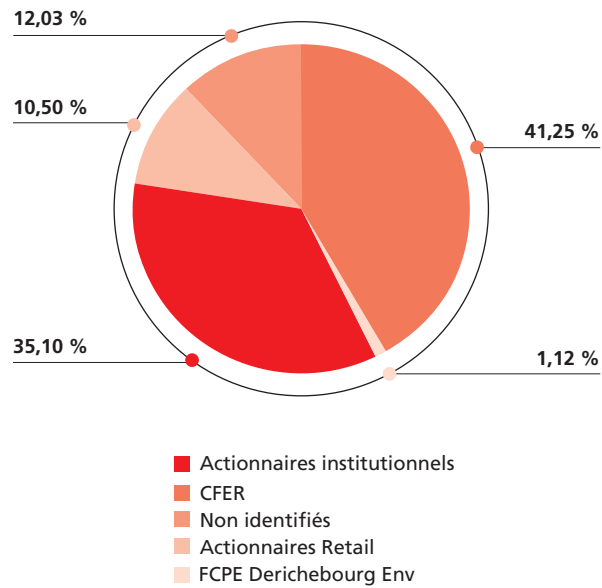
3.4.2 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice Derichebourg a connu les franchissements de seuils suivants :

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
14-07-20	Amundi	À la hausse du seuil de 2% du capital avec 1,4 % des droits de vote

3.4.3 Répartition du capital par typologie d'actionnaires

Le graphique ci-dessous détaille la répartition du capital par typologie d'actionnaires. Les actionnaires non identifiés sont liés au seuil individuel retenu lors de l'identification des actionnaires.



3.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	30-09-16	30-09-17	30-09-18	30-09-19	30-09-20
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 020 508	40 969 695	40 969 695	39 849 372	39 849 372
Nombre d'actions ordinaires existantes	168 082 030	163 878 780	163 878 780	159 397 489	159 397 489
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 236 195	3 241 419	3 244 195	3 243 807	2 322 639
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	1 065 415	39 352 849	42 268 502	39 529 594	41 030 778
Impôts sur les bénéfices	(10 064 953)	(11 857 430)	(17 347 138)	522 936	2 187 417
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 619 845)	73 475 580	68 486 462	28 566 966	41 455 081
Résultat distribué	3 361 641	22 943 029	22 943 029	17 533 724	0
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,07	0,31	0,36	0,24	0,24
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	0,45	0,42	0,18	0,26
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,02	0,14	0,14	0,11	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	322 692	391 589	419 161	398 241	423 996
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	163 840	198 585	216 271	207 627	199 280

(1) Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021.

3.6 Organigrammes du Groupe

3.6.1 Organisation du Groupe et place de l'Émetteur

Derichebourg est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faitières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres de DBG Holding GmbH, qui détient l'activité Recyclage en Allemagne ;
- et des titres de Derichebourg Immobilier, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg, via le crédit syndiqué mis en place le 19 mars 2020, d'un montant résiduel de 340 M€ (cf. note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

Derichebourg a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

3.6.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en trois parties :

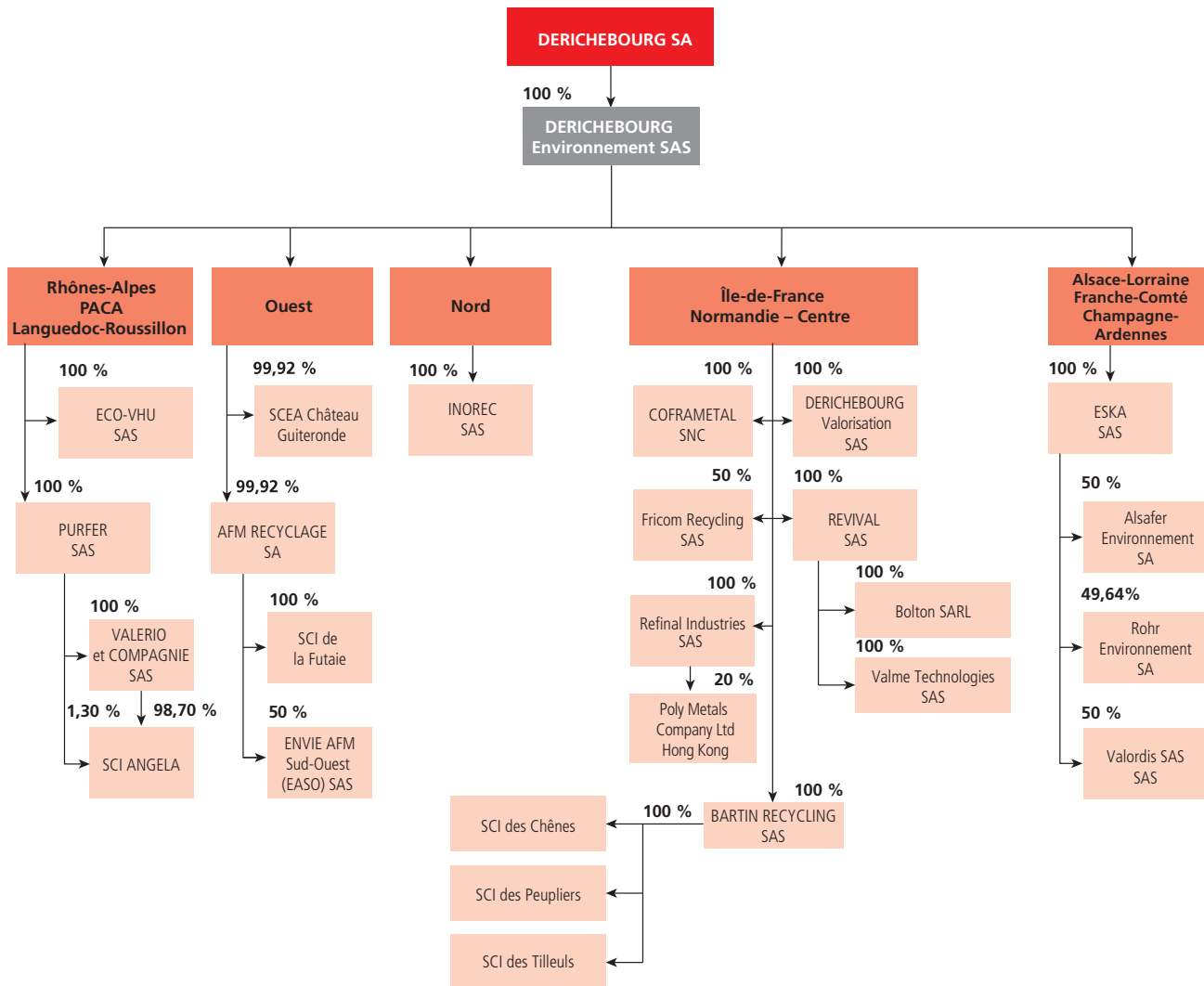
- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.6.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.6.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.6.2.3).

3.6.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

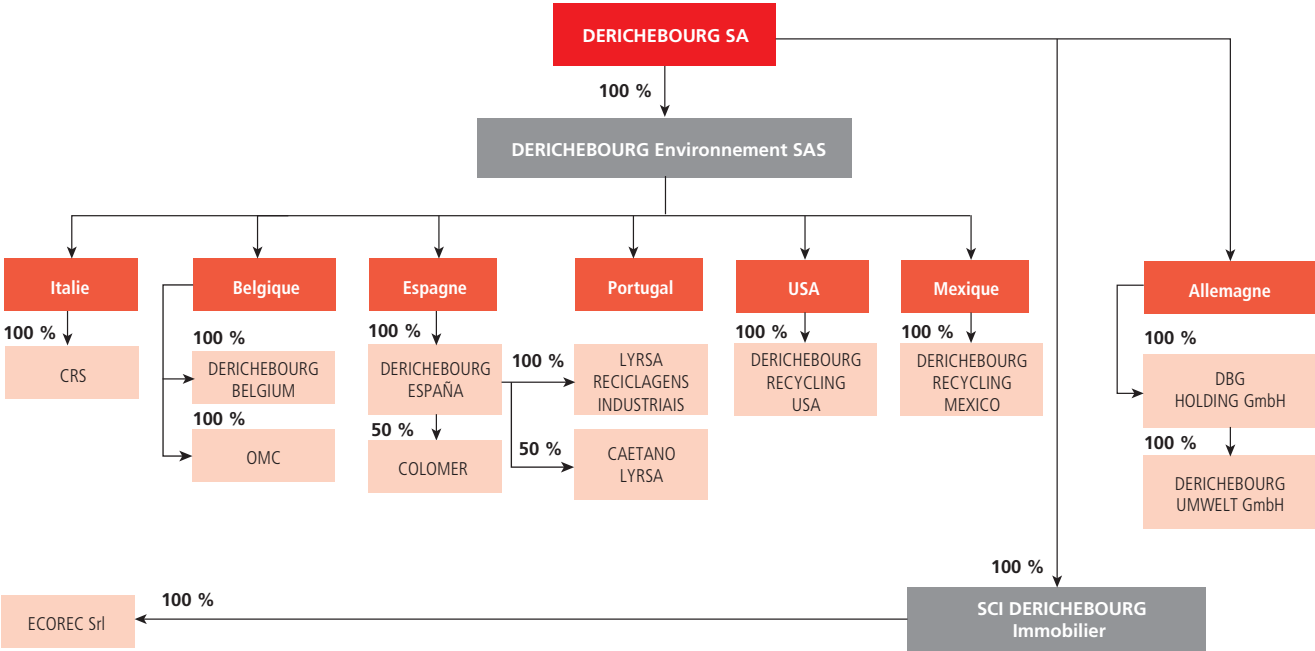


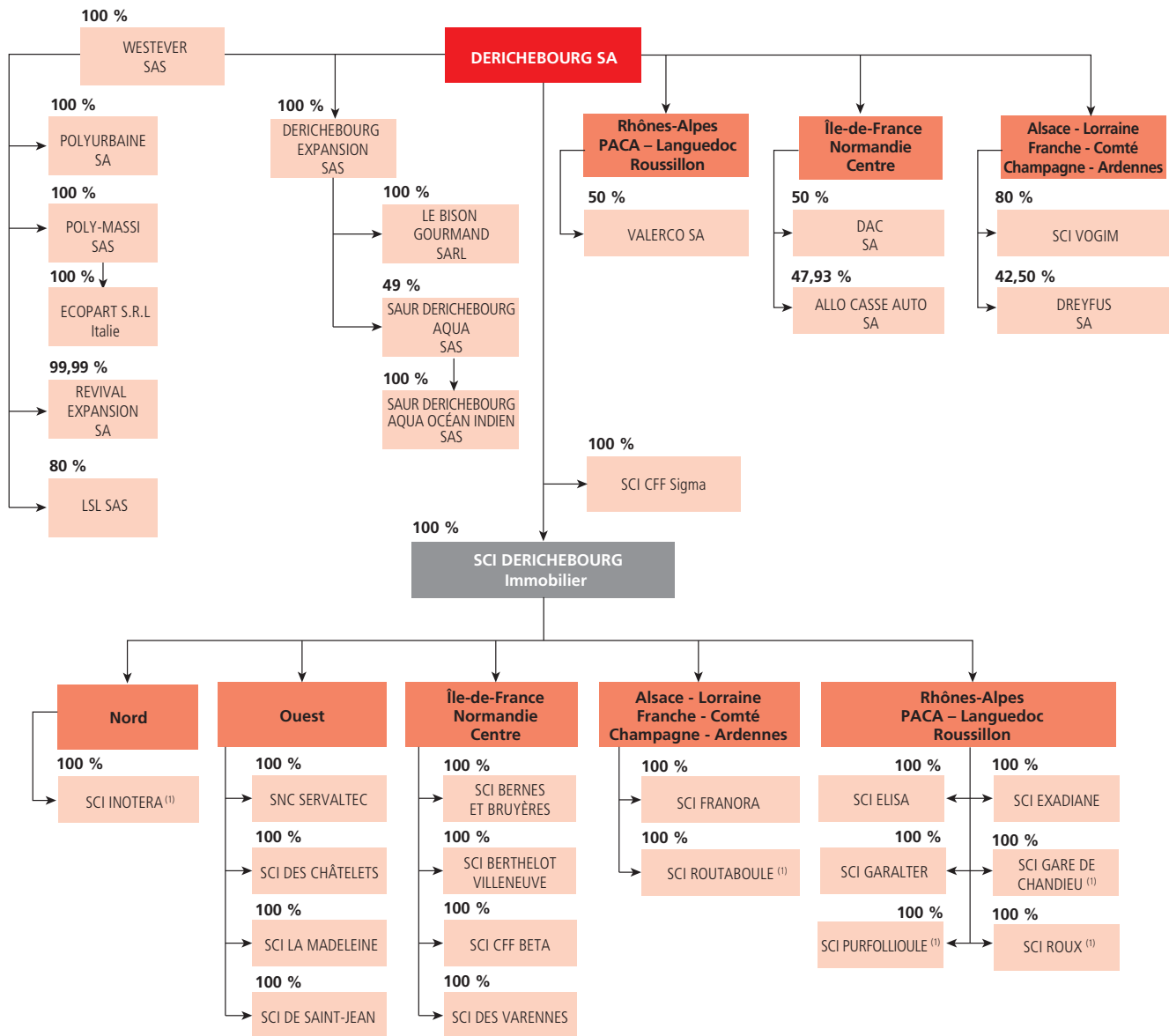
Le graphique ci-dessus est présenté en % d'intérêts. CFER détient 57,80 % des droits de vote.

3.6.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement



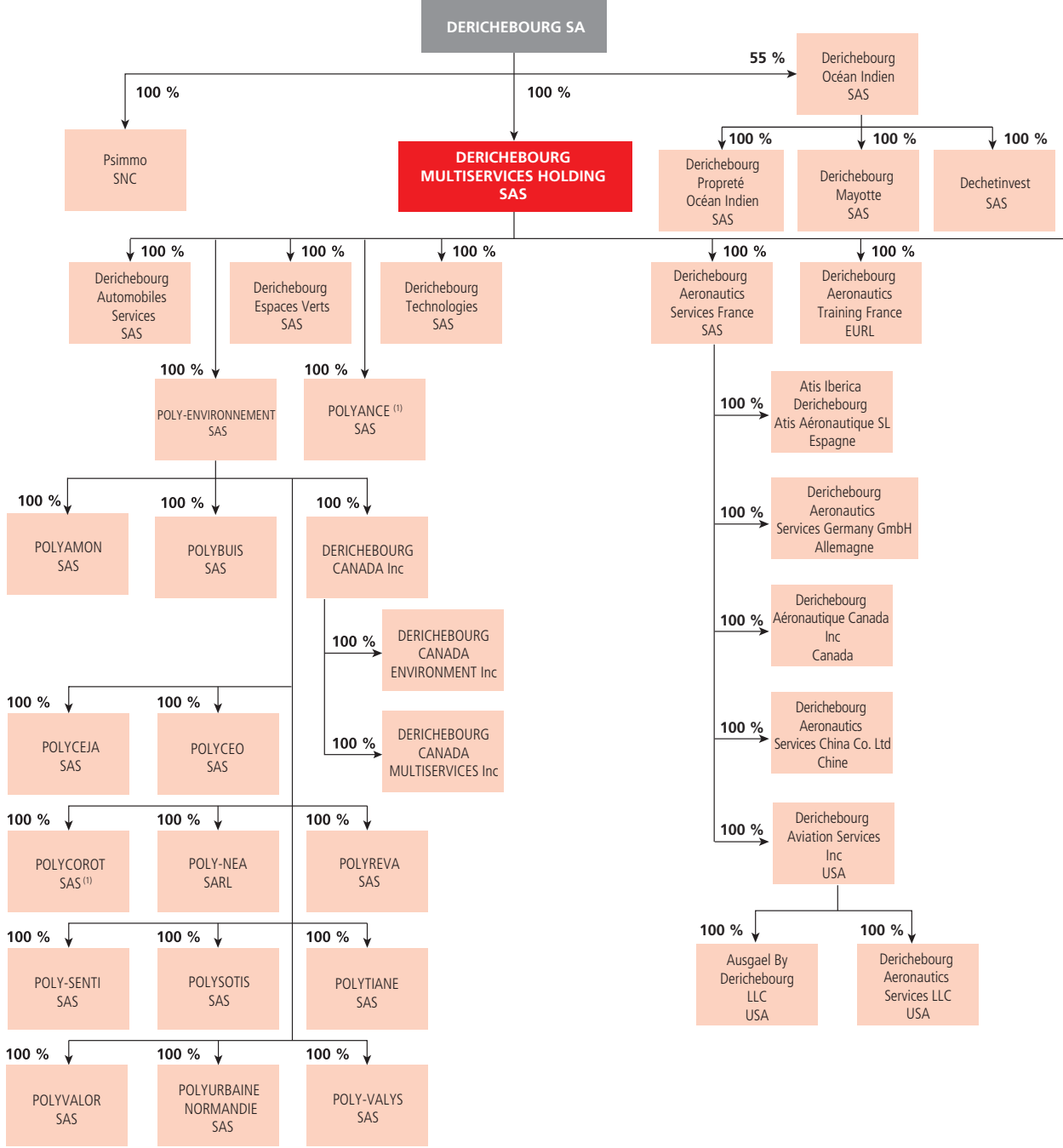
La filiale Dohmen en cours de liquidation ne figure pas sur l'organigramme.



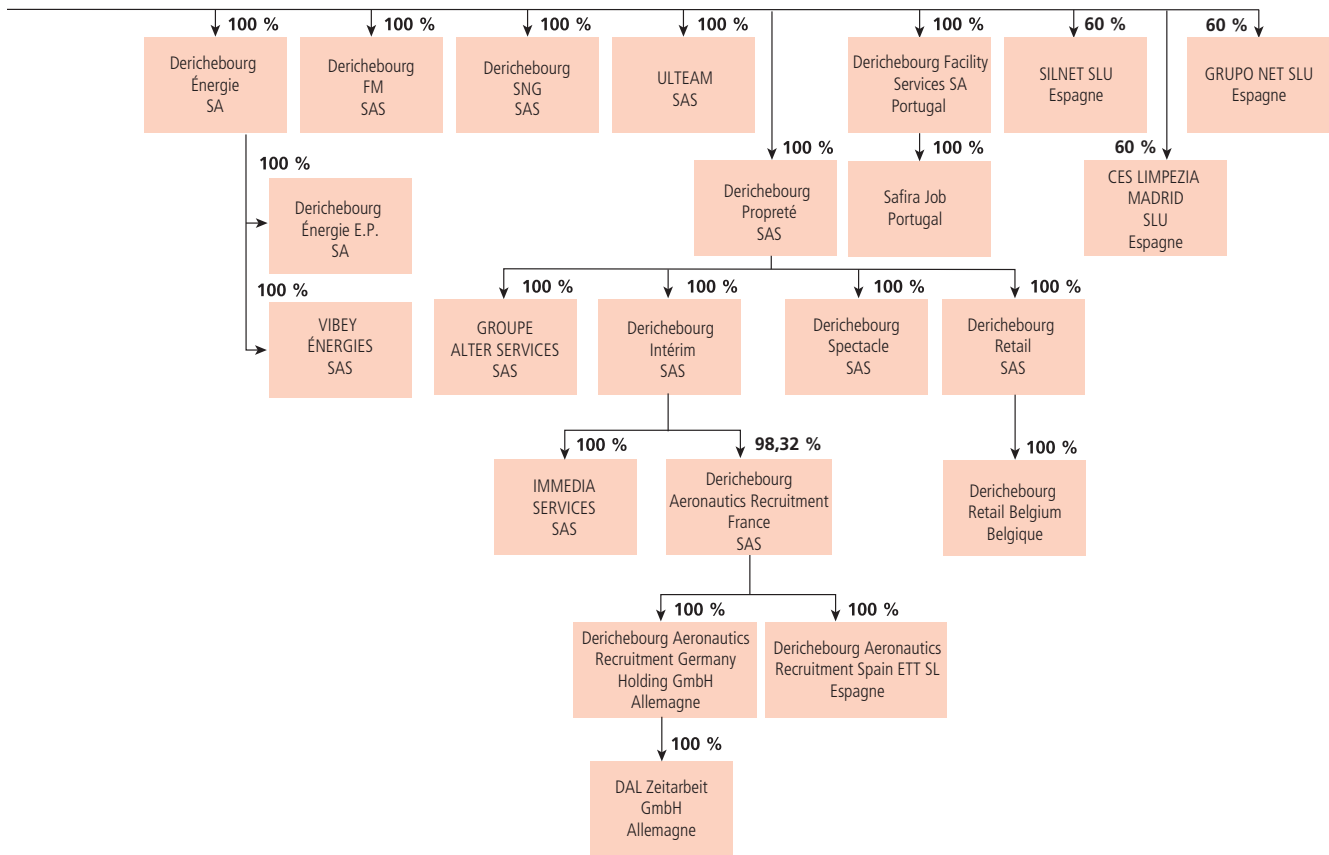


(1) Sociétés faisant l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'associé unique à effet du 1^{er} Octobre 2020.

3.6.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises



(1) Sociétés faisant l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'associé unique à effet du 1^{er} Octobre 2020.



3.7 Déclaration de performance extra-financière

Le rapport reprenant l'information extra-financière est développé au chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

3.8 Ordre du jour et projet de résolutions à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021

Ordre du jour

À titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020.
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général.
- Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

À titre extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créance, par une offre visée à l'article L. 411-2 I du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- Modification de l'article 17 des statuts afin de prévoir la consultation écrite des administrateurs.
- Références textuelles applicables en cas de changement de codification.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 41 455 080,60 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution**Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 21,3 M€ (revenant aux actionnaires de la Société) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution**Affectation des résultats**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice

net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2020 d'un montant de 41 455 080,60 € comme suit :

Origine

• Résultat de l'exercice	41 455 080,60 €
• Report à nouveau créditeur	295 097 172,47 €
• Bénéfice distribuable	336 552 253,07 €

Affectation

• Report à nouveau	336 552 253,07 €
• Total	336 552 253,07 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global ⁽¹⁾	Dividende par action
2016/2017	22 943 029,20 €	0,14 €
2017/2018	22 943 029,20 €	0,14 €
2018/2019	17 533 723,79 €	0,11 €

(1) Dont dividendes sur actions propres.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution**Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'exercices antérieurs visés dans ce rapport et constate l'absence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cinquième résolution**Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019/2020.

Sixième résolution**Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100-II du Code de commerce, les informations visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019/2020.

Septième résolution**Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019/2020.

Huitième résolution

Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019/2020.

Neuvième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires ;

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :
 - l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
 - l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- la réduction de capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la 10^e résolution soumise à la présente assemblée,
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ;
3. décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 20 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 20 € s'élèverait à 318 794 960 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2020 ;
 4. décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
 5. décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 dans sa 9^e résolution.

À titre extraordinaire

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la 9^e résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 dans sa 10^e résolution.

Onzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;

3. décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 500 M€, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission ;

4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. donstate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

6. donstate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;

8. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

9. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

10. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Douzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 M€, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la 11^e résolution de la présente assemblée ;

3. décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 500 M€ ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la 11^e résolution de la présente assemblée ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger ;

5. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne 3/4 au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

6. prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;

8. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;

9. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

10. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

11. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attributions gratuites d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant ces deux procédés ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 M€, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte du plafond nominal global de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles de résulter des 11^e et 12^e résolutions soumises à la présente assemblée générale ;
3. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre en euros, ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - de prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires

ainsi qu'aux stipulations contractuelles, et-de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, pour y surseoir, conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 I du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par une offre visée au I de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires, -et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 M€, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital social de la Société par an.

À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, et aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputera sur le montant du plafond de 50 M€ de l'augmentation de capital fixé aux 11^e et 12^e résolutions.

Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 500 M€ ou sa contre-valeur en cas d'émission d'autres monnaies ou unités de compte.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de 500 M€ des émissions des titres de créance prévu aux 11^e et 12^e résolutions ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances faisant l'objet de la présente résolution ;

4. décide qu'en application des dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra décider que le prix d'émission des actions assimilables pouvant être émises en vertu de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;

5. Décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6. décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

8. en cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

9. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Quinzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société ;

2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ;

3. décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit ;

4. fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

5. limite le montant nominal maximum des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le Conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu des délégations visées aux 12° et 14° résolutions ci-dessus ;

6. décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription ;

7. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Seizième résolution

Modification de l'article 17 des statuts afin de permettre la prise de certaines décisions par voie de consultation écrite des administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de permettre la prise de certaines décisions par voie de consultation écrite des membres du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 et de modifier l'article 17 des statuts en insérant après le 2^e alinéa de l'article 17 des statuts un nouveau paragraphe, rédigé comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« *Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.* »

Dix-septième résolution

Références textuelles applicables en cas de changement de codification

L'assemblée générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et que certaines références seront modifiées à compter du 1^{er} janvier 2021 en application des dispositions de l'Ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du Code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché ou sur un système multilatéral de négociation. En conséquence, l'assemblée générale prend acte que les références textuelles correspondant à la nouvelle codification se substitueront à celles visées dans les résolutions de la présente assemblée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dix-huitième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

04

ÉTATS FINANCIERS

4.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020 en normes IFRS	132
4.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020	132
4.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020	134
4.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020	136
4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020	137
4.1.5 Annexe aux comptes consolidés	138
4.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	183
4.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2020	186
4.2.1 Bilan	186
4.2.2 Compte de résultat	188
4.2.3 Annexe des comptes sociaux	190
4.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	209
4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	212

4.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020 en normes IFRS

4.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020

Actif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-20	30-09-19
Écarts d'acquisition	4.1	261,1	227,7
Immobilisations incorporelles	4.1	7,5	8,0
Immobilisations corporelles	4.2	497,7	539,2
Droits d'utilisation	4.2	190,2	
Actifs financiers	4.3	10,0	8,8
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	4.4	12,6	18,5
Impôts différés	4.23	31,1	26,5
Autres actifs	4.5	0,0	0,0
Total actifs non courants		1 010,1	828,5
Stocks et encours	4.6	105,3	67,8
Créances clients	4.7	309,9	284,1
Créances d'impôt	4.7	4,1	3,8
Autres actifs	4.7	68,3	62,5
Actifs financiers	4.7	15,4	20,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	361,9	284,6
Instruments financiers	4.12	0,0	0,0
Total actifs courants		865,0	723,0
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	4.24	0,0	5,8
Total actif		1 875,1	1 557,4

Passif (en millions d'euros)	Note annexe	30-09-20	30-09-19
Capital social	4.9	39,9	39,9
Primes liées au capital		0,8	0,8
Réserves		459,6	427,0
Résultat de l'exercice		21,3	55,6
Capitaux propres Groupe		521,6	523,1
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	2,6	2,9
Total capitaux propres		524,2	526,0
Emprunts et dettes financières	4.11	572,2	324,8
Provision retraite et avantages similaires	4.13	50,8	49,6
Autres provisions	4.13	33,4	23,7
Impôts différés	4.23	23,2	17,1
Autres passifs	4.16	3,2	3,2
Total passifs non courants		682,6	418,4
Emprunts et dettes financières	4.11	130,9	84,8
Provisions	4.14	4,6	2,6
Fournisseurs	4.15	254,5	257,1
Dettes d'impôts	4.15	4,7	7,7
Autres passifs	4.15	271,2	252,7
Instruments financiers	4.12	2,3	2,7
Total passifs courants		668,2	607,6
Total passifs liés à un Groupe d'actifs destinés à être cédés	4.24	0,0	5,4
Total passif		1 875,1	1 557,4

4.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020

<i>En millions d'euros</i>	Note annexe	2020	2019
Chiffre d'affaires	4.17	2 464,1	2 705,0
Autres produits de l'activité		1,5	3,2
Achats consommés		(1 085,7)	(1 210,7)
Charges externes		(328,7)	(398,3)
Charges de personnel	4.29	(812,9)	(856,0)
Impôts et taxes		(50,0)	(51,1)
Dotation aux amortissements		(118,9)	(88,5)
Dotation aux provisions	4.18	(11,0)	(6,5)
Variation des stocks d'encours et produits finis		1,1	(2,0)
Autres charges d'exploitation	4.19	(12,5)	(17,6)
Autres produits d'exploitation	4.19	15,4	25,7
Résultat opérationnel courant		62,4	103,1
Autres charges opérationnelles	4.20	(10,9)	(5,0)
Autres produits opérationnels	4.20	3,7	0,1
Résultat sur cessions de participations consolidées	4.21	1,0	(0,8)
Résultat opérationnel		56,2	97,5
Frais financiers nets	4.22	(12,3)	(9,7)
Gains et pertes de change et autres	4.22	(2,3)	(0,7)
Résultat avant impôts		41,5	87,0
Impôts sur les bénéfices	4.23	(19,5)	(30,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises	4.4	0,4	2,4
Résultat net		22,4	58,9
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net de l'ensemble consolidé		22,4	58,9
Revenant :			
▣ aux actionnaires de la Société		21,3	55,6
▣ aux intérêts ne conférant pas le contrôle		1,1	3,3
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société (<i>en euros par action</i>)	4.25		
▣ de base		0,13	0,35
▣ dilué		0,13	0,35
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat des activités arrêtées ou cédées (<i>en euros par action</i>)			
▣ de base		0,13	0,35
▣ dilué		0,13	0,35

État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	22,4	58,9
Écarts de conversion	(6,5)	3,8
Couverture des flux futurs	0,2	(0,1)
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	1,9	(6,8)
Impôts sur autres éléments du résultat global	(1,0)	2,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(5,4)	(1,0)
Résultat global de la période	17,0	57,9
Dont		
▣ part revenant aux actionnaires de la Société	15,9	54,6
▣ part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1,1	3,3

4.1.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020

<i>En millions d'euros</i>	Note annexe	2020	2019
Résultat net total consolidé		22,4	58,9
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net consolidé des activités poursuivies		22,4	58,9
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises		(0,4)	(2,4)
Amortissements et provisions		132,9	86,2
Profits et pertes de juste valeur		(0,3)	1,5
Élimination des résultats de cession		(8,3)	0,6
Élimination des produits de dividendes		(0,0)	(0,0)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		(0,1)	(0,1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		144,7	144,6
Coût de l'endettement financier net		12,3	9,8
Charge d'impôt		19,5	30,5
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		176,6	184,9
Variation du BFR lié à l'activité		27,3	0,9
Impôts versés		(27,5)	(20,7)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		0,0	0,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité		176,4	165,1
Incidence des variations de périmètre		(161,8)	(4,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(70,1)	(89,5)
Acquisition d'actifs financiers		(0,1)	(0,4)
Variation des prêts et avances consentis		3,0	0,2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		8,3	16,9
Cession d'actifs financiers		0,0	0,0
Dividendes reçus		0,4	1,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(220,3)	(76,4)
Augmentation de capital		(0,1)	0,0
Émission d'emprunts		270,7	167,2
Remboursement d'emprunts		(120,8)	(54,9)
Intérêts financiers nets versés		(11,2)	(9,1)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(17,5)	(22,4)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,8)	(0,7)
Actions propres		0,0	(16,9)
Factor		1,3	(6,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		0,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		121,6	57,1
Incidence de la variation des taux de change		(2,1)	1,6
Variation de la trésorerie		75,6	147,4
Trésorerie d'ouverture	4.8	277,8	131,6
Trésorerie de clôture	4.8	353,5	277,8
Trésorerie nette reclassée suite à l'application de la norme IFRS 5		0,0	1,2
Variation de la trésorerie		75,6	147,4

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2020

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2018	41,0	16,5	0,0	374,9	4,5	71,1	507,9	3,8	511,7
Affectation du résultat				71,1		(71,1)	0,0		
Dividendes versés				(22,4)			(22,4)	(0,7)	(23,2)
Actions propres	(1,1)	(15,8)					(16,9)		0,0
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						55,6	55,6	3,3	58,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(4,8)	3,8		(1,0)		(1,0)
Autres variations ⁽¹⁾								(3,5)	(3,5)
Situation au 30 septembre 2019	39,9	0,8	0,0	418,7	8,3	55,6	523,1	2,9	526,0
Affectation du résultat				55,6		(55,6)	0,0		0,0
Dividendes versés				(17,5)			(17,5)	(0,8)	(18,3)
Actions propres									
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						21,3	21,3	1,1	22,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				1,1	(6,5)		(5,4)	0,0	(5,4)
Autres variations								(0,5)	(0,5)
Situation au 30 septembre 2020	39,9	0,8	0,0	457,9	1,8	21,3	521,6	2,6	524,2

(1) Dont (3,2 M€) liés à la cession des activités de collecte et de traitement des déchets ménagers au Maroc.

4.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

I. Présentation du Groupe	139
1.1 Identification de l'émetteur	139
1.2 Faits significatifs de l'exercice	139
1.3 Événements postérieurs à la clôture	141
2. Principes, règles et méthodes comptables	142
2.1 Principes généraux	142
2.2 Principes comptables	144
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	145
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	150
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	151
3.3 Restructuration interne	151
3.4 Variation du pourcentage de contrôle	151
4. Notes annexes	152
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	152
4.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations	154
4.3 Actifs financiers	155
4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	156
4.5 Autres actifs non courants	157
4.6 Stocks et encours	157
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	158
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	158
4.9 Capitaux propres consolidés	159
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	159
4.11 Endettement	160
4.12 Instruments financiers	164
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	168
4.14 Provisions courantes	171
4.15 Autres passifs courants	171
4.16 Autres passifs non courants	171
4.17 Informations sectorielles	172
4.18 Dotations aux provisions	174
4.19 Autres produits et charges d'exploitation	174
4.20 Autres produits et charges opérationnels	174
4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées	175
4.22 Frais financiers nets	175
4.23 Impôt sur les résultats	175
4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession	177
4.25 Résultat par action	177
4.26 Engagements	178
4.27 Litiges significatifs	178
4.28 Transactions avec les parties liées	179
4.29 Informations sociales	179
4.30 Rémunération des organes d'administration	180
4.31 Options comptables liées à la première application des IFRS	180
4.32 Périmètre de consolidation	180

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

Derichebourg est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris. Derichebourg est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Derichebourg le 3 décembre 2020.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés Dreyfus, SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, Derichebourg Recycling Mexico, SCI Elisa, SCI Angela, SCI des Chênes, SCI Garalter, SCI des Peupliers, SCI des Varennes, SCI des Châtelets, SCI de Saint-Jean, SCI des Tilleuls, Servicios Integrales de Limpiezas Net, Grupo Net et Centro especial de servicios de limpieza Madrid qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

I.2.1 Acquisition du groupe Lyrsa (renommé Derichebourg España le 1^{er} septembre 2020)

Le 20 décembre 2019, Derichebourg Environnement a réalisé l'acquisition du groupe Lyrsa, leader espagnol des acteurs indépendants du recyclage de déchets métalliques. La réalisation de cette acquisition fait suite à la signature du contrat d'acquisition le 19 septembre 2019.

Derichebourg Environnement a acquis 100% des participations détenues par Layro SA dans les sociétés Lajo y Rodríguez SA (Lyrsa), Aragonesa de Chatarras y Metales SA (Archamesa) et Recuperaciones Díaz SA (Redisa). Lyrsa détenait également 50 % de Reyfra (société qui exploite un broyeur de déchets métalliques à Madrid), dont le co-actionnaire était Derichebourg Environnement.

Le périmètre d'activité du groupe Lyrsa concerné par cette acquisition a réalisé sur l'année civile 2019 un chiffre d'affaires de 450 M€ (avec intégration de Reyfra à 100 %) et un Ebitda de 17,3 M€. Lyrsa traite annuellement environ 1 million de tonnes de déchets métalliques, dont environ 160 000 tonnes de déchets non ferreux. Le Groupe emploie environ 650 salariés.

Lyrsa a été créé en 1939, elle exploite 18 centres de recyclage (17 en Espagne et 1 au Portugal). Elle exploite 3 broyeurs (dont un, avant

l'acquisition de Lyrsa, en coparticipation avec le groupe Derichebourg à travers la société Reyfra), un centre de tri de métaux induits issus du broyage, une affinerie d'aluminium et une affinerie de plomb.

Le groupe Derichebourg a réalisé cette acquisition au moyen de sa trésorerie disponible et de lignes de crédit existantes. Un nouveau crédit syndiqué a été mis en place postérieurement à cette acquisition.

L'activité de Lyrsa est consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2020 (neuf mois d'activité sur l'exercice).

La stratégie du groupe Derichebourg poursuivie au travers de cette acquisition est de dupliquer la stratégie d'intégration verticale qu'elle met déjà en œuvre en France : recyclage généraliste de déchets métalliques, mais également développement de métiers de niche (flottation, affinage), à forte valeur ajoutée, rendu possible par un maillage territorial dense.

Derichebourg a pour objectif que le taux d'Ebitda de Lyrsa (environ 4 % en 2019) initie un mouvement afin de se rapprocher, sur plusieurs années, de celui du Groupe en France (environ 8 %), grâce aux actions suivantes :

- synergies commerciales : mutualisation des contacts clients afin de faire bénéficier au Groupe, des meilleures opportunités à la vente à chaque moment et approvisionnement croisé des outils spécialisés des deux filiales ;
- développement de la base fournisseurs de Lyrsa permettant une amélioration des marges unitaires, notamment en visant des fournisseurs de taille inférieure, en complément du réseau existant ;
- quelques synergies de coûts.

L'Espagne est un marché dynamique pour la production d'acier issu de la filière électrique. Alors que la production d'acier est du même ordre de grandeur qu'en France (15 Mt environ), la part issue de la filière électrique est proche de 70 %, alors qu'elle n'est que de 40 % en France. Le pays est déficitaire en ferrailles, et en importe, de France notamment.

I.2.2 Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques

Jusque mi-mars 2020, les activités du Groupe ont été peu perturbées par la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les mesures de confinement annoncées le 16 mars 2020 avec effet au 17 mars 2020 ont brutalement impacté l'activité du Groupe en France, son premier pays d'implantation.

Confronté à ce choc sanitaire et économique sans précédent, le Groupe a pris les mesures suivantes :

Mesures de protection des salariés

- Équipement des collaborateurs (distanciation sociale, gel, masques, aération) en cohérence avec les directives des pouvoirs publics, et en fonction des situations de travail individuelles.
- Recours au télétravail pour le personnel de bureau, à chaque fois que possible pendant la période de confinement.

Mesures économiques

- ▣ Recours à l'activité partielle pour les personnels dont l'activité est supprimée ou réduite en conséquence de la crise liée à la Covid-19.
- ▣ Identification de pistes d'économies : sponsoring, honoraires, voyages et déplacements (de fait).
- ▣ Décalage d'investissements.

L'impact sur les différentes activités du Groupe a été le suivant :

Activité Services à l'Environnement

Dans l'activité Recyclage, l'évolution a été la suivante :

- ▣ En France, l'activité a fortement baissé, progressivement, à compter du 17 mars 2020 sous l'effet combiné de la fermeture temporaire de plusieurs usines consommatrices de ferrailles et d'une raréfaction de l'offre de déchets métalliques (filrière automobile à l'arrêt, moindre consommation générale, interdiction pour les particuliers de se déplacer), pour se stabiliser à un volume d'activité de l'ordre de 15 % du volume habituel au 10 avril. Le Groupe a été contraint de fermer la plupart de ses petits sites d'apport au détail, compte tenu de l'absence d'entrées. Tous les sites industriels sont demeurés ouverts, avec recours à de l'activité partielle. Conformément à ce qui était anticipé, les volumes d'entrées ont repris progressivement le chemin de la hausse après le week-end de Pâques, et cette hausse a été continue, amplifiée à partir du 11 mai 2020, date du déconfinement. Au mois de septembre 2020, le Groupe avait retrouvé une activité comparable à celle de l'an passé.
- ▣ En Espagne, la baisse d'activité a été plus tardive, brutale également, jusqu'à atteindre 20 % du volume habituel, avant de remonter rapidement à 40 % du niveau pré-crise sanitaire. Au mois de septembre 2020, elle avait retrouvé un niveau normal d'activité. Il convient de signaler que l'affinerie de plomb a dû fermer un mois durant l'été, faute d'approvisionnement en batteries.
- ▣ Le volume d'activité a mieux résisté en Allemagne, où il n'est jamais descendu en dessous de 50 %, il est quasiment revenu à 100 % dès le mois de juin, aux États-Unis et au Mexique.

Dans l'activité Services aux Collectivités, le volume d'activité est resté proche du volume nominal pendant tout l'exercice, s'agissant d'un service essentiel à la population. Grâce à l'engagement des collaborateurs, un niveau de service de qualité a été maintenu sur les différents contrats pendant tout l'exercice.

Activité Multiservices

Dans l'activité Multiservices, l'activité a évolué comme suit :

- ▣ Activité Propreté (environ 60 % du chiffre d'affaires de la division Multiservices). Cette activité est exercée de manière très diffuse, sur des milliers de sites clients. Le taux d'activité était tombé à environ 55 % de son volume nominal vers le 10 avril 2020, compte tenu de la fermeture de nombreux sites clients. Il est remonté progressivement pour atteindre 80 % fin mai et 100 % en juillet. Il convient de signaler que cette activité est peu exposée au marché Hôtellerie-Restaurant, Tourisme, Aéroports. Derichebourg Propreté a eu recours à l'activité partielle pour les sites fermés, et les services support qui ont connu une activité moindre. La société a été en mesure de répondre aux besoins supplémentaires des clients en masques, gel hydroalcoolique, et travaux de désinfection des locaux. Une pression sur le dimensionnement des prestations est perceptible chez certains clients, dont les salariés ne sont pas tous revenus travailler en présentiel.

- ▣ Activité Espace Urbain : cette activité suit le cycle de l'affichage publicitaire, quasiment à l'arrêt pendant le confinement. Cependant, les clients de cette activité paient contractuellement une quote-part de frais fixes, quel que soit le niveau d'activité, ce qui a permis de limiter l'impact sur les résultats.
 - ▣ Activité Travail Temporaire Généraliste : les agences ont fonctionné en mode télétravail. L'activité à destination des secteurs Retail a disparu pendant le confinement, celle à destination des clients à faible volumétrie, et de l'aéronautique a également fortement diminué. Les secteurs de la distribution, de la logistique, et de la banque ont mieux résisté. Le taux d'activité était de 30 % en avril, il était de 50 % fin mai, il est progressivement remonté vers 90 % en fin d'exercice, avec cependant un gros travail de modification de la base clients pour la réorienter vers des secteurs tels que la logistique et la santé.
 - ▣ Activité Travail Temporaire à destination du monde aéronautique : c'est l'activité du Groupe qui a le plus souffert en termes de volume d'activité, puisque l'activité est tombée dès le mois d'avril à 30 % du chiffre d'affaires habituel, et qu'elle n'a repris qu'à hauteur de 35 % à ce jour. Compte tenu des difficultés qu'ont la plupart des clients à fournir du travail à leurs propres salariés, cette activité connaîtra un faible volume d'activité pendant l'exercice à venir. Un plan de sauvegarde de l'activité (PSE) a été mis en œuvre dans cette filiale, afin de fermer les agences qui n'avaient plus la taille critique et d'adapter les coûts au nouvel environnement.
 - ▣ Activité Industrie (à destination du secteur aéronautique) : le taux d'activité est tombé à environ 30 % de l'activité nominale en avril en France, avant de remonter à 50 % dès le mois de juin, chiffre qui a peu évolué depuis. Confrontée à un manque de charge de travail pour 700 collaborateurs environ, la filiale avait deux options :
 - mettre en œuvre immédiatement un PSE de 700 personnes ;
 - se donner du temps, compte tenu du soutien apporté par l'État au travers du dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée, et espérer que l'activité reprendra d'ici 2 ans. Il convient de signaler la haute qualification des salariés, qui serait difficile à reconstituer en cas de reprise d'activité si ces salariés quittaient massivement l'entreprise. C'est la voie qui a été choisie. Un accord de performance collective a été négocié et signé par les organisations syndicales représentatives. Cet accord, proposé individuellement à tous les salariés, prévoit :
 - un engagement d'absence de licenciement pour motif économique tant que l'activité partielle de longue durée est prise en charge sur les bases actuelles par l'État,
 - un volume d'activité partielle de 40 % pour tous les salariés, pendant laquelle les salariés effectuent de la formation,
 - une réduction en moyenne de l'ordre de 15 % de la rémunération brute, afin de compenser le reste à charge pour la société de l'activité partielle de longue durée.
- 90 % des salariés ont accepté cet accord, qui a permis de préserver plus de 500 emplois menacés dans le secteur aéronautique. 163 personnes ont refusé cet accord, elles ont quitté l'entreprise dans le cadre d'un licenciement individuel. Dans les autres pays où cette activité est présente, sans représenter la même taille critique (Allemagne, Espagne, États-Unis, Canada, Chine), l'impact est encore plus sensible : fermeture de la filiale au Canada, PSE en Espagne, restructuration en Allemagne.

I.2.3 Première application de la norme IFRS 16 (en remplacement d'IAS 17)

La comparabilité des comptes de l'exercice écoulé avec ceux de l'exercice précédent est affectée par la première application de la norme IFRS 16, qui remplace la norme IAS 17, et qui est appliquée par le Groupe selon la méthode rétrospective simplifiée comme proposé par la norme.

Certaines modalités de la norme n'apportent pas de modification par rapport à la norme IAS 17 : les contrats de crédit-bail et de location-financement figurent au bilan, en contrepartie d'une dette financière correspondant au capital restant dû, et sont amortis.

D'autres modalités apportent des modifications par rapport au référentiel antérieur : il s'agit des engagements de location d'une durée supérieure à un an, qui ne répondaient pas aux critères de classification de location financière dans la norme IAS 17, mais qui en vertu des dispositions de IFRS 16 doivent faire l'objet de la comptabilisation d'un droit d'utilisation (classé en actif non courant), en contrepartie d'une dette financière. Cet actif est lui-même amorti.

L'entrée en vigueur de cette norme modifie principalement les agrégats Ebitda courant et endettement financier net.

Les tableaux ci-après détaillent les impacts de l'entrée en vigueur de cette norme :

En millions d'euros	30-09-20	Impact IAS 17-IFRS 16	Retraité 30-09-20
Services à l'Environnement	142,2	8,8	133,4
Multiservices	44,0	12,0	32,0
Holding	(5,3)	0,1	(5,3)
Total Ebitda courant	180,9	20,8	160,1

En millions d'euros	30-09-20	Impact IAS 17-IFRS 16	Retraité 30-09-20
Endettement financier net	341,1	53,6	287,5
Ebitda courant ⁽¹⁾	185,9	20,8	165,1
Ratio de levier ⁽¹⁾	1,84	2,58	1,74

(1) Pro forma des acquisitions, impact sur 12 mois glissants.

I.2.4 Partenariat stratégique avec SAUR autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

Le 6 août 2020, Derichebourg et Saur ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement. Ce partenariat vise au développement réciproque des activités des deux groupes. Conformément aux termes de ce partenariat, Saur a acquis 51 % du capital de Derichebourg Aqua, qui détient également la filiale Derichebourg Aqua Océan Indien.

I.3 Événements postérieurs à la clôture

Le 31 octobre 2020, une deuxième période de confinement, allégé par rapport au premier, a démarré, pour une durée initiale d'un mois. À la date du Conseil d'administration, l'impact de ce deuxième confinement sur l'activité économique en général et sur celle du Groupe est relativement faible.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2020 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32002R1606>), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception de l'impact lié à la première application de la norme IFRS 16.

Le découpage sectoriel est identique à celui de l'exercice précédent.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du Général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2019

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe à compter du 1^{er} octobre 2019 sont les suivantes :

- ▣ améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS ;
- ▣ amendements à IAS 19, modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- ▣ amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- ▣ amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- ▣ amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » ;
- ▣ norme IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- ▣ Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

La norme IFRS 16 « Contrats de location » entre en vigueur pour le Groupe à partir du 1^{er} octobre 2019. Elle remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. Avec la norme IFRS 16, la définition d'un contrat de location s'axe sur le droit de l'usage. Désormais, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, ou partie de contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période de temps donnée en échange d'un paiement périodique.

Le preneur enregistre :

- ▣ un actif non courant représentatif du droit d'usage du bien loué ;
- ▣ une dette financière représentative de l'obligation de paiement des loyers ;
- ▣ des dotations aux amortissements du droit d'usage et des intérêts sur la dette de loyer.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe Derichebourg a décidé d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée, comme proposé par la norme. Le retraitement des contrats de location entrant dans le périmètre de la norme consiste en la comptabilisation du droit d'utilisation du bien loué et d'une dette de location au passif, ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs. Le Groupe a décidé d'appliquer les exemptions suivantes, telles que prévues par la norme :

- ▣ contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois ;
- ▣ contrats de location portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers des contrats exclus du champ de la norme IFRS 16 sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Après avoir structuré son projet IFRS 16 en 2018, le Groupe a poursuivi, en 2019, ses travaux de recensement puis de collecte des contrats de location.

Afin de permettre les calculs des impacts et le suivi opérationnel des contrats, le Groupe a opté pour une solution informatique permettant :

- ▣ la centralisation des données des contrats de location ;
- ▣ le suivi des conditions initiales ;
- ▣ l'ajout d'événements du cycle de vie du contrat ;
- ▣ la génération du tableau d'amortissement de l'actif, et du tableau d'amortissement comptable de la dette.

Contrats de location de biens immobiliers

Le Groupe a procédé à l'identification de ses contrats immobiliers répondant aux critères définissant une location au sens de la norme IFRS 16. La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. Concernant la problématique des baux commerciaux français au regard de la norme IFRS 16, le Groupe a pris en compte les évolutions et positions normatives récentes, notamment celles portant sur les durées exécutoires des contrats. L'hypothèse retenue pour la durée des baux commerciaux français de type 3/6/9 est de 3 ans pour la division Multiservices, et de 9 ans pour la division Services à l'Environnement. Ces durées d'utilisation correspondent à la meilleure estimation de la durée d'utilisation du bail. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé par durée résiduelle :

- Durée résiduelle inférieure à 10 ans : 1,5 %
- Durée résiduelle supérieure ou égale à 10 ans : 3,0 %

Contrats de location de biens mobiliers

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble de ses contrats de location mobilière afin de déterminer la part entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16. À l'issue de ces travaux, les principaux contrats identifiés correspondent à des locations de véhicules de chantier, de bennes à ordures ménagères et de matériel de propreté. Le Groupe a recouru aux exemptions permises par la norme et ainsi exclu le petit matériel de chantier, les places de parking et les locations de véhicules de courte durée du champ d'application.

Le droit d'usage de l'actif ainsi que sa dette doivent être actualisés pour prendre en compte les situations suivantes :

- la révision de la durée de location ;
- toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ;
- les ajustements des loyers.

Impact de première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} octobre 2019 :

En millions d'euros	Première application IFRS 16
Immobilisations corporelles (ex-norme IAS 17)	(133,5)
Droits d'utilisation (ex-norme IAS 17)	133,5
Droits d'utilisation issus des contrats de location simple	65,1
Total actif	65,1
Dettes financières non courantes	45,9
Dettes financières courantes	19,2
Total passif	65,1

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2019 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;

La réconciliation entre les engagements hors bilan de paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple au 30 septembre 2019 et la dette financière de location comptabilisée sous IFRS 16 au 1^{er} octobre 2019 se présente ainsi :

En millions d'euros	01-10-19
Engagements hors bilan de location simple en tant que preneur au 30-09-19	46,0
Contrats non comptabilisés en application des exemptions d'IFRS 16	(9,2)
Différences dans les durées retenues et effet d'actualisation	29,0
Contrats signés avant la clôture pour un actif disponible après le 1 ^{er} octobre 2019	(0,2)
Autres	(0,5)
Dettes locatives au titre d'IFRS 16 au 01-10-19	65,1

Les principaux impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

En millions d'euros	30-09-20
Droits d'utilisation	54,3
Total actif	54,3
Dettes financières non courantes	38,9
Passifs non courants	38,9
Dettes financières courantes	14,7
Passifs courants	14,7
Total passif	53,6

Au 30 septembre 2020, les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat se présentent comme suit :

En millions d'euros	30-09-20
Charges externes	20,9
Autres charges d'exploitation	(0,1)
Dotations aux amortissements	(20,4)
Résultat opérationnel courant	0,4
Résultat opérationnel	0,4
Frais financiers nets	(1,1)
Résultat avant impôts	(0,7)

- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réformes des taux d'intérêt de référence » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définitions du terme significatif » ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle s'il détient cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition ou droit aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements.

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (co-entreprises et activité conjointe) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2020, il n'existe pas de situation particulière au titre de laquelle la direction ait eu à faire preuve d'un jugement spécifique.

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7 – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. note 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;

- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.23 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Concernant la problématique des baux commerciaux français au regard de la norme IFRS 16, le Groupe a pris en compte les évolutions et positions normatives récentes, notamment celles portant sur les durées exécutoires des contrats. L'hypothèse retenue pour la durée des baux commerciaux français de type 3/6/9 est de 3 ans pour la division Multiservices, et de 9 ans pour la division Services à l'Environnement. Les durées d'utilisation retenues correspondent à la meilleure estimation de la durée d'utilisation du bail.

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part d'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de contrôle des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires des sociétés intégrées globalement.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice ou en capitaux propres selon le principe de symétrie au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et cinq ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de cinq ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées, portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 2.1.1 Norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ».

2.3.10 Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement, une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,6 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

□ argent 20 ans :	500 €
□ vermeil 30 ans :	800 €
□ or 35 ans :	1 100 €
□ grand or 40 ans :	1 500 €

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux (cf. 1.5.2.1).

Activité Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les enjeux environnementaux sont gérés par la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) et sont intégrés à la politique générale de chaque société.

Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations Ecovadis et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des entreprises de propreté (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 94,8 % pour l'aluminium et 16,5 % pour l'acier (source : Report on the economical benefit of recycling, Bureau international du recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé dans la section du chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un correspondant environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations, etc.) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou ne fassent pas l'objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués mis en place en mars 2020 comprenant un prêt refinancement d'une durée de cinq ans ;
- le contrat d'affacturage à vocation sans recours conclu le 1^{er} janvier 2015, renouvelés deux fois en avril 2016 et novembre 2018 ;
- les contrats de location ;

- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32 – IFRS 9)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IFRS 9, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IFRS 9 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée

comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;

- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise, dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	En résultat
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

2.3.21 Autres produits et charges opérationnels

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des dépréciations d'écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des effets de certaines transactions inhabituelles telles que les coûts de restructuration, les charges liées à des litiges, ou tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'un exercice à l'autre.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services à l'Environnement

Derichebourg España (ex-groupe Lyrsa)

Le Groupe a concrétisé l'acquisition du leader espagnol du recyclage de déchets métalliques Lyrsa le 20 décembre 2019.

Au travers de cette acquisition, les deux sociétés Colomer SL et Caetano Lyrsa entrent dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes s'élève à 27,1 M€.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent comme suit :

Derichebourg España

<i>En millions d'euros</i>	
Actifs non courants	137,8
Actifs courants	116,7
Total actifs	254,5
Passifs non courants	16,6
Passifs courants	78,7
Total passifs	95,3

La contribution de Derichebourg España aux résultats du Groupe au 30 septembre 2020 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	9 mois	Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	265,9	358
Ebitda courant	14,5	20
Résultat opérationnel	15,0	20
Résultat net	12,5	17

Pôle Services aux Entreprises

Immedia Services

Le Groupe a acquis la société d'intérim Immedia Services, le 17 octobre 2019.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes s'élève à 5,0 M€.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent comme suit :

Immedia Services

<i>En millions d'euros</i>	
Actifs non courants	0,1
Actifs courants	3,8
Total actifs	3,9
Passifs non courants	0,0
Passifs courants	1,8
Total passifs	1,8

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2020 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	
Chiffre d'affaires	10,0
Ebitda courant	0,4
Résultat opérationnel	0,3
Résultat net	0,1

- Entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Ausagel by Derichebourg, Derichebourg Aviation Service Inc et Derichebourg Aeronautics Services USA

Pôle Holding

- Néant

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- Cession de la société Derichebourg Service Ingénierie Nucléaire le 1^{er} octobre 2019. Les conséquences financières de cette cession ont été constatées sur l'exercice clos le 30 septembre 2019.
- Cession de la société Derichebourg Aviation & Energy Resources le 9 juillet 2020
- Cession de la société Derichebourg Tesis Yonetimi (Turquie) le 30 juillet 2020
- Liquidation de la société SAM Derichebourg MC le 31 mars 2020

Pôle Services à l'Environnement

- Cession de la société AEP Multiservizi Spa le 28 décembre 2019

Pôle Holding

Néant

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

- Transmission universelle de patrimoine des sociétés Aquitaine Nettoyage, ASP, ASP 85, DML et Net Services au profit de la société Derichebourg Propreté le 1^{er} octobre 2019
- Fusion des sociétés Selmar SA et Derichebourg Multiservicios España dans la société SILNET le 1^{er} janvier 2020
- Transmission universelle de patrimoine de la société Proverre au profit de la société Derichebourg Propreté le 2 avril 2020

Pôle Services à l'Environnement

- Transmission universelle de patrimoine des sociétés Purfer Transport et Purmet Transport au profit de la société Purfer le 1^{er} octobre 2019

Pôle Holding

- Transmission universelle de patrimoine de la société Derichebourg Logistique et maintenance au profit de la société Derichebourg Multiservices Holding le 2 avril 2020

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Services à l'Environnement

- La participation du Groupe dans la société Reyfra atteint les 100 % au travers de l'acquisition de Derichebourg España (ex-groupe Lyrsa) réalisée le 20 décembre 2019.

Pôle Services aux Entreprises

- Acquisition de 50 % de la société LSL portant la participation du Groupe à 100 %

3.5 Changement de méthode de consolidation

Pôle Services à l'Environnement

- Cession le 6 août 2020 à la société SAUR de 51 % de la société Derichebourg Aqua, et 51 % de la société Derichebourg Aqua Océan Indien via cette opération, respectivement renommées SAUR Derichebourg Aqua et SAUR Derichebourg Aqua Océan Indien. Du fait de la perte de contrôle exclusif, un résultat global de cession a été comptabilisé. L'investissement résiduel dans ces filiales a été comptabilisé à la juste valeur, par mise en équivalence.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	30-09-19	Augmen- tations	Diminutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Écart de change	Autres variations	30-09-20
Écart d'acquisition	329,1	0,7		33,1	(0,3)	0,6	363,2
Concessions, brevets, licences	20,1	0,9	(0,2)	1,1		2,3	24,2
Autres immobilisations incorporelles	9,1	0,3		0,3		(2,0)	7,7
Avances et acomptes versés				0,8		(0,8)	
Total valeurs brutes	358,4	1,9	(0,2)	35,3	(0,3)	0,0	395,1
Écart d'acquisition	(101,5)					(0,6)	(102,1)
Concessions, brevets, licences	(14,9)	(2,0)		(1,1)			(18,0)
Autres immobilisations incorporelles	(6,4)	(0,9)		0,3		0,6	(6,4)
Total amortissements	(122,8)	(2,9)		(0,8)		(0,0)	(126,5)
Total valeurs nettes	235,6	(1,0)	(0,2)	34,5		(0,0)	268,6

(1) Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

4.1.1 Variation de périmètre des écarts d'acquisition

En millions d'euros	30-09-20
Derichebourg España (ex-groupe Lyrsa)	27,7
Immedia Services	5,0
LSL	1,0
AEP Multiservizi Spa	(0,6)
Total variation	33,1

Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2020.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les unités génératrices de trésorerie au 30 septembre 2020.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-20	30-09-19
UGT - Services aux Entreprises	184	179
UGT - Services à l'Environnement	76	49
Total	260	228

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2019/2020 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2019/2020	Taux d'actualisation 2018/2019 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2018/2019	Méthode de valorisation
UGT - Services à l'Environnement	9,50 %	1,00 %	9,00 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Services aux Entreprises	8,75 %	1,00 %	8,00 %	1,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à cinq ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests de dépréciation des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 9,5 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8,75 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;
- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 1 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :

- Services à l'Environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
- Services aux Entreprises : pour effectuer le test de dépréciation de l'UGT Services aux Entreprises le plan d'affaires retenu escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an et 1 % en année terminale, portée par les métiers de la propreté. Par ailleurs, une hypothèse de reprise d'activité de 10 % en 2022-2023 et 20 % en 2023-2024 dans les services aéronautiques externalisés et dans le travail temporaire à destination du secteur aéronautique et aérien a été faite, qui ne ramène toutefois pas le niveau d'activité sur des niveaux d'avant-crise. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 5 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

Les valeurs d'entreprise ainsi calculées pour les UGT des deux secteurs sont supérieures à leurs valeurs comptables.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Services à l'Environnement			Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	Variation d'Ebitda en %	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	Variation d'Ebitda en %
Impact sur la valeur d'entreprise	(61)	69		(18)	20	
Variation d'Ebitda de l'année terminale où valeur d'utilité = valeur recouvrable			(31 %)			(28 %)

En millions d'euros	Services à l'Environnement		Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	(43)	48	(13)	15

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

4.2.1 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	30-09-19	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Transfert IAS 17 ⁽²⁾	Autres variations ⁽³⁾	Écart de change	30-09-20
Terrains	188,8	11,7		45,7	(2,7)	0,1	(2,9)	240,7
Constructions	327,7	14,0	(1,1)	44,0	(18,0)	1,5	(1,4)	366,5
Inst. techn., matériels & outillages	809,7	16,9	(8,2)	135,5	(270,9)	(0,2)	(8,8)	674,0
Autres immobilisations corporelles	258,2	7,5	(11,5)	20,2	(72,1)	0,6	(2,8)	200,1
Immobilisations corporelles en cours	11,5	18,5	(4,3)	2,8		(5,0)		23,5
Avances et acomptes versés	3,9	0,1	(0,5)	0,1		(3,5)		0,1
Total valeurs brutes	1 599,8	68,9	(25,6)	248,2	(363,8)	(6,5)	(15,9)	1 504,9
Terrains	(41,6)	(3,5)					0,9	(44,2)
Constructions	(188,7)	(14,2)	0,4	(21,1)	10,7		0,6	(212,3)
Inst. techn., matériels & outillages	(642,2)	(31,6)	12,4	(112,1)	184,5	(0,1)	7,9	(581,2)
Autres immobilisations corporelles	(188,1)	(11,8)	10,8	(17,4)	35,1	0,1	1,7	(169,6)
Total amortissements	(1 060,6)	(61,1)	23,6	(150,7)	230,3		11,1	(1 007,3)
Total valeur nettes	539,2	7,7	(2,0)	97,5	(133,5)	(6,5)	(4,8)	497,7

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Voir note 2.1.1 – Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2019.

(3) Le Groupe a procédé au refinancement d'installations techniques acquises sur l'exercice précédent, par contrat de cession-bail pour un montant de 6,4 M€ présenté en autres variations.

4.2.2 Droits d'utilisation

En millions d'euros	Transfert IAS 17 ⁽²⁾	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	IFRS 16 ⁽³⁾	Autres variations ⁽⁴⁾	Écart de change	30-09-20
Terrains, constructions et ensembles immobiliers	20,7	5,4		(0,3)	52,3			78,2
Inst. techn., matériels et outillages	270,9	24,0	(1,5)		11,3	6,4	(0,6)	310,5
Autres immobilisations corporelles	72,1	9,9	(9,9)	1,1	1,5	0,1		74,7
Total valeurs brutes	363,8	39,3	(11,5)	0,8	65,1	6,5	(0,6)	463,4
Terrains, constructions et ensembles immobiliers	(10,7)	(11,9)	(0,1)					(22,7)
Inst. techn., matériels et outillages	(184,5)	(26,6)	1,6			(0,1)		(209,5)
Autres immobilisations corporelles	(35,1)	(16,0)	9,9	0,1				(41,0)
Total amortissements	(230,3)	(54,5)	11,4	0,1		(0,1)		(273,2)
Total valeur nettes	133,5	(15,2)	(0,1)	0,9	65,1	6,4	(0,6)	190,2

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Voir note 2.1.1 – Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2019.

(3) Première application de la norme IFRS 16.

(4) Le Groupe a procédé au refinancement d'installations techniques acquises sur l'exercice précédent, par contrat de cession-bail pour un montant de 6,4 M€ présenté en autres variations.

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-19	Augmen- tations	Dimi- nutions	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Autres variations	Écart de change	30-09-20
Titres de participation	2,8	0,1		(0,3)			2,6
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	7,2	0,8	(1,4)	1,8			8,4
Total valeurs brutes	10,0	0,9	(1,4)	1,5			11,0
Perte de valeur sur titres de participation	(1,1)			0,2			(0,9)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	(0,1)						(0,1)
Total perte de valeur	(1,2)			0,2			(1,0)
Total valeurs nettes	8,8	0,9	(1,4)	1,7			10,0

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

4.3.2 Actifs financiers non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-20	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	8,4	4,4	4,0
Total valeurs nettes	8,4	4,4	4,0

4.3.3 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Titres de participation					
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT					
DOHMEN	Belgique	100 %	1,4		1,4 En liquidation
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,3		0,3
SERVICES AUX ENTREPRISES					
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	France	100 %	0,9	(0,9)	0,0 En liquidation
Total			2,6	(0,9)	1,7

4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-20	30-09-19
ENTREPRISES ASSOCIÉES					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	(0,1)	2,1	2,3
CAETANO LYRSA ⁽¹⁾	Portugal	50 %			
DAC	France	50 %	0,1	1,0	0,9
DREYFUS	France	43 %	0,3	5,8	5,6
ROHR ENVIRONNEMENT	France	50 %	0,2	1,8	1,8
CO-ENTREPRISES					
ALSAFER ENVIRONNEMENT	France	50 %		0,2	0,2
COLOMER ⁽¹⁾	Espagne	50 %		1,0	
SAUR DERICHEBOURG AQUA ⁽¹⁾	France	49 %	(0,2)	(0,2)	
ENVIE AFM SUD-OUEST	France	50 %		0,7	0,7
REYFRA ⁽¹⁾	Espagne	50 %			6,8
VALERCO	France	50 %		0,2	0,1
Total			0,4	12,6	18,5

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

Informations financières résumées des co-entreprises des Services à l'Environnement

En millions d'euros	Date de clôture des comptes	ALSAFER		ENVIE AFM SUD OUEST	SAUR DERICHEBOURG AQUA	VALERCO
		30-09-20	30-09-20	30-09-20	30-09-20	30-09-20
	Pays	France	Espagne	France	France	France
Situation financière						
Actifs non courants		0,0	1,9	0,3	5,7	0,0
Actifs courants		0,7	2,4	2,5	4,5	0,4
Total actif		0,7	4,3	2,8	10,2	0,4
Passifs non courants		0,0	0,2	0,0	0,3	0,0
Passifs courants		0,2	0,9	1,4	10,1	0,1
Total passif		0,2	1,1	1,4	10,4	0,1
Actif net		0,5	3,3	1,4	(0,2)	0,3
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires		1,3	1,4	4,1	0,9	0,6
Résultat net		0,1	0,1	0,1	(0,2)	0,0
Tableau de flux de trésorerie						
Flux net de trésorerie généré par l'activité		0,1	0,1	(0,2)	1,3	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0,0	0,0	(0,1)	(0,0)	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(0,1)	0,1	0,0	0,0	0,0
Trésorerie d'ouverture		0,4	(0,7)	1,1	0,0	0,3
Trésorerie de clôture		0,3	(0,5)	0,8	1,3	0,3
Variation de trésorerie		(0,0)	0,2	(0,4)	1,2	0,0

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-19	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre ⁽¹⁾	30-09-20
Participation dans les entreprises associées	18,5	0,4	(0,4)	(5,8)	12,6

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes au 30-09-20	Provisions	Valeurs nettes au 30-09-20
Autres créances	0,4	(0,4)	0,0
Total	0,4	(0,4)	0,0

4.6 Stocks et encours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-20	Valeur brute au 30-09-19
Matières premières	5,5	3,8
Autres approvisionnements	13,4	10,8
Encours	0,8	1,7
Produits intermédiaires et finis	7,0	1,5
Stocks de marchandises	79,7	50,7
Total	106,5	68,6

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-19	Variations	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Écart de change	Variation des dépréciations ⁽²⁾	Valeur nette au 30-09-20
Matières premières	3,8	0,5	1,3			5,6
Autres approvisionnements	10,4	0,9	1,8	(0,1)	(0,3)	12,7
Encours	1,7	(0,9)			(0,1)	0,7
Produits intermédiaires et finis	1,5	2,0	3,5			7,0
Stocks de marchandises	50,4	(5,2)	34,8	(0,6)	(0,1)	79,3
Total	67,8	(2,7)	41,4	(0,7)	(0,5)	105,3

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Variation nette des dépréciations de stocks.

En millions d'euros	30-09-19	Dotations	Reprises	30-09-20
Dépréciation de stocks	(0,8)	(0,7)	0,2	(1,2)

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-20			30-09-19		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	318,8	(9,0)	309,9	293,9	(9,8)	284,1
Créances d'impôt	4,1		4,1	3,8		3,8
Avances et acomptes versés	13,9		13,9	8,3		8,3
Créances sociales	6,5		6,5	8,5		8,5
Créances fiscales	29,3		29,3	26,0		26,0
Créances diverses	17,8	(5,1)	12,7	13,3	(3,0)	10,3
Charges constatées d'avance	5,9		5,9	9,3		9,3
Autres actifs courants	73,4	(5,1)	68,3	65,4	(3,0)	62,5
Dividendes à recevoir						
Prêts, dépôts et cautionnements	19,1	(3,7)	15,4	20,3	(0,1)	20,2
Actifs financiers courants	19,1	(3,7)	15,4	20,3	(0,1)	20,2

Variation dépréciation clients

En millions d'euros	30-09-19	Dotations	Reprises	Variation de périmètre ⁽¹⁾	30-09-20
Dépréciation clients	(9,8)	(1,3)	1,1	1,0	(9,0)

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-20	Valeur nette au 30-09-20	Valeur nette au 30-09-19
Valeurs mobilières de placement	1,0	1,0	1,1
Disponibilités	360,9	360,9	283,5
Total	361,9	361,9	284,6

En millions d'euros	30-09-20	30-09-19
Trésorerie active	361,9	284,6
Concours bancaires courants	8,5	7,0
Trésorerie nette	353,4	277,6

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2020, le capital social se compose de 159 397 489 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 39 849 372,25 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre	%
CFER*	65 745 648	41,25	131 491 296	57,80
Financière DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 787 215	1,12	1 787 215	0,79
Autodétention	0	0	0	0
Public	91 798 732	57,59	94 139 879	41,38
Total	159 397 489	100,00	227 484 284	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

Dividendes

<i>En millions d'euros</i>	Au titre de l'exercice 2019/2020 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2018/2019	Au titre de l'exercice 2017/2018
Dividendes nets en euros	0,0	0,11	0,14
Distribution nette totale	0,0	17,5	22,9

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	2,9	3,8
Mouvements de périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(0,5)	(3,6)
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1,1	3,3
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,8)	(0,7)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,1
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	2,6	2,9

(1) Liés à l'acquisition des intérêts hors Groupe dans la société LSL.

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	30-09-19	Augmen- tation	Dimi- nution	Variations de périmètre ⁽²⁾	IFRS 16 ⁽³⁾	Autres variations	Écart de change	30-09-20
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	229,7	235,6	(0,3)	0,9		(40,8)	(0,6)	424,5
Dettes financières diverses	1,4	0,2	0,1				(0,2)	1,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	93,7	37,3		1,9		(25,4)	(0,1)	107,4
Dettes liées aux contrats de location simple		8,8		0,6	45,9	(16,4)		38,9
Dettes financières non courantes	324,8	281,9	(0,2)	3,4	45,9	(82,6)	(0,9)	572,2
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	49,7	36,8	(77,6)	25,4		40,8	(0,3)	74,9
Dettes financières diverses	0,2	0,2	(0,2)	0,2				0,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	27,8		(21,7)	0,9		25,4	(0,1)	32,3
Dettes liées aux contrats de location simple			(21,2)	0,4	19,2	16,4		14,8
Concours bancaires courants	7,0		(15,2)	16,7				8,5
Dettes financières courantes	84,7	37,0	(135,9)	43,6	19,2	82,6	(0,4)	130,9
Total dettes financières	409,5	318,9	(136,2)	46,9	65,1		(1,2)	703,1

(1) Voir notes 4.11.1.4 à 4.11.1.7 incluses détaillant les principales lignes de crédit.

(2) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(3) Première application de la norme IFRS 16.

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

Échéancier des flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier hors coût amorti, dette d'affacturage et concours bancaires courants

En millions d'euros	30-09-20	30-09-21	30-09-22	30-09-23	30-09-24	30-09-25	30-09-26 et au-delà
Crédit syndiqué	240,0	30,0	30,0	30,0	30,0	120,0	
Prêt BEI	130,0		13,0	13,0	13,0	13,0	78,0
Dettes de location	193,3	47,0	38,6	30,5	24,3	18,6	34,3
Autres lignes moyen et long termes	115,1	27,7	24,0	21,0	18,8	9,0	14,6
Dettes financières diverses	1,8	0,4				1,2	0,2
Total dettes financières hors coût amorti, affacturage et concours bancaires courants	680,3	105,1	105,7	94,5	86,1	161,8	127,1
Coût amorti du crédit syndiqué	(3,0)						
Dette d'affacturage	17,3						
Concours bancaires courants	8,5						
Total dettes financières	703,1						

Le détail des lignes moyen et long termes est présenté dans les notes 4.11.1.4 à 4.11.1.7 incluses.

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	30-09-20	Euro	Dollar américain	Dollar canadien
Emprunts établissements de crédit	424,5	418,7		5,8
Dettes financières diverses	1,4	1,3		0,1
Dettes liées aux contrats de location-financement	107,4	105,9	1,5	
Dettes liées aux contrats de location simple	38,9	38,9		
Dettes financières non courantes	572,2	564,8	1,5	5,9
Emprunts établissements de crédit	74,9	71,1	1,9	1,9
Dettes financières diverses	0,5	0,5		
Dettes liées aux contrats de location-financement	32,3	31,7	0,6	
Dettes liées aux contrats de location simple	14,8	14,8		
Concours bancaires courants	8,5	7,9	0,6	
Dettes financières courantes	130,9	125,9	3,1	1,9
Total dettes financières	703,1	690,7	4,6	7,8

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal En millions de devises	Taux/index	Date d'échéance finale	Valeur comptable au 30-09-20 En millions d'euros	Valeur comptable au 30-09-19 En millions d'euros
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	EUR	240,0	Euribor 6M	31/03/2025	240,0	31,8
Crédit revolving ⁽¹⁾	EUR	100,0	Euribor 6M	31/03/2025		
Prêt BEI	EUR	130,0	1,127 %	02/08/2031	130,0	130,0
Emprunt Canada - 2018 - 1	CAD	5,2	4,080 %	06/07/2025	2,4	3,0
Emprunt Canada - 2017 - 1	CAD	9,0	3,340 %	01/04/2024	3,2	4,2
Emprunt États-Unis - 2018 - 1	USD	3,0	LiborUSD 3M	01/06/2021	0,6	1,6
Emprunt France - 2020 - 1	EUR	10,0	1,45 %	25/08/2032	10,0	
Emprunt France - 2020 - 2	EUR	3,0	0,48 %	30/06/2027	2,9	
Emprunt France - 2020 - 3	EUR	3,0	0,48 %	30/06/2027	2,9	
Emprunt France - 2020 - 4	EUR	5,0	0,63 %	25/08/2025	5,0	
Emprunt France - 2019 - 1	EUR	20,0	Euribor 3M	02/09/2024	16,0	20,0
Emprunt France - 2019 - 2	EUR	3,3	1,419 %	30/12/2029	3,1	3,3
Emprunt France - 2019 - 3	EUR	3,0	0,980 %	20/02/2026	2,4	2,8
Emprunt France - 2019 - 4	EUR	5,0	0,960 %	31/05/2026	5,0	5,0
Emprunt France - 2019 - 5	EUR	4,0	1,250 %	01/12/2025	3,5	3,8
Emprunt France - 2018 - 1	EUR	5,0	1,360 %	30/04/2025	4,8	5,0
Emprunt France - 2018 - 2	EUR	5,5	1,650 %	05/06/2030	4,5	5,0
Emprunt France - 2017 - 1	EUR	5,0	2,190 %	30/10/2024	4,3	4,8
Emprunt France - 2017 - 2	EUR	3,0	1,250 %	01/06/2022	1,4	1,7
Emprunt France - 2017 - 3	EUR	5,0	2,190 %	30/10/2024	4,3	4,8
Emprunt France - 2017 - 4	EUR	6,0	1,200 %	30/10/2022	2,7	3,3
Emprunt France - 2017 - 5	EUR	4,0	1,200 %	30/10/2022	1,7	2,1
Emprunt France - 2017 - 6	EUR	10,0	0,850 %	30/09/2024	5,8	7,2
Emprunt France - 2017 - 7	EUR	2,1	2,410 %	08/09/2024	1,2	1,5
Emprunt France - 2016 - 1	EUR	5,0	0,610 %	22/06/2024	2,7	3,1
Emprunt France - 2016 - 2	EUR	5,0	0,610 %	22/06/2024	2,7	3,1
Emprunt France - 2016 - 3	EUR	8,0	1,250 %	30/10/2021	2,0	2,9
Emprunt France - 2013 - 1	EUR	4,0	Euribor 3M	05/05/2023	1,3	1,5
Autres emprunts - Encours < 1,5 MEUR					20,0	12,5
Dettes de location non courantes					146,3	93,7
Dettes de location courantes					47,0	27,8
Dettes financières diverses	EUR				1,8	1,6
Coût amorti du crédit syndiqué	EUR				(3,0)	(0,6)
Facteurs en syndication ⁽²⁾	EUR	300,0		31/12/2021	17,3	16,0
Lignes bilatérales confirmées et non confirmées	EUR	158,2			8,5	7,0
Total dettes financières					703,1	409,5

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue, avec le prêt BEI et les contrats d'affacturage, les principales sources de financement du Groupe.

(2) 202 M€ de cession de créances sans recours pour 197,6 M€ de financement reçu au 30 septembre 2020.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2020

Le Groupe a conclu le 19 mars 2020, avec douze établissements bancaires, un contrat de crédit d'un montant de 340 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 240 millions d'euros de prêt amortissable. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans, et le Groupe a la faculté de solliciter deux fois les banques pour étendre la date de remboursement final d'une année.

Concernant le prêt amortissable, l'encours est de 240 M€ au 30 septembre 2020. Les échéances d'amortissement annuel sont de 30 M€ (et 120 M€ à la date de remboursement final si celle-ci intervient à la fin de l'année 5, 90 M€ si elle intervient à la fin de l'année 6, 60 M€ si elle intervient à la fin de l'année 7).

Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2020.

Il n'y a pas de sûretés garantissant le remboursement du crédit.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celles-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

Clauses restrictives (covenants)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au contrat ;

- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le Groupe Derichebourg a conclu à effet au 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours d'un montant de financement maximal de 300 M€, qui concerne les entités françaises, belges, allemandes et italiennes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le factor est co-assuré avec le Groupe auprès des deux assureurs crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 191,9 M€ au 30 septembre 2020.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

4.11.1.7 Prêt BEI

Le montant du prêt est de 130 M€. Il est adossé à un programme d'investissements du groupe pour la période 2019-2022.

Le contrat est d'une durée de 12 ans, avec deux ans de franchise de remboursement, il est ensuite remboursable en 10 annuités égales.

Le texte du contrat de la BEI est proche de celui du contrat de crédits syndiqués. Il comporte un engagement de maintenir la BEI *pari passu* avec les autres prêteurs du Groupe, et un engagement d'informer la BEI si un nouveau contrat de crédit comporte des clauses plus strictes, afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire de modifier le contrat.

4.1.1.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-20	30-09-19
Dettes financières	703,1	409,5
Trésorerie active	361,9	284,6
Total endettement net	341,1	124,9

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2020, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 340 M€ mis en place en mars 2020, dont l'encours autorisé est 340 M€. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 240 M€ (encours autorisé et tiré de 240 M€ au 30 septembre 2020), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2021, et sera d'un montant de 30 M€. Au 30 septembre 2020, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une durée initiale de deux ans, renouvelé deux fois, en avril 2016 et novembre 2018, pour porter la maturité à fin décembre 2021 et la capacité de tirage à 300 M€ (en fonction des créances disponibles). Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 197,6 M€ au 30 septembre 2020, pour une contribution à l'endettement net de 17,3 M€ ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 125 M€ utilisés à hauteur de 115,1 M€ ;
- un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement, d'un montant de 130 M€ ;
- des contrats de location, dont l'encours au 30 septembre 2020 est de 193,3 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 158,2 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe est de 353,4 M€ au 30 septembre 2020.

Ratios financiers

Le contrat de crédits syndiqué prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.

Au 30 septembre 2020 le ratio de levier est de 1,84 ;

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2020, le ratio de couverture est de 15,08.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2020.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 30 septembre 2020 de 621 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2020.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêt, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2020, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Actifs en juste valeur par résultat		
▫ Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
▫ Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Prêts et créances		
▫ Prêts non courants	0,0	0,0
▫ Dépôts et cautionnements non courants	8,2	6,9
▫ Autres actifs financiers non courants	0,2	0,2
▫ Créances clients courantes	309,9	284,1
▫ Prêts courants	0,0	0,0
▫ Dépôts et cautionnements courants	15,4	20,2
▫ Trésorerie et équivalents de trésorerie	361,9	284,6
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
▫ Aucun	0,0	0,0
Actifs disponibles à la vente		
▫ Titres de participation	1,7	1,7
Passifs en juste valeur par résultat		
▫ Instruments dérivés passif	2,2	1,2
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
▫ Instruments dérivés passif	0,1	1,6
Autres passifs		
▫ Crédit syndiqué	237,0	31,2
▫ Autres dettes financières non courantes	365,2	304,3
▫ Dettes fournisseurs	256,1	258,7
▫ Autres passifs financiers courants	0,4	0,4
▫ Crédits à court terme & concours bancaires	100,5	73,8

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

<i>En millions d'euros</i>		30-09-20		30-09-19	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs		2,2		2,5
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,0	0,1	0,0	0,2
Montant des dérivés au bilan consolidé		0,0	2,3	0,0	2,7

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2020, 40 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-20			30-09-19		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	421,2	273,4	694,6	326,6	75,9	402,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8,5	8,5		7,0	7,0
Total dette financière	421,2	281,9	703,1	326,6	82,9	409,5
%	60 %	40 %	100 %	80 %	20 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-20			30-09-19		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà
Dettes financières non courantes		445,1	127,1		207,7	117,0
Dettes financières courantes	130,9			84,8		
Passifs financiers	130,9	445,1	127,1	84,8	207,7	117,0
Actifs financiers non courants (hors titres de participation)		(4,3)	(4,0)		(5,0)	(2,1)
Actifs financiers courants	(15,4)			(20,2)		
Trésorerie active	(361,9)			(7,0)		
Actifs financiers	(377,3)	(4,3)	(4,0)	(27,2)	(5,0)	(2,1)
Position nette avant gestion	(246,4)	440,7	123,1	57,6	202,7	114,9
Instruments dérivés de taux		(170,0)			(50,0)	
Position nette après gestion	(246,4)	270,7	123,1	57,6	152,7	114,9

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Instruments dérivés taux variable -> taux fixe :					
SWAP ARKEA EUR	0,56 %			50,0	
CAP BNP EUR	0,00 %			40,0	
CAP CMUT EUR	0,00 %			20,0	
CAP LCL EUR	0,00 %			20,0	
CAP SGN EUR	0,00 %			40,0	
Total instruments dérivés de taux				170,0	

4.12.4 Risque de change

Taux de change utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2020		2019	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,5676	1,5063	1,4426	1,4971
Chine	CNY	7,9720	7,8460	7,7784	7,7957
États-Unis	USD	1,1708	1,1199	1,0889	1,1281
Mexique	MXN	26,1848	23,7171	21,4522	21,8837
Royaume-Uni	GBP	0,9124	0,8785	0,8857	0,8841
Turquie	TRY	9,0990	7,2972	6,1491	6,3239

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de

ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD
Achats à terme	
Ventes à terme	19,5

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 30-09-20			Créances au 30-09-19		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	4,2	2,7	1 %	6,3	4,4	1 %
CNY	0,5	0,1	0 %			0 %
EUR	369,0	369,0	97 %	329,9	329,9	95 %
GBP			0 %	0,2	0,3	0 %
MXN	54,8	2,1	1 %	85,0	4,0	1 %
TRY			0 %	4,8	0,8	0 %
USD	9,9	8,4	2 %	12,1	11,1	3 %
Total		382,3	100 %		350,4	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En millions de devises	Dettes au 30-09-20			Dettes au 30-09-19		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	1,8	1,1	0 %	2,2	1,5	0 %
CNY	0,2		0 %			0 %
EUR	523,0	523,0	99 %	508,2	508,2	99 %
GBP			0 %	0,2	0,2	0 %
MXN	33,5	1,3	0 %	40,3	1,9	0 %
TRY			0 %	2,4	0,4	0 %
USD	5,8	5,0	1 %	5,8	5,4	1 %
Total		530,4	100 %		517,5	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-20		30-09-19	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,2)
	- 5 %	0,1	0,1	0,2	0,2
USD	+ 5 %	(0,5)	0,3	(0,8)	(0,3)
	- 5 %	0,5	(0,4)	0,9	0,4
Total	+ 5 %	(0,6)	0,2	(1,0)	(0,6)
	- 5 %	0,6	(0,2)	1,1	0,6

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la

solvabilité des clients. Le risque client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	Encours total 30-09-20	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
Services à l'Environnement	159,4	124,6	15,3	6,4	13,1
Services aux Entreprises	148,0	84,6	20,9	24,3	18,2
Holding	2,6	2,3			0,3
Total	310,0	211,5	36,2	30,7	31,6

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le coût du risque client est de 1,4 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de quatre mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de

contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframétal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	30-09-19	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres variations	Écarts de change	30-09-20
Provisions pour litiges prud'homaux	5,0	1,9	(1,2)	(0,6)		0,0		5,1
Provisions pour autres litiges	2,8	3,3	(0,4)	(0,1)	3,8	0,3	0,0	9,6
Provisions pour litiges Urssaf	8,9	0,5				(0,3)		9,1
Provisions pour garantie	0,6	0,0	(0,5)					0,1
Provisions pour médailles du travail	2,6	0,3	(0,1)	(0,2)	0,0			2,6
Provisions pour contrôle fiscal					0,1			0,1
Provisions pour restructuration	0,3	0,2	(0,3)					0,2
Provisions environnementales ⁽²⁾	3,7	3,7	(0,7)				(0,1)	6,6
Autres provisions non courantes	0,0					0,0	0,0	0,0
Total	23,7	10,0	(3,2)	(0,9)	3,9	0,0	(0,1)	33,4

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Les dotations de l'exercice intègrent un complément de provision de 2,3 M€ pour surveillance d'une ancienne décharge en Italie.

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles	Zone euro 2019/2020	Zone euro 2018/2019
Activités Services aux Entreprises		
Taux d'actualisation	0,60 %	0,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2,00 %	2,00 %
Rendement attendu des actifs		
▣ actions		
▣ immobilisations		
▣ liquidité		
▣ obligations		
▣ hedge funds		
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres
	Départ volontaire à 62 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les cadres

Hypothèses actuarielles Activité Services à l'Environnement et Holding	Zone euro 2019/2020	Zone euro 2018/2019
Taux d'actualisation	0,60 % à 1,20 %	0,50 % à 0,70 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 % à 2 %	0 % à 2 %
Rendement attendu des actifs		
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Tables Insee adaptées au turn-over du Groupe	Tables Insee adaptées au turn-over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 62 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 62 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 0,60 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, le taux des obligations privées de première catégorie (AA) s'élève à 0,47 % selon le référentiel IBOXX à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

<i>En millions d'euros</i>	30-09-19	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-20
Engagement envers le personnel	49,6	4,0	(0,8)		(0,1)	(1,9)	50,8

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	2018
Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice	49,6	42,6	43,2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,7	3,4	3,2
Charge d'intérêt	0,3	0,7	0,7
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience	(1,3)	1,6	1,5
(Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse	(0,6)	5,3	0,1
Versements des participants			
Prestations versées	(0,8)	(3,8)	(3,6)
Acquisitions, cessions, liquidations			
Variation de périmètre	(0,1)		
Impact IFRS 5		(0,1)	(2,4)
Variations de change			
Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice	50,8	49,6	42,6
Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice	0,0	0,0	0,0
Produits d'intérêt			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers			
Coûts administratifs			
Cotisations employeurs	0,8	3,8	3,6
Versements des participants			
Prestations versées	(0,8)	(3,8)	(3,6)
Actifs distribués lors de liquidations			
Variations de périmètre			
Impact IFRS 5			
Variations de change			
Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice	0,0	0,0	0,0
Provisions renseignées au bilan			
Valeur actuarielle des engagements	50,8	49,6	42,6
Juste valeur des actifs	0,0	0,0	0,0
Valeur nette des obligations	50,8	49,6	42,6
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	3,7	3,4	3,1
Coût financier	0,3	0,7	0,7
Coûts administratifs			
Gains/pertes sur liquidations			
Total	4,0	4,1	3,8
État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	0,0	0,0	0,0
Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience	1,3	(1,6)	(1,5)
Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse	0,6	(5,3)	(0,1)
Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global	1,9	(6,8)	(1,6)
Provision au début de l'exercice	49,6	42,6	43,2
Charge de l'exercice	4,0	4,1	3,9
Impact de l'exercice en résultat global	(1,9)	6,8	1,6
Prestations versées	(0,8)	(3,8)	(3,6)
Autres	(0,1)		
Impact IFRS 5		(0,1)	(2,4)
Variations de change			
Provision à la clôture	50,8	49,6	42,6

4.14 Provisions courantes

<i>En millions d'euros</i>	30-09-19	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres variations	Écarts de change	30-09-20
Provisions pour litiges	2,3	1,9	(0,4)	(0,2)	(0,1)	(0,1)		3,4
Provisions sur compte courant et garantie de passif	0,0	0,1						0,1
Provisions pour restructuration	0,0	0,9						0,9
Provisions pour impôts	0,0							0,0
Provisions environnementales	0,1							0,1
Autres provisions	0,2		(0,2)			0,1		0,1
Total	2,6	2,9	(0,6)	(0,2)	(0,1)	0,0	0,0	4,6

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

4.15 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Fournisseurs	254,5	257,1
Dettes d'impôt	4,7	7,7
État et dettes sociales	224,1	218,0
Avances et acomptes reçus sur commandes	14,8	10,9
Comptes courants créditeurs	0,6	0,6
Dettes diverses	14,2	9,6
Produits constatés d'avance	17,5	13,6
Autres passifs courants	271,2	252,7

4.16 Autres passifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Fournisseurs	1,7	2,3
Produits constatés d'avance	1,5	0,9
Autres passifs non courants	3,2	3,2

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

Le périmètre de l'information sectorielle est identique à celui de l'exercice précédent.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019	Variation en %
Services à l'Environnement	1 627,4	1 846,7	(11,9 %)
Services aux Entreprises	836,2	857,6	(2,5 %)
Holding	0,4	0,8	(43,7 %)
Total	2 464,1	2 705,0	(8,9 %)

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersecteurs	Total au 30 septembre
2020					
Chiffre d'affaires externe	1 631,5	850,9	31,9	(50,2)	2 464,1
Chiffre d'affaires intersecteur	(4,1)	(14,7)	(31,4)	50,2	0,0
Chiffres d'affaires	1 627,4	836,2	0,4	0,0	2 464,1
Résultat opérationnel courant	52,5	18,1	(8,2)		62,4
Résultat opérationnel	53,7	10,9	(8,4)		56,2
Part du résultat net des mises en équivalence	0,4				0,4
2019					
Chiffre d'affaires externe	1 850,4	871,8	33,3	(50,4)	2 705,0
Chiffre d'affaires intersecteur	(3,7)	(14,2)	(32,5)	50,4	0,0
Chiffres d'affaires	1 846,7	857,6	0,8	0,0	2 705,0
Résultat opérationnel courant	88,2	21,3	(6,4)		103,1
Résultat opérationnel	87,5	16,4	(6,4)		97,5
Part du résultat net des mises en équivalence	2,4				2,4

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Éliminations intersecteurs	Total au 30 septembre
2020					
Total bilan actif (courant et non courant)	1 246,8	570,1	562,3	(504,0)	1 875,1
Actifs liés à des actifs liés en cours de cession					
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	800,5	405,7	648,7	(504,0)	1 350,9
Passifs liés à des actifs en cours de cession					
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	800,5	405,7	648,7	(504,0)	1 350,9
Flux au 30 septembre 2020					
Investissements corporels et incorporels	58,6	9,7	1,7		70,0
Droits d'utilisation	31,7	7,5	0,1		39,3
Amortissements corporels et incorporels	(51,1)	(11,0)	(2,3)		(64,4)
Amortissements des droits d'utilisation	(38,9)	(14,9)	(0,6)		(54,5)
Perte de valeur					
2019					
Total bilan actif (courant et non courant)	1 005,8	553,8	518,3	(526,4)	1 551,5
Actifs liés à des actifs liés en cours de cession		5,8			5,8
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	698,6	391,0	462,9	(526,4)	1 026,0
Passifs liés à des actifs en cours de cession		4,6	0,8		5,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	698,6	395,5	463,7	(526,4)	1 031,4
Flux au 30 septembre 2019					
Investissements corporels et incorporels ⁽¹⁾	125,9	15,9	2,8		144,6
Amortissements corporels et incorporels ⁽¹⁾	(74,1)	(11,7)	(2,5)		(88,3)
Perte de valeur	(0,2)				(0,2)

(1) Ces montants intègrent les retraitements imposés par la norme IAS 17.

4.17.2 Information par localisation géographique

<i>En millions d'euros</i>	Continent européen	France	Continent américain	Continent africain	Moyen-Orient	Asie	Total au 30 septembre
2020							
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	542,5	1 779,4	140,3		1,7	0,3	2 464,1
Investissements corporels et incorporels	10,4	86,1	4,1				100,6
Amortissements corporels et incorporels	(13,1)	(74,5)	(10,9)				(98,5)
Total immobilisations corporelles nettes	144,8	310,5	44,2				499,5
2019							
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	323,1	2 161,1	170,6	47,5	2,7		2 705,0
Investissements corporels et incorporels	15,3	121,5	6,7	1,1	0,0		144,6
Amortissements corporels et incorporels	(7,8)	(66,8)	(10,7)	(3,1)	(0,0)		(88,5)
Total immobilisations corporelles nettes	56,8	419,2	63,1		0,1		539,2

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2020	2019
Dotations actif circulant	(2,0)	(1,5)
Dotations provisions pour risques et charges	(9,1)	(5,0)
Total	(11,0)	(6,5)

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2020	2019
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1,8	1,3
Production immobilisée	0,5	2,0
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,3	0,4
Reprises de provisions sur actifs circulants ⁽¹⁾	1,4	6,8
Reprises de provisions pour risques et charges	4,9	8,7
Transferts de charges exploitation	2,7	3,9
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,5	1,2
Divers	2,1	1,4
Total autres produits d'exploitation	15,4	25,7
VNC des immobilisations cédées	(1,8)	(0,2)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances ⁽²⁾	(1,2)	(7,0)
Redevances	(5,7)	(6,8)
Jetons de présence versés	(0,2)	(0,2)
Divers	(3,6)	(3,5)
Total autres charges d'exploitation	(12,5)	(17,6)

(1) Dont 4,5 M€ de reprises de provisions pour dépréciations de la créance Vigimark Sûreté en 2019 (cf. note 4.26 de l'annexe 2013).

(2) Dont 4,5 M€ de pertes sur créance irrécouvrable Vigimark Sûreté en 2019 (cf. note 4.26 de l'annexe 2013).

4.20 Autres produits et charges opérationnels

	2020	2019
Italie – Hausse du coût de surveillance d'une ancienne décharge	(2,3)	(5,0) Contrats société ingénierie nucléaire
Activité Recyclage Espagne – Restructuration post-acquisition	(1,2)	
Activité Recyclage France – Restructuration	(1,6)	
Pôle aéronautique – Restructuration	(5,6)	
Holding – Restructuration	(0,2)	
Total autres charges opérationnelles	(10,9)	(5,0)
Activité Collecte – Gain en appel litige Veolia	3,7	0,1 Autres
Total autres produits opérationnels	3,7	0,1

Dans l'activité Services à l'Environnement

- Profit de 3,7 M€ suite au gain en appel dans la procédure initiée par Veolia relative au transfert de personnel intervenu en 2014 dans le cadre du transfert de personnels sur des contrats de collecte d'ordures ménagères à Paris (11^e, 18^e, 19^e arrondissements)
- Coût des restructurations initiées postérieurement à l'acquisition chez Lyrsa (1,2 M€)
- Coût des restructurations initiées dans les différentes filiales françaises de l'activité recyclage suite à la très forte baisse des volumes intervenue pendant la période de confinement (1,6 M€)
- Réévaluation des coûts de surveillance pendant les 30 ans à venir de la décharge de CRS (Italie) (2,3 M€)

Dans l'activité Multiservices

- D'importants coûts de restructuration dans les filiales liées au cycle de l'aéronautique pour 5,6 M€, dont :
 - 3,6 M€ de coûts des départs pour les 163 salariés de Derichebourg Aeronautics Services France ayant refusé l'Accord de Performance Collective
 - 0,9 M€ pour un plan social chez Derichebourg Aeronautics Recruitment France

- 0,9 M€ pour un plan social chez Derichebourg Atis Iberica
- 0,2 M€ de coûts de restructuration dans la filiale allemande

Dans l'activité Holding

- Des coûts de restructuration pour 0,2 M€ intervenus dans le contexte de la période de confinement

4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées

	2020	2019	
Italie – cession AEP Multiservizi	(2,3)	(0,8)	France – Derichebourg Services & Ingénierie nucléaire
France – perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau	(2,8)	(0,7)	Belgique – liquidation des sociétés CPI & Bas Long Prés
Angleterre – cession Derichebourg Aviation & Energy Resources	(0,2)	0,6	Maroc – cession des activités collecte d'ordures ménagères et traitement de déchets
Turquie – cession Derichebourg Tesis Yonetimi	(1,4)	0,1	Italie – cession des activités collecte d'ordures ménagères et traitement de déchets
Espagne – Reyfra, changement de mode de consolidation	7,7		
Résultat sur cessions de participations consolidées	1,0	(0,8)	

4.22 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet, si nécessaire, d'une ligne spécifique.

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(9,3)	(7,9)
Intérêts des comptes courants		
Intérêts leasing	(2,3)	(1,4)
Dividendes		
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	(0,2)	
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	(0,5)	(0,5)
Frais financiers nets	(12,3)	(9,7)
Gains et pertes de change	1,3	0,3
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,3)	(0,7)
Autres	(3,3)	(0,4)
Gains et pertes de change et autres	(2,3)	(0,8)

4.23 Impôt sur les résultats

4.23.1 Par nature

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	41,5	87,0
Impôt courant	(21,8)	(34,6)
Impôt différé	2,3	4,1
Charge totale d'impôt	(19,5)	(30,5)
Taux effectif d'imposition	(47,0 %)	(35,1 %)

La loi de finances 2019 a maintenu le taux normal de l'impôt sur les sociétés à 34,43 % pour les exercices ouverts en 2019.

4.23.2 Charge effective d'impôt

	2020	2019
Charge ou produit d'impôt théorique	(14,3)	(30,0)
Effet des reports variables	(0,4)	(0,1)
Reconnaissance / limitation des impôts différés	(3,3)	1,9
Différences permanentes fiscales	(1,3)	0,8
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(0,3)	(3,5)
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(0,0)	0,4
Charge d'impôt effective	(19,5)	(30,5)

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour l'exercice 2020, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43 % comme pour l'exercice 2019.

4.23.3 Intégration fiscale

Le groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	ESKA	REFINAL INDUSTRIES
AFM RECYCLAGE	EXADIANE SCI	REVIVAL
BERNES ET BRUYÈRES SCI	FRANORA SCI	SCI ROUTABOULE
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	GROUPE ALTER SERVICES	SCI ROUX
BOLTON	GARE DE CHANDIEU SCI	ULTEAM
CFF BETA SCI	INOREC	VALME TECHNOLOGIES
CFF SIGMA SCI	INOTERA SCI	WESTEVER
COFRAMETAL	LE BISON GOURMAND	
DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE	POLY-ENVIRONNEMENT	
DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES FRANCE	POLYAMON	
DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING FRANCE	POLYANCE	
DERICHEBOURG AUTOMOBILE SERVICES	POLYBUIS	
DERICHEBOURG ÉNERGIE	POLYCEJA	
DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	POLYCEO	
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	POLYCOROT	
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	POLY-MASSI	
DERICHEBOURG EXPANSION	POLY-NEA	
DERICHEBOURG FM	POLYREVA	
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	POLY-SENTI	
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLYSOTIS	
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	POLYTIANE	
DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLYURBAINE	
DERICHEBOURG RETAIL	POLYURBAINE NORMANDIE	
DERICHEBOURG SNG	POLY-VALYS	
DERICHEBOURG SPECTACLE	PSIMMO	
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	PURFER	
ÉCO-VHU SAS	PURFOLLIOULE SCI	

4.23.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Déficits activés	11,3	7,1
Différences temporelles	4,3	5,6
Retraitement provisions réglementées	(5,6)	(5,8)
Avantages sociaux	12,0	11,8
Location-financement	(1,4)	(1,3)
Élimination de résultats internes	1,7	1,4
Écarts d'évaluation	(16,0)	(8,0)
Retraitements IFRS	0,6	0,6
Autres natures	0,9	(2,0)
Impôts différés nets	7,9	9,4
dont		
Impôts différés actifs	31,1	26,5
Impôts différés passifs	23,2	17,1
Impôts différés nets	7,9	9,4

En France, un actif d'impôt différé est reconnu pour un montant de 2,6 M€ sur une entité hors intégration fiscale, compte tenu des perspectives de bénéfices imposables futurs.

Le Groupe dispose par ailleurs de déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu pour un montant de 12,3 M€ en France et 47 M€ à l'étranger.

4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession

Néant

4.25 Résultat par action

		2020	2019
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (<i>en millions d'euros</i>)	(A)	21,3	55,6
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités abandonnées (<i>en millions d'euros</i>)	(B)		
Résultat net part du Groupe après neutralisation des activités abandonnées (<i>en millions d'euros</i>)	(C)=(A-B)	21,3	55,6
Impact sur le résultat de la dilution	(D)		
Résultat après dilution	(E)	21,3	55,6
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		159 397 489	159 397 489
Titres d'autocontrôle			
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		159 397 489	159 397 489
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires au cours de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	159 397 489	160 518 131
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	159 397 489	159 397 489
Résultat de base par action (hors activités abandonnées) (<i>en euros</i>)	(C)/(F)	0,13	0,35
Résultat de base par action après dilution (<i>en euros</i>)	(E)/(G)	0,13	0,35
Résultat par action après résultat des activités abandonnées (<i>en euros</i>)	(A)/(F)	0,13	0,35
Résultat par action après résultat des activités abandonnées après dilution (<i>en euros</i>)	(A+D)/(G)	0,13	0,35

4.26 Engagements

4.26.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	Cautions	Garanties	30-09-20	30-09-19
Loyer	0,7	0,1	0,8	0,9
Institutions financières - Marchés ⁽¹⁾	25,7	27,7	53,5	44,6
Engagements environnementaux	1,4	8,7	10,1	4,2
Travail temporaire ⁽²⁾	14,2		14,2	12,9
Engagements fiscaux	0,6	0,5	1,1	1,1
Divers		4,1	4,1	0,4
Total	42,6	41,2	83,8	64,1

(1) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

(2) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

4.26.2 Détail des engagements reçus

- ▣ Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2020 :
 - concours bilatéraux Allemagne : 7,4 M€ ;
 - concours bilatéraux Belgique : 12,5 M€ ;
 - concours bilatéraux États-Unis : 7 M\$;
 - concours bilatéraux Portugal : 4 M€ ;
 - crédit revolving (crédit syndiqué) : 100 M€.
- ▣ Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 1,8 M€.

4.27 Litiges significatifs

4.27.1 Italie

En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le Groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non courant dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016. Cette filiale a été cédée au cours de l'exercice écoulé, sans garantie particulière donnée par le Groupe.

4.27.2 Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la Cour d'appel de Mons au motif et

renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège. Aucune conclusion n'a été tirée dans les comptes, dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Liège.

4.27.3 France

- ▣ Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11^e et 19^e arrondissements de Paris. Le Groupe avait interjeté appel de ce jugement. Le jugement d'appel de mars 2020 est favorable au groupe. Le montant de 3,7 M€, payé en 2018 à Veolia, a été remboursé sur l'exercice, enregistré en résultat non courant. Veolia s'est pourvu en cassation.
- ▣ Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles Urssaf. La filiale Derichebourg Atis Aéronautique a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017/2018. À la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant à un redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
- ▣ Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte agissant pour le compte d'une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible dont le montant avait été estimé sur la base d'études préalables laissant apparaître un coût faible. Sur la base de sondages plus approfondis, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.

4.28 Transactions avec les parties liées

4.28.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 41,25 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

<i>En millions d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
DBG FINANCES	0,0	0,0
Créances sur les parties liées	0,0	0,0
DBG FINANCES	0,0	0,6
TBD FINANCES	0,9	1,1
Mme IDA DERICHEBOURG	0,1	NS
Dettes sur les parties liées	1,0	1,7
TBD FINANCES	(2,1)	(2,3)
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,3)
DBG FINANCES	(1,3)	(1,4)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUEYES	NS	NS
Mme IDA DERICHEBOURG	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,3)	(1,4)
DBG FINANCES	0,0	0,0
Chiffre d'affaires	0,0	0,0

4.28.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

30-09-20 <i>En millions d'euros</i>	Créances clients	Dettes fournisseurs	Emprunts et dettes financières	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER		0,1			(0,7)	
DERICHEBOURG AQUA	0,1					
DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN	0,1					
EASO		0,1		0,1	(0,5)	
VALERCO		0,1		0,1		(0,6)
Total	0,1	0,3		0,2	(1,3)	(0,6)

4.29 Informations sociales

4.29.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-20	30-09-19
Services aux Entreprises	37 332	32 189
Services à l'Environnement	4 759	4 499
Holding	150	145
Total effectifs*	42 241	36 833

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.29.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	30-09-20	30-09-19
Rémunération du personnel	650,4	656,7
Charges sociales	169,9	192,6
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	5,4	9,0
Indemnités d'activité partielle	(18,2)	
Produit de CICE		(5,2)
Autres charges de personnel	5,4	2,8
Total	812,9	856,0

4.30 Rémunération des organes d'administration

Le montant total des rémunérations de toute nature versées par la Société, les sociétés contrôlées et les sociétés contrôlantes aux membres des organes d'administration de la Société est de 1,9 M€ au 30 septembre 2020. Ce montant s'élevait à 2,3 M€ au 30 septembre 2019.

Les membres des organes d'administration ne bénéficient pas d'avantages futurs.

4.31 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.31.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.31.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations, en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.31.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.32 Périmètre de consolidation Holding

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DBG HOLDING GmbH	100,00 %	IG
France		
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	100,00 %	IG
DERICHEBOURG	100,00 %	MÈRE
DERICHEBOURG EXPANSION	100,00 %	IG
LE BISON GOURMAND	100,00 %	IG
SCEA DU CHATEAU GUITERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FÛTAIE	99,92 %	IG
WESTEVER	100,00 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
Belgique		
DERICHEBOURG BELGIUM	100,00 %	IG
Canada		
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT Inc.	100,00 %	IG
DERICHEBOURG CANADA Inc.	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG ESPAÑA	100,00 %	IG
RECUPERACIONES COLOMER SL	50,00 %	MEE
États-Unis		
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
France		
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER ENVIRONNEMENT	49,99 %	MEE
BARTIN RECYCLING	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
COFRAMETAL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	100,00 %	IG
DAC	50,00 %	MEE
DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN	55,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN	55,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
ÉCO-VHU	100,00 %	IG
ENVIE AFM SUD-OUEST	49,96 %	MEE
ESKA	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
POLYAMON	100,00 %	IG
POLYANCE	100,00 %	IG
POLYBUIIS	100,00 %	IG
POLYCEJA	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG
POLYCOROT	100,00 %	IG
POLY-ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
POLY-MASSI	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
POLY-NEA	100,00 %	IG
POLYREVA	100,00 %	IG
POLY-SENTI	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLYTIANE	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
POLY-VALYS	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
REFINAL INDUSTRIES	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REVIVAL EXPANSION	99,99 %	IG
ROHR ENVIRONNEMENT	49,63 %	MEE
SAUR DERICHEBOURG AQUA	49,00 %	MEE
SAUR DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN	49,00 %	MEE
SCI ANGELA	100,00 %	IG
SCI ELISA	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE DE CHANDIEU	100,00 %	IG
SCI DE SAINT-JEAN	100,00 %	IG
SCI DES CHATELETS	100,00 %	IG
SCI DES CHÊNES	100,00 %	IG
SCI DES PEUPLIERS	100,00 %	IG
SCI DES TILLEULS	100,00 %	IG
SCI DES VARENNES	100,00 %	IG
SCI LA MADELEINE	100,00 %	IG
SCI ROUTABOULE	100,00 %	IG
SCI ROUX	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	MEE
VALERIO ET COMPAGNIE	100,00 %	IG
VALME TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
VALORDIS	50,00 %	IG
VOGIM SCI	80,00 %	IG
Italie		
CRS	100,00 %	IG
ECOPART S.R.L.	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG
Mexique		
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG
Portugal		
CAETANO LYRSA SA	50,00 %	MEE
LYRSA RECICLAGENS INDUSTRIAIS SA	100,00 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne			DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE		
DAL HOLDING GmbH	100,00 %	IG		100,00 %	IG
DAL ZEITARBEIT	100,00 %	IG	DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES FRANCE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG	DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING FRANCE	100,00 %	IG
Belgique			DERICHEBOURG AUTOMOBILES SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ÉNERGIE	100,00 %	IG
Canada			DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	99,96 %	IG
DERICHEBOURG AÉRONAUTIQUE CANADA	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
Chine			DERICHEBOURG FM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES CHINA	100,00 %	IG	DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
Espagne			DERICHEBOURG PROPRETÉ	100,00 %	IG
CENTRO ESPECIAL DE SERVICIOS DE LIMPIEZA MADRID	100,00 %	IG	DERICHEBOURG RETAIL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITEMENT SPAIN ETT	100,00 %	IG	DERICHEBOURG SPECTACLE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS IBERICA	100,00 %	IG	DERICHEBOURG SNG	100,00 %	IG
GRUPO NET	100,00 %	IG	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
SERVICIOS INTEGRALES DE LIMPIEZA NET	100,00 %	IG	GARALTER SCI	100,00 %	IG
États-Unis			GROUPE ALTER SERVICES	100,00 %	IG
AUSGAEL BY DERICHEBOURG LLC	100,00 %	IG	IMMEDIA SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES USA	100,00 %	IG	LSL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG AVIATION SERVICE INC	100,00 %	IG	PSIMMO	100,00 %	IG
France			ULTEAM	100,00 %	IG
CFF BETA SCI	100,00 %	IG	VIBEY ÉNERGIES	100,00 %	IG
			Portugal		
			DERICHEBOURG FACILITY SERVICES	100,00 %	IG
			SAFIRA JOB	100,00 %	IG

4.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 décembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▣ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▣ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.1 « Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 30 septembre 2020, les écarts d'acquisition du groupe s'élèvent à M€ 261,1 au regard d'un total bilan consolidé de M€ 1.875,1. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes 2.3.6 « Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers » et 4.1.2 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés. Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT peut elle-même être déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui repose sur des hypothèses relatives à l'évolution de chaque activité sur une durée de cinq ans et sur l'utilisation notamment d'un taux de croissance à l'infini et d'un taux d'actualisation.

Nous avons donc considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces derniers, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations de la direction tel qu'indiqué dans la note 2.2.2 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 décembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A, du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2020, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption, le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatorzième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place par le groupe relatives aux tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes en évaluation pour l'appréciation des taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus pour les différentes UGT.

Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées et les perspectives de marché intégrant les éventuels impacts de la crise liée au COVID-19.

Enfin, nous avons réalisé des analyses de sensibilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini et résultat opérationnel courant de chaque UGT.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

□ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

□ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 10 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Eric Seyvos

DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT
Clarence Vergote

ERNST & YOUNG Audit
Pierre Abily

4.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2020

4.2.1 Bilan

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-20			30-09-19
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	38	38	0	0
Fonds commercial	46		46	46
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 419	90	1 329	1 289
Constructions	5 866	4 867	999	653
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320	320	0	0
Autres immobilisations corporelles	152	152	0	0
Immobilisations en cours			0	488
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	623 613	317 416	306 197	312 929
Créances rattachées à des participations			0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	1 052		1 052	1 160
Total (I)	632 506	322 883	309 623	316 565
Actif circulant				
Stocks			0	0
Matières premières et approvisionnements			0	0
Encours de production de biens			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1		1	1
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 445	22	4 423	6 339
Autres créances	523 283	9 255	514 028	340 431
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	178 163		178 163	130 770
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	3 023		3 023	81
Total (II)	708 915	9 277	699 638	477 622
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)			0	0
Écarts de conversion (V)	7		7	38
Total général (I à V)	1 341 428	332 160	1 009 268	794 225
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			3	110

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	30-09-20	30-09-19
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé 39 849)	39 849	39 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport	764	764
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾	0	0
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées ⁽²⁾	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	295 097	284 064
Résultat de l'exercice	41 455	28 567
Provisions réglementées	8	8
Total (I)	381 433	357 512
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	0	11
Provisions pour charges	2	1
Total (II)	2	12
Dettes ⁽³⁾		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	429 880	226 267
Emprunts et dettes financières divers	5	113
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 717	2 858
Dettes fiscales et sociales	13 103	11 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	585
Autres dettes	180 252	190 937
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	0	0
Total (III)	624 957	432 678
Écarts de conversion passif (IV)	2 876	4 023
Total général (I à IV)	1 009 268	794 225
(1) Réserve de réévaluation (1976)	0	0
(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme	0	0
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	240 806	230 497
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	55	110

4.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	2020			2019
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
de biens				
de services	2 323		2 323	3 244
Chiffres d'affaires net	2 323	0	2 323	3 244
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges			17	4 739
Autres produits			1 829	2 178
Total des produits d'exploitation (I)			4 169	10 161
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾			3 460	3 966
Impôts, taxes et versements assimilés			64	63
Salaires et traitements			424	398
Charges sociales			199	208
Dotations d'exploitation				
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			102	101
- sur immobilisations : dotations aux provisions				
- sur actif circulant : dotations aux provisions				15
- pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 304	7 263
Total des charges d'exploitation (II)			6 553	12 014
Résultat d'exploitation (I - II)			(2 384)	(1 853)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾			51 474	42 707
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			7 055	4 924
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 403	8 353
Différences positives de change			36	9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			69 968	55 993
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 704	23 413
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾			15 161	5 488
Différences négatives de change			164	4
Total des charges financières (VI)			24 029	28 905
Résultat financier (V - VI)			45 939	27 088
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			43 555	25 235

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 600	3 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital		500
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	3 600	4 000
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 513	145
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 513	145
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	87	3 855
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	87	523
Total des produits (I + III + V + VII)	77 737	70 154
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	36 282	41 587
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	41 455	28 567
(1) Crédit-bail mobilier	12	12
(2) Produits financiers concernant les entreprises liées	57 210	43 708
(3) Intérêts concernant les entreprises liées	158	206

4.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice	191
1.1 Événements significatifs de l'exercice	191
1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	192
2. Principes et méthodes comptables	193
2.1 Règles et méthodes comptables	193
2.2 Immobilisations incorporelles	193
2.3 Immobilisations corporelles	193
2.4 Immobilisations financières	193
2.5 Stocks	193
2.6 Créances	193
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	193
2.8 Frais d'émission des emprunts	194
2.9 Valeurs mobilières de placement	194
2.10 Provisions pour risques et charges	194
2.11 Provisions réglementées	194
2.12 Retraites et engagements assimilés	194
2.13 Participation des salariés	194
2.14 Intégration fiscale	194
2.15 Instruments financiers	194
2.16 Identité de la société mère	194
3. Notes explicatives sur les comptes	195
3.1 Immobilisations	195
3.2 Amortissements	196
3.3 Provisions inscrites au bilan	197
3.4 État des échéances des créances et des dettes	198
3.5 Valeurs mobilières de placement	199
3.6 Charges et produits constatés d'avance	199
3.7 Capital social	199
3.8 Caractéristiques des principales lignes de crédit	200
3.9 Ventilation du chiffre d'affaires net	201
3.10 Résultat exceptionnel	202
3.11 Ventilation de l'impôt	202
3.12 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	203
3.13 Engagements financiers	204
3.14 Effectif moyen	205
3.15 Rémunération globale des dirigeants	205
3.16 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	206
3.17 Litiges	208
3.18 Transactions avec les parties liées	208

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

I.1.1 Acquisition du groupe Lyrsa (renommé Derichebourg España le 1^{er} septembre 2020)

Le 20 décembre 2019, Derichebourg Environnement a réalisé l'acquisition du groupe Lyrsa, leader espagnol des acteurs indépendants du recyclage de déchets métalliques. La réalisation de cette acquisition fait suite à la signature du contrat d'acquisition le 19 septembre 2019.

Derichebourg Environnement a acquis 100 % des participations détenues par Layro SA dans les sociétés Lajo y Rodriguez SA (Lyrsa), Aragonesa de Chatarras y Metales SA (Archamesa) et Recuperaciones Diaz SA (Redisa). Lyrsa détenait également 50 % de Reyfra (société qui exploite un broyeur de déchets métalliques à Madrid), dont le co-actionnaire était Derichebourg Environnement.

Le périmètre d'activité du groupe Lyrsa concerné par cette acquisition a réalisé sur l'année civile 2019 un chiffre d'affaires de 450 M€ (avec intégration de Reyfra à 100 %) et un Ebitda de 17,3 M€. Lyrsa traite annuellement environ 1 million de tonnes de déchets métalliques, dont environ 160 000 tonnes de déchets non ferreux. Le Groupe emploie environ 650 salariés.

Lyrsa a été créé en 1939, elle exploite 18 centres de recyclage (17 en Espagne et 1 au Portugal). Elle exploite trois broyeurs (dont un, avant l'acquisition de Lyrsa, en coparticipation avec le groupe Derichebourg à travers la société Reyfra), un centre de tri de métaux induits issus du broyage, une affinerie d'aluminium et une affinerie de plomb.

Le groupe Derichebourg a réalisé cette acquisition au moyen de sa trésorerie disponible et de lignes de crédit existantes. Un nouveau crédit syndiqué a été mis en place postérieurement à cette acquisition.

L'activité de Lyrsa est consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2020 (neuf mois d'activité sur l'exercice).

La stratégie du groupe Derichebourg poursuivie au travers de cette acquisition est de dupliquer la stratégie d'intégration verticale qu'elle met déjà en œuvre en France : recyclage généraliste de déchets métalliques, mais également développement de métiers de niche (flottation, affinage), à forte valeur ajoutée, rendu possible par un maillage territorial dense.

Derichebourg a pour objectif que le taux d'Ebitda de Lyrsa (environ 4 % en 2019) initie un mouvement afin de se rapprocher, sur plusieurs années, de celui du Groupe en France (environ 8 %), grâce aux actions suivantes :

- synergies commerciales : mutualisation des contacts clients afin de faire bénéficier au Groupe, des meilleures opportunités à la vente à chaque moment et approvisionnement croisé des outils spécialisés des deux filiales ;
- développement de la base fournisseurs de Lyrsa permettant une amélioration des marges unitaires, notamment en visant des fournisseurs de taille inférieure, en complément du réseau existant ;
- quelques synergies de coûts.

L'Espagne est un marché dynamique pour la production d'acier issu de la filière électrique. Alors que la production d'acier est du même ordre de grandeur qu'en France (15 Mt environ), la part issue de la filière électrique est proche de 70 %, alors qu'elle n'est que de 40 % en France. Le pays est déficitaire en ferrailles, et en importe, de France notamment.

I.1.2 Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques

Jusque mi-mars 2020, les activités du Groupe ont été peu perturbées par la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les mesures de confinement annoncées le 16 mars 2020 avec effet au 17 mars 2020 ont brutalement impacté l'activité du Groupe en France, son premier pays d'implantation.

Confronté à ce choc sanitaire et économique sans précédent, le Groupe a pris les mesures suivantes :

Mesures de protection des salariés

- Équipement des collaborateurs (distanciation sociale, gel, masques, aération) en cohérence avec les directives des pouvoirs publics, et en fonction des situations de travail individuelles.
- Recours au télétravail pour le personnel de bureau, à chaque fois que possible pendant la période de confinement.

Mesures économiques

- Recours à l'activité partielle pour les personnes dont l'activité est supprimée ou réduite en conséquence de la crise liée à la Covid-19.
- Identification de pistes d'économies : sponsoring, honoraires, voyages et déplacements (de fait).
- Décalage d'investissements.

L'impact sur les différentes activités du Groupe a été le suivant :

Activité Services à l'Environnement

Dans l'activité Recyclage, l'évolution a été la suivante :

- En France, l'activité a fortement baissé, progressivement, à compter du 17 mars 2020 sous l'effet combiné de la fermeture temporaire de plusieurs usines consommatrices de ferrailles et d'une raréfaction de l'offre de déchets métalliques (filiale automobile à l'arrêt, moindre consommation générale, interdiction pour les particuliers de se déplacer), pour se stabiliser à un volume d'activité de l'ordre de 15 % du volume habituel au 10 avril. Le Groupe a été contraint de fermer la plupart de ses petits sites d'apport au détail, compte tenu de l'absence d'entrées. Tous les sites industriels sont demeurés ouverts, avec recours à de l'activité partielle. Conformément à ce qui était anticipé, les volumes d'entrées ont repris progressivement le chemin de la hausse après le week-end de Pâques, et cette hausse a été continue, amplifiée à partir du 11 mai 2020, date du déconfinement. Au mois de septembre 2020, le Groupe avait retrouvé une activité comparable à celle de l'an passé.

- En Espagne, la baisse d'activité a été plus tardive, brutale également, jusqu'à atteindre 20 % du volume habituel, avant de remonter rapidement à 40 % du niveau pré-crise sanitaire. Au mois de septembre 2020, elle avait retrouvé un niveau normal d'activité. Il convient de signaler que l'affinerie de plomb a dû fermer un mois durant l'été, faute d'approvisionnement en batteries.
- Le volume d'activité a mieux résisté en Allemagne, où il n'est jamais descendu en dessous de 50 %, il est quasiment revenu à 100 % dès le mois de juin, aux États-Unis et au Mexique.

Dans l'activité Services aux Collectivités, le volume d'activité est resté proche du volume nominal pendant tout l'exercice, s'agissant d'un service essentiel à la population. Grâce à l'engagement des collaborateurs, un niveau de service de qualité a été maintenu sur les différents contrats pendant tout l'exercice.

Activité Multiservices

Dans l'activité Multiservices, l'activité a évolué comme suit :

- Activité Propreté (environ 60 % du chiffre d'affaires de la division Multiservices). Cette activité est exercée de manière très diffuse, sur des milliers de sites clients. Le taux d'activité était tombé à environ 55 % de son volume nominal vers le 10 avril 2020, compte tenu de la fermeture de nombreux sites clients. Il est remonté progressivement pour atteindre 80 % fin mai et 100 % en juillet. Il convient de signaler que cette activité est peu exposée au marché Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Aéroports. Derichebourg Propreté a eu recours à l'activité partielle pour les sites fermés, et les services support qui ont connu une activité moindre. La Société a été en mesure de répondre aux besoins supplémentaires des clients en masques, gel hydroalcoolique, et travaux de désinfection des locaux. Une pression sur le dimensionnement des prestations est perceptible chez certains clients, dont les salariés ne sont pas tous revenus travailler en présentiel.
- Activité Espace Urbain : cette activité suit le cycle de l'affichage publicitaire, quasiment à l'arrêt pendant le confinement. Cependant, les clients de cette activité paient contractuellement une quote-part de frais fixes, quel que soit le niveau d'activité, ce qui a permis de limiter l'impact sur les résultats.
- Activité Travail Temporaire Généraliste : les agences ont fonctionné en mode télétravail. L'activité à destination des secteurs Retail a disparu pendant le confinement, celle à destination des clients à faible volumétrie, et de l'aéronautique a également fortement diminué. Les secteurs de la distribution, de la logistique et de la banque ont mieux résisté. Le taux d'activité était de 30 % en avril, il était de 50 % fin mai, il est progressivement remonté vers 90 % en fin d'exercice, avec cependant un gros travail de modification de la base clients pour la réorienter vers des secteurs tels que la logistique, la santé.
- Activité Travail Temporaire à destination du monde aéronautique : c'est l'activité du Groupe qui a le plus souffert en termes de volume

d'activité, puisque l'activité est tombée dès le mois d'avril à 30 % du chiffre d'affaires habituel, et qu'elle n'a repris qu'à hauteur de 35 % à ce jour. Compte tenu des difficultés qu'ont la plupart des clients à fournir du travail à leurs propres salariés, cette activité connaîtra un faible volume d'activité pendant l'exercice à venir. Un plan de sauvegarde de l'activité (PSE) a été mis en œuvre dans cette filiale, afin de fermer les agences qui n'avaient plus la taille critique et d'adapter les coûts au nouvel environnement.

- Activité Industrie (à destination du secteur aéronautique) : le taux d'activité est tombé à environ 30 % de l'activité nominale en avril en France, avant de remonter à 50 % dès le mois de juin, chiffre qui a peu évolué depuis. Confronté à un manque de charge de travail pour 700 collaborateurs environ, la filiale avait deux options :
 - Mettre en œuvre immédiatement un PSE de 700 personnes
 - Se donner du temps, compte tenu du soutien apporté par l'État au travers du dispositif d'activité partielle de longue durée, et espérer que l'activité reprendra d'ici 2 ans. Il convient de signaler la haute qualification des salariés, qui serait difficile à reconstituer en cas de reprise d'activité si ces salariés quittaient massivement l'entreprise. C'est la voie qui a été choisie. Un accord de performance collective a été négocié et signé par les organisations syndicales représentatives. Cet accord, proposé individuellement à tous les salariés prévoit :
 - Un engagement d'absence de licenciement pour motif économique tant que l'activité partielle de longue durée est prise en charge sur les bases actuelles par l'État
 - Un volume d'activité partielle de 40 % pour tous les salariés, pendant laquelle les salariés effectuent de la formation
 - Une réduction en moyenne de l'ordre de 15 % de la rémunération brute, afin de compenser le reste à charge pour la société de l'activité partielle de longue durée.

90 % des salariés ont accepté cet accord, qui a permis de préserver plus de 500 emplois menacés dans le secteur aéronautique. 163 personnes ont refusé cet accord, elles ont quitté l'entreprise dans le cadre d'un licenciement individuel. Dans les autres pays où cette activité est présente, sans représenter la même taille critique (Allemagne, Espagne, États-Unis, Canada, Chine), l'impact est encore plus sensible : fermeture de la filiale au Canada, PSE en Espagne, restructuration en Allemagne.

1.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

Le 31 octobre 2020, une deuxième période de confinement, allégé par rapport au premier, a démarré, pour une durée initiale d'un mois. À la date du Conseil d'administration, l'impact de ce deuxième confinement sur l'activité économique en général et sur celle du Groupe est relativement faible.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- le Code de commerce ;
- le règlement ANC-2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et complété.

Les comptes ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 3 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30 septembre 2020.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils font, le cas échéant, l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur actuelle, la Société comptabilise une perte de valeur. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation des actifs.

Les dépréciations constatées sur les fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

La transposition de la directive européenne et la mise en œuvre des nouvelles règles de dépréciation des fonds commerciaux, conformément aux modalités précisées dans les règlements 2015-06 et 2015-07 de l'ANC, n'ont eu aucune incidence sur les comptes annuels.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ;
- installations techniques : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : 4 à 10 ans.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, les frais directement liés sont comptabilisés en charge.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.8 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt. Le solde résiduel à la clôture est présenté dans le poste charges constatées d'avance.

2.9 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.10.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,6 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 2 k€.

2.10.2 Aspects environnementaux

N/A.

2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- les amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.12 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés.

L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 62 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : TGH 05/TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 0,6 % ;
- profil de carrière : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société s'élève à 136 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provisions, et représente un engagement hors bilan.

2.13 Participation des salariés

N/A.

2.14 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de Groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de Groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée par le groupe intégré Derichebourg s'élève à 2,4 M€.

2.15 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total des instruments visant à couvrir des dettes à taux variables est le suivant :

- dette en K€ : 170 000 (dont 0 à départ différé) ;
- dette en K\$: 0.

2.16 Identité de la société mère

La société mère est la société CFER qui détient 41,25 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2020.

La société mère ultime est DBG Finances basée en Belgique.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (I)	84			84
Terrains	1 379	40		1 419
Constructions	3 199	447		3 646
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui	1 510			1 510
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	710			710
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320			320
Autres immobilisations corporelles	34			34
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	118			118
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	487		487	
Avances et acomptes				
Total II	7 757	487	487	7 757
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	627 126		3 513	623 613
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 161		108	1 052
Total III	628 287	0	3 621	624 665
Total général (I + II + III)	636 128	487	4 108	632 506

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i>		Situations et mouvements des amortissements de l'exercice			Montant fin d'exercice
		Montant début d'exercice	Augment.	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		38			38
Total immobilisations incorporelles (I)		38			38
Terrains		90			90
Constructions	Sur sol propre	2 570	88		2 658
	Sur sol d'autrui	1 510			1 510
	Installations générales, agencements	686	14		700
Installations techniques, matériel et outillage		320			320
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	34			34
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	118			118
	Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles (II)		5 328	102		5 430
Total général (I + II)		5 366	102		5 468

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions <i>En milliers d'euros</i>	Montant net début d'exercice	Augmentation dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers					
Provisions investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
▣ Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions implantation étranger avant 01-01-1992					
Provisions implantation étranger après 01-01-1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées	8				8
Total provisions réglementées	8				8
Provisions pour litiges					
Frais de développement					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change	10			10	
Provisions pour pensions					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2				2
Total provisions pour risques et charges	12			10	2
Provisions sur immos incorporelles					
Provisions sur immos corporelles					
Provisions sur titres mis en équivalence					
Provisions sur titres de participation	314 197	3 372	152		317 417
Provisions sur autres immos financières					
Provisions sur stocks					
Provisions sur comptes clients	36		14		22
Autres provisions pour dépréciations	15 164	5 332	7 955	3 287	9 254
Total provisions pour dépréciations	329 397	8 704	8 121	3 287	326 693
Total général	329 417	8 704	8 121	3 297	326 703

3.4 État des échéances des créances et des dettes

État des créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immos financières	1 052	2	1 050
Total des créances liées à l'actif immobilisé	1 052	2	1 050
Clients douteux ou litigieux	22		22
Autres créances clients	4 423	3 257	1 166
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8	8	
Autres impôts			
État – divers			
Groupes et associés	523 242	523 242	
Débiteurs divers	33	33	
Total créances liées à l'actif circulant	527 728	526 540	1 188
Charges constatées d'avance	3 023	750	2 273
Total des créances	531 803	527 292	4 511
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

État des dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit moins de 1 an à l'origine	55	55		
Emprunts auprès des établissements de crédit plus de 1 an à l'origine	429 825	45 674	305 020	79 131
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 717	1 717		
Personnel et comptes rattachés	164	164		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94	94		
État et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	2 880	2 880		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 941	9 941		
Obligations cautionnées				
Autres impôts	25	25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	180 063	180 063		
Autres dettes	189	189		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	624 957	240 806	305 020	79 131
Emprunts souscrits en cours d'exercice	275 420	Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	71 752			

3.5 Valeurs mobilières de placement

<i>En milliers d'euros</i>	Montant <i>(en valeur brute)</i>
Actions propres (nombre 0)	0
SICAV	0
Divers	0
Total	0

3.6 Charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits constatés d'avance				
Charges constatées d'avance	13	3 010 ⁽¹⁾		3 023
Total	13	3 010		3 023

(1) Dont 2 925 K€ au titre de l'étalement des frais relatifs à l'emprunt souscrit sur l'exercice.

3.7 Capital social

3.7.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	159 397 489	0,25
Variation du capital		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	159 397 489	0,25
	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre d'actions	159 397 489	
Résultat net (<i>en milliers d'euros</i>)	41 455	
Résultat par action (<i>en euros</i>)	0,26	

3.7.2 Stock-options

Il n'y a plus de plan de stock-options en cours.

3.7.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres</i> <i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	39 849			39 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	764			764
Écarts de réévaluation				
Réserve légales	4 260			4 260
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	284 064		11 033	295 097
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	28 567	41 455	(28 567)	41 455
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	8			8
Total capitaux propres	357 512	41 455	(17 534) ⁽¹⁾	381 433

(1) Conformément à la décision de l'assemblée générale du 31 janvier 2020, des dividendes ont été versés à hauteur de 17 534 k€.

3.8 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue, avec le prêt BEI (Banque Européenne d'Investissement) et le contrat d'affacturage, les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédits 2020

Le Groupe a conclu le 19 mars 2020, avec douze établissements bancaires, un contrat de crédits d'un montant de 340 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 240 millions d'euros de prêt amortissable. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans, et le groupe a la faculté de solliciter deux fois les banques pour étendre la date de remboursement final d'une année.

Concernant le prêt amortissable, l'encours est de 240 M€ au 30 septembre 2020. Les échéances d'amortissement annuel sont de 30 M€ (et 120 M€ à la date de remboursement final si celle-ci intervient à la fin de l'année 5, 90 M€ si elle intervient à la fin de l'année 6, 60 M€ si elle intervient à la fin de l'année 7).

Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2020.

Il n'y a pas de sûretés garantissant le remboursement du crédit.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cotation de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celle-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

Clauses restrictives (covenants)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- ▣ contracter des dettes supplémentaires ;
- ▣ consentir des sûretés et des garanties ;
- ▣ s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;

- ▣ s'engager dans des opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- ▣ procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- ▣ procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- ▣ procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg.

Contrat d'affacturage

Le Groupe Derichebourg a conclu à effet au 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours d'un montant de financement maximal de 300 M€, qui concerne les entités françaises, belges, allemandes et italiennes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assurance crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de deux assureurs crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoir, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 191,9 M€ au 30 septembre 2020.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

Prêt BEI

Le montant du prêt est de 130 M€. Il est adossé à un programme d'investissements du groupe pour la période 2019-2022.

Le contrat est d'une durée de 12 ans, avec deux ans de franchise de remboursement, il est ensuite remboursable en 10 annuités égales.

Le texte du contrat de la BEI est proche de celui du contrat de crédits syndiqués. Il comporte un engagement de maintenir la BEI *pari passu* avec les autres prêteurs du Groupe, et un engagement d'informer la BEI si un nouveau contrat de crédit comporte des clauses plus strictes, afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire de modifier le contrat.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2020, les principales sources de financement du Groupe sont :

- ▣ un contrat de crédit syndiqué de 340 M€ mis en place en mars 2020, dont l'encours autorisé est 340 M€. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 240 M€ (encours autorisé et tiré de 240 M€ au 30 septembre 2020), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2021, et sera d'un montant de 30 M€. Au 30 septembre 2020, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- ▣ un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une durée initiale de deux ans, renouvelé deux fois, en avril 2016 et novembre 2018, pour porter la maturité à fin décembre 2021 et la capacité de tirage à 300 M€ (en fonction des créances disponibles). Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 197,6 M€ au 30 septembre 2020, pour une contribution à l'endettement net de 17,3 M€ ;
- ▣ des crédits à moyen terme pour un montant de 125 M€ utilisés à hauteur de 115,1 M€ ;
- ▣ un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement, d'un montant de 130 M€ ;
- ▣ des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2020 est de 193,3 M€ ;
- ▣ des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 158,2 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe est de 353,4 M€ au 30 septembre 2020.

Ratios financiers

Le contrat de crédits syndiqué prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- ▣ le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.

Au 30 septembre 2020 le ratio de levier est de 1,84 ;

- ▣ le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2020, le ratio de couverture est de 15,08.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2020.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 30 septembre 2020 de 621 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2020.

3.9 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	1 710		1 710
Locations	564		564
Frais facturés	49		49
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			
Total	2 323		2 323

3.10 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opération en capital ⁽¹⁾	3 600
Reprises sur provisions et transferts de charges	
- Reprises sur provision	
Charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital ⁽¹⁾	3 513
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Total	87

(1) Cession titres de participation

3.11 Ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(2 384)	(1 120)	(1 264)
Résultat financier	45 939	915	45 024
Résultat exceptionnel	87	9	78
Effet de l'intégration fiscale		2 383	(2 383)
Total	43 642	2 187	41 455

3.12 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires <i>En milliers d'euros</i>	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées		
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires		
Écart de conversion actif	8	3
Total des accroissements		3
Allègements		
Contribution sociale solidarité		
Déficits reportables ⁽¹⁾	260 631	83 454
Participation		
Écart de conversion passif	2 876	921
Total des allègements		84 375

(1) Déficit de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficit de l'intégration fiscale : 0 M€.

Le taux d'IS retenu pour l'accroissement et l'allègement de la dette future d'impôt est le suivant : 31 % + contribution sociale de 3,30 %, soit 32,02 %, qui est le taux d'IS applicable pour les exercices ouverts au cours de l'année 2020.

3.13 Engagements financiers

3.13.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Garanties financières	58 432
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	58 432

3.13.2 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	70 269
Autres engagements donnés	
Total	70 269

(1) Sociétés cautionnées.

		<i>En milliers d'euros</i>
Filiales « France »	AFM RECYCLAGE	13 902
	CFF BETA SCI	2 207
	DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN	130
	DERICHEBOURG ÉNERGIE	14 405
	DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.	2 734
	DERICHEBOURG ESPACES VERTS	783
	DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	3
	DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	10 883
	DERICHEBOURG INTÉRIM	7 332
	DERICHEBOURG SNG	889
	DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	3
	DERICHEBOURG PROPRETÉ	3
	ESKA	3 137
	FRICOM	676
	LSL	19
	POLY-NEA ; POLYVALYS	902
	PURFER	124
	REVIVAL	3 005
	VIBEY ENERGIES	724
	WESTEVER	3 112
Filiales « Canada »	DERICHEBOURG CANADA ENV. INC	5 296

3.14 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	
	Exercice 2019	Exercice 2020
Cadres	2	2
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
Total	2	2

3.15 Rémunération globale des dirigeants

<i>En milliers d'euros</i>	Montant
Rémunération fixe des administrateurs	80

3.16 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI	52 663	800	100	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	47	99,85	6 500	6 500
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	127 753	26 305	100	128 643	128 643
DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING	30 000	25 592	100	83 010	83 010
DBG HOLDING GmbH	41 738	(14 412)	100	338 866	27 192
PSIMMO	2 027	50	100	5 627	4 066
DERICHEBOURG EXPANSION	50	(1 442)	100	1 133	0
VOGIM	139	760	80,00	194	194
WESTEVER	500	(7 443)	100	500	0
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg)					
ALLO CASSE AUTO	110	4 622	47,93	2 212	2 212
DAC	40	1 630	49,80	516	516
DREYFUS	40	12 933	42,50	816	816
VALERCO	76	156	50,00	107	107
2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a - Filiales françaises				2 820	275
A - b - Filiales étrangères					
B - a - Participations françaises				3	0
B - b - Participations étrangères					

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
53 499	10 883	16 019	4 121	2 107
		744	224	260
168 901		23 947	28 017	38 326
31 349	3	8 145	8 018	10 500
			34	
		433	63	68
3 112			421	
		65	33	
17 035	3 112		(384)	
			(304)	
			217	
			620	131
		609	32	

3.17 Litiges

France

- ▣ Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11^e et 19^e arrondissements de Paris. Le Groupe avait interjeté appel de ce jugement. Le jugement d'appel de mars 2020 est favorable au groupe. Le montant de 3,7 M€, payé en 2018 à Véolia, a été remboursé sur l'exercice, enregistré en résultat non-courant. Veolia s'est pourvu en cassation.
- ▣ Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles Urssaf. La filiale Derichebourg Aeronautics Service France a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017/2018. À la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant à un redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
- ▣ Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte agissant pour le compte d'une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible dont le montant avait été estimé sur la base d'études préalables laissant apparaître un coût faible. Sur la base de sondages plus approfondis, un chiffrage estimatif du coût de cette dépollution a été réalisé, dont le montant remet en cause l'économie de l'opération. Des discussions ont débuté entre les parties prenantes afin de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable par tous. Si tel n'était pas le cas, la filiale AFM Recyclage chercherait à poursuivre son activité sur ce site.

Italie

En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices (AEP Multiservizi) a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et les mesures de contrainte postérieures levées. Bien que la société ne soit pas elle-même l'objet d'une action judiciaire, le Groupe a décidé de tirer les conséquences de la situation de cette société et a constaté 4 M€ de provisions à caractère non courant dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016. Cette filiale a été cédée au cours de l'exercice écoulé, sans garantie particulière donnée par le groupe.

Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la Cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements

d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la Cour d'appel de Mons au motif et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège. Aucune conclusion n'a été tirée dans les comptes, dans l'attente de la décision de la cour d'appel de Liège.

3.18 Transactions avec les parties liées

3.18.1 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le Conseil du 4 décembre 2018 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention aux mêmes conditions pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Le montant de la redevance, après prise en compte de la mise à jour d'un rapport d'un expert indépendant en matière de propriété intellectuelle, a été fixé à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 M€.

3.18.2 Convention de prestations de services

Une convention de prestations de services a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans puis renouvelée au 1^{er} janvier 2015 puis au 1^{er} janvier 2018 pour des durées successives de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel Derichebourg, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de trois années

Un avenant à cette convention a été conclu le 2 janvier 2019 afin de modifier le montant de la rémunération pour le ramener à un montant de 1 300 k€ H.T. pour l'année civile 2019. Le Conseil d'administration réuni le 4 décembre 2018 a autorisé cette révision.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- ▣ conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- ▣ assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- ▣ contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- ▣ développement interne et externe des activités du Groupe ;
- ▣ assistance en matière de croissance externe ;
- ▣ événementiel d'entreprise ;
- ▣ assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- ▣ assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- ▣ assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, la société DBG Finances a facturé 1,3 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

4.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid 19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié	<p>Au 30 septembre 2020, les titres de participation s'élèvent en valeur brute à M€ 624 et en valeur nette à M€ 306 au regard d'un total bilan de M€ 1.009. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note 2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est principalement déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévisionnels sous déduction de l'endettement financier net.</p> <p>La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses par la direction. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.</p>
Notre réponse	<p>Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur des titres de participation. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit pour l'appréciation du taux d'actualisation, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées et les perspectives de marché intégrant les éventuels impacts de la crise liée au COVID-19.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A, du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2020, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption, le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatorzième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 10 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Eric Seyvos

Clarence Vergote

Pierre Abily

4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	EY				Denjean & Associés Audit				Bm&A			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & consolidés												
▣ Émetteur	108	112	19 %	19 %	108	112	34 %	45 %	108	112	55 %	53 %
▣ Filiales intégrées globalement	412	427	74 %	73 %	204	139	66 %	55 %	90	100	45 %	47 %
Services autres que la certification des comptes												
▣ Émetteur	35	40	6 %	7 %								
▣ Filiales intégrées globalement	0	5	0 %	1 %								
Sous-total	555	584	100 %	100 %	312	251	100 %	100 %	198	212	100 %	100 %
Services autres que la certification des comptes rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
▣ Juridique, fiscal, social												
▣ Autres												
Sous-total												
Total	555	584	100 %	100 %	312	251	100 %	100 %	198	212	100 %	100 %

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des trois contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 485 k€ pour l'exercice 2020 et 390 k€ pour l'exercice 2019.

05

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

5.1 Capital social : montant du capital souscrit	215
5.2 Capital autorisé mais non émis	215
5.3 Titres non représentatifs du capital	215
5.4 Titres donnant accès au capital de la Société	215
5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas auxdites émissions	216
5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	216
5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	216
5.8 Droits de vote	217
5.9 Seuil statutaire de 2 %	217
5.10 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	217
5.11 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	218



5.12 Actionnariat des salariés	218
5.13 Accords entre actionnaires	218
5.14 Modifications des statuts de la Société	218
5.15 Règles applicables à la convocation des assemblées générales	219
5.16 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier pour l'émission ou le rachat d'actions	221
5.17 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	221
5.18 Dividendes	222

5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Au 30 septembre 2020, le capital social est fixé à 39 849 372,25 € (trente-neuf millions huit cent quarante-neuf mille trois cent soixante-douze euros et vingt-cinq centimes d'euro). Il est divisé en 159 397 489 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, le capital social demeure inchangé.

5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 5 février 2019 a approuvé quatre résolutions, déléguant sa compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 500 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ dans le cadre d'une offre au profit des investisseurs qualifiés, ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 20 % du capital social par an ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

Néant à ce jour.

5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

Il n'existe pas d'instrument permettant de donner accès à terme au capital de l'émetteur.

5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Pour rappel, ci-dessous les dernières évolutions intervenues sur le capital :

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital	Solde capital social	Mouvement sur prime de fusion, émission, apport	Solde prime de fusion, émission, apport
		créés	annulés					
30 septembre 2018				163 878 780		40 969 695,00		16 546 194,28
22 mai 2019	Annulation de titres autodétenus	4 481 291		159 397 489	(1 120 322,75)	39 849 372,25	(15 782 549,03)	763 645,25
30 septembre 2019				159 397 489		39 849 372,25		763 645,25
30 septembre 2020				159 397 489		39 849 372,25		763 645,25

5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- ▣ l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▣ l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- ▣ l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ▣ la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ▣ l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société de titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Au 30 septembre 2020 la Société ne détient aucune action propre.

5.8 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2020, le capital était constitué de 159 397 489 actions de nominal 0,25 €, dont

68 086 795 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2020 s'élevait à 227 484 284.

Au 30 septembre 2020, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 41,29 % du capital de Derichebourg et 57,83 % des droits de vote.

5.9 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Voici ci-dessous la liste des franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice :

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
14-07-20	Amundi	À la hausse du seuil de 2% du capital avec 1,4 % des droits de vote

5.10 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Néant.

5.11 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du

même actionnaire. Au 30 septembre 2020, le capital était constitué de 159 397 489 actions de nominal 0,25 €, dont 68 135 837 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2020 s'élève à 227 484 731.

5.12 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2020, les salariés détiennent 1,12 % du capital et 0,79 % des droits de vote de Derichebourg.

5.13 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas, à la connaissance de l'Émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

5.14 Modifications des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés, possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

5.15 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des annonces légales obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de

deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

5.16 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier pour l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 2.7 présente les délégations de compétence au Conseil d'administration en matière d'émission d'actions.

Les sections 2.7, 6.5 et 6.6 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

5.17 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- ▣ contrat de crédits syndiqués de mars 2020 ;
- ▣ contrat de prêt de 130 M€ signé le 19 juillet 2019.

5.18 Dividendes

5.18.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 30 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

À titre exceptionnel, et conformément aux recommandations du gouvernement de mars 2020, il ne sera pas distribué de dividende au titre des résultats de l'exercice 2019/2020.

5.18.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Dividende par action	0,14	0,14	0,11
Dividende total (en millions d'euros)	22,9	22,9	17,3

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020 a proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 d'affecter le résultat au report à nouveau, et de ne pas distribuer de dividende, en application des recommandations du gouvernement de mars 2020.

5.18.3 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

Mois En euros	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2017	8,87	9,85	8,53	9,16	4 766 595
Novembre 2017	9,16	9,24	8,16	9,15	3 706 213
Décembre 2017	9,15	9,45	8,4	9,11	4 413 684
Janvier 2018	9,12	9,18	7,85	8,08	26 693 811
Février 2018	8	8,14	7,15	7,39	8 273 863
Mars 2018	7,41	7,84	6,96	7,15	7 300 159
Avril 2018	7,11	7,57	6,96	7,34	4 983 020
Mai 2018	7,3	7,47	5,17	5,19	23 378 766
Juin 2018	5,25	5,82	5,2	5,42	21 074 708
Juillet 2018	5,38	5,69	4,9	5,18	8 726 489
Août 2018	5,19	5,15	4,57	4,81	9 739 445
Septembre 2018	4,81	5	4,44	4,6	8 788 973
Octobre 2018	4,59	4,69	3,5	4,26	13 547 119
Novembre 2018	4,26	4,58	3,37	3,79	15 853 380
Décembre 2018	3,92	4,03	3,22	4,00	15 899 761
Janvier 2019	3,98	4,30	3,81	3,98	9 465 920
Février 2019	4,02	4,38	3,48	3,80	16 117 974
Mars 2019	3,80	3,95	3,54	3,62	9 533 755
Avril 2019	3,63	4,15	3,62	3,88	6 616 797
Mai 2019	3,88	3,89	3,00	3,07	10 295 549
Juin 2019	3,03	3,38	3,00	3,38	5 509 223
Juillet 2019	3,40	3,50	3,28	3,35	4 841 388
Août 2019	3,35	3,38	3,03	3,25	3 856 913
Septembre 2019	3,26	3,80	3,19	3,20	8 143 192
Octobre 2019	3,20	3,32	3,04	3,23	6 031 940
Novembre 2019	3,23	3,41	3,10	3,12	4 855 708
Décembre 2019	3,12	3,78	3,03	3,65	9 583 829
Janvier 2020	3,67	3,78	3,27	3,29	5 199 050
Février 2020	3,31	3,65	2,96	3,03	5 712 499
Mars 2020	2,99	3,21	2,07	2,48	12 867 350
Avril 2020	2,69	2,70	2,27	2,57	4 633 092
Mai 2020	2,50	2,92	2,41	2,76	4 352 881
Juin 2020	2,79	3,05	2,50	2,55	6 861 891
Juillet 2020	2,57	2,57	2,38	2,45	3 598 861
Août 2020	2,47	2,59	2,35	2,42	3 135 739
Septembre 2020	2,40	2,75	2,36	2,53	3 449 559
Octobre 2020	2,52	2,70	2,46	2,52	2 478 600
Novembre 2020	2,52	3,42	2,46	3,31	5 938 948

L'information fournie au titre des volumes correspond aux échanges sur Euronext.

06

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1	Responsable du document d'enregistrement universel	227
6.1.1	Nom et qualité du responsable	227
6.1.2	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	227
6.2	Nom du responsable de l'information financière	227
6.3	Contrôleurs légaux des comptes	228
6.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	228
6.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	228
6.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	229
6.4.1	Raison sociale et nom commercial	229
6.4.2	Numéro d'enregistrement de l'Émetteur	229
6.4.3	Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur	229
6.4.4	Coordonnées du siège social et forme juridique	229
6.4.5	Exercice social	229
6.4.6	Objet social de l'Émetteur	229
6.5	Bilan du programme de rachat d'actions 2019/2020	230



6.6	Descriptif du programme de rachat 2020/2021	231
6.6.1	Cadre juridique	231
6.6.2	Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	231
6.6.3	Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	231
6.6.4	Objectifs du nouveau programme de rachat	231
6.6.5	Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres de capital et prix maximal d'achat	231
6.6.6	Modalités des rachats	231
6.6.7	Durée du programme de rachat	231
6.6.8	Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 31 janvier 2020 au 3 décembre 2020	232
6.6.9	Bilan de l'exécution du programme entre le 31 janvier 2020 et le 3 décembre 2020	232
6.7	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	233
6.7.1	Modalités de communication	233
6.7.2	Calendrier : dates clés de l'exercice	233
6.7.3	Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	233
6.7.4	Point sur l'information financière trimestrielle	234
6.8	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	235
6.8.1	Déclarations – Rapports d'experts	235
6.8.2	Information provenant de tierce partie	235
6.9	Contrats importants	235
6.10	Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel	236
6.11	Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	237

6.1 Responsable du document d'enregistrement universel

6.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général de Derichebourg

les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 91 à 129 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

6.1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste qu'à ma connaissance,

Fait à Paris, le 14 décembre 2020

Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général

6.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Pierre CANDELIER

Qualité : Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général Michel Bizot
75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

6.3 Contrôleurs légaux des comptes

6.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

BM&A

11, rue de Laborde – 75008 Paris.

Identifiée sous le numéro 348 561 443 RCS Paris.

Représentée par M. Éric SEYVOS.

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 Paris.

Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS Paris.

Représentée par Mme Clarence VERGOTE.

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de renouvellement : 31 janvier 2020.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First 1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 Paris-La Défense Cedex.

Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS Nanterre.

Représentée par M. Pierre ABILY.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 5 février 2019.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

6.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Pascal de ROCQUIGNY du FAYEL

11, rue Laborde, 75008

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

6.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

6.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale ainsi que le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Dans le présent document, la société Derichebourg est dénommée « la Société » ou « l'Émetteur » ; le groupe que constituent Derichebourg et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

6.4.2 Numéro d'enregistrement de l'Émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, EN FAMILY BUSINESS, NEXT 150.

Numéro LEI : 969500Q004C4IPGID263.

6.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990. L'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 a décidé de proroger la durée de la société de 99 années à compter du même jour, soit jusqu'au 30 janvier 2119.

6.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

6.4.5 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

6.4.6 Objet social de l'Émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;

le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

6.5 Bilan du programme de rachat d'actions 2019/2020

L'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 387 878 actions pour un prix maximal unitaire de 20 € par action. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2021 en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de titres ainsi rachetés dans les conditions prévues par la loi. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la Loi ou l'Autorité des marchés financiers.

La Société n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice.

La Société ne détenait aucune action autodétenue au 30 septembre 2020 et la valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2020 est nulle.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Croissance externe	Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital	Annulation	Total
Situation au 30 septembre 2019	159 397 489			0		0	0
En % de capital				0 %		0 %	0 %
Affectation à des stock-options attribuées							
autres							
Levées d'options d'achat							
Achats				0	0	0	0
Ventes				0	0	0	0
Annulations						0	0
Situation au 30 septembre 2020	159 397 489			0	0	0	0
En % de capital							0 %

6.6 Descriptif du programme de rachat 2020/2021

6.6.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 11 février 2021.

6.6.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

La Société ne détient aucune action autodétenue.

6.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Néant.

6.6.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce nouveau programme seraient les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

- l'annulation de titres ainsi rachetés dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la résolution y afférente soumise à l'approbation de l'assemblée générale ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

6.6.5 Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres de capital et prix maximal d'achat

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions serait de 10 % du capital social, soit 15 939 748.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 20 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait de 318 794 960 € représentant 10 % du capital de la Société.

6.6.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

6.6.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 soit jusqu'au 10 août 2022.

6.6.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 31 janvier 2020 au 3 décembre 2020

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 3 décembre 2020 est le suivant :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾	4 481 291
Nombre de titres détenus en portefeuille	0
Valeur comptable du portefeuille	0 €
Valeur de marché du portefeuille	0 €

(1) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

6.6.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 31 janvier 2020 et le 3 décembre 2020

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 3-12-20	
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	0	0		
Cours moyen de transaction (en euros)	0	0		
Montants (en euros)	0	0		

6.7 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document d'enregistrement universel :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document d'enregistrement universel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

6.7.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com.

6.7.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, www.globenewswire.com ou www.info-financiere.fr.

6.7.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses comptes semestriels et annuels, et les rapports qui les accompagnent.

Date	Document
17 octobre 2019	Une première acquisition pour DERICHEBOURG Intérim et Recrutement
22 octobre 2019	DERICHEBOURG Aeronautics Services China déploie ses ailes en Asie
25 octobre 2019	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2019
25 octobre 2019	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2019
29 novembre 2019	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2019
4 décembre 2019	Résultats de l'exercice 2018/2019
4 décembre 2019	Présentation aux analystes financiers du 5 décembre 2019
5 décembre 2019	Audio-Réunion des analystes financiers du 5 décembre 2019
13 décembre 2019	Document d'enregistrement universel 2018/2019
16 décembre 2019	Nouveau centre de tri à Angers : Derichebourg Environnement retenu pour la construction et l'exploitation Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 29 octobre au 2 novembre 2018
20 décembre 2019	Derichebourg Environnement a concrétisé l'acquisition du leader espagnol du recyclage de déchets métalliques Lyrsa
7 janvier 2019	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2019
18 janvier 2020	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 31 janvier 2020
30 janvier 2020	Agenda financier de l'exercice 2019/2020
31 janvier 2020	Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat
3 février 2020	Assemblée générale mixte du 31 janvier 2020-Résultat du vote des résolutions
12 février 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019
13 février 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2020
1 ^{er} avril 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 29 février 2020

Date	Document
10 avril 2020	Point sur les impacts de la crise Covid-19 sur l'activité du groupe Derichebourg
23 avril 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2020
25 mai 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2020
26 mai 2020	Résultats du premier semestre 2019/2020
26 mai 2020	Rapport financier semestriel au 31 mars 2020
26 mai 2020	Présentation aux analystes financiers du 26 mai 2020
22 juillet 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2020
24 juillet 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2020
6 août 2020	Saur et Derichebourg annoncent un partenariat stratégique autour des services aux collectivités locales dans les métiers de l'eau et de l'assainissement
8 septembre 2020	Présentation Investisseurs automne 2020
9 septembre 2020	Derichebourg Canada Environnement remporte 5 contrats au Québec pour une collecte plus responsable
24 septembre 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2020
30 septembre 2020	Interview de M. El Aoufir : situation des marchés et reprise post-Covid
30 septembre 2020	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2020
1 ^{er} octobre 2020	Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce
2 novembre 2020	Derichebourg Environnement remporte le marché de collecte de la Communauté urbaine de Caen-la-Mer

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
27 décembre 2019	Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020
15 janvier 2020	Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020
14 février 2020	Avis d'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2019

6.7.4 Point sur l'information financière trimestrielle

À la suite de la publication le 3 février 2015 par l'Autorité des marchés financiers d'une recommandation relative à la suppression de

l'obligation de publier une information financière trimestrielle, le Groupe a choisi de ne pas publier d'information trimestrielle, notamment parce que la volatilité relative de l'activité Services à l'Environnement nécessite un horizon un peu plus long pour apprécier l'évolution des chiffres.

6.8 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

6.8.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

6.8.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009/2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;
- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

6.9 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 19 mars 2020 ;
- le contrat d'affacturage sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et son avenant de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2021 ;

- le prêt avec la BEI du 19 juillet 2019 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

6.10 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel	
	§	Pages
Comptes annuels	4.2	186 à 208
Comptes consolidés	4.1	132 à 182
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.2.4	209 à 211
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.1.6	183 à 185
Rapport de gestion	3	91 à 129
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	6.1	227
Honoraires des Commissaires aux comptes	4.3	212
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2	63 à 85
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	2.10	86 à 87
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	6.7.3	233 à 234
Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)	1	13 à 56

6.11 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980	Document d'enregistrement universel	
	§	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Personnes responsables	6.1.1	227
1.2 Déclaration des personnes responsables	6.1.2	227
1.3 Déclaration d'experts	6.8	235
1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	6.8	235
1.5 Déclaration relative au dépôt du document		1
2. Contrôleurs légaux des comptes	6.3	228
3. Facteurs de risque	3.3	106 à 109
4. Informations concernant l'Émetteur		
4.1 Histoire et évolution de la Société		4 à 5
4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	6.4.1	229
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur	6.4.2	229
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur	6.4.3	229
4.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	6.4.4	229
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	1.1	13 à 29
5.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	1.1	13 à 29
5.1.2 Nouveaux produits	1.1	13 à 29
5.2 Principaux marchés	1.1	13 à 29
5.3 Événements importants	3.1	91 à 93
5.4 Stratégies et objectifs	1.1	13 à 29
5.5 Dépendance	N/A	N/A
5.6 Sources d'informations sur position concurrentielle	1.1	13 à 29
5.7 Investissements	3.2.7	105 à 106
5.7.1 Investissements réalisés	3.2.7	105 à 106
5.7.2 Investissements en cours	3.2.7	105 à 106
5.7.3 Co-entreprises et participations significatives	4.1.5 note 4.4	156 à 157
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	1.5	43 à 48
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du Groupe	3.6	115 à 121
6.2 Liste des filiales importantes de l'Émetteur	4.1.5 note 4.32	180 à 182
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	3.2	94 à 106
7.2 Résultat d'exploitation	3.2	94 à 106

Annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel	
		§	Pages
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'Émetteur	4.1.1, 4.1.4	132 à 133, 137
8.2	Flux de trésorerie	4.1.3	136
8.3	Structure de financement et conditions d'emprunt	4.1.5 note 4.11	160 à 163
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	4.1.5 note 4.11	160 à 163
8.5	Sources de financement attendues	4.1.5 note 4.11	160 à 163
9.	Environnement réglementaire	3.3	106 à 109
10.	Informations sur les tendances	3.2.5	102 à 103
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	3.2.5	102 à 103
12.	Organes d'administration, de direction		
12.1	Informations concernant les membres du Conseil d'administration et à la direction générale	2.1, 2.3	63 à 74, 76
12.2	Conflits d'intérêts éventuels	2.1.6	72 à 73
13.	Rémunérations et avantages		
13.1	Rémunération versée	2.4.2	79 à 82
13.2	Sommes provisionnées par ailleurs	2.4.2	79 à 82
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats	2.1.4	64
14.2	Contrats de service	N/A	N/A
14.3	Informations sur le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations	2.2	74 à 75
14.4	Déclaration de conformité à un Code de gouvernement d'entreprise	2.1.8	74
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15.	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	1.4.3.2	40
15.2	Participations et stock-options	2.1	63 à 74
15.3	Participation des salariés au capital de l'Émetteur	5.12	218
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Information relative au capital	3.4	113 à 114
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires	3.4	113 à 114
16.3	Informations relatives au contrôle	3.4	113 à 114
16.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	5.17	221
17.	Transactions avec des parties liées	2.6	83
18.	Informations financières		
18.1	Informations financières historiques	4.1	132 à 182
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	N/A	N/A
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes	5.18.1	222
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.5 note 4.27	178
18.7	Changement significatif dans la situation financière	3.2.5.2	102
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	5.1 à 5.13	215 à 218
19.2	Actes constitutifs et statuts	5.9, 5.14 à 5.15, 6.4.6	217, 218 à 221, 229
20.	Contrats importants	6.9	235
21.	Documents disponibles	6.7	233 à 234

6

Informations complémentaires

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

